Wm. D. McDermott O.P.
St. Thomas Priory
Rev. California

St. Albert's College Library

STANISLAUS McDERMOTT, S.J.

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

XI

LA VERTU DE TEMPÉRANCE

I

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION
DE LA
MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE
XI
LA VERTU DE TEMPÉRANCE
I

St. Albert's College Library

CARÊME 1921

Par le R. P. M.-A. JANVIER
Des Frères Prêcheurs.

COLLEGE of SAINT ALBERT THE GREAT
STUDENTS' LIBRARY
No. B12
Oakland, California

PARIS (VI^e^)
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

APPROBATION DES CENSEURS

Nihil obstat :

Fr. J. D. Folghera, Fr. M. Gillet.

Paris, le 4 août 1921.

Imprimatur :

Fr. R. Louis.

Paris, 5 Août 1921.

† LUDOVICUS, Card. DUBOIS,
Archiep. Parisiens.

Parisiis, 10 Aug. 1921.

LETTRE DE S. E. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
A L'AUTEUR

A L'OCCASION DES CONFÉRENCES PRONONCÉES
A NOTRE-DAME DE PARIS DURANT LE CARÊME DE 1920

Segretario di Stato
di Sua Santità

Dal Vaticano,
18 janvier 1921.

Mon Révérend Père,

Monseigneur Ceretti, votre aimable intermédiaire m'a remis l'exemplaire du dix-huitième volume de vos conférences qui m'était destiné, et je me suis fait un agréable devoir de déposer aux pieds du Saint-Père celui qui était destiné à son Auguste Personne. Cet ouvrage est un nouveau fleuron que vous ajoutez à votre couronne de l'Exposition de la Morale catholique, dont vous vous préparez à compléter l'achèvement par l'étude de la tempérance et des états de perfection, en cette noble chaire de Notre-Dame que la sollicitude éclairée du nouvel Archevêque de Paris a confiée encore une fois à vos talents. Aussi sa Sainteté vous accorde de tout cœur, comme gage de Sa paternelle bienveillance et de nombreuses grâces célestes, la Bénédiction Apostolique. Recevez encore mes remerciements et mes souhaits de fécond apostolat, et veuillez croire, mon Révérend Père, à l'assurance de mon plus religieux dévouement en Notre-Seigneur.

P. Cardinal Gasparri.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE
CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DE LA VIE HUMAINE

SOMMAIRE

Rôle de la force morale dans la vie. Rôle de la tempérance. En tout ordre et à tout propos, la tempérance nous ramène au juste milieu fixé par la sagesse, elle nous arrache aux folles joies et aux folles douleurs, elle étend le règne de la raison et de l'Evangile aux puissances les plus aveugles et les plus rebelles de la nature, elle répand de la beauté dans nos œuvres, elle est la gardienne de l'honneur.

Importance de cette vertu pour les individus, pour les familles, pour les peuples. — Comment, en cette matière, les excès légers mènent aux excès graves. — Doctrine des prophètes et des philosophes.

Sujet de la première conférence : la tempérance considérée comme puissance modératrice de la vie humaine, p. 15-17.

Hommage à la mémoire de Son Eminence, Mgr le Cardinal Amette; hommage à Son Eminence, Mgr le Cardinal Dubois, le nouvel archevêque de Paris, p. 17-18.

I

Considérée comme vertu générale, la tempérance se confond avec la modération. Alors elle nous initie au secret d'atteindre la mesure en toutes choses, sans rester en deçà, sans aller au-delà.

Dieu, dans ses œuvres, respecte les lois de la mesure, du nombre, du poids. Nous devons imiter Dieu, nous l'imitons, à cet égard, par la tempérance. La tâche de la tempérance entendue dans un sens large et universel, p. 18-20.

1. Tâche de cette vertu dans la vie individuelle.

a) La tempérance règle d'abord le jeu de notre vie intérieure. Son action sur les intelligences paresseuses, sur les esprits aventureux, son action sur l'indifférence et sur la vaine curiosité, sur les caractères faibles et sur les volontés intraitables, sur les cœurs trop ardents et les cœurs trop froids. Elle tire parti des passions, elle corrige une vertu par une autre vertu, p. 20-21.

b) La tempérance étend son domaine au dehors.

Elle introduit la sobriété dans nos discours. Verbiage et mutisme, discrétion et cordialité, brutale franchise et réticence hypocrite, noires humeurs et bouffonnerie, impureté et pruderie, courtoisie affectée et rusticité, banalité et bizarrerie, emphase et vulgarité sont, par ses soins, également proscrits de notre langage. Expression que la tempérance donne au regard, à l'attitude. Elle observe la règle que dicte saint Augustin quand il parle de notre démarche, de notre maintien, de notre allure, p. 21-22.

2. Au foyer, la tempérance exerce son empire bienfaisant.

a) Elle l'exerce dans la vie commune des époux.

Elle apprend à l'homme à concilier l'autorité avec l'affection. Elle enlève la rigueur au commandement, elle entretient dans la maison un doux commerce où l'abandon ne nuit pas au respect, où le respect ne nuit pas au charme de l'abandon, p. 22-23.

b) Elle l'exerce dans l'éducation des enfants. Elle partage la sollicitude des parents entre les soins du corps et les soins de l'âme. Elle interdit de tout sacrifier soit à la formation physique, soit à la formation intellectuelle. Elle enseigne à développer harmonieusement le corps et l'âme. Les anciens appelaient *moderatores*, les maîtres de la jeunesse, p. 23-24.

3. L'esprit de tempérance et de modération est nécessaire dans la société civile.

a) Le pouvoir trop inflexible ou trop faible, trop arrogant ou trop familier, trop tyrannique ou trop indulgent, trop dédaigneux ou trop esclave de l'opinion, trop susceptible ou trop craintif vis-à-vis de l'étranger manque à la tempérance et remplit mal son devoir, p. 24-25.

b) Le pouvoir perd son prestige et devient un fléau pour la société s'il ne sait pas, quand il le faut, parler et se tenir loin de la raideur et de l'ironie, de l'irrésolution et de l'opiniâtreté, p. 25.

4. Même dans les choses de Dieu, la tempérance est indispensable.

a) Elle maintient l'équilibre entre le culte intérieur et le culte extérieur. Elle nous fait adopter les dévotions qui excitent la piété et éviter celles qui la noient. Elle nous empêche de tomber dans l'exagération et elle établit une parfaite proportion entre la ferveur de l'âme et ses expressions sensibles, p. 25-26.

b) La tempérance est nécessaire dans le déploiement du zèle

et dans l'exercice de l'apostolat. Saint Paul exhorte Timothée à prêcher à temps et à contre-temps, cependant il se soumet à une prudence dont la modération exécute les ordres. Il suit les exemples du Christ, p. 26-27.

5. Pourquoi la tempérance considérée comme vertu générale intervient dans toute notre vie morale : parce que toute la morale consistant à vivre selon la raison, cette vertu est nécessaire en tout, qui, en tout, met la mesure prescrite par la raison. Ainsi nous sommes obligés d'être tempérants comme nous sommes obligés d'être raisonnables, p. 27-28.

II

Il faut peindre d'une façon précise la tempérance qui ne fait qu'un avec la modération.

1. La véritable tempérance nous attache au bien comme toute vertu.

Le bien qui lui sert d'objet n'est pas un point situé entre un autre bien et un mal, ni entre deux degrés du même mal, mais entre deux maux opposés. — Explication de ce principe. Triple erreur contraire à cette vérité, p. 28-29.

a) Aux yeux de ce siècle, on est modéré, quand on tient la balance égale entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. — C'est la neutralité. — Comment la neutralité manque aux lois de la tempérance et de la modération et verse dans une extravagance insensée. Comment Dante traite les âmes misérables qui n'ont pris parti ni pour le bien, ni pour le mal. Comment le poète emprunte sa pensée à N.-S., p. 29-30.

b) Aux yeux de ce siècle, on est tempérant et modéré si, favorisant le mal, on tolère le bien. — On appelle intempérant et exagéré quiconque demande que l'on reconnaisse autant de droit au bien qu'au mal, fanatique quiconque demande qu'on accorde au bien les privilèges qui lui appartiennent. A ce second degré, le faux modérantisme place le bien au-dessous du mal, p. 30-31.

c) Aux yeux de ce siècle, l'on est encore modéré lorsque, persécuteur de l'ordre et du droit, l'on procède avec une doucereuse astuce pour étouffer plus silencieusement la justice et la vérité. Insupportable excès caché sous cette mensongère modération, p. 31.

2. La tempérance est compatible avec les sentiments sublimes, avec les beaux gestes, avec les actions héroïques.

a) Elle ne se confond pas avec la médiocrité des êtres qui ne portent au cœur aucune ardente passion, qui ne connaissent aucune émotion forte. Cette modération éteindrait la flamme du génie, elle condamnerait les transports des saints, elle eût arrêté Jésus sur le chemin de notre salut, elle ramènerait l'Infini aux proportions du fini. L'homme médiocre est un homme inférieur, non un homme modéré, p. 31-32.

b) La modération propre à la tempérance consiste à suivre les ordres de la raison. Quand on est d'accord avec la raison, on est toujours modéré. Le point déterminé par la raison n'est pas mathématiquement fixe. Il varie suivant les circonstances.

Vertus qui, à considérer les choses matériellement, se plaisent dans les extrêmes. La magnanimité. Sous un rapport ces vertus passent les bornes, mais en passant les bornes, elles atteignent la mesure assignée par la raison. Application de ce principe à l'amour qui s'appelle la charité envers Dieu. A la même vertu, suivant les temps et les cas, la raison et la modération demandent des efforts et des sacrifices qui vont des plus insignifiants aux plus absolus, des plus faciles aux plus douloureux. Divers exemples. — Conduite de Jésus-Christ. La modération propre à la tempérance n'est pas la vertu nonchalante des gens médiocres, des intelligences bornées, des volontés craintives. — On est modéré parce que l'on agit comme il le faut, avec réticence ou avec éclat selon qu'il le faut. Nécessité du lyrisme dans la vie, p. 32-36.

3. La modération propre à la tempérance est compatible avec les états les plus surnaturels et les plus extraordinaires de la vie chrétienne.

a) Accusation portée contre les saints. Ils se meuvent, dit-on, en dehors des voies raisonnables. Les saints portent leurs sentiments à l'extrême. Leurs ravissements, leurs extases leur enlèvent la possession d'eux-mêmes. Ne manquent-ils pas à la mesure et à la raison? p. 36.

b) Le monde est incompétent quand il s'agit de juger les saints, parce qu'il a peur de l'idéal, du sacrifice, de la perfection.

Examinée de près, la vie des saints est souverainement raisonnable, par conséquent souverainement tempérante et modérée. — C'est qu'en effet, dans leurs enthousiasmes les plus

déconcertants, les saints obéissent à la raison qui nous ordonne de renoncer à tout pour sauver le plus précieux de tous les biens, l'âme. C'est que les saints ne quittent les sentiers de leur propre raison que pour s'assujettir à la raison divine qui est la raison suprême, p. 37-39.

Difficulté pour nous de suivre la raison, de vivre toujours à la hauteur où elle veut que nous vivions sans excéder, ni sans défaillir. Impuissance de l'homme à réaliser cet idéal. Banqueroute de la raison qui brise avec la raison suprême. Nécessité de recourir à la grâce et au Christ quand on veut renforcer la raison, affaiblir la concupiscence et rester fidèle à la véritable tempérance et à la véritable modération, p. 39-40.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE
CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DE LA VIE HUMAINE

Eminentissime Seigneur (1),

Monseigneur (2),

Messieurs,

La force nous affermit dans le bien et communique à nos volontés quelque chose d'inébranlable, elle nous élève aux sommets où éclate l'héroïsme et où se consomme le martyre, elle permet à une créature misérable, changeante, de faire passer en sa conduite comme un reflet de la grandeur, de la magnificence, de l'éternité propres à Dieu. Après avoir étudié cette vertu, nous arrivons à la tempé-

(1) Son Em. Mgr le Card. Dubois, archevêque de Paris.
(2) Sa Gr. Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire de Paris.

rance. La tempérance occupe dans les mœurs une place analogue à celle du corps et de la sensibilité dans l'homme. Vous devinez l'importance de son rôle. En tout ordre et à tout propos, elle nous ramène au juste milieu fixé par la sagesse, elle nous arrache aux folles joies et aux folles douleurs, elle étend le règne de la raison et de l'Évangile aux puissances les plus aveugles et les plus rebelles de la nature, elle brise les liens qui, enchaînant les âmes au limon, empêchent leur ascension vers l'idéal. Qu'on l'appelle modération, sobriété, chasteté, virginité, clémence, douceur, humilité, modestie, elle répand de la beauté sur notre vie, et, à ses plus hauts degrés, elle est, pour les consciences, pour les foyers, pour les nations, la gardienne scrupuleuse de l'honneur et de la bonne renommée (1).

Malheur aux individus, aux familles, aux peuples qui la méconnaissent et l'outragent! Il n'y a pas loin d'un excès à tous les excès, d'une défaillance à toutes les défaillances. Le chemin est court qui mène de l'adultère au meurtre, de la débauche à l'idolâtrie, de la corruption à la dégénérescence, de l'orgueil, — forme de l'intempérance, — à la mort. Prophètes et philosophes ont compris cette vérité; ils ont insisté sûr la nécessité de respecter la sainte et féconde vertu de tempérance. Il faut, Messieurs, développer l'enseignement que je viens de résumer à grands traits. Pendant cette sainte quarantaine, nous

(1) Append. n. 1, p. 233.

nous y appliquerons, et, aujourd'hui, nous considérerons la tempérance comme puissance modératrice de la vie humaine.

Eminentissime Seigneur,

Pendant quatorze ans, le Cardinal Amette s'est plù à présider et à bénir ces assemblées de Notre-Dame. Il était heureux de voir autour de lui tant d'hommes dignes, attentifs, recueillis, même quand ils ne partagent pas nos croyances. Soudain, un jour d'été, à l'aube, ses yeux se sont éteints. Dévoré par l'amour de son peuple et l'amour de son Dieu, il est devenu la proie d'une mort farouche qui, rendant bientôt ses nobles traits méconnaissables, ne nous a pas même permis de les contempler une dernière fois. Nous n'oublierons jamais ce prélat illustre, Messieurs Nous l'avons pleuré amèrement, nous conserverons sa grande mémoire au plus profond de nos cœurs et nous prononcerons son nom dans nos prières les plus tendres et les plus émues. Paris, Eminentissime Seigneur, aime ses archevèques, il les aime et il est fier de leur vertu et de leur sainteté. Déjà votre bonne grâce, votre piété, votre dévouement, l'empressement avec lequel vous vous donnez à tous, vous ont conquis l'âme de votre admirable clergé et de votre immense diocèse. Déjà votre action s'est fait sentir et nous n'avons pas appris sans une vive joie que, l'autre jour, le représentant du Christ et le Chef de

l'Etat s'étaient affectueusement serré la main et avaient reçu ensemble les témoignages de respect que, de tous côtés, on apportait à la France meurtrie, mais plus glorieuse encore que meurtrie. En mon nom, au nom de cet auditoire, je fais des vœux ardents pour que, secondé par votre cher et jeune Auxiliaire, vous puissiez longtemps exercer parmi nous votre auguste ministère, travailler à l'extension du règne de Dieu, et aussi à l'affermissement définitif de cette union sacrée dont la France a besoin aujourd'hui plus que jamais. Attaché par toutes les fibres de votre foi à la doctrine, fondement de l'édifice chrétien et social, vous aurez, j'en suis sûr, pour le vieil ouvrier apostolique que je suis, la même indulgence que vos deux prédécesseurs. De mon côté, il me sera doux d'achever ma tâche et ma journée sous votre regard et à l'ombre de votre pourpre.

I

Considérée comme vertu générale, la tempérance, — son nom l'indique, — se confond avec la modération. « *In ejus nomine importatur quædam moderatio* (1). » Alors elle nous initie au secret d'atteindre la mesure en toutes choses sans rester en deçà, sans aller au-delà, de déployer notre vie loin des extrêmes où l'on pèche soit par excès, soit par défaut (2). A toutes

(1) IIª IIæ, q. 141. art. 1.
(2) Append. N. 2. p. 294.

ses œuvres, œuvres de puissance, œuvres de justice, œuvres de miséricorde; aux détails et à l'ensemble de la Création, de l'Incarnation, de la Rédemption, Dieu a mis la mesure, le nombre, le poids convenables. Il a tout mesuré : la durée des jours et la longueur des nuits, le génie des chérubins et le talent des hommes, la vigueur des lions et la souplesse des léopards, la rapidité des aigles et la légèreté des passereaux, la robe des lys et le parfum des roses, la lumière des astres et la hauteur des cieux, la superficie de la terre et la profondeur de l'océan, les victoires de la tempête et les coups de la foudre, la course des vents et la marche des flots. Il a tout compté : les étoiles, les vagues, les grains de sable, les gouttes de rosée, les aurores des êtres, les larmes des affligés, les succès des impies, les années des empires, les siècles de l'univers, les dons de sa grâce, les pardons de sa bonté, les anges de sa cour, les élus de son royaume. Il a tout pesé : les infinis qui se meuvent au-dessus de nos têtes, les masses qui s'agitent sous nos pieds, les eaux, les collines, les montagnes qui appartiennent aux réalités physiques, les pensées, les désirs, les vouloirs, les crimes, les vertus, les peines, les joies qui appartiennent aux réalités intellectuelles ou morales. Dans cette multitude de choses qui s'unissent ou se combattent, « rien n'excède, rien ne manque. A regarder au total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut (1). »

(1) Bossuet — *Polit. sacrée*, VII, 6, 6.

partout les proportions sont respectées, la balance juste, l'équilibre admirable. « *Omnia in mensura, et numero, et pondere disposuisti* (1). »

Nous devons imiter Dieu et faire régner dans la sphère de notre activité les principes qu'il fait régner dans le monde. C'est la tâche de la tempérance entendue au sens large et universel que nous avons expliqué. Elle renferme toutes nos facultés, toutes nos idées, tous nos sentiments, toutes nos opérations dans ce juste milieu en dehors duquel on ne voit fleurir ni les sciences, ni les arts, ni la sainteté (2).

En chacun de nous, elle règle d'abord le jeu de la vie intérieure. Elle stimule les intelligences paresseuses, portées à la routine, effrayées des initiatives; elle retient les esprits hasardeux, amis des aventures, prêts à se jeter dans les abîmes; elle retarde l'élan de quiconque, sous prétexte de progrès, se précipite toujours en avant; elle accélère le mouvement de quiconque, sous prétexte de tradition, s'endort et traîne toujours en arrière. Elle nous garde contre l'indifférence égoïste et contre la vaine curiosité, contre le doute qui bouleverse les âmes et contre la crédulité qui les trompe. Elle excite les caractères faibles et leur communique, à quelque degré, la fermeté des chênes, elle assouplit les volontés intraitables et les rend, autant que possible, flexibles comme les roseaux. Par ses soins, les cœurs ardents s'allié-

(1) *Sagesse*. Chap. XI, 21.
(2) Append. N. 3, p. 295.

dissent et les cœurs glacés s'échauffent, les horizons du pessimisme s'éclairent et ceux de l'optimisme s'inquiètent. Elle est habile à verser de l'huile sur les feux sacrés qu'il faut ranimer et de l'eau sur la flamme profane qu'il faut éteindre. Elle tire parti de l'amour, de la haine, de l'espérance, du désir, de l'audace, de la crainte, de la joie, de la douleur. Elle réprime ces passions les unes par les autres, elle dose ces sentiments divers et elle les empêche ainsi de devenir des vices. De même, elle corrige une vertu par une autre vertu : la justice par la miséricorde, la force par la douceur, la fermeté par la bonté, l'humilité par la fierté.

Du dedans, la tempérance étend son domaine au dehors. Elle introduit dans le discours la sobriété ennemie du fastidieux verbiage et du mutisme morose, la réserve faite de discrétion et d'expansive cordialité, la droiture aussi éloignée de la franchise brutale que de la réticence hypocrite, la gaieté qui ne connaît ni les noires humeurs ni la bouffonnerie, la pureté qui exclut les propos libertins et la pruderie, la courtoisie qui bannit la rusticité et l'affectation. Elle y introduit un ton qui s'élève ou s'abaisse selon les sujets, une note personnelle dont l'originalité n'est pas de la bizarrerie, une gravité qui n'a rien de rude, une éloquence qui, successivement noble ou familière ne tombe ni dans l'emphase, ni dans la vulgarité. La tempérance donne au regard, à la physionomie leur expression naturelle, à l'attitude une

simplicité gracieuse, à tous nos gestes une dignité, une aisance d'où sont absents la pose et l'artifice. A son école, nous suivons les conseils de saint Augustin qui disait : « Que rien dans votre démarche, dans votre maintien, dans votre allure n'offusque qui que ce soit, que tout y rappelle la grandeur de votre état et la sainteté de votre vocation. *In incessu, statu, habitu, in omnibus motibus vestris, nihil fiat quod cujusquam offendat aspectum, sed quod vestram deceat sanctitatem* » (1).

Au foyer, la tempérance exerce aussi son empire bienfaisant. S'agit-il de la vie commune des époux? Elle apprend au maître de la maison l'art savant de concilier les devoirs qui lui incombent. En vertu des uns, il est obligé d'user de l'autorité vis-à-vis de sa compagne : en vertu des autres, il est tenu de lui témoigner une affection pleine de condescendance. C'est à la tempérance et à la modération d'atténuer la rigueur du commandement, d'établir la société domestique dans une atmosphère où l'esprit d'ordre, de discipline, de hiérarchie ne trouble ni la confiance, ni l'intimité, ni la joie des rapports quotidiens, de faire passer dans la demeure un air qui ne soit ni âpre, ni énervant, d'y faire luire un soleil dont les rayons apaisés favorisent l'épanouissement des âmes, d'y entretenir un doux commerce, un agréable échange

(1) Regula.

où l'abandon ne nuit pas au respect, où le respect ne diminue pas le charme de l'abandon.

S'agit-il des enfants? La tempérance partage la sollicitude des parents entre les soins du corps et les soins de l'âme. Elle interdit de tout sacrifier à la formation physique par le culte excessif des sports, des marches, des courses, ce qui ne donnerait pas des hommes, mais une race d'animaux plus ou moins robustes. Elle interdit de tout sacrifier à la formation intellectuelle, formation qui ne produirait que des rejetons rachitiques dont le cerveau serait épuisé à vingt ans et la vie toujours stérile. Elle enseigne à développer parallèlement et harmonieusement, dans l'œuvre capitale de l'éducation, les muscles et les nerfs, l'esprit, la volonté, la conscience, la religion, à défendre l'enfant contre la paresse et contre le surmenage, contre les programmes surchargés et contre les programmes vides, à le traiter non comme un homme fait, non comme un pur animal, mais comme un être dont la raison commence à s'éveiller. Quel doigté ne faut-il pas pour mêler sagement les encouragements et les conseils, les préceptes et les réprimandes, pour employer utilement l'indulgence et la sévérité, pour fermer les yeux sur une faute et sévir énergiquement contre une autre, pour couper par des jeux, par des distractions l'étude et la série des efforts? Tout cela suppose de la mesure, et par conséquent de la tempérance. C'est pourquoi les anciens appelaient

moderatores, modérateurs, les maîtres de la jeunesse.

L'esprit de tempérance et de modération n'est pas moins nécessaire dans la société civile, dans le gouvernement des hommes, dans la conduite des nations. Le pouvoir qui ne connaît que la rigueur, que la justice vindicative, qui ne sait ni oublier une injure, ni pardonner une faute, qui use de tous ses droits, au risque de tomber dans une criante iniquité, *summum jus, summa injuria;* le pouvoir qui glisse de faiblesse en faiblesse, de concession en concession, qui, ayant toujours peur de sévir, laisse violer impunément les lois; le pouvoir qui se montre arrogant et dédaigneux à l'endroit de ses sujets, et celui qui descend avec eux à une familiarité vulgaire; le pouvoir qui enchaîne toutes les libertés et le pouvoir en qui la licence est sûre de trouver un juge indulgent sinon un complice; le pouvoir qui méprise l'opinion et le pouvoir qui en est l'esclave; le pouvoir qui vis-à-vis de l'étranger se montre susceptible, ombrageux, insolent, provocateur et le pouvoir tremblant qui cède, qui subit les affronts, qui oblige l'intérêt national à fléchir devant l'intérêt d'un autre peuple et le drapeau à s'humilier devant l'orgueil d'un autre drapeau; tous ces pouvoirs, soit qu'ils exagèrent, soit qu'ils diminuent la mesure, manquent à la tempérance et remplissent mal les devoirs particuliers à ceux qui disposent de

la fortune et de l'honneur publics. De même lorsque le dépositaire de l'autorité ne sait ni parler à temps, ni se taire quand il le faut, lorsqu'il ne sort de la raideur que pour verser dans l'ironie, lorsqu'il n'échappe à l'irrésolution que pour s'obstiner dans une opiniâtreté invincible, lorsqu'en un mot, on sent qu'il ne se dompte pas assez pour rester dans le ton de la tempérance, il perd son prestige et devient un fléau pour la société dont il est le chef (1).

Même dans les choses de Dieu, la mesure fixée par la tempérance est indispensable. Elle est indispensable pour que, d'un côté, la piété soit réveillée sans cesse par le culte extérieur, par le spectacle des offices divins, des pompes liturgiques, des manifestations religieuses à l'égard de Dieu, du Christ, de la Vierge, des saints; pour que d'un autre côté, elle ne soit pas accablée et absorbée par la multitude des dévotions, noyée dans le flot des pratiques et des formules. On ne se sanctifie pas nécessairement parce que l'on court de congrès en congrès, de pèlerinage en pèlerinage, de basilique en basilique. Notre-Seigneur, à diverses reprises, nous a mis en garde contre le pharisaïsme ami des dévotions extérieures et indifférent à la dévotion intérieure, la seule qui atteigne le Père et qui lui plaise. Mais vous vous tromperiez si, par un désordre contraire, vous dédaigniez la prière vocale,

(1) Append. N. 4, p. 296.

la prière en commun, les cérémonies, le chant, les associations, les confréries : notre nature en a besoin. C'est par la tempérance que nous établissons l'équilibre entre la religion intérieure et la religion extérieure, entre la ferveur de l'âme et ses expressions sensibles : c'est par elle que nous arrivons à cet état où se concilient d'une façon admirable, selon le mot de saint Paul, le courage, l'amour et la sobriété en toutes choses : *Spiritum... virtutis, et dilectionis, et sobrietatis* (1).

La tempérance est indispensable dans le déploiement du zèle et dans l'exercice de l'apostolat. Saint Paul a bien écrit à Timothée : « *Prædica verbum, insta opportunè, importunè : argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.* Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ Jésus qui doit juger les vivants et les morts à l'heure de son apparition et de son règne, prêche la parole, presse les hommes à temps et à contre-temps, reprends, menace, exhorte, avec une entière patience et toujours en instruisant » (2). Mais le même apôtre, plus d'une fois, a rappelé que ce feu devait être réglé, et, contenu par la prudence dont la modération exécute les ordres. A Césarée, en présence de Festus et d'Agrippa, il affirmait que ses paroles étaient pleines de vérité et de sobriété. « *Veritatis et sobrietatis verba loquor* » (3). Il n'avait pas

(1) II. *Timot.*, I-7.
(2) *Ibid.*, IV-1, 2.
(3) Actes, XXVI-25.

oublié que Jésus, le roi des apôtres, défendait de jeter aux chiens le pain des enfants ; qu'il était resté silencieux devant certaines âmes plus endurcies et plus dépravées comme Caïphe et Hérode, qu'il avait fui Nazareth pour ne point exposer sa doctrine aux blasphèmes de ses grossiers compatriotes (1).

J'en ai dit assez pour vous prouver, Messieurs, que la tempérance considérée comme vertu générale, ou si vous le voulez, comme vertu pondératrice, intervient dans toutes nos pensées, dans toutes nos affections, dans toutes nos paroles, dans toutes nos actions. Et pourquoi? Parce que nos pensées, nos affections, nos paroles, nos actions, sont d'accord avec les lois de la morale, et par conséquent bonnes et louables, lorsqu'elles sont conformes à la raison, lorsqu'elles sont au point fixé par la raison. Si elles s'en écartent, immédiatement elles deviennent répréhensibles. « *Bonum hominis est secundum rationem esse* » (2). Vivre selon la raison éclairée par sa propre lumière, voilà toute la morale naturelle ; vivre selon la raison éclairée par la lumière de la Révélation : voilà toute la morale chrétienne. Or, précisément, être tempérant, être pondéré en tout, c'est en tout suivre la raison, mettre en tout la mesure prescrite par la raison. De sorte qu'en ce que nous voulons, en ce que nous disons, en ce que nous faisons, nous sommes obligés d'être tempérants comme nous sommes obligés d'être raisonnables. « *Nomen*

(1) Append. N. 5, p. N. 6, p. 297.
(2) IIª IIæ, q. 141, art. 1.

temperantiæ significat quamdam temperiem, id est moderationem quam ratio ponit in humanis operationibus et passionibus, quod est commune in omni virtute morali » (1). Bossuet attribuait cette signification au mot de tempérance quand il l'appelait la vertu « qui nous enseigne à être modérés en tout » (2).

II

Il importe maintenant de définir d'une façon plus précise cette puissance modératrice qui s'appelle la tempérance.

D'abord la tempérance considérée comme vertu générale nous attache au bien : car toute vertu nous incline au bien, et, par la force de l'habitude, nous y enchaîne autant que nous le permet la mobilité de notre inconstante nature. « *De ratione virtutis est ut inclinet hominem ad bonum* » (3). Le bien où elle nous conduit est un point situé non pas entre un autre bien et un mal, non pas entre deux degrés du mal, mais entre deux maux opposés : entre l'orgueil et la bassesse, entre la révolte et le servilisme, entre le sensualisme et la sécheresse de cœur, entre la témérité et la lâcheté, entre l'avarice et la prodigalité. Si l'on recule en deçà, si l'on avance au delà de ce point déterminé, on

(1) IIª IIæ, q. 141, art. 2.
(2) Connaissance de Dieu et de soi-même, I, 19.
(3) IIª IIæ, q. 141, art. 1.

tombe dans un extrême et l'on manque, soit par excès, soit par défaut, à la tempérance et à la modération.

Cette philosophie vous paraît accessible, simple, pour ne pas dire naïve. D'où vient alors que, de notre temps, elle soit méconnue, que cette méconnaissance entraine les esprits à de si graves erreurs et les volontés à de si scandaleux désordres sans provoquer de notre part aucune sérieuse réaction? Voici, en effet, où nous en sommes venus. Aux yeux de ce siècle, on est modéré quand, fidèle aux lois de la neutralité, on tient la balance égale entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, sans se prononcer pour l'un plus que pour l'autre, sans accorder plus d'attention, plus de prix à l'un qu'à l'autre, quand, avec la même indifférence on entre à l'église, au temple, à la mosquée, à la synagogue, à la loge, à la pagode; quand avec la même facilité on s'asseoit au banquet du Seigneur et au festin de Satan; quand on boit avec le même goût au calice du Christ et à la coupe de l' « adversaire », quand on se flatte de planer au-dessus de toute doctrine et de toute religion.

Ce premier degré de la fausse tempérance nous conduit déjà à ce libéralisme qui met sur le même pied l'être et le néant, le Dieu de la lumière et le prince des ténèbres, l'Auteur de toute perfection et le propagateur de toute perversité (1). Et nous appelons modération cette neutralité qui est une extravagance

(1) Append. N. 7. p. 298.

insensée! Le chantre de l'Enfer s'exprimait autrement. Il disait de ces âmes misérables qui n'ont pris parti ni pour le bien, ni pour le mal : « Elles vécurent sans infamie et sans louange. Elles se mêlèrent à la troupe abjecte des anges qui ne furent ni rebelles, ni fidèles. Le ciel les rejette pour qu'elles n'altèrent point sa beauté; l'enfer leur ferme ses portes de crainte que, de leur présence, les damnés tirent quelque gloire... Leur existence aveugle est si basse qu'elles envient tout autre sort. Le monde ne laisse subsister d'elles aucun souvenir : la Justice et la Miséricorde les dédaignent. N'en parlons plus, regarde et passe (1). » Dante emprunte sa pensée à Notre-Seigneur dont la bouche a prononcé ces mots : « Qui n'est pas avec moi est contre moi (2)... Personne ne peut servir deux maîtres, car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre (3). » Cependant, nous allons plus loin encore. Aux yeux de ce siècle, on est tempérant et modéré si, favorisant le mal et lui permettant de s'étendre et de régner, on tolère le bien, si, protégeant les sanctuaires où le vice s'affiche et s'étale, on ne détruit pas les temples de la sainteté. L'on est intempérant, exagéré, si l'on exige que le bien ne soit pas traité plus durement que le mal, et l'on passe pour fanatique si l'on demande de reconnaître

(1) Dante, *Enfer*, ch. III, v. 12-18.
(2) S. Matth., XII, 30.
(3) *Ibid.*, VI, 24.

au bien les droits qui lui appartiennent et d'infliger au mal les châtiments qu'il mérite. A ce second degré, le faux modérantisme ne met plus sur un pied égal le bien et le mal, il met le bien au-dessous du mal. Peut-on défier d'une façon plus sacrilège l'esprit de sagesse et de modération? Oui, Messieurs, et nous l'avons fait. Aux yeux de ce siècle, on est encore modéré lorsque, persécuteur décidé de l'ordre, l'on mêle aux coups que l'on porte à ses champions quelques louanges; lorsque l'on procède avec une doucereuse astuce pour étouffer plus silencieusement et plus sûrement la justice et la vérité. En agissant ainsi, on accorde tous les droits au mal, on refuse tous les droits au bien : on tombe dans les plus révoltants excès. La tempérance et la modération inséparables du bien n'ont rien de commun avec ces attitudes (1).

Secondement, la tempérance est compatible avec les mâles desseins, avec les beaux gestes, avec les actions héroïques. Ce n'est pas la qualité des êtres qui vivent dans une banale et tiède médiocrité, qui ne connaissent aucune grande passion, qui, en face du mensonge impudent et de l'iniquité victorieuse, ne connaissent ni indignation, ni colère, qui, en face de l'effort magnanime, n'éprouvent aucune émotion plus forte, qui n'élèvent jamais plus haut la voix, si dramatiques que soient les circonstances.

(1) Append. N. 8, p. 299.

qui considèrent du même regard terne tous les événements, qui écoutent tous les bruits, tous les blasphèmes, toutes les adorations de la même oreille insensible.

Si la tempérance avait ce caractère, sous prétexte de modération, elle éteindrait la flamme du génie, du zèle, de l'apostolat; elle briserait les cordes les plus enchantées de nos harpes, les mouvements les plus inspirés du pinceau, les rayons les plus chauds du soleil; elle effacerait les couleurs les plus vives de l'aurore et du crépuscule, les traits les plus virils de la sagesse; elle condamnerait les ravissements de saint Paul, les extases de saint François d'Assise, la haute conscience de Grégoire VII; elle interdirait aux chérubins de prendre leur essor le plus lumineux, aux séraphins d'adresser au roi immortel des siècles leurs hymnes les plus brûlants; elle eût empêché Jésus de pousser à bout le mystère ineffable de l'amour qui nous a sauvés; elle mettrait des bornes aux perfections sans bornes de l'Eternel et elle ramènerait l'Infini aux proportions mêmes du fini. L'homme médiocre est un homme inférieur, ce n'est ni un homme tempérant, ni un homme modéré.

La modération propre à la tempérance consiste, en effet, à suivre les ordres de la raison. On est toujours modéré quand on est d'accord avec la raison: on manque, au contraire, à la modération, dès que l'on s'écarte de la raison. Mais le point où nous conduit la raison et en dehors duquel on la blesse, n'est

pas mathématiquement fixe; il varie d'après les circonstances. Ce qui, en une matière donnée, en une occasion donnée, serait sage deviendra, en une autre matière, en une autre occasion, excessif ou insuffisant (1).

Plusieurs vertus, à regarder les choses matériellement, se plaisent dans les extrêmes, pareilles aux plantes qui ne fleurissent que sur les cimes : elles sont essentiellement ennemies de la petitesse et de la médiocrité, essentiellement elles aspirent à ce qu'il y a de plus relevé. Ainsi la magnanimité découvre à peine des périls assez mortels pour l'émouvoir: ainsi la magnificence n'est point satisfaite si, au prix de frais immenses, elle n'aboutit à d'immenses résultats; ainsi, à quelque degré d'intensité qu'elles soient parvenues, la foi, l'espérance, la charité, tendent à un degré supérieur. On peut donc dire que ces vertus, sous un rapport, passent les bornes, mais, en y réfléchissant, on s'aperçoit que leurs apparents excès sont dictés par la raison même, que, pour elles, la mesure consiste à monter au-dessus de la commune mesure ou même au-dessus de toute mesure. En aimant Dieu de tout notre esprit, de toutes nos forces, nous portons au maximum l'amour dont est susceptible notre cœur creusé, dilaté, élevé par la grâce, nous nous épuisons au service de cet amour souverain, nous obligeons toutes les puissances de notre être à vibrer sur le mode le plus

(1) Append. N. 9, p. 300.

haut en l'honneur de Celui à qui nous offrons notre hommage. Chez les meilleurs, comme le feu qui, trouvant une riche proie, se montre toujours plus dévorant, cet amour gagne sans cesse en ardeur, parfois, même, c'est le délire d'un homme qui, ne se connaissant plus, dirait-on, se livre à des extravagances sans exemple. Oserai-je prétendre qu'il n'y a pas là de l'intempérance? Ecoutez : ces transports, en eux-mêmes et abstraction faite de l'objet qui les provoque, contiennent une quantité excessive d'amour, je l'avoue ; mais si vous les comparez à la bonté infinie du Dieu aux pieds duquel ils se produisent, la modération n'est pas offensée. Pour qu'elle fût offensée, il faudrait qu'il y eût en nous plus d'amour qu'il n'y a de bonté en Dieu, Or, il y a, il y aura éternellement plus de bonté en Dieu qu'il n'y aura jamais d'amour en nous. Dès lors, si la tempérance et la modération ne sont pas pleinement satisfaites lorsque nous aimons Dieu de toutes nos forces c'est que l'aimant ainsi, loin de l'aimer trop, nous ne l'aimons pas assez, c'est que pour atteindre la mesure il faudrait répondre à la Bonté infinie par un amour infini (1).

A la même vertu, suivant les temps et les cas, la raison et la modération demandent des sacrifices qui vont des plus insignifiants aux plus absolus, des plus faciles aux plus douloureux. Elles interdiront au particulier comme une prodigalité insensée ce

(1) Append. N. 10. p. 301.

qu'elles prescriront au roi comme une générosité nécessaire, elles taxeront de folie le lutteur qui, par vanité, exposera ses jours dans l'arène et elles l'approuveront comme un héros s'il verse tout son sang pour sa foi ou pour son pays. Aujourd'hui elles nous imposeront de garder le silence dans la tempête de la persécution, demain de réclamer nos droits, de dénoncer nos ennemis, de leur jeter l'anathème avec une indomptable constance. Ainsi se conduit le plus pondéré de tous les êtres, Jésus : suivant les heures, suivant les nécessités, il se plonge dans l'obscurité ou il apparaît dans la gloire, il se tait sur sa Personne ou il affirme avec énergie sa Divinité, il se comporte comme s'il ignorait les projets, les intrigues, la méchanceté de ses adversaires ou bien il accable ceux-ci sous le poids de ses reproches et de ses malédictions. Tout cela prouve, Messieurs, que la modération propre à la tempérance n'est pas la vertu nonchalante des gens médiocres, des intelligences bornées, des volontés craintives. Tout cela prouve que l'on est modéré, non parce que l'on n'ouvre jamais la bouche, non parce que l'on recule toujours, non parce que l'on cède partout, non parce l'on ne fait jamais entendre une note plus haute que l'autre, mais parce que l'on pense, l'on sent, l'on veut, l'on parle, l'on agit quand il le faut, comme il le faut, avec réticence ou avec éclat selon qu'il le faut. Tout cela prouve que la véritable modération est compatible avec le lyrisme, dont à certains mo-

St. Albert's College Library

ments, ni la poésie, ni l'éloquence, ni la morale, ni la foi, ni l'espérance, ni l'amour ne peuvent se passer.

Enfin, Messieurs, la tempérance compatible avec la grandeur des vues, des vouloirs et des actions, l'est encore avec les états les plus surnaturels et les plus extraordinaires de la vie chrétienne. Le monde accuse volontiers les saints de se mouvoir en dehors des chemins tracés par la raison, de tomber dans des excentricités qui sont autant d'intempérances. De fait, en face des saints, devant leurs idées, leurs sentiments, leurs œuvres, devant les phénomènes dont ils sont le théâtre, la raison humaine n'est-elle pas stupéfaite et déconcertée? Les saints ont la passion de porter au dernier degré la pauvreté, la mortification, la chasteté, de mépriser la santé du corps et les tendances les plus indéracinables de la nature. Dans leurs extases ils perdent pied, ils ne se possèdent plus, ils ne se connaissent même plus. Ils déclarent eux-mêmes que leur conduite passera pour de la folie et scandalisera les Juifs et les Gentils. Ils avouent qu'à certaines heures, ils ne savent plus s'ils sont en eux-mêmes ou hors d'eux-mêmes, ils déclarent que l'Esprit dont ils sont les disciples se joue de notre sagesse et aime à confondre notre prudence. Ils semblent donc bien manquer de mesure, briser avec la raison personnelle pour se livrer à une force étrangère et n'avoir aucun souci de la vertu modératrice dont nous parlons.

Affirmons d'abord, Messieurs, que, sur le terrain où nous sommes le monde est un juge incompétent. Il n'aime que la médiocrité, il a peur de l'idéal, la seule pensée du sacrifice qui conduit à la perfection, l'épouvante. Il sourit de la femme qui remplit jusqu'au bout son devoir d'épouse et de mère ; il se moque de la jeune fille trop noble pour adopter les modes des courtisanes et le langage de la caserne ; il prend en pitié les adolescents qui refusent de profaner leurs plus belles années. Comment serait-il capable de juger d'une façon équitable des âmes qui planent au-dessus de lui comme l'esprit au-dessus de la matière ?

Quiconque examinera de près la vie des saints constatera bientôt que, souverainement raisonnable, elle ne laisse place à aucune extravagance, que, dès lors, la modération propre à la tempérance se concilie sans difficulté avec les états les plus sublimes de la véritable mystique. N'oublions pas, Messieurs, le principe qui, jusqu'à la fin, doit nous servir de flambeau, c'est que les chemins de la raison sont identiques aux chemins de la tempérance et de la modération, qu'on est toujours en règle avec celles-ci quand on n'a pas brisé avec celle-là. Lorsque les saints nous donnent l'exemple du dépouillement de l'austérité, ils n'offensent nullement la raison, ils lui obéissent. Ils lui obéissent, car, s'ils se condamnent à ce renoncement total, c'est pour sauver ce qu'ils ont de plus précieux : leur âme.

L'Evangile ne reproche pas au laboureur d'échanger sa fortune contre le champ où est enfoui un riche trésor, ni au marchand de vendre tout ce qu'il possède afin d'acheter l'incomparable perle qu'il a découverte (1). Personne n'appelle insensé, ni exagéré le pilote qui jette à la mer tous ses biens pour échapper au naufrage. Le saint ne fait pas autre chose ; pour ne pas se perdre dans l'orageux voyage qui du temps aboutit à l'éternité, il sacrifie à l'unique nécessaire tous les biens périssables : ce n'est pas d'un homme excessif, ni intempérant, c'est d'un homme équilibré qui a le sens des proportions.

Il est vrai que, parfois, le saint quitte les sentiers de sa propre raison pour s'abandonner à une puissance invisible : n'a-t-on pas le droit de penser que cet abandon est un excès inexcusable ? Si, Messieurs, le saint en s'affranchissant de sa raison devenait consciemment ou non le jouet d'une imagination, d'un instinct, d'une sentimentalité maladive, d'un mysticisme trompeur, je ne verrais en lui qu'une créature égarée, qu'un malheureux jeté hors du juste milieu par un cerveau dérangé. Mais le véritable saint ne se détache de sa raison infirme que pour s'attacher à une raison supérieure et infaillible, à la raison même de Dieu. Si haut et si loin que cette raison l'entraîne, qu'elle l'oblige à des efforts d'une difficulté surhumaine ou qu'elle l'initie à des joies et à des délires dont la nature n'a

(1) S. Matth., xiii-44, 48.

jamais pénétré le secret ; n'importe, en lui obéissant le saint est en sûreté. Exempt d'excès comme de défaillance, il est au point, car il est dirigé par cette sagesse dont je vous disais en commençant qu'en toutes ses œuvres, les plus humbles comme les plus glorieuses, elle respecte scrupuleusement la mesure, le nombre et le poids. Je crois vous avoir montré que la modération propre à la tempérance n'est point la vertu bâtarde confondue trop souvent avec elle, que les âmes moralement et réellement modérées sont des âmes dont la conduite est conforme en tout aux règles adoptées par la raison ou dictées par Dieu, que ces âmes sont hautes, et, suivant les circonstances, capables de s'attacher aux plus modestes besognes, comme de s'élever aux plus éclatants exploits (1).

Toute la lutte morale à laquelle, ici-bas, nous sommes condamnés, a pour but de rendre notre conduite conforme aux ordres de la raison. Hélas! parce que la raison s'est révoltée contre Dieu, la nature inférieure s'est révoltée contre la raison. Aussi est-il bien difficile à la créature déchue que nous sommes de ne pas tomber soit dans les excès, soit dans les défaillances où nous tendons par suite de la dégénérescence universelle, et par suite de nos misères personnelles. Aussi est-il bien difficile de vivre à la hauteur où nous devons vivre, sans aspirer à des sommets qui nous sont inaccessibles

(1) Append. N. 11. p. 301.

ou sans nous reposer dans une médiocrité essentiellement contraire à l'esprit du christianisme qui est l'esprit de perfection. Et comment serions-nous capables, en nous appuyant sur nos seules forces, de faire triompher la raison non sur un point, non un instant, mais en tout et du matin au soir de notre vie consciente? Comment, dès lors, pourrions-nous parvenir à la tempérance considérée comme vertu générale et comme puissance modératrice de la vie? Avouons-le, Messieurs, — la doctrine catholique et l'expérience personnelle nous y obligent; — par nous-mêmes, nous n'y sommes jamais arrivés, nous n'y arriverons jamais. Il y a longtemps que les hommes ont annoncé le retour à la raison. Leur prophétie ne s'est point réalisée, et ce qui, peut-être, frappe le plus dans notre histoire, c'est la banqueroute presque ordinaire et continuelle de la raison, comme aussi sa faiblesse et son impuissance de plus en plus radicales, à mesure qu'elle brise avec le Christ qui est la raison suprême. C'est pourquoi, si vous voulez rester dignes de vous-mêmes, de votre baptême, de votre vocation, si vous voulez garder la raison pour guide et ne point sortir des bornes qu'elles vous a tracées, si vous voulez vous soustraire à l'intempérance et vous comporter d'après les préceptes de la sagesse, recourez au Christ et demandez-lui de renforcer en vous la raison, d'affaiblir la concupiscence et de ramener au point convenable, c'est-à-dire, à l'harmonie et à la modération, vos pensées, vos sentiments, vos paroles et vos actes.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE
CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DES PLAISIRS

SOMMAIRE

L'homme né pour la béatitude ne peut l'atteindre ici-bas, il doit attendre l'autre vie. Cette attente lui coûte. Il s'expose à perdre le bonheur parfait en le cherchant où il n'est pas. La crainte de la souffrance et l'amour des plaisirs sont des obstacles au salut. Par la force on triomphe du premier, et, du second, par la tempérance considérée comme vertu spéciale. La tempérance, modératrice des plaisirs, surtout des plaisirs qui exercent sur nous un attrait plus impérieux. Lutte dangereuse, tragique, humiliante à laquelle nous condamne la tempérance. Phases de cette lutte, objet de la deuxième Conférence, p. 47-49.

I

La tempérance lutte d'abord contre les plaisirs mauvais par essence. Les plaisirs essentiellement mauvais sont de deux sortes : les uns n'excèdent pas la perversité commune dans l'humanité, les autres nous relèguent hors de la nature.

1. La tempérance réprime les premiers.

a) Nombre de ces plaisirs attachés à l'envie, à la calomnie, au mensonge, au mal, à l'impiété, etc., etc. Joies orgueilleuses, sacrilèges, etc. Rires de la méchanceté, de l'incrédulité, etc., p. 49-50.

b) Ces plaisirs n'inspirent que du dégoût à l'homme tempérant qui, malgré les dérèglements de la concupiscence, sait y renoncer, p. 50-51.

2. La tempérance lutte contre les plaisirs qui jettent l'homme hors des lois ordinaires de la corruption.

a) Plaisirs contre nature. Misères de l'humanité, Atrée, Phalaris, Anthropophages, Jeux du cirque, combats de taureaux, scènes révolutionnaires (Collot d'Herbois, La Porte, Fouché, Carrier). Notre civilisation n'a pas banni ces mœurs atroces. Lutte des classes. Passions incompréhensibles pour le monde lui-même, p. 51-53.

b) Saines joies que la Providence nous a ménagées dans tous les ordres. Enumération abrégée de ces joies. Ces joies ne nous

suffisent pas. Nous en cherchons d'autres qui ne correspondent à aucun penchant normal. Explication de ce phénomène humiliant par la dégénérescence, par l'égarement voulu des passions. Besoin de sensations inconnues, p. 53-54.

c) Ennemi de tout excès, l'homme tempérant est surtout ennemi des passions contraires à la nature. Discipline à laquelle il se condamne pour les vaincre, p. 54-55.

II

La tempérance règle l'usage des plaisirs qui, en eux-mêmes, peuvent être permis.

1. Tout plaisir est-il coupable ?

a) Exagération des Stoïciens qui prétendent aimer le bien dépouillé de tout appas. Anathème des Puritains contre quiconque cherche ici-bas de la joie. Faux désintéressement des Quiétistes. Pour ces sectes, la tempérance est une vertu destructrice, p. 55-56.

b) Ce rigorisme prépare le triomphe d'un sensualisme éhonté. Contradictions scandaleuses en ceux qui la professent. La vraie religion le condamne, p. 56.

2. Enseignement de l'Eglise au sujet des joies légitimes qui relèvent soit de l'esprit, soit de la chair et des sens.

a) La tempérance ne nous interdit nullement de goûter les joies de l'esprit. Exemples de ces joies qui sont saintes, parce qu'elles émanent d'actes saints. Nous n'avons pas même à craindre leur surabondance, p. 56-58.

c) La tempérance nous défend seulement contre le dilettantisme mystique, puis elle nous empêche de nous soustraire à des devoirs urgents sous prétexte de nous livrer à la prière, à l'étude, etc., p. 58.

3. Les plaisirs sensibles.

a) Le champ propre de la tempérance, c'est le champ des plaisirs sensibles.

Dangers de ces plaisirs, fautes dont l'amour des plaisirs sensibles est la cause. Raisons de cet empire des plaisirs sensibles sur notre vie morale. 1° Ils sont plus accessibles que les plaisirs de l'esprit. 2° Ils nous émeuvent davantage en nous atteignant dans notre être physique. 3° Ils nous arrachent momentanément à nos ennuis. 4° L'amour désordonné des plaisirs sensibles est aussi l'effet de la corruption originelle, p. 58-60.

b) Parmi les plaisirs des sens, il en est qui par la véhémence l'emportent sur les autres.

Ils dépendent de la nutrition et de la génération. Excès dont les passions qui se rattachent à ces deux actes sont la source, p. 60-61.

c) La principale tâche de la tempérance c'est de modérer ces passions, de les régler d'après la raison. On n'est pas vraiment tempérant si l'on n'est pas capable de résister aux deux tendances dont il est ici question. Quand on leur a résisté, on résiste facilement aux attraits des autres plaisirs, et aussi aux mélancolies vagues qui sont une occasion de mal faire. p. 61-62.

Combien nous sacrifions fréquemment le devoir au plaisir. Les plaisirs les plus innocents nous acheminent vers les plus coupables. Discrétion et sobriété des saints dans l'usage des plaisirs. Besoin que nous avons de la grâce et de la tempérance surnaturelle pour ne pas succomber à l'attrait du bonheur criminel. Il faut prier Dieu d'augmenter en nous cette grâce et de rendre chaque jour cette vertu infuse plus agissante. p. 62-64.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE
CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DES PLAISIRS

Eminentissime Seigneur (1),
Messeigneurs (2),
Messieurs,

Nous sommes nés pour la béatitude, nous y aspirons de toutes nos forces, nous avons hâte de la posséder, nous voudrions qu'elle pût dès maintenant enivrer nos esprits, nos volontés, nos cœurs, et insinuer sa douceur jusqu'à la moelle de nos os. Ici-bas, cette satisfaction nous sera toujours refusée, la pleine félicité n'est point de la terre, nul ne boit à la source d'où elle jaillit s'il n'est entré au ciel. Cette attente nous irrite, et, au lieu de nous y

(1) Son Em. Mgr le Cardinal Dubois, archevêque de Paris.
(2) LL. GG. Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire de Paris, Mgr Schrembs, évêque de Toledo, Ohio (Etats-Unis.)

résigner, nous nous exposons à perdre irrémédiablement le parfait bonheur en le demandant à des objets qui ne peuvent nous en offrir que l'ombre fugitive. La crainte de la souffrance est un obstacle au salut, l'amour des plaisirs en est un autre. Il est nécessaire de faire appel à la force, pour vaincre le premier; on ne triomphe du second que par la tempérance, considérée non plus comme une vertu générale, mais comme une vertu spéciale, comme une vertu chargée de régler l'usage de la jouissance et surtout de celle qui exerce sur nous un attrait plus impérieux. Quelle tâche est la sienne, Messieurs! Quelle lutte elle doit engager pour mettre un frein au fatal penchant qui nous entraîne vers la volupté; pour empêcher de s'enfoncer dans la matière une créature dont Dieu a dit : « Elle n'est que chair (1) »; pour retenir un être que tous ses instincts inclinent à la corruption! Lutte tragique de la concupiscence contre la liberté! Lutte dangereuse, où il est trop facile de succomber sous le charme d'un adversaire qui réclame non notre sang mais notre innocence! Lutte humiliante qui, aux athlètes capables de mourir sans trembler et incapables de ne pas subir à quelque degré l'ensorcellement des sens, arrache cette plainte, déchirante comme un cri d'agonie : « La Loi est spirituelle, et moi, je suis charnel, vendu au péché... Je ne fais pas ce que je veux et je fais ce que je hais... Je me

(1) *Genèse*, VI, 3.

plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je découvre en mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit... Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort (1)? »

Suivre les phases de cette lutte tant de fois séculaire : tel est le meilleur moyen de connaître cette puissance modératrice des plaisirs, la tempérance.

I

D'abord la tempérance lutte contre les plaisirs mauvais par essence, mauvais à quelque point qu'on s'y attache. Il y a des plaisirs mauvais, toujours mauvais, mauvais partout, mauvais en tous ceux qui s'y livrent parce qu'ils procèdent d'actes que rien ne saurait justifier. Ces plaisirs sont de deux sortes. Les uns, si librement voulus, si coupables, si odieux qu'ils soient, n'excèdent point la perversité commune dans l'humanité; les autres bravent les lois mêmes de l'instinct et nous relèguent hors de la nature. Les premiers sont nombreux : envie qui triomphe de l'infortune du prochain et s'attriste de son succès, calomnie qui se félicite d'avoir diffamé un homme d'honneur, mensonge qui s'enorgueillit d'avoir efficacement trompé, vol qui trouve de la joie à s'emparer du bien d'autrui, trahison qui, à

(1) *Rom*, VII, 14, 24. Cf. Append., N. 1, p. 302.

l'abri des tribunaux et des juges, touche et contemple le prix de son forfait, lâcheté parvenue à se tenir loin du danger quand il fallait s'y exposer, pensées, désirs, imaginations, rêve de l'impudicité et impudicité même; haine qui savoure la volupté des plus cruelles vengeances; impudence qui affiche un contentement insensé quand, elle a effrontément méprisé l'opinion publique et les principes élémentaires de la probité, impiété qui exulte si Dieu est oublié, méconnu, nié, outragé, si le Christ est blasphémé, si ses autels, ses tabernacles, ses temples sont profanés, ses serviteurs enchaînés, ses ministres proscrits. Joies orgueilleuses, joies sacrilèges, joies honteuses, joies sanguinaires, joies déicides, joies folles où le vice de toute espèce a versé avec une goutte de suavité un poison mortel: rires de la méchanceté, de l'incrédulité, de la luxure, du cynisme, rires de valets que j'entends aux portes du sanhédrin, rires païens qui remplissez la cour du Prétoire, rires implacables qui retentissez au Calvaire, vous n'inspirerez jamais à l'homme vertueux qu'un invincible dégoût! Il refusera de tremper ses lèvres au fleuve où s'abreuvent Babylone et Ninive, de partager les banquets dressés au sein de ces cités maudites, de s'associer à leurs fêtes et à leurs chants: il aimerait mieux que sa droite se desséchât, qu'éternellement sa voix restât muette, que sa langue s'attachât à son palais, que sa harpe fût à jamais suspendue aux saules de la rive; il aime-

rait mieux consumer ses jours dans le deuil et dans les larmes. Si, aux appels réitérés de la chair, son imagination et ses passions s'émeuvent, son âme ne sera ni séduite, ni même ébranlée : une puissance la gardera ; la tempérance.

Quelle horreur n'éprouvera pas l'homme tempérant pour ces plaisirs qui jettent hors des lois ordinaires de la corruption quiconque s'y abandonne ! Il les proscrit non plus seulement au nom de la raison et de la religion, mais au nom des instincts qui, à moins d'avoir perdu toute droiture, se cabrent quand on veut les forcer au delà de certaines limites. Il les proscrit, fût-il assez dénaturé pour en ressentir l'attrait. Eh quoi ! est-il donc besoin de la tempérance pour résister à cet attrait ? — Oui, Messieurs. Ah ! la race d'Adam est tombée dans une misère dont nul n'aperçoit le fond ! Il est de ses fils qui sont portés furieusement à des œuvres bizarres, bestiales, barbares, et qui y trouvent une joie à laquelle l'histoire du crime ne peut pas toujours donner un nom. Si l'on en croit la tradition antique, Atrée, ayant massacré les deux fils de son frère, les lui servit dans un repas ; Phalaris, tyran d'Agrigente, faisait brûler ses victimes dans un taureau d'airain et leurs gémissements avaient pour ses oreilles plus de charme que la plus pénétrante harmonie. Il est encore des tribus où le festin est exquis quand on y mange la chair de ses semblables. Y a-t-il si loin de ces voluptés sauvages au délire des foules qui, penchées au bord des arènes, palpitent, lorsque

les lions déchirent les vierges, les adolescents, les vieillards et lorsque les taureaux éventrent le lutteur surpris ? Y a-t-il si loin des légendes que raconte la fable aux scènes authentiques dont sont témoins les guerres et les révolutions ? Des êtres dansent autour de l'échafaud, s'amusent au bruit d'une tête qui tombe, au spectacle d'un innocent que l'on torture, d'un enfant qui râle, avouent que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon et en respirent l'odeur avec délice. A l'époque de la Terreur, deux cents Lyonnais sont fusillés ; au moment de la décharge, Collot d'Herbois, La Porte et Fouché se lèvent au milieu d'une orgie, agitent leurs chapeaux et poussent des cris d'allégresse. « Jamais je n'ai tant ri, dit Carrier en parlant des prêtres exécutés par ses ordres, que lorsque je les voyais faire leurs grimaces en mourant » (1). Scélérats ! C'est le retour au temps où le divertissement préféré de Domitien était de suivre sur le visage de ses condamnés les effets du supplice. Ne dites pas que la civilisation a banni de l'univers ces mœurs atroces. Hier, elles ont reparu avec un cynisme voulu, prémédité qui n'a peut-être jamais été égalé. Aujourd'hui elles s'étalent librement dans une partie du monde, elles comptent parmi nous des approbateurs qui appellent, dirait-on, le jour où, dans l'antagonisme exaspéré des classes, la moitié de la société se pâmera d'aise en voyant agoniser et

(1) Cf. Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, t. VII, p. 353-354, 23e édit.

expirer l'autre moitié. Après cela, j'ose à peine, devant la sainteté de ces autels, en présence du Christ immaculé, faire une allusion rapide à d'autres passions qui, en tout temps, mais surtout aux âges de décadence, sont trop souvent la cause de chutes incompréhensibles pour le monde lui-même. Passions ou manies à la fantaisie desquelles on n'obéit pas sans renverser toutes les lois qui nous régissent!

Mon Dieu, vous avez répandu autour de nous des joies vives, pures, innombrables! Il y en a pour les sens, pour l'esprit, pour le cœur. La nature nous offre les spectacles variés de ses printemps, de ses étés, de ses automnes, de son ciel, de ses astres, de son royal soleil; en son sein retentissent les grandes voix des mers, des vents, de la foudre; elle nous invite à écouter la chanson des sapins et des chênes, le concert de toutes les créatures, à respirer l'air embaumé des champs, les subtils parfums des plantes, elle nous a préparé un banquet où elle a disposé des mets savoureux et variés. Et ces visions de la sagesse! Et ces effusions de la famille! Et ces épanchements de l'amitié! Et cette certitude de la foi! Et ces promesses de l'espérance! Et ces émotions de la charité! Et cette tranquillité de la conscience! Et cette paix de l'âme! Et ces entretiens intimes avec Dieu! que de biens nous ont été prodigués! Si ingrate et si déshéritée qu'elle soit devenue, la terre a gardé des trésors où, pour nous consoler, il nous est permis de puiser quotidiennement et sans remords. On n'y

retrouve plus l'arbre de vie ; au retour de la brise du soir on n'y rencontre plus Jéhovah sous un extérieur accessible à nos yeux de chair ; on n'est pas encore enveloppé par la lumière réservée aux élus, mais le lait et le miel coulent toujours ici-bas, souvenir du paradis primitif, gages du paradis futur. Tant de joies ne nous suffisent pas. Nous en cherchons d'autres, et, non seulement nous les cherchons en dehors de ce que permet la raison, mais nous en voulons de raffinées, qui ne correspondent à aucun penchant normal. Comment l'homme en arrive-t-il à cette dégradation et demande-t-il du bonheur à des actes qui révoltent la nature? Tantôt il en arrive là, Messieurs, par suite d'une dégénérescence qui, totale ou partielle, confine à la folie. Alors, il est la victime plus ou moins responsable de ceux qui lui ont transmis leurs tares avec leur sang. Tantôt, il en arrive là par sa propre faute. Parce qu'il ne s'est ni surveillé, ni contenu, après avoir tué par colère comme les animaux, par nécessité comme le soldat, il a tué par plaisir. Parce qu'il n'a pas trouvé l'apaisement total de ses désirs, son imagination s'exaltant lui a suggéré l'idée de sensations inconnues, il a changé le cours de la convoitise : il s'est créé des besoins factices dont il n'est plus le maître. Si l'homme tempérant est l'ennemi de tout excès, s'il résiste à l'attrait des plaisirs contraires à la raison, avec quelle énergie, je dirai, avec quel effroi ne réprimera-t-il pas ces passions qui le feraient descendre non pas au

rang de la bête, mais au-dessous d'elle ? Autant qu'il le faut, il se condamne à la discipline la plus rigoureuse et la plus sévère, mais il sort vainqueur de ces combats où une dépravation mystérieuse livre à l'ordre établi par Dieu des assauts incessants. Autant qu'il le faut, il châtie son corps, mais il le réduit en servitude. *Castigo corpus meum et in servitutem redigo* (1). Autant qu'il le faut, il implore le secours de Dieu et l'appui de l'Esprit-Saint, mais il obtient la grâce qui triomphe de toutes les tentations (2).

II

Il y a donc, contrairement à ce qu'enseignent les Epicuriens, des plaisirs essentiellement mauvais, mais tout plaisir est-il coupable? La tempérance et la morale d'où elle dépend nous condamnent-elles à nous priver de toute joie? Est-on criminel dès qu'on a consenti à la moindre détente? Les Stoïciens le pensent, ils veulent que l'on s'acquitte de son devoir sans essayer d'en retirer aucun avantage : le bien dépouillé de ses appas est l'unique objet de leurs désirs. De leur côté, les Puritains déclarent la guerre et jettent l'anathème à tout ce qui sur la terre apporte quelque délassement à l'âme et quelque dilatation au cœur. Ils sont indignés contre quiconque

(1) I *Corinth.*, IX-27.
(2) Append. N. 2, p. 303.

prête de l'attention au son des cloches, aux jeux de l'orgue, aux chants du sanctuaire, aux cérémonies du culte, aux œuvres de l'art. Enfin, les Quiétistes, exigent que l'on se renferme dans un désintéressement absolu, que l'on ne s'inquiète ni de la récompense, ni du châtiment, ni du ciel, ni de l'enfer, ni de la mort, ni de l'éternité (1). Pour ces sectes, la tempérance est une vertu radicale qui réprime comme une faute l'épanouissement le plus candide, la récréation la plus innocente. C'est une puissance destructrice qui, si elle était fidèle aux fausses lois qu'on lui dicte, enlèverait à la fleur son arôme, son goût au fruit, au firmament ses feux et ses clartés, à la jeunesse sa beauté, à la création sa parure, à l'amitié ses charmes, à la charité ses extases: elle changerait en solitudes glacées nos plaines les plus riantes, en déserts arides et sans eaux nos plus fertiles provinces, en séjour ténébreux la maison de l'homme, en demeure inhabitable le royaume de Dieu. Ce rigorisme n'a jamais prévalu. Il n'a abouti qu'à préparer les triomphes d'un sensualisme éhonté. Ceux qui le préconisaient, en effet, n'ont point obéi à ses préceptes. On les a surpris en flagrant délit de contradiction, s'accordant à eux-mêmes les satisfactions qu'ils refusaient aux autres et imposant aux autres un joug dont eux-mêmes s'affranchissaient. Aussi la vraie Religion, d'accord avec la vraie philosophie, répudie-t-elle cette doctrine étroite et imprati-

(1) Cf. Denzinger-Bannwart, 1222, 7.

cable pour nous ramener à des conceptions plus sensées. Voici son enseignement : Il y a des joies qui, en elles-mêmes, sont parfaitement bonnes, des joies qui, attachées à des actes excellents sont voulues ou permises par Dieu. Les unes relèvent de l'esprit, les autres de la chair et des sens. Les premières sont pures ; nous n'offensons aucune loi lorsque, les estimant à un haut prix, nous désirons les connaître par expérience, en remplir notre âme tout entière. Qui pourrait nous blâmer, lorsque, ayant cherché longtemps et fiévreusement la vérité, nous la découvrons enfin, lorsque nous la possédons, lorsque nous buvons avidement à sa source ? Si, à l'exemple de Judith, nous nous attardons à célébrer la victoire du droit et de la justice (1) ; si, comme Marie, nous tressaillons quand le Fils de Dieu épouse notre nature et s'incarne dans notre race, si quand il approche de nous, nous sommes remués comme Jean-Baptiste, si, quand il naît, nous sommes enthousiasmés comme les anges, les bergers et les rois, si, quand il est dans nos mains, nous entonnons comme Siméon un hymne, si, quand il parle, nous sommes transportés comme les docteurs du temple et le peuple de Galilée, si, quand il se transfigure au Thabor, quand il entre triomphalement à Jérusalem, quand il ressuscite, quand il monte aux cieux nous partageons l'ineffable et fière émotion des apôtres, en quoi sommes-nous répréhensibles ? Les joies du Chrétien qui se repose auprès de Dieu, les joies de

(1) *Judith*, IV-4.

l'Apôtre qui voit les âmes passer des ténèbres à la lumière, les joies de l'ascète qui se consume dans la prière et la contemplation sont des joies sacrées. Ces joies sont pures, parce que les actes dont elles sont l'effet sont louables et immaculés ; non seulement nous pouvons nous y livrer sans scrupule, mais nous pouvons laisser leur abondance et leur surabondance nous envahir. Pour notre conscience, nous n'avons rien à craindre de leur intensité. Aussi la tempérance ne nous demande pas d'y renoncer, elle n'essaye pas d'en arrêter le mouvement, ni d'éteindre, ni même de contrarier l'Esprit qui en est le principe et qui nous répète : « Réjouissez-vous dans le Seigneur, je vous le redis encore, réjouissez-vous (1) ». Cependant, même en ce domaine, la tempérance exerce son contrôle. D'abord elle nous empêche de tomber dans le dilettantisme mystique, de moins chercher le vrai et le bien pour eux-mêmes que pour la joie qu'il nous assurent. Secondement, elle ne nous permet pas de nous soustraire à des devoirs urgents et positifs, sous prétexte de vaquer à l'étude, à la prière, à la méditation. Elle nous arrache aux œuvres les plus sanctifiantes pour nous consacrer à des devoirs souvent épineux mais urgents (2).

D'autres plaisirs, licites en certaines conditions, sont plus dangereux, ce sont les plaisirs sensibles.

(1) *Philip*, XVI-23.
(2) Append. N. 3, p. 304.

Le champ où la tempérance agit et lutte d'une façon incessante, son champ propre, c'est le champ des plaisirs sensibles. Les plaisirs sensibles sont pour nous un perpétuel péril. Leur empire pèse tyranniquement sur nos âmes, et leur puissance est telle que bien peu d'hommes réussissent à ne pas en être les esclaves. Même vis-à-vis des âmes fortes, habituées à suivre les ordres de la raison, ces plaisirs jouent le rôle de séducteurs. Que de fois les héros, amis ardents de l'idéal, des belles actions, des viriles entreprises, ont, à la voix des sirènes, sacrifié leur fortune et leur gloire. Ce phénomène a des causes diverses. D'abord les plaisirs des sens nous sont plus accessibles que les plaisirs de l'esprit. Il faut tout un travail et souvent une longue application pour saisir, pour étreindre les choses de l'esprit et en retirer la joie qu'elles contiennent Au contraire, les objets qui flattent les sens sont près de nous : nos yeux les voient, nos oreilles les entendent, nos mains les touchent, nous les respirons, nous les savourons : nous sommes avec eux, en un contact immédiat et facile. De plus, les joies sensibles ne nous atteignent pas seulement comme les joies intellectuelles à la pointe supérieure de la vie, elles embrasent le cerveau et l'imagination, elles pénètrent dans les veines, elles font vibrer les nerfs et les muscles, elles remuent tous les éléments de notre substance. Elles nous procurent ainsi des émotions qui nous sont chères en elles-mêmes, qui

nous sont chères aussi parce qu'elles nous consolent et parce que le rassasiement passager qu'elles nous procurent, nous arrache, momentanément du moins, à nos ennuis, à nos inquiétudes, à nos souffrances. C'est pourquoi les tempéraments tristes sont particulièrement portés à la volupté et lui demandent la guérison de leur mélancolie. Enfin, Messieurs, si les joies sensibles occupent une place trop prépondérante dans notre vie, c'est que, depuis le péché, la concupiscence de la chair règne sur le monde. La concupiscence de la chair est un feu qui se glisse dans notre sang, dans tous nos membres, dans tout notre être. Ce feu, c'est un amour affolé des plaisirs, un amour qui ne connaît aucune loi, un amour qui franchit toutes les digues, quand on ne sait pas régler la brutalité de son flux et de son reflux : voilà la dernière cause de nos défaillances dans la lutte de l'esprit contre la chair (1).

Parmi les plaisirs des sens, il en est qui, par la véhémence, l'emportent sur les autres. Ils accompagnent deux actes, l'acte de la nutrition destiné à la conservation de l'individu, l'acte de la génération destiné à la conservation de l'espèce. C'est dans la sphère de ces deux actes, en soi augustes et sacrés, que la passion se déchaîne : là qu'elle asservit si fortement et si perfidement, quand on ne la maîtrise pas, l'âme au corps : là que le plaisir concentre toute sa puissance de séduction. L'homme

(1) Append. N. 4, p. 305.

qui n'est pas intérieurement armé contre ces assauts succombe. Emporté par les sens, il oublie l'œuvre de vie pour ne songer qu'à la jouissance; il trouble et il sacrifie la première pour se consacrer plus librement à la seconde. La tâche de la tempérance, sa première, sa principale tâche est de modérer ces penchants, les plus impétueux de tous nos penchants, de rétablir l'ordre dans la région inférieure où ils s'affirment avec tant de violence et tant d'opiniâtreté. Il est permis de se livrer aux actes dont nous parlons et aux plaisirs qui en dépendent dans la mesure et dans les conditions déterminées par les intérêts de la vie. La tempérance obtient que l'homme respecte cette mesure et ces conditions, elle l'empêche, à l'heure de la tentation, de suivre les caprices de la concupiscence. Aussi longtemps que l'on n'est pas capable de braver la mort, l'on n'est pas vraiment fort; aussi longtemps que l'on n'est pas capable de résister aux deux tendances dont il est ici question, l'on n'est pas vraiment tempérant (1).

Quand on est capable de leur résister, on est capable de faire un pacte avec ses oreilles et avec ses yeux, de renoncer aux harmonies, aux spectacles, aux parfums qui amollissent la volonté, qui lui préparent des échecs humiliants et criminels. « *Ille qui potest refraenare maximas delectationes, multo etiam magis potest refraenare minores*

(1 Append. N. 5, p. 305.

delectationes (1). » Quand on est capable de leur résister, on est capable de dissiper les tristesses qui plongent l'âme dans une mortelle faiblesse, qui lui conseillent, pour s'étourdir, de retourner aux joies vives dont, de gré ou de force, elle s'est privée. Peut-être, Messieurs, peut-être, jeunes gens, connaissez-vous cet état du cœur qui, mécontent, se plaint de sa détresse et souffre de sa solitude. Peut-être connaissez-vous cette mélancolie où l'imagination se perd, où le rêve essaye de suppléer à l'insuffisance de la réalité, où la conscience s'endort et se noie (2). A la voix de la tempérance, vous vous défierez bien vite de cette vague désolation qui est une forme plus ou moins poétique du sensualisme. Vous vous en défierez, vous dissiperez les ombres qu'elle aura répandues autour de votre âme et à la faveur desquelles vous reviendriez au mal. « *Temperantia... consistit.. ex consequenti... circa tristitias, quæ contingunt ex absentiâ talium delectationum* » (3).

S'il y a un terrain sur lequel la volonté est vaincue, c'est celui de la joie. Même parmi les chrétiens, qui donc résiste à la tentation de la volupté? Qui donc n'offense jamais la tempérance? Un rien nous trouble, et, pour un rien, saisis de vertige et comme étourdis par le tumulte de nos désirs nous obéissons à la concupis-

(1) IIª IIæ, q. CXLI, art. 4, ad 1um.
(2) Append. N. 6, p. 306.
(3) IIª IIæ, q. CXLI, art. 3. — Cf. Append. N. 7, p. 306.

cence qui nous presse. Ce qui nous rend plus misérables, c'est qu'en matière de joies et surtout de joies sensibles, les plus légitimes nous acheminent, par une pente rapide, vers les plus déréglées. Saint Augustin craignait la satisfaction qu'il éprouvait à table. Il avait peur du charme que lui apportaient la beauté de la musique, la splendeur de la lumière (1). La même crainte inspirait à l'Ecclésiaste cette parole : « J'ai considéré le rire comme une folie et j'ai dit à la joie : pourquoi es-tu vaine? (2) » Tous les saints ont manifesté des appréhensions analogues. Convaincus que « le plus sage est celui que la joie emporte le moins » (3), ils ont usé avec discrétion et avec sobriété des plaisirs les plus innocents, afin de ne pas se perdre en s'abandonnant aux plaisirs les plus coupables. Ils avaient besoin pour cela d'un secours surnaturel, d'une tempérance qui eût ses racines non dans les seuls efforts de la volonté, mais dans la puissance divine. Cette tempérance, d'origine céleste, ils l'avaient, comme nous, reçue au baptême; ils demandaient à Dieu de la rendre agissante et victorieuse au milieu des crises causées par le démon ; Dieu écoutait leur supplication et leur accordait un secours proportionné à leur état. Faisons comme eux. Montrons-nous prudents en renonçant aux joies dangereuses, afin de ne point succomber à

(1) Cf. *Confessions*. X, 31-34.
(2) *Ecclésiaste*, II, 2.
(3) Bossuet. Sermon pour la Toussaint.

l'attrait des bonheurs criminels. Pour arriver à ce résultat, comptons sur la grâce que nous aurons sollicitée. La puissance de cette grâce nous vaudra la force de faire, en ce monde, tous les sacrifices qu'exige l'Evangile. Dieu n'est jamais en retard avec nous; il récompensera dès ici-bas notre générosité en nous apprenant à remplacer le plaisir bas de contenter nos passions par le plaisir supérieur de les maîtriser. Loin de perdre à exécuter ses préceptes, nous y gagnerons; au lieu de nous avilir dans l'esclavage de la volupté, nous grandirons en nous dominant par la vertu.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
L'ABSTINENCE

SOMMAIRE

Le baptême de Jésus. Retiré au désert, Jésus consacre au jeûne, à la mortification, à la prière, quarante jours. Il voulait nous donner l'exemple de l'abstinence. Les amis du Sauveur l'imitèrent. L'abstinence est une vertu dont la pratique s'impose à toute l'Eglise. Paroles de Bourdaloue.

Liberté que nous laisse la loi chrétienne de l'abstinence; austérité qu'elle nous commande, p. 71-73.

I

Liberté que nous laisse la loi chrétienne de l'abstinence.

1. Elle nous permet l'usage des aliments nécessaires à l'entretien de la vie.

a) La vie est un don précieux. Dieu nous ordonne de la conserver. Création du corps de l'homme. Soin avec lequel Dieu veut le modeler de ses doigts. Pourquoi ce souci en Dieu? Parce que le corps est le compagnon de l'âme, le temple du Saint-Esprit, l'instrument de notre rédemption et parce qu'il est appelé à la gloire de la résurrection, p. 73-74.

b) De là pour nous l'obligation de lui assurer la nourriture, le breuvage, les soins sans lesquels il perdrait la vie, la force, la beauté.

2. La tempérance nous permet parfois d'ajouter quelque luxe à nos tables.

a) Circonstances de temps et de personnes où la loi de la charité, de l'amitié nous autorise à augmenter les frais de la table, à montrer quelque magnificence, à chercher pour les enfants, pour les vieillards, etc., des mets plus délicats. Le dimanche des ouvriers, p. 74-75.

b) L'Eglise catholique respecte toutes les nuances, toutes les nécessités, toutes les convenances. Elle ne pactise ni avec le rigorisme, ni avec le laxisme, p. 75-76.

3. La tempérance nous laisse la faculté d'user de tous les aliments et de tous les breuvages.

a) Les Esséniens témoignaient d'une aversion absolue pour la

chair des animaux. Erreurs analogues chez les Ebionites, les Manichéens, etc. Ces sectes supposaient qu'il y a des êtres et des aliments essentiellement mauvais et impurs, p. 76.

b) Dès le commencement, la Genèse condamne cette théorie et affirme qu'en elles-mêmes toutes les créatures sont bonnes. Le Christ proclame aussi cette vérité. Pour lui, comme pour ses disciples, le mal ne vient pas des choses, mais de l'abus que nous en faisons, p. 76-78.

c) Conséquences : Dieu a mis entre nos mains l'univers pour que nous en usions suivant nos besoins. Paroles formelles de la Genèse. Belle interprétation de saint Thomas. Paroles de Dieu à Noé. Jésus consacre nos principes par son exemple. L'agneau et le vin de la fête pascale. Réserves de Dieu dans le paradis terrestre et au cours de l'histoire. Raisons de ces réserves. Magnificence de Dieu. La loi chrétienne est ennemie de l'ascétisme aveugle des sectes, p. 78-79.

II

Austérité que la tempérance exige de nous.

1. Elle nous prescrit d'éviter tous les excès.

a) Elle condamne ceux qui, pour le corps, montrent un trop grand attachement, en deviennent l'esclave, font passer ses intérêts avant ceux de l'âme. Exemple des Israélites : leurs plaintes, leurs regrets. Rome au temps de la décadence. Objection de la foule qui ne réclame qu'une abondante pâture, p. 79-81.

b) Le Christ à cet égard, change les sentiments. Il nous apprend à placer le royaume des cieux au-dessus de tout. Il guérit nos infirmités physiques, mais le grand objet de son ministère, c'est le salut des âmes. Succès de son action apostolique. Les foules de Galilée. L'élite s'éprend de mortification. Jadis ces dispositions évangéliques étaient le partage de tous. Il y avait partout de l'idéal. Matérialisme de notre époque. La masse trompée s'attache avec fureur aux biens immédiats. Rôle de la tempérance chrétienne, p. 81-84.

c) La tempérance nous habitue à nous contenter du nécessaire. Elle réprouve la profusion, la délicatesse extrême, le luxe exagéré des banquets. Le mauvais riche. Il mangeait. Il mangeait magnifiquement. Il mangeait magnifiquement chaque jour. Il péchait contre la tempérance à raison de la surabondance, de la variété, de la délicatesse des mets servis à sa table. Le châti-

ment du mauvais riche. L'esprit du Christianisme, esprit de tempérance, bannit de nos maisons ce qui, eu égard à notre situation, est du superflu, p. 84-86.

2. La tempérance chrétienne nous commande d'accepter sans murmure les privations auxquelles Dieu nous soumet.

a) Les serviteurs du Christ manquent souvent du nécessaire. Saint Paul. L'unique nécessaire. Beau texte de Bossuet. Du moins soumettons-nous, par esprit de tempérance, aux restrictions qu'en des jours comme les nôtres, la Providence nous prescrit, p. 86-88.

b) En tout temps obéissons à l'Eglise sur ce point. Observons les jours de jeûne et d'abstinence que l'Eglise a établis. Luther et ses disciples, p. 88-89.

c) Heureux effets du jeûne et de l'abstinence. Moïse, Elie, Daniel. Texte de saint Jean-Chrysostome. En nous livrant au jeûne et à l'abstinence, nous honorons Dieu, nous l'apaisons, nous méritons ses grâces et ses bénédictions, p. 89-90.

d) Puissance de la vie intellectuelle et de la sainteté dans les solitudes, dans les monastères où le jeûne et l'abstinence étaient en honneur. Les grands docteurs et les grands saints trouvaient la lumière et la perfection non dans les somptueux banquets, mais dans l'union à Notre-Seigneur Jésus-Christ, p. 90-92.

Lorsque les hommes refusent de pratiquer les lois du jeûne et de l'abstinence, Dieu les punit. Il les prive du nécessaire parce qu'ils n'ont pas voulu renoncer au superflu. Soumettons-nous à sa volonté. Allons plus loin, observons ce jeûne de l'âme qui entraîne une mortification universelle, qui nous arrache à la tyrannie des sens, donne à la vie de l'esprit toute son ampleur, expie nos fautes, mérite à nos corps et à nos âmes la béatitude, p. 92-93.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
L'ABSTINENCE

Eminentissime Seigneur (1)

Messeigneurs (2)

Messieurs,

C'était au cœur de l'hiver, les pénitents en foule descendaient aux bords du Jourdain et demandaient le baptême à Jean-Baptiste. Un jour, comme l'un d'eux, Jésus sollicita la même grâce. Le Précurseur dut obéir aux instances du divin Prophète et le plonger dans les eaux du fleuve. Mais au moment où le Sauveur regagnait la rive, les cieux s'ouvrirent, une colombe mystérieuse agita ses ailes sur l'héritier de David, et, dans les hauteurs, une voix dit : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances » (3). A peine Jésus eut-il

(1) S. Em. Mgr le Card. Dubois, Arch. de Paris.

(2) S. Gr. Mgr Chollet, Arch. de Cambrai. S. Gr. Mgr Landrieux, Évêque de Dijon.

(3) S. Luc., III, 21.

reçu cette onction qu'il fut « emporté » au désert par la véhémence de l'Esprit (1). Ce désert, croit-on, s'étendait le long d'une colline, à l'ouest de Jéricho, au-dessus de la fontaine d'Elysée, près des grottes percées çà et là dans les flancs du rocher. Ce désert était stérile, la saison rigoureuse. Dans cette solitude sévère, le Maître vécut avec « les bêtes sauvages (2) », dont le cri lugubre trouble le recueillement de la nuit. Il y vécut quarante jours qu'il consacra au jeûne, à la mortification, à la prière. Il voulait, par cet exemple, nous exciter à la pratique de l'abstinence qui est la première forme de la tempérance, car, en tout, il voulait nous donner l'exemple. Cette leçon ne fut point perdue. Au lendemain du jour où la foi les avait illuminés de ses clartés et où ils avaient été régénérés dans la piscine du salut, les amis du Christ s'enfoncèrent dans la retraite, jaloux de suivre aux lieux purifiés par sa présence les sentiers qu'il avait tracés. Mais l'abstinence n'est pas une vertu réservée aux âmes d'élite, c'est une vertu dont la pratique s'impose à toute l'Eglise, vertu que le siècle oublie, dont il parle avec dédain, mais qui n'en conserve pas moins tous ses droits.

Bourdaloue, abordant cette question, s'adressait en ces termes à ses auditeurs : « Ce sujet, me direz-vous, ne convient guère à la dignité de la chaire ;

(1) S. Marc, I-12.
(2) *Ibid*, II, 13 :

et moi, je vous réponds : Ne convenait-il pas à saint Paul ? Cet apôtre le croyait-il au-dessous de son ministère et n'en a-t-il pas plus d'une fois entretenu les fidèles, lorsqu'il leur écrivait : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu : *Sive manducatis, sive bibitis, omnia in gloriam Dei facite* (1). » C'est une matière, il est vrai, que les prédicateurs traitent rarement, et peut-être n'en avez-vous jamais entendu parler ; mais c'est pour cela même que je ne la dois pas omettre, afin que vous ne manquiez pas d'instruction sur un point où tous les jours on se laisse aller à tant de désordres (2). » Ce langage suffirait à vous expliquer, s'il en était besoin, Messieurs, pourquoi, après avoir d'abord affirmé la liberté que nous laisse la loi chrétienne de l'abstinence, je devrai vous rappeler l'austérité qu'elle nous commande.

I

La tempérance chrétienne nous prescrit l'usage des aliments nécessaires à l'entretien de notre vie. La vie est un don, un don précieux. Dieu nous ordonne de la conserver, d'en prolonger le cours, d'en renouveler et d'en augmenter la vigueur, de réparer les brèches qu'y ouvrent le temps, le travail, la fatigue, d'en dilater jusqu'à la joie le rayonnement. Dieu a

(1) *Corinth.*, X. 31.
(2) Sermon sur la tempérance chrétienne.

créé notre corps avec sollicitude et avec amour. « Que les champs produisent les herbes et les plantes; que les eaux s'animent et produisent les poissons; que les cieux se peuplent d'oiseaux; que la terre fasse sortir de son sein les animaux qui circuleront à sa surface (1). » Ce mot jeté dans l'espace suffit à tirer du néant tout l'univers inférieur. Quand il arrive à l'homme, le Seigneur se recueille. Il met lui-même la main à la formation de notre corps, il veut le modeler de ses doigts. Nous savons que ce langage est symbolique : il ne signifie pas que Dieu ait des mains et des doigts, puisque Dieu est un pur esprit; mais que Dieu entend donner au corps de l'homme une perfection spéciale, et qui, dans le monde physique, n'aura point d'égale. Pourquoi ce souci de notre corps? Parce que ce corps sera le compagnon d'une âme immortelle; parce que ce corps deviendra le temple du Saint-Esprit; parce que ce corps uni au Verbe servira d'instrument au mystère ineffable de notre rédemption; parce que ce corps sera, au delà du temps, appelé, comme celui du Christ, à la gloire de la résurrection. Dès lors, vous ne vous étonnerez pas que nous soyons tenus de ne point l'immoler sans raison, de lui accorder la nourriture et le breuvage dont il ne peut se passer. Dès lors, vous ne vous étonnerez pas que nous soyons tenus de lui garder sa beauté, en lui assurant les soins qui l'empêche-

(1) *Genèse*, I, 11, 24.

ront de se flétrir avant l'âge, le bien-être sans lequel il tomberait fatalement dans la langueur et dans l'épuisement (1).

La tempérance nous permet d'ajouter quelque luxe et quelque abondance à nos tables, suivant les circonstances de temps et de personnes. Elle n'est point l'ennemie de la charité qui nous demande d'accueillir nos amis en faisant pour eux quelques frais, de célébrer les fêtes de famille par des réjouissances où le menu est plus soigné, le vin d'un meilleur cru. Elle n'est point offensée si, à certains jours, on tue le veau gras; si les fleurs et les fruits unissent leurs couleurs et leurs parfums pour accroître la joie de nos solennités. Elle n'est point scandalisée, quand les maîtres des peuples, obéissant aux lois d'une sage magnificence, offrent à leurs invités des mets plus exquis et des coupes plus généreuses. Elle nous approuve lorsque pour les enfants, pour les vieillards, pour les malades, pour les mourants, nous préparons une chère qui s'adapte mieux à leur état. Elle ne refuse pas à l'ouvrier le droit de se récréer, le dimanche, auprès de sa femme et au milieu de ses enfants, de s'asseoir tranquillement à une table plus abondante et de boire paisiblement une liqueur plus réconfortante. Pardonnez-moi, Messieurs, d'insister sur ces détails. Il n'est pas inutile de montrer que l'Eglise catholique ne néglige aucune nuance, qu'elle

(1) Append. N. 1, p. 307.

St. Albert's Colle

sait avec souplesse pourvoir à toutes les nécessités de notre nature infirme, à toutes les convenances de notre société. Il me plaît de souligner cette prudence qui ne pactise ni avec un rigorisme inhumain, ni avec un laxisme corrupteur (1).

La tempérance chrétienne nous laisse la faculté d'user de tous les aliments et de tous les breuvages.

Près de la mer Morte, sur la rive occidentale, à l'endroit où s'élève, en plein désert, une oasis verdoyante, vivait un peuple d'ascètes. C'était le peuple des Esséniens. Chez eux, l'on témoignait d'une aversion absolue pour la chair des animaux (2). Plusieurs sectes ont partagé cette erreur et ont enseigné qu'il y a des aliments impurs en eux-mêmes dont on ne saurait se nourrir sans offenser la loi de Dieu. En conséquence, les Ebionites, les Manichéens, et beaucoup d'autres hérétiques défendaient à leurs adeptes l'usage de la viande et même quelquefois des œufs et du poisson. On en trouve qui portaient contre le vin une condamnation analogue. Cette doctrine suppose que Dieu a créé des choses essentiellement mauvaises. Dès la première page de la *Genèse*, le Saint-Esprit s'est élevé contre cette impiété; vous connaissez son récit. Chaque soir, à mesure que sortent du néant la lumière, la terre, les eaux, les plantes, les astres, les habitants de l'air, du sol, des

(1) Append. N. 2, p. 3 8.
(2) Append. N. 3, p. 308.

mers et des fleuves, le Seigneur affirme que tous ces êtres sont bons. Six fois, il prononce la même formule : « *Et vidit Deus quod esset bonum.* Dieu vit que ce qu'il avait fait était bon (1). » Bonne la lumière, bonnes la terre, les eaux et les plantes, bons les vivants qui animent cet univers, bons l'homme et la femme qui en sont les rois! Lorsque, au sixième jour, l'œuvre fut achevée, lorsque cette œuvre apparut telle que l'avait voulue son Auteur, celui-ci, en la voyant resplendissante de jeunesse, de fraîcheur, d'ordre, d'harmonie, ne put retenir un cri d'admiration : il déclara très beau et très bon le monde qui venait de naître. « *Viditque Deus cuncta quæ fecerat; et erant valde bona* (2). » Le Christ qui, pour nous est le grand Révélateur, le Révélateur en qui viennent se résumer, se concentrer et s'expliquer tous les oracles dus à l'inspiration des Patriarches et des Prophètes, le Christ n'a point manqué de proclamer cette vérité. Il enseignait que le mal ne vient pas des choses, mais de l'abus que nous en faisons. Il raillait les Pharisiens attribuant leurs souillures au contact des objets extérieurs et leur pureté aux ablutions qu'ils pratiquaient (3). Ses disciples se souvinrent de ses leçons. « Toute créature est bonne (4) », s'écriait

(1) *Genèse*, I, 4, 10, 13. 19, 22, 25.
(2) *Genèse*, I, 31.
(3) S. Marc, VII, II, 18 ; S. Matth., XV, 12, 20.
(4) I *Timot.*, IV, 4.

saint Paul. « Vous n'avez rien fait que de bon, continuait saint Augustin, et il n'est aucune substance que vous n'ayez faite (1). »

Par conséquent, Messieurs, en soi, aucune créature n'est mauvaise, aucun aliment n'est impur. Dieu, maître souverain des choses, a mis entre nos mains tout l'univers. « Remplissez la terre, disait-il à nos premiers parents, soumettez-vous la terre, régnez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tous les animaux qui se meuvent à la surface du sol (2). » Cette parole nous confère, d'après saint Thomas, le droit de disposer des animaux pour notre nourriture, pour notre vêtement, pour la décoration et l'ornement de notre demeure, pour notre distraction et notre agrément, de les employer comme des auxiliaires destinés à faciliter notre besogne et à nous épargner de la fatigue (3). Les plantes dont la verdure repose le regard, dont les fruits flattent le goût nous appartenaient aussi. L'arbre de vie qui devait nous empêcher de mourir était à nous. Au lendemain du déluge, la voix de Dieu retentit de nouveau et s'adresse à Noé en ces termes : « Tout ce qui vit et se meut vous servira de nourriture (4) ». Jésus consacre ces principes par son exemple. Au jour de la Pâque et à la veille de mourir, il mange

(1) *Confessions*, VII, 12.
(2) *Genèse*, I, 26, 28.
(3) *In Genes.* Cap. I.
(4) *Ibid.*, IX, 3.

l'agneau du sacrifice et il boit du vin en chantant les hymnes de l'adoration et les psaumes de l'*Alleluia*. C'est à peine si Dieu, voulant maintenir sa suzeraineté et nous rappeler notre état de dépendance vis-à-vis de lui, s'était réservé dans le paradis terrestre un arbre auquel il nous défendait de toucher (1). C'est à peine si au cours de l'histoire, et pour des raisons spéciales, il imposa à son peuple quelques restrictions. Ainsi donc, Messieurs, une Providence magnifique a dressé une table à laquelle nous sommes tous invités et où chacun aura le droit de prendre suivant ses besoins, soit le lait des enfants, soit le pain des forts, soit le breuvage qui rafraîchit, soit la substance qui restaure. Notre morale ne tombe point dans cet ascétisme aveugle qui rend l'homme incapable de remplir sa tâche et qui prépare les réactions du sensualisme; elle se distingue de tous ces systèmes outrés qui nous condamnent à maudire la moitié de la création, à craindre partout le contact des objets extérieurs; elle nous rappelle que tout est pur pour les âmes pures; elle est marquée au coin de la sagesse la plus parfaite et la plus divine.

II

Quelle est, après cela, l'austérité que la tempérance exige de nous?

(1) *Genèse*, II, 15, 17.

Elle nous prescrit d'abord d'éviter tous les excès. Un attachement trop grand à notre corps, un souci trop absorbant de son bien-être, une trop vive inquiétude de notre lendemain matériel : voilà le premier excès qu'elle condamne. Ne penser qu'à son corps, en devenir l'esclave, ne se préoccuper que de satisfaire ses appétits, se tourmenter dès que l'on est obligé de supporter une privation, n'est-ce pas là un désordre intolérable? Et cependant, Messieurs, que d'hommes font passer les intérêts du corps avant tous les autres, avant ceux de l'âme et de la conscience, avant ceux de Dieu et de l'éternité. L'espoir de posséder en propre une terre riche et féconde, la joie d'avoir secoué le joug qui pèse sur eux, la vue des prodiges qui s'accomplissent en leur faveur, ne consolent pas les Israélites. Ils murmurent contre Moïse. Leurs protestations se résument en ces cris : « *Quid bibemus?* que boirons-nous? (1)... Plût à Dieu que nous fussions morts... en Egypte, lorsque nous étions assis devant les viandes fumantes que l'on nous distribuait à discrétion, lorsque nous mangions du pain à satiété! *Utinam mortui essemus per manum Domini in terra Ægypti, quando sedebamus super ollas carnium, et comedebamus panem in saturitate* (2) ». S'il le faut, ils porteront de lourdes chaînes, ils dévoreront en silence de sanglants affronts,

(1) *Exode*, XV-24.
(2) *Ibid*, XVI-3.

ils renonceront à toute dignité, à toute fierté, peu leur importe, pourvu qu'ils soient nourris, désaltérés, enivrés, repus. « Laisse-nous servir les Egyptiens, disent-ils à leur sauveur, mieux vaut les servir que de mourir dans le désert. *Recede a nobis, ut serviamus Ægyptiis : multo enim melius erat servire eis, quam mori in solitudine* (1). » A Rome, au temps de la décadence, sous le règne de Tibère, de Néron, de Caligula, le spectacle n'est pas moins honteux. La foule s'assemble aux portes du palais de César. Elle se plaint, elle s'irrite, elle menace, elle s'insurge. Que réclame-t-elle? Est-ce la vérité? Non. Est-ce la justice? Non. Est-ce la liberté? Non. Est-ce la gloire? Non. Elle ne réclame qu'une chose : du pain; elle n'est préoccupée que d'une chose : des fêtes où lui sera gratuitement offerte une abondante pâture. A ce prix, elle pardonnera leurs crimes, leurs cruautés, leurs tyrannies à ses indignes maîtres, et elle acceptera sans rougir l'état d'abjection auquel on l'a réduite.

Le Christ, à cet égard, a changé les sentiments de l'humanité. Il enseignait à s'en rapporter à la Providence. « Ne vous mettez point en peine en disant : « Que mangerons-nous, que boirons-nous, de quoi nous vêtirons-nous? Ce sont les Gentils qui recherchent tout cela, et votre Père céleste sait ce qui vous est nécessaire (2). » Telles étaient ses maximes.

(1) *Exode*, XIV-12.
(2) S. MATTH., VI, 31-33.

En s'exprimant de la sorte, il n'entendait pas nous défendre, en ce qui concerne notre corps, de procéder avec une sage prévoyance ; il entendait nous apprendre qu'il faut placer le royaume des cieux au-dessus de tout, que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute vérité sortie de la bouche de Dieu. Il avait pitié de nos misères physiques, il guérissait nos langueurs et nos maladies, il promettait de récompenser quiconque donnerait à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, mais le grand objet de son ministère était de répandre la vérité dans le monde, d'annoncer l'Evangile aux plus pauvres et aux plus simples, de nous persuader que nous serions insensés, si une sollicitude exagérée pour le temps, nous faisait perdre de vue l'éternité. Il réussit à convaincre. On vit des milliers d'hommes s'attacher à la personne de Jésus et à ses pas, le suivre pendant plusieurs jours, prêts à souffrir toutes les privations pour l'entendre et se nourrir de ses leçons. On vit des jeunes gens, des vierges renoncer aux délices et au luxe où ils avaient été élevés et vaquer aux exercices de la piété. On les vit s'éprendre de mortification, se réfugier dans des grottes lointaines et dans des tombeaux, adopter un régime dont quelques racines faisaient les frais. La grâce du Sauveur n'a rien perdu de sa puissance. Lorsqu'elle a régné, la volonté intellectuelle a triomphé des passions les plus opiniâtres et la vie de l'esprit a prévalu sur la vie de la chair. Aujourd'hui, après

vingt siècles de combat, l'élite de l'humanité, dans la crise de réalisme que nous traversons, aspire à imiter Jésus qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête. Disons-le à notre gloire : en dehors même des cloîtres, des âmes nombreuses, des familles entières s'efforcent de revenir à la simplicité d'autrefois et montrent une répugnance sincère pour tout ce qui contrarie les habitudes de frugalité en honneur parmi nos pères. Jadis ces dispositions si évangéliques et si raisonnables étaient le partage de tous : dans les humbles hameaux, dans les modestes ateliers, il y avait de l'idéal, on se contentait de peu, on mangeait pour vivre, on ne vivait pas pour manger. Ces temps ne sont plus. La masse a été trompée par les faux prophètes et par les politiciens qui s'engraissent à ses dépens. Convaincue peu à peu que toute compensation lui sera refusée au delà du tombeau, elle se dispute avec fureur et avec désespoir les biens immédiats, elle est épicurienne et elle signifie impérieusement qu'elle ne renoncera pas à sa part du festin, qu'elle l'obtiendra par tous les moyens; elle répète les mots de l'impie :

« Venez, jouissons du présent,

. . . . . .

Car c'est là notre héritage et notre destinée (1). »

Tout se tient, Messieurs, dans la morale et dans la religion. Quand on a cessé de croire à un bonheur

(1) *Sagesse*, II, 5-9.

sans fin, on reporte ses désirs sur les choses périssables, et l'amour déréglé du corps submerge bientôt l'âme dans le plaisir brutal de la table et de l'animalité. La tempérance chrétienne réagit contre ce matérialisme répugnant. Elle puise sa force dans la foi, et, à la lumière de la foi, elle nous habitue à sacrifier le corps à l'esprit, les choses qui se voient à celles qui ne se voient pas, les délices du temps à la béatitude de l'éternité.

Elle nous habitue aussi à nous contenter du nécessaire, à éviter ordinairement cette profusion, cette délicatesse, ce luxe en dehors duquel il est pour tant de gens, dirait-on, impossible de vivre. L'Evangile nous a peint en quelques mots les dispositions et les sentiments de ceux qui succombent à la tentation de la bonne chère. « Il y avait un homme riche, dit saint Luc, qui était vêtu de pourpre et de lin, — de la pourpre éclatante que l'on fabriquait à Tyr, du lin blanc comme la neige que l'on tissait en Egypte. — Cet homme se traitait tous les jours magnifiquement. « *Et epulabatur quotidiè splendidè* (1) ». *Epulabatur :* il mangeait. Cette expression semble indiquer qu'il ne connaissait point d'autre exercice, point d'autre préoccupation, qu'il ne songeait qu'à manger, qu'il ne faisait que manger; qu'il n'avait, après s'être enveloppé dans des habits somptueux,

(1) S. Luc, xvi, 19.

qu'un plaisir : manger, *epulabatur*. Mais il entendait manger magnifiquement et manger magnifiquement chaque jour : *Epulabatur quotidiè splendidè*. Il voulait que sa vie fût un festin ininterrompu, que sa table fût opulemment servie à toute heure. *Epulabatur quotidiè splendidè*. En quoi consistait cette splendeur dénoncée par le Christ. Dans la surabondance d'abord. Les banquets des mauvais riches sont tellement copieux que les restes laissés par les convives pourraient nourrir toute une famille, que les miettes tombées des tables orgueilleuses suffiraient à rassasier le pauvre Lazare. Cette splendeur consiste ensuite dans la variété des mets offerts aux invités. On se lasse des meilleurs plats, le palais se blase et il faut sans cesse l'exciter en recourant pour l'émouvoir à des mets nouveaux, à des oiseaux rares, à des poissons inconnus, à des fruits exotiques. Cette splendeur consiste enfin dans la délicatesse des aliments et des breuvages. L'art culinaire est un de ceux que l'on a le plus cultivés. On s'est livré à un travail minutieux, à des combinaisons sans nombre ; on a recherché, inventé, publié mille recettes ; on a composé mille condiments pour rendre la nourriture plus appétissante, pour verser plus de douceur, plus de feu, plus d'arôme dans nos coupes, pour piquer de toute façon le goût et flatter la sensualité. On torture les choses, on les réduit en poudre, on les mélange, on demande aux flammes ou à la glace d'ajouter à leur naturelle saveur, en un mot,

notre génie s'efforce, par tous les moyens, d'augmenter la mesure de volupté que nous apportent les repas.

En nous racontant l'histoire du mauvais riche, en nous le montrant aux enfers, torturé par une soif brûlante, le Maître nous avertit que l'esprit du Christianisme ne s'accorde point avec cet amour de la jouissance, amour qui soit à raison de la quantité, soit à raison du raffinement et de la qualité, nous entraîne au sensualisme. Lorsqu'il nous invite à n'implorer de son Père que le pain quotidien, lorsqu'il n'offre aux foules affamées que les vivres indispensables, le Christ nous prêche l'obligation de bannir de nos maisons ce qui, eu égard à notre situation et aux circonstances, est du superflu.

La tempérance chrétienne nous commande d'accepter sans murmure les privations auxquelles Dieu nous soumet. Dieu ne nous a point promis de nous assurer toujours le nécessaire. fussions-nous pour lui de fidèles serviteurs. Lorsque la famine sévit dans une contrée, les justes ne sont point épargnés, ils se résignent à l'épreuve. Saint Paul, au milieu de ses travaux et de ses missions. a souffert de la faim, de la soif, des diètes prolongées, comme du froid et de la nudité : *in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate* (1). On ne l'a

(1) II *Corinth.*, xi, 27.

pas entendu se plaindre, au contraire. Beaucoup, dit-il, se glorifient du faste de leur maison, moi, je me glorifierai de ma misère. « *Multi gloriantur secundum carnem, et quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor* (1). » Les plus intimes amis de Dieu ont passé par des extrémités semblables. « Manquant de tout, dans la détresse et dans l'affliction, » ils ne se sont point insurgés, ils ont accepté leur sort avec une patience qui ne s'est pas démentie. « *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti* (2). » En réalité, une seule chose est nécessaire : aimer Dieu en ce monde et le posséder dans l'autre; au fond et en dernière analyse, qu'importe que nous ayons l'abondance, qu'importe que nous ayons ce que nous appelons, par rapport au présent, le nécessaire, pourvu que nous reste cet unique nécessaire dont Jésus parlait à Béthanie. « La perte de ce procès ôte le pain à vous et à vos enfants, s'écriait Bossuet; courage, mon frère, il vous reste encore cette nourriture immortelle qui est promise dans l'Evangile à ceux qui ont faim de la justice; ah, ils seront rassasiés éternellement (3). »

Si, Messieurs, nous n'avons point l'occasion de pratiquer cette tempérance héroïque, du moins soumettons-nous aux restrictions qu'en des jours comme les nôtres nous demande le bien public. Dans cette voie,

(1) *Ibid*, XI, 18, 30.
(2) *Hébreux*, XI, 37.
(3) Sermon sur les nécessités de la vie.

soyons généreux; n'affectons pas de la mauvaise humeur, lorsque nous n'avons pas toutes nos aises, lorsque quelque chose nous manque du bien-être auquel nous étions habitués: c'est du patriotisme, c'est aussi de la religion bien entendue.

En tout temps, obéissons aux commandements de l'Eglise en cette matière. Nous n'avons pas le droit, sans un motif légitime, de nous y soustraire: car les ordres de l'Eglise sont les ordres de Dieu même. Or, comme vous le rappelez avec tant de clarté et d'opportunité dans votre mandement, Éminentissime Seigneur, l'Eglise a établi des jours d'abstinence et des jours de jeûne: des jours d'abstinence pendant lesquels nous devons nous contenter d'aliments maigres qui donnent au corps moins de force, des jours de jeûne pendant lesques nous devons nous contenter d'un repas et d'une légère collation. On a raillé ces lois de tempérance et de mortification; les Luther et leurs disciples se sont hâtés de les violer et de les abolir. Mais n'ont-ils pas aboli aussi l'indissolubilité du mariage, le culte extérieur et la plupart des sacrements? N'ont-il pas, sur ce point comme sur tant d'autres, rompu avec les traditions religieuses de la société chrétienne et même de l'humanité (1). Certes il ne suffit pas de jeûner, de n'user que d'herbes et de fruits pour être un saint, néanmoins ces pratiques de pénitence nous aident à discipliner la chair, à réprimer ses

(1) Append. N. 4, p. 309.

révoltes, à briser son orgueil, à l'affaiblir et à la désarmer en la crucifiant avec ses vices et ses désirs déréglés (1).

Le jeûne et l'abstinence sont utiles pour disposer les âmes à la prière et à la contemplation des choses divines. Moïse jeûna quarante jours avant d'entrer en colloque avec Dieu. Elie jeûna quarante jours afin de jouir sur l'Horeb de la présence du Seigneur. Daniel se prépara par un jeûne de trois semaines aux révélations que le ciel lui réservait. Le corps trop bien nourri est pour l'esprit un poids accablant, le jeûne rend ce poids moins lourd. Selon saint Jean Chrysostome, « le jeûne est l'aliment de l'âme à laquelle il donne des ailes rapides afin qu'elle puisse s'envoler sur les hauteurs et y regarder en face la suprême Beauté (2) ». En nous livrant à ces exercices, nous honorons Dieu, nous l'apaisons, nous méritons ses grâces et ses bénédictions. Nous l'honorons : notre corps devient l'autel sur lequel nous lui offrons des sacrifices qui sont quelque chose de nous-mêmes, et, pour ainsi dire, les prémices et la dîme de notre vie, nous faisons servir nos membres à sa gloire, et, à certains égards, nous mourons pour lui, reconnaissant ainsi sa souveraineté sur nous. « *Exhibete vos Deo, tanquam ex mortuis viventes* (3). »

Par ces exercices, nous honorons Dieu, par ces exercices, nous l'apaisons. Nous l'apaisons, car il

(1) *Galates*, v-24.
(2) *Homél.* I[e] *in Genes.*
(3) *Rom*, vi-13.

faut que l'expiation soit proportionnée à la faute. Vous avez péché par orgueil, réparez par l'humiliation; vous avez péché par avarice, réparez par la libéralité de vos aumônes. Mais, la plupart du temps, c'est la chair qui nous entraîne au mal. L'Apôtre n'a-t-il pas écrit aux Galates que non seulement la luxure, mais l'idolâtrie, les maléfices, les haines, les violences, les dissensions, les disputes, les schismes, les hérésies, les envies, les meurtres étaient les œuvres de la chair (1). Il faut que cette chair coupable soit punie, que l'âme la traite comme elle a traité l'âme, que son châtiment réponde à ses crimes, sa souffrance aux délices dans lesquelles on l'a plongée, et qu'ainsi elle satisfasse la justice après l'avoir offensée. « *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem; ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem* (2). » Le jeûne et l'abstinence sont ce châtiment destiné à expier dans la chair les maux commis ou inspirés par la chair.

Ces exercices nous obtiennent les grâces et les faveurs de Dieu. C'est par le jeûne que David implorait de Dieu le salut de son fils, que les saints triomphaient du démon, et Notre-Seigneur affirmait que la mortification nous vaudrait une récompense auprès de son Père. « Quand vous jeûnez, disait-il, parfumez votre tête, lavez votre visage, afin qu'il ne

(1) *Galates*, v, 19-21.
(2) Cf. *Apocal*., xviii, 6-7; *Rom.* vi. 19.

paraisse pas aux hommes que vous jeûnez, mais à votre Père qui est présent dans le secret, et votre Père qui voit dans le secret vous le rendra (1). »

Vous le constatez, Messieurs, d'après les saintes lettres, la mortification dans le boire et dans le manger, le jeûne et l'abstinence, comme l'aumône et la prière sont des sacrifices qui plaisent à Dieu et attirent sur nous ses bénédictions; ce sont des sacrifices expiatoires qui effacent les péchés des individus et les péchés des peuples, des sacrifices d'adoration par lesquels nous affirmons l'absolu domaine du Créateur sur son œuvre (2).

Dans les solitudes de l'Egypte, dans les monastères, le jeûne et l'abstinence étaient en honneur et on les observait rigoureusement. Aussi la vie intellectuelle s'y déployait dans toute sa puissance, dans toute sa richesse, et, la sainteté y apparaissait environnée d'une incomparable splendeur. A cette discipline se sont formés les Antoine, les Athanase, les Basile, les Grégoire, les Jérôme, les Bonaventure, les Thomas d'Aquin. Heureux et pacifiques séjours! L'homme y apprenait, en domptant ses passions, à rétablir l'autorité de l'esprit sur la matière, Dieu aimait à y passer pour remplir les âmes de visions lumineuses et d'ineffables consolations! O cloîtres si chers de saint Benoît, de saint Bruno, de saint Bernard, de saint François, de saint Domi-

(1) S. Matth., vi, 18.
(2) Append. N. 5. p. 311.

nique, de sainte Thérèse, foyers bénis de science et de vertu, quand vous laissera-t-on la liberté de relever vos murailles et de montrer à un siècle vieilli qu'il se rajeunira non dans les banquets, non dans le vin, mais dans l'union à Jésus-Christ Notre-Seigneur. « *Non in comessationibus, non in ebrietatibus sed... induimini Jesum Christum* (1). »

Lorsque les hommes et les peuples outragent les lois qu'il a dictées par lui-même ou par son Église, Dieu se venge et se venge souvent sur la terre (2). Il permet aux fléaux, à la guerre, à la famine de se déchaîner, et nous sommes amenés à faire de force ce que nous refusions de faire volontairement; à nous passer du nécessaire, nous qui n'avions pas assez de vertu pour nous passer du superflu; à souffrir de la faim et de la soif, nous qui ne consentions pas à réprimer les caprices de nos désirs; à vivre dans la misère, nous qui étions si attachés à nos aises. N'attendons pas que Dieu nous contraigne à expier les fautes de notre sensualité; inclinons-nous spontanément devant les ordres de Celui à qui appartiennent tous nos biens comme à leur auteur. Montrons-nous encore plus généreux. Apprenons à l'école des saints à observer ce jeûne de l'âme dont Bossuet a dit : « Le véritable jeûne emporte une mortification universelle... Pour nous y disposer, l'Église, à ces

(1) *Romains*, XIII, 13.
(2) Append. N. 6, p. 312.

heures de silence où l'on offre les premiers vœux dans la tranquillité de la nuit, exhorte tous ses enfants à user avec plus de retenue des paroles, des aliments, du sommeil, des plaisirs (1). » Ecoutons-la. Messieurs, c'est le moyen de nous arracher à la tyrannie des sens, de donner à la vie de l'esprit toute son ampleur, d'expier nos fautes, de mériter à nos corps la gloire éternelle de la résurrection et à nos âmes une surabondante béatitude (2).

(1) Esquisse d'une homélie pour le 1er dimanche de Carême, 2e p.
(2) Append. N. 7, p. 313.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
LA CHASTETÉ

SOMMAIRE

La Chasteté est la seconde forme de la tempérance. Révoltes du monde contre les lois de la chasteté. Raisons de ces révoltes. Cependant cette vertu, sainte en elle-même, nous aide à la pratique de toutes les autres. La plupart du temps les autres démons servent le démon de la luxure. Au cours de cette conférence, on établira les principes qui doivent, en matière de chasteté, régler notre conduite, p. 101-102.

I

Premier principe : en dehors du mariage, l'œuvre de chair est gravement criminelle.

1. Elle est gravement criminelle.

a) Explication de cette pensée. Délicatesse de la chasteté. Bien que les atteintes à la chasteté ne soient pas également coupables, aucune n'est vénielle sinon par défaut de consentement, p. 102-103.

b) Enseignement du décalogue. Dans cet enseignement, il s'agit non d'un conseil, mais d'un précepte qui s'étend aux actes extérieurs et intérieurs. Preuves de cette assertion. Importance que Dieu attache à ce commandement. Place qu'il occupe parmi les autres articles de la loi ancienne. Châtiments infligés aux impudiques, p. 103-105.

c) Enseignement du nouveau Testament. Anathèmes de Jésus contre l'adultère. Sévérité de saint Paul à Corinthe. Tertullien déclare irrimissibles les péchés contraires à la vertu de chasteté. Exagération de cette thèse. Il n'y a point de péché irrémissible. Miséricorde de J.-C. à l'égard de Madeleine, de la Samaritaine, etc. Il n'en est pas moins vrai que le Christianisme éprouve une répugnance instinctive pour l'homme charnel, qu'il exige le respect de la chasteté de quiconque n'est pas engagé dans le mariage, p. 105-106.

2. Objections contre ces principes.

a) Les Epicuriens soutiennent le droit au plaisir, à l'amour

libre, à l'union libre, etc. Ils exhortent leurs semblables à la débauche. Leur apostolat infernal. Les libertins au temps du Sage et au temps de Socrate. Bentham. La religion et le bon sens condamnent cette philosophie qui nous ramène à l'animalité et même au-dessous, p. 107-108.

b) La chasteté est d'une pratique trop difficile ou même impossible. Conduite inexcusable de certains parents. Motifs invoqués pour approuver ou du moins ménager cette morale relâchée. 1° Il faut que la fougue du sang trouve une issue, autrement on s'expose à des catastrophes irréparables. 2° L'accomplissement de certaines fonctions est nécessaire à l'homme fait comme le boire et le manger, p. 108-110.

c) Réfutation. Aucun chrétien ne peut souscrire à ces idées. 1° Les faits les condamnent. La chasteté a toujours été pratiquée par des jeunes gens et des hommes au sang impétueux. Les vierges, les pénitents, Marie immaculée prouvent que la chair n'est pas nécessairement maîtresse de l'esprit. 2° Il est plus impossible d'être à moitié pur que de l'être tout à fait. 3° La fonction de la génération n'est pas nécessaire comme la fonction de nutrition. La première s'impose à quiconque veut vivre, la seconde ne s'impose en particulier à personne. Témoignage de 150 médecins, p. 110-113.

d) Les faibles, pour s'excuser, prétendent que la chasteté est trop difficile. Il est vrai que cette vertu est d'une pratique très difficile. Luttes auxquelles il faut se condamner et auxquelles se sont condamnés les saints. Saint Jérôme, saint Paul. Sur ce terrain les combattants dignes de pitié, les victorieux dignes d'admiration. Mais 1° toute vertu est difficile. Exemples dans la charité, dans la force. 2° Il est plus difficile de contenter ses passions que de les réprimer. Sacrifices auxquels sont soumis les esclaves de la concupiscence. La débauche coûte plus cher que la chasteté. 3° Nous ne sommes pas seuls dans les luttes de la chasteté. Dieu nous assiste. Sa grâce suffit à nous rendre vainqueurs, p. 113-115.

II

Second principe : La chasteté qui permet l'œuvre de chair dans le mariage, astreint les époux à une sainte et positive discipline.

1. La vraie religion autorise le mariage. Elle bénit les pre-

mières noces. Doctrine contraire des sectes. L'Eglise ne condamne pas les secondes noces. Sectes qui interdisent aux veufs et aux veuves de voler à d'autres hymens, p. 115.

2. Mais elle assujettit les conjoints à des préceptes qu'il faut souligner.

a) Les intérêts charnels ne doivent pas absorber toute la vie des époux. Part de l'esprit et du cœur dans la société domestique. Mariage de la Sainte Vierge et de saint Joseph, d'après saint Thomas. Retenue qui s'impose aux époux et spécialement aux époux chrétiens. L'affection doit se dégager peu à peu de la matière. Le vin miraculeux de Cana, symbole de l'amour chrétien, p. 115-117.

b) La chasteté conjugale oblige les époux à une affection exclusive. Ils ne s'appartiennent plus. La polygamie officielle ou secrète est contraire à la chasteté conjugale. Faute, injustice et trahison qu'entraîne la polygamie. Infidélité brutale et scandaleuse, infidélité de la pensée, du cœur, amitiés troubles, confidences trop intimes en dehors du foyer sont, à des degrés divers, inconciliables avec la chasteté conjugale, p. 117-118.

c) La chasteté conjugale ne permet pas aux époux de rompre le pacte qu'ils ont signé pour suivre les caprices de la passion. Le mariage est indissoluble. Aucune loi humaine ne peut séparer ce que Dieu a uni. Enseignement de saint Paul et des saints Pères. Point d'exception à cette règle. Insuffisance des motifs qu'on allègue pour la violer. La séparation de corps et de biens n'est pas le divorce, elle entraîne pour les époux séparés la nécessité de garder une parfaite continence jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre, p. 119-120.

Sur ces principes, l'Eglise ne cédera pas. Elle frappe les rois, les particuliers, les docteurs qui voudraient s'en affranchir : Henri VIII, Luther, les sectes du Moyen Age, les Laxistes. Censures contre la polygamie, la fornication, l'adultère, le divorce. Dans la lutte elle soutient et elle encourage. Les chrétiens doivent unir leurs efforts aux siens. Devoirs sur ce terrain des écrivains, des maîtres de maison, des législateurs. Utilité de la chasteté pour la prospérité des nations, p. 120-122.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
I A CHASTETÉ

Eminentissime Seigneur (1)

Messeigneurs (2)

Messieurs,

La chasteté est la seconde forme de la tempérance. Nulle vertu n'a autant révolté le monde. Pour la ridiculiser, pour l'exclure de la morale, pour obtenir au vice contraire le droit de cité, la philosophie, les fausses religions, l'autorité, la littérature, la poésie, les arts se sont unis dans une scandaleuse et bruyante conspiration. C'est que la chasteté barre le chemin à la plus violente des passions, à la passion qui, la plupart du temps, inspire les autres. C'est que la chasteté enlève à l'homme la liberté de se livrer,

(1) S. Em. Mgr le Card. Dubois, Arch. de Paris.

(2) LL. GG. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié. Mgr Murphy, de la Congrégation du Saint-Esprit, évêque de Port-Louis (Ile Maurice.)

dans l'ordre sensible, au plaisir le plus vif et que je n'ai pas besoin de désigner davantage. Pourtant, cette vertu n'est pas seulement sainte en elle-même, elle aide à la pratique de toutes les autres et elle nous épargne les tentations sans nombre auxquelles succombe celui qui l'outrage. Quiconque regarde, écoute ce qui se passe dans ce monde constate que, presque toujours, le démon de la cupidité, de la cruauté, du mensonge, de l'incrédulité, du blasphème, de l'athéisme, n'est que le serviteur d'un autre démon : le démon de la luxure et de la débauche. C'est ce que Notre-Seigneur nous enseignait, lorsqu'il nous disait que l'esprit impur traîne après lui sept esprits plus méchants que lui (1). Aussi l'Eglise trahirait-elle la cause de Dieu, les intérêts essentiels de l'homme, si elle ne maintenait les principes qui doivent, à cet égard, régler notre conduite. Cette conférence a pour but de déterminer ces principes.

I

Voici le premier : en dehors du mariage légitimement contracté, l'œuvre de chair est gravement criminelle (2). Elle est gravement criminelle dans l'acte qui la consomme; gravement criminelle dans le regard, dans la pensée, dans le rêve, dans l'affection, dans le désir, dans la parole qui la pré-

(1) S. Matth., xii, 43
(2) Append. N. I. p. 213.

parent, qui l'ébauchent et dont la volonté est complice (1). La chasteté, en effet, est la plus délicate des vertus. Elle est comme les colombes que le bruit d'un pas effarouche et met en fuite. Elle est « la fleur des mœurs, l'honneur des corps, la parure des sexes, la pureté du sang, la garantie de la race, le fondement de la sainteté, le signe d'une âme saine. *Pudicitia, flos morum, honor corporum, decor sexuum, integritas sanguinis, fides generis, fundamentum sanctitatis, præjudicium omnibus bonæ mentis* (2). » Mais un souffle émeut cette fleur, une brise la froisse, un vif rayon la fait mourir; un contact imprudent flétrit cet honneur, souille cette parure, altère cette pureté, enlève cette garantie, ébranle ce fondement, efface de nos consciences ce signe béni de notre prédestination et de notre gloire. Point d'illusion, Messieurs. Bien que les atteintes à la chasteté ne soient pas également coupables, aucune n'est légère ni vénielle, sinon par défaut de consentement. Que cet enseignement soit et ait toujours été celui de la vraie religion, rien de plus certain, puisque nous le trouvons, dès le commencement, dans le Décalogue qui résume toute la loi. Qu'il s'agisse ici non d'un conseil destiné à quelques âmes d'élite, mais d'un précepte s'adressant à tous sans exception, on n'en saurait douter, puisque Dieu, en le promulguant, parle, sur un ton impératif,

(1) Append. N 2, p. 314.
(2) Tertullien. *De Pudicitia*, 1.

à la masse de son peuple. Que ce précepte s'étende aux actes intérieurs et aux actes extérieurs, tout nous le prouve : le texte du livre sacré qui interdit, en dehors des noces, les œuvres et les désirs charnels: l'esprit général de la religion qui veut que nous soyons en nous-mêmes ce que nous paraissons aux autres; les maximes du Christ qui exige de ses disciples des vertus réelles, ayant leurs racines au dedans avant de se manifester au dehors. Que le Maître souverain attache de l'importance à ces commandements, il le montre clairement par la place qu'il leur assigne parmi les dix articles fondamentaux de sa morale, par les châtiments qu'il inflige à ceux qui les violent. Après avoir interdit le culte superstitieux des dieux étrangers et la fabrication des idoles; après avoir insisté sur la sanctification du sabbat; après avoir imposé le respect à l'égard des parents et condamné le meurtre, il se prononce d'une façon absolue contre les dérèglements des sens. Il voue les principaux profanateurs de ses ordres sur ce point à la mort, au feu (1), et il profère de dures menaces contre les transgressions de son peuple à ce sujet. « Ayez soin, dit-il, de mettre ces lois en pratique, autrement la terre promise vous vomira. Ne suivez pas les usages des nations que je chasse devant vous, elles ont fait ce que je vous ai défendu, c'est pourquoi, je les ai en abomination. *Custodite leges meas, atque judicia*

(1) *Deuteron.*, XXI, 9-22.

et facite ea : ne et vos evomat terra quam intraturi estis et habitaturi (1). »

Le Nouveau Testament dont l'onction est touchante, dont la miséricorde est infinie, frappe cependant l'impudicité d'anathèmes qui m'épouvantent. Jésus s'exprime avec colère sur la génération adultère et pécheresse au milieu de laquelle il exerce son ministère (2). A l'église de Corinthe, où vient d'éclater un scandale, saint Paul tient ce rude langage : « On n'entend parler que de l'impudicité commise parmi vous... et vous n'avez pas été dans le deuil, et vous n'avez pas brisé avec le coupable.. Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous tous réunis et moi en esprit au milieu de vous, avec la puissance de Notre-Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour le châtiment de sa chair. *Tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis* (3). » Emu de ces discours, Tertullien déclarait irrémissibles les péchés contraires à la sainte vertu de chasteté. Dieu me garde, Messieurs, de tomber dans cette hérésie (4) ! Dieu me garde de prononcer ici un mot capable de désespérer une âme, si faible, si humiliée, si tombée qu'elle soit ! Il n'y a point de péché irrémissible. La miséricorde de notre Sauveur l'emporte sur notre perversité. Jamais notre malice ne s'étendra

(1) *Deutéron.*, XX, 22, 23
(2) S. MATTH., XII, 39 ; S. MARC, VIII, 38.
(3) I *Corinth.*, V, 1-5.
(4) Append. N. 3. p. 315.

aussi loin que la bonté divine, et l'être le plus dégradé, dès qu'il aura suivi l'ange du repentir, sentira près de lui l'ange du pardon. Tertullien n'a pu, malgré son génie, triompher de l'Évangile. L'Évangile, à chaque page, contredit la thèse impitoyable du docteur africain. Celui-ci, quelle que soit la puissance de sa dialectique, se heurte à l'histoire de toutes les pécheresses, de toutes les Madeleine, de toutes les Samaritaines, de tous les enfants prodigues. Pécheresses, Madeleine, Samaritaines, enfants prodigues ont avoué leur misère, poussé un cri, versé une larme, et le Fils de Dieu, d'un regard, d'un mot, d'un geste, les a relevés, leur a rendu l'innocence et a déclaré que les courtisanes, que les habitants de Ninive et même de Sodome et de Gomorrhe entreraient avant les Pharisiens dans le royaume des cieux (1).

Il n'en est pas moins vrai que le Christianisme éprouve une répugnance instinctive pour l'homme charnel, pour l'homme devenu, à la suite de ses défaillances, esclave de ses sens et incapable d'apprécier les sublimes vertus dont l'Esprit nous a révélé le secret. Il n'en est pas moins vrai que jamais le Christianisme ne répudiera la chasteté : que toujours il en imposera le respect au jeune homme, au veuf, au célibataire, à quiconque n'est pas engagé dans les liens d'un mariage régulier.

(1) Tertullien, *De Pudicitia*. — S. Matth., x, 15; xii, 41; xxi, 31.
(2) I *Corinth.*, iii, 14.

On s'élève de tous côtés contre ces principes. Parmi les Épicuriens, il n'est question que du droit au plaisir, à l'amour libre, à l'union libre, à la satisfaction de tous les caprices et de tous les désirs. Les Epicuriens ne reconnaissent à personne, ni à Dieu, ni aux hommes, le pouvoir de mettre un frein aux convoitises de la chair. Ils exhortent les jeunes gens, les jeunes filles, à profaner leurs plus fraîches années: l'âge mûr à vivre dans l'indépendance honteuse où l'on échappe à toute charge, à toute responsabilité, sans renoncer à aucune jouissance: les vieillards à déshonorer leurs cheveux blancs. Par tous les moyens, les plus hypocrites comme les plus impudents, ils exercent un apostolat infernal et ils s'efforcent d'acclimater dans la société chrétienne leurs idées et leurs mœurs. Déjà, au temps du Sage, les libertins chantaient :

»Venez, profitons des biens présents ;
Usons des créatures avec l'ardeur de la jeunesse,
Buvons à profusion le vin précieux,
Couvrons-nous de parfums,
Et ne laissons point passer la fleur du printemps,
Couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent,
Qu'il n'y ait point de prairies qui ne soit le théâtre de nos plaisirs,
Qu'aucun de nous ne manque à nos orgies (1). »

Déjà l'interlocuteur de Socrate disait : « Le plaisir

(1) *Sagesse*, II, 5-9.

est la fin légitime de tous les êtres animés, le but où ils doivent tendre (1). » Notre âge a dépassé ces maximes. A la fin du dix-huitième siècle, Bentham osait écrire : « Le plus abominable plaisir du plus vil des malfaiteurs est bon en soi (2). » Je n'essayerai pas, Messieurs, de réfuter ces systèmes immondes. Je m'en remets, si vous êtes croyants, à votre foi et à votre conscience, et, si vous ne l'êtes pas, à votre bon sens et à votre honneur. Je dirai seulement que cette philosophie nous ramène à l'animalité. Je me trompe. Les animaux sont les esclaves de leurs instincts, mais en leur obéissant, ils obéissent à une loi qu'a dictée la sagesse du Très-Haut; tandis que, dans l'école d'Epicure, toutes les barrières sont renversées et l'on est à la merci d'une fantaisie aveugle qui ne connaît plus aucune règle, ni aucune retenue. Je dirai seulement que je plains les propagateurs de ces théories plus encore que je ne les méprise. Je dirai surtout qu'une société se respectant elle-même n'a pas le droit de souffrir dans son sein de pareils malfaiteurs.

D'autre part, tout en reconnaissant la beauté et l'utilité de la chasteté, on s'élève contre elle, sous prétexte qu'il est impossible ou du moins trop difficile de la pratiquer. Ce n'est pas seulement chez les païens que l'on professe cette lâche doctrine : elle est acceptée, pratiquement du moins, par un trop grand nombre de chrétiens. Des pères, des mères sincère-

(1) Cf. Philèbe.
(2) Cf. Fouillée. *Histoire de la Philosophie*, 3e édit. p. 349.

ment attachés à la foi et à la Religion se résignent aux débordements de leurs fils et se montrent trop heureux lorsque ces débordements ne compromettent pas l'éclat du nom, la fortune de la famille, l'avenir et la santé des coupables. Ils ne craignent même pas, en certaines occasions, de favoriser une inclination mauvaise de leurs enfants, espérant, par cette indulgence, leur épargner des chutes, au point de vue humain, plus irréparables. Quels motifs invoque-t-on pour préconiser, ou, du moins, pour ménager cette morale (1)?

On en invoque plusieurs. Il faut, dit-on, que la fougue du sang trouve une issue ; que le cœur avide, en s'éveillant, d'affections vives, ne demeure pas sans pâture. Vouloir contenir cette ardeur et ce besoin d'aimer, c'est s'exposer aux explosions soudaines, aux tempêtes redoutables, aux naufrages dramatiques. Ne voit-on pas quotidiennement des jeunes gens qui, après avoir été irréprochables jusqu'à l'âge de trente ou trente-cinq ans, se retournent en un clin d'œil et oublient toute modération, toute bienséance, toute pudeur? Au contraire, n'a-t-on pas constaté qu'après avoir sacrifié plus ou moins longtemps aux passions, on devient facilement un homme calme, sérieux, rangé? De plus, nous sommes en face d'une loi physiologique qui ne fléchit pas. En vertu de cette loi, lorsque l'homme est parvenu à la virilité, l'accomplissement de certaines fonctions lui est

(1) Append., N. 4, p. 316.

nécessaire comme le boire et le manger. Cette loi est universelle, mais il y a des constitutions où elle s'affirme d'une façon si pressante, qu'on ne lui résiste pas sans briser tout l'organisme.

Qu'il soit bien entendu, Messieurs, qu'aucun chrétien ne peut souscrire à ces idées : ce serait implicitement renier sa foi. Contre les raisons que je viens de résumer, j'apporterai d'abord un fait qui, à lui seul, suffirait à les réduire à néant. Il y a eu dans tous les temps et il y a partout des jeunes gens chastes, des jeunes filles chastes, des hommes chastes, des femmes chastes. Les uns ont rigoureusement pratiqué la continence jusqu'à l'heure du mariage, les autres l'ont pratiquée toute leur vie ; les uns ne l'ont jamais offensée, les autres y sont revenus après l'avoir outragée. Ce n'était pas des êtres atrophiés, au cœur sec, au tempérament glacé : c'était des créatures magnifiques, des créatures au sang impétueux et surabondant, à la nature tendre, des âmes de feu. Beaucoup ont dans l'histoire des noms que l'héroïsme et la pureté entourent d'une immortelle auréole. Vierges comme Jean, comme Agathe, comme Cécile, comme Benoît, comme Bernard, comme Dominique, comme Thomas d'Aquin, comme Bonaventure, comme Thérèse, comme Catherine de Sienne ; pénitents comme Madeleine, comme Saul, comme Jérôme, comme Augustin, comme François d'Assise, comme Ignace de Loyola, comme François-Xavier, comme François de Borgia, n'importe, ils ont prouvé que la

chair n'est pas nécessairement maîtresse de l'esprit. Et au-dessus de ces générations glorieuses, j'aperçois et je salue le modèle vivant et immaculé de toutes les générations, Marie, qui sur la terre a vécu comme un lys sans tache au milieu des épines.

Quant à prétendre que l'on prévient des catastrophes, en faisant la part des passions charnelles, l'expérience nous enseigne qu'il est plus impossible d'être à moitié pur que de l'être tout à fait. Il n'est point vrai, par conséquent, que l'on puisse trouver dans la mauvaise vie du passé une garantie de bonne vie pour l'avenir. Toute concession faite à la concupiscence en prépare une autre plus grave, et nous avons beaucoup plus de peine à dominer une passion qui nous a mille fois vaincus qu'à réduire celle dont nous avons toujours triomphé. Je n'admets pas davantage l'autorité de la loi fatale qui interdirait la pratique de la chasteté, pas plus que je n'admets l'assimilation que l'on essaye d'établir entre la fonction de la nutrition et la fonction de la génération. La première s'impose à quiconque veut vivre. La seconde ne s'impose en particulier à personne : on peut vivre sans l'exercer. Je me contente de rappeler ce vœu signé à Bruxelles, en 1902, par l'unanimité de 150 médecins réunis dans un Congrès : « Il faut enseigner à la jeunesse masculine, que non seulement la chasteté et la continence ne sont pas nuisibles, mais encore que ces vertus

sont des plus recommandables au point de vue purement médical et hygiénique (1) ».

Les faibles renoncent à la chasteté parce qu'il est trop difficile de la pratiquer. Il faut se surveiller sans cesse, faire un pacte avec ses yeux et avec ses oreilles, retenir son cœur, engager des combats dont l'issue, si heureuse qu'elle soit, n'est jamais que provisoire; et cela, c'est trop dur pour un être infirme comme nous. Il est certain que la pratique de la chasteté suppose une volonté forte et souvent héroïque, que, pour ne point manquer à cette vertu, on est parfois obligé de passer par une sorte de martyre. Arrivé au terme de sa rude carrière, parmi les rochers abrupts et les terres désolées qu'il habitait, Jérôme poussait des rugissements de douleur lorsque le démon de la chair venait le torturer. Ces rugissements n'étaient que l'écho du cri exaspéré que l'Apôtre, jadis, avait fait entendre : « Malheureux que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? » Il est peu de saints qui n'aient pas connu ces orages où l'âme ébranlée jusque dans ses fondements est, dirait-on, le jouet d'une puissance fatale. A ces heures, nous sommes dignes de pitié car plus nous sommes bons, plus nous souffrons. Nous sommes même dignes d'admiration; pourvu que de cette lutte nous sortions indemnes: car, pour cela, il faut déployer un courage surhumain. Aussi, je compatis à la douleur de tous ceux qui sont en proie à ces épreuves. Parfois, dans

(1) Cf. Dictionnaire apologétique. *Chasteté.*

ce duel où l'esprit est l'objet d'assauts perfides et violents, l'un de vous sera blessé; ce n'est pas moi qui le recevrai avec dureté. Qu'il ne désespère ni de la grâce, ni de lui-même; qu'il n'attende pas que la plaie s'envenime par l'habitude; qu'aussitôt il se relève avec douceur et que, sans tarder, il recoure à cette eau vulnéraire, l'eau de la pénitence; cette eau le guérira.

Donc, je le concède, la chasteté est d'une pratique difficile. Mais il en est ainsi de toute vertu. Toute vertu répond à une difficulté de l'ordre moral. Il est difficile de pardonner à qui nous a diffamés, de bénir qui nous a maudits, de faire du bien à qui ne nous a fait que du mal. Il est difficile de rester debout au milieu du danger, de braver une mort qui sera peut-être atroce. Ne nous étonnons pas que la chasteté soit soumise à cette loi. Le Chrétien met sa gloire à soutenir sans capituler le choc de toutes les puissances qui, en lui, ou autour de lui, aspirent à le perdre. J'ajoute que, si l'on a du mal à dominer ses passions, on en a plus encore à les contenter; que si l'observance de la chasteté exige de nous des renoncements, la vie légère en exige de plus pénibles et de plus nombreux. L'homme qui ne crucifie pas ses passions est crucifié par ses passions; l'homme qui ne se résigne pas à souffrir pour suivre sa conscience, souffrira pour violer son devoir. Le pécheur et le juste sont des victimes: mais le premier est plus meurtri, car il s'immole à une

puissance plus implacable : la concupiscence. La concupiscence, en effet, demande à ses esclaves le sacrifice de tout ce qu'ils possèdent : sacrifice de la fierté, quand elle les condamne à faire mille démarches, à subir mille échecs, à dévorer mille affronts : sacrifice de la liberté, lorsqu'elle les enchaîne, lorsqu'elle leur interdit de disposer de leur temps et de secouer le joug qui pèse sur eux : sacrifice des convictions, de la fortune, de la santé, de la réputation, de la carrière, de la tranquillité extérieure, de la paix intérieure, en un mot de tous les biens qui sont pour nous la richesse du présent et l'espoir de l'avenir. C'est à ce prix, Messieurs, que l'on achète une extase aussi courte que dégradante. Et, je ne dis rien du goût amer, de la désolation secrète, du remords, du découragement que ce faux ravissement laisse dans les âmes. Avouez-le, la débauche coûte plus cher que la chasteté, et quiconque est capable d'abandonner sa liberté, son honneur, son salut à l'ivresse d'un instant, est bien capable de sacrifier cette ivresse à son salut, à son honneur, à sa liberté. D'ailleurs, dans l'arène où nous entraîne notre amour de la chasteté, nous ne sommes pas seuls, Dieu nous assiste. A quiconque prétendra que la chair est trop tyrannique, l'esprit trop désarmé, Dieu répétera la parole qu'il adressait à saint Paul : « Ma grâce te suffit, *sufficit tibi gratia mea* (1). » Ces raisons sont assez péremptoires

(1) II *Corinth.*, XII, 19.

pour que nous reconnaissions l'autorité du Décalogue :

Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement,
L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

II

J'invoque maintenant un second principe et je le formule en ces termes : la chasteté, permet dans le mariage l'œuvre de chair, mais elle astreint les époux à une sainte et positive discipline.

La vraie religion autorise le mariage. Elle bénit les premières noces. Ainsi, elle se sépare des sectes qui considèrent la chair comme essentiellement mauvaise et l'œuvre de chair comme foncièrement contraire à l'Evangile. La vraie Religion ne condamne pas les secondes noces. Ainsi, elle rompt avec les erreurs qui défendaient aux veufs et aux veuves de voler à d'autres hymens. Mais elle assujettit les conjoints à des préceptes qu'il importe de rappeler (1).

Premièrement, dans le mariage, les intérêts charnels ne doivent pas absorber toute la vie. La société domestique est une société où l'esprit et le cœur réclament justement leur part, une part prépondérante. Saint Thomas se demande si, entre la

(1) Append. N. 5, p. 317.

Sainte Vierge et saint Joseph il y a eu un véritable mariage, bien que l'un et l'autre soient restés vierges. Il répond affirmativement. « La perfection formelle du mariage, dit-il, consiste dans l'alliance d'âmes s'attachant indissolublement l'une à l'autre et se gardant une fidélité parfaite. *Forma autem matrimonii consistit in quâdam indivisibili conjunctione animorum, per quam unus conjugum indivisibiliter alteri fidem servare tenetur* (1). » Le mariage, Messieurs, n'est pas l'union de deux animaux; c'est l'union de deux créatures raisonnables, qui, à tous égards, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral, dans l'ordre humain et dans l'ordre divin, dans la jeunesse, dans l'âge mûr, dans la vieillesse, se doivent un mutuel et constant appui. Pour que le mariage garde ce noble caractère, il faut que les époux évitent les excès de la passion, que tout en usant des plaisirs, ils sachent rester dans les limites d'une sage retenue. S'abandonner totalement à la sensualité serait changer le mariage en débauche et en une sorte de prostitution. Cette réserve, obligatoire pour tous les époux, l'est surtout pour les époux chrétiens dont le contrat a été sanctifié par le sacrement et qui doivent s'aimer comme s'aiment Jésus et son Eglise. La dignité du foyer, sa dignité naturelle et surnaturelle dépendent de ce respect réciproque, de cette délicatesse que les disciples du Christ n'oublient jamais. On ne saurait trop maintenir

(1) III[a] P. q. 29 art. 2.

ces hautes vérités en un temps où le lien conjugal se relâche et se brise pour avoir été trop fréquemment formé par une aveugle et violente passion. Ne craignez pas de sacrifier quelque chose à l'idéal, votre sacrifice vous assurera des joies plus hautes. Aux noces de Cana, on but d'abord le vin que produisaient les riches crus de Galilée. Ce vin ne valait pas celui que, grâce au Sauveur, les époux purent ensuite servir à leurs convives. Le premier était un vin de la terre, le second venait des collines éternelles; le premier était le symbole des affections humaines, le second, plus dépouillé, plus pur, plus chaud, était le symbole des affections chrétiennes. Quand le ciel, Messieurs, vous offre de boire à son calice, n'hésitez pas: au calice des créatures, préférez celui du Créateur.

Secondement, la chasteté oblige les époux à une affection exclusive. Ils ne s'appartiennent plus, chacun d'eux appartient à l'autre, dispose de l'autre, ne dispose plus de lui-même. La polygamie, je ne dis pas seulement la polygamie officielle, publique, légale, telle que la reconnaît Mahomet; je ne dis pas seulement la polygamie avouée que Dieu tolérait au temps des patriarches; mais la polygamie secrète est incompatible avec l'Evangile. Une légère infraction à cette règle est une faute et une trahison : une faute qui offense la justice et la tempérance; une trahison qui contient, avec une violation du serment échangé entre les époux, une

sorte de profanation du sang de Jésus-Christ. J'ai parlé d'une légère infraction. En m'exprimant ainsi, j'ai voulu dire que la chasteté conjugale se froisse facilement, qu'une ombre suffit à en ternir l'éclat. J'ai voulu dire que cette vertu s'élève non pas seulement contre l'infidélité brutale et scandaleuse, non pas seulement contre l'infidélité consommée, mais contre toute atteinte portée, fût-ce d'une façon lointaine et invisible, à la sainteté jalouse du mariage. J'ai voulu dire que ni les yeux, ni l'esprit, ni le cœur, ni la mémoire, ni l'imagination des époux ne peuvent, sans péché, s'égarer en dehors du foyer: qu'un regard, une pensée, une affection, un souvenir, un rêve, un désir qui s'attachent volontairement à quelqu'un, en dehors de l'unique objet où la complaisance des époux doit se fixer, suffisent à rendre ceux-ci gravement coupables. La société domestique qui respecte ses propres lois ferme ses portes à ces sympathies troubles, à ces amitiés, à ces conversations, à ces confidences, à ces correspondances trop intimes pour être complètement innocentes; elle ne les ouvre qu'à ce qui est franchement pur, nettement désintéressé au point de vue affectif. Au foyer tout le sentiment avec sa fleur appartient aux époux, personne, excepté eux, n'a le droit d'en respirer le parfum. C'est dans cette scrupuleuse pratique de la chasteté conjugale que la famille trouve sa gloire et sa sécurité (1).

(1) Append., N. 6, p. 318.

Troisièmement, la chasteté conjugale ne permet pas aux époux de rompre le pacte qu'ils ont librement signé. La passion est changeante : plus elle est vive, moins elle dure. Elle se consume elle-même; et, pour s'alimenter, sans cesse elle a besoin d'objets nouveaux. La chasteté interdit aux chrétiens de suivre les caprices de la passion. Le mariage est indissoluble. C'est en vain que les hommes inscriront le divorce dans leurs codes, en vain qu'ils essayeront de le justifier; ils n'auront pas raison de l'oracle dicté par la Sagesse même. C'est Dieu qui unit les époux : nul ne peut séparer ce que Dieu a uni. *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Ce point de la morale catholique a été largement traité par un de mes prédécesseurs en cette chaire, le P. Monsabré (1). Je m'appuie sur lui pour dire : quand on aime, c'est pour toujours; quand un homme s'est attaché à une femme par le lien sacré du mariage, il y est attaché jusqu'à la mort. Réciproquement, la femme qui, du vivant de son mari, épouse un autre homme, est adultère. *Quæ sub viro est mulier... vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro* (2) ». « Chez les fils de l'Évangile, s'écrie un Père de l'Église, la tempérance règne, on se forme à la continence, on observe la monogamie, on garde la chasteté. *Temperantia adest, continentia exercetur, mo-*

(1) Cf. P. Monsabré. 86e *conférence de Notre-Dame.*
(2) *Rom.*, VII, 1-3.

nogamia servatur, custoditur castitas (1) ». Point d'exception à cette règle qui, au dernier jour, jugera le monde. Les époux invoqueraient inutilement la lassitude, l'incompatibilité d'humeur, le refroidissement entre les âmes, la nécessité de sauver les intérêts matériels et l'avenir des enfants, l'impossibilité de vivre en commun (2). La religion leur répondrait qu'elle ne leur défend pas, si le cas est extrême, de reprendre leur autonomie quant à leur domicile, quant à leur fortune; mais elle ne les autorisera jamais à contracter une seconde alliance, fut-ce une alliance d'un jour; elle ne les autorisera jamais à reporter sur un étranger la complaisance qu'ils s'étaient promise hier et qu'ils se refusent aujourd'hui. La séparation de corps et de biens entraîne une conséquence : la nécessité, pour les époux séparés, de garder une parfaite continence jusqu'à l'heure où la mort, ayant frappé l'un, aura rendu à l'autre la liberté de fonder un second foyer (3).

Les principes que je viens d'exposer ne fléchiront pas. L'Eglise qui en est, en pratique, la seule gardienne, se résignera, pour les maintenir dans leur intégrité, aux épreuves les plus douloureuses et aux sacrifices les plus déchirants. Elle frappera sans hésitation les princes ou les particuliers qui voudraient

(1) Theophil., cité par le P. Monsabré, 86e conférence.
(2) Append., N. 7, p. 318.
(3) Append., N. 8, p. 319.

s'en affranchir, les maîtres et les docteurs qui tenteraient d'en diminuer l'autorité. Henri VIII avec sa puissance et ses menaces, Luther avec ses injures et ses alliés, les sectes du moyen âge et les Laxistes avec leurs procédés cauteleux et leurs subtilités perfides, n'ont point ébranlé sa fermeté. En toute occasion, elle renouvelle ses censures contre la fornication, contre l'adultère, contre la polygamie, contre le divorce. Plus le démon de la luxure est insolent, plus elle affirme les lois de chasteté absolue que l'on doit respecter hors du mariage, et les lois de chasteté relative que l'on doit observer dans le mariage. Dans cette lutte, elle soutient ses fils par ses préceptes, par ses conseils, par ses grâces : elle encourage les âmes de bonne volonté en leur montrant les visions, les extases qui attendent les cœurs purs; elle retient sur le bord de l'abîme les âmes tentées, en leur faisant pressentir le désespoir du sort réservé aux impudiques. Elle dénonce la responsabilité des gouvernements qui, par leurs décrets, favorisent la licence, et, par les outrages qu'ils infligent à la sainteté du mariage un et indissoluble, deviennent les destructeurs de la société domestique. Elle reste, au milieu du relâchement universel des mœurs, la puissance incorruptible qui empêche la jeunesse de profaner ses charmes dans les jouissances, et les époux de se déshonorer en s'abandonnant à la folie des passions. Unissons nos efforts aux siens, Messieurs, et soyons de ceux qui défen-

dent partout les droits de l'Evangile en matière de continence et de chasteté. Soyons les ennemis des livres, des spectacles, des salons, des cercles, des danses, des fêtes où le vice honteux s'affiche audacieux et provocateur. Rappelons à leur devoir sur ce point les écrivains, les maîtres de maison, les législateurs, et ne craignons pas de combattre ouvertement quiconque use de sa situation, de sa richesse, de son talent, de son pouvoir, pour ruiner dans les consciences l'amour de la belle vertu que nous avons louée. Ne nous y trompons pas : se livrer à cet apostolat, ce n'est pas seulement servir Dieu, c'est encore servir son pays; car la vigueur des races et leur avenir dépendent, en grande partie, de la fidélité que les hommes apportent à observer, suivant leur état, la chasteté chrétienne.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
LA VIRGINITÉ

SOMMAIRE

Le Christianime révèle à l'homme des vérités que la philosophie ne soupçonne pas, que le Judaïsme n'entrevoit que vaguement. Parallèlement il produit des vertus inconnues du passé : telle la virginité.

La virginité chrétienne comporte une chasteté perpétuelle, librement voulue en vue de plaire à Dieu.

Est-il permis d'embrasser l'état de virginité?

Est-il utile qu'une élite se consacre à la pratique de la virginité? p. 129-130.

I

Est-il permis d'embrasser l'état de virginité, de renoncer aux satisfactions des sens, aux douceurs de la société domestique, aux joies et à l'honneur de la paternité?

1. Les Chrétiens répondent affirmativement.

a) Le Christ, notre modèle a une postérité spirituelle, il n'a point de postérité ni d'épouse selon la chair, il est vierge. Sa mère, Marie, créature idéale, reste vierge. p. 130-132.

b) L'Eglise, loin de condamner la virginité, la traite avec un singulier honneur. Elle place sur les autels ceux qui se sont voués sans réserve aux choses de l'esprit, p. 132.

c) Ce fait s'explique à la lumière de vérités nettement révélées. Témoignage de saint Paul. Témoignage de Jésus interprété par saint Augustin. Le triomphe des vierges d'après l'*Apocalypse* Le Concile de Trente rappelle qu'il est meilleur de rester vierge que de se marier, p. 132-133.

2. La virginité est affaire de conseil, non de précepte.

a) Texte de saint Paul traducteur fidèle de la pensée de Jésus. *qui potest capere, capiat*, p. 133-134.

b) Cette loi méconnue par ceux qui exercent une pression afin de forcer à la vocation ecclésistique ou religieuse, par ceux qui empêchent les âmes de suivre la voie des conseils et de la virginité. Responsabilité de ces derniers. En pratique, pour plusieurs, l'observation des conseils est une condition de salut.

Personne n'a le droit d'arrêter dans sa voie une âme aspirant à la perfection, p. 134-135.

3. La virginité est une vertu aux yeux de la raison.

a) Contradiction chez les hommes qui combattent la virginité avec acharnement et favorisent un célibat honteux et stérile. Leurs inconséquences, p. 135-136.

b) Argument que l'on invoque pour déclarer immorale la vertu de virginité. La nature astreint l'homme à la loi de la génération comme à celle de la nutrition. La même force intérieure pousse chacun de nous à s'alimenter pour vivre, à engendrer pour se survivre. Développement de cette pensée. Parallélisme des deux commandements qui obligent, l'homme à « croître », à « multiplier », pour la conservation de l'espèce et à manger, pour sa conservation personnelle », p. 136-137.

c) Réponse à l'objection. Les biens dont nous disposons ici-bas nous ont été donnés en vue d'une fin. Nous avons le droit et le devoir soit d'en user, soit d'y renoncer dans la mesure où ils nous acheminent vers cette fin. Application de cette vérité au sujet de la Conférence. Un homme qui risque son salut s'il goûte aux plaisirs des sens a le droit d'y renoncer. Un autre qui tend à la perfection et qui ne peut y tendre efficacement s'il ne se voue à la virginité, a le droit de se consacrer à cette vertu. Les deux commandements cités plus haut ne sont point complètement assimilables. Le premier lie les individus, le second ne lie que la société. Pour vivre, l'individu doit manger; il n'est pas nécessaire que tous les individus engendrent pour que l'espèce se perpétue. Par suite, il est permis, en vue d'un bien supérieur, de renoncer aux œuvres de la chair, p. 137-140.

II

Est-il utile que, parmi nous, une élite se voue à la pratique de la chasteté? Oui.

1. Utilité pour ceux qui la pratiquent.

a) Elle les affranchit intellectuellement, elle leur permet de chercher et de répandre la vérité avec une pleine indépendance. Servitude de l'écrivain qui, vivant de sa plume, a derrière lui une femme et des enfants. Sa famille se dispute ses instants, il n'appartient pas entièrement à la vérité, il est divisé, p. 141-142.

b) Au point de vue religieux il n'en est pas autrement. Quand

un autre amour règne au cœur, il nuit à la souveraine charité qui donne à la piété sa perfection. *Minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Doctrine de saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens. Les plus grands docteurs et les plus fervents amis du Christ n'ont point connu l'ivresse des sens, ou bien, après l'avoir connue, y ont renoncé, p. 142-143.

c) Toutes les autres vertus gagnent au contact de la virginité. La lumière de la foi se reflète plus vivement dans l'âme pure. Le cœur dégagé de la matière vibre mieux au souffle de l'espérance. La virginité est une école de prudence, car les passions aveuglent ; de force et de constance car l'être efféminé est mou et changeant ; de justice, car elle forme au désintéressement tandis que la luxure aboutit à l'amour de soi ennemi de la justice ; de paix car l'homme sensuel n'a point de repos, l'homme chaste se possède lui-même et est maître des instincts et des désirs troublants, p. 143-144.

2. Il est utile pour la société que, dans son sein, une élite se consacre à la chasteté.

a) On se consacre à la chasteté afin d'appartenir entièrement à Dieu. Il est nécessaire que notre race grandisse par le progrès de sa vie spirituelle. Ceux qui s'abstiennent des œuvres charnelles pour vaquer à la divine contemplation, pour s'assurer les biens supérieurs et les partager avec les autres, sont des insignes bienfaiteurs, et au sens le plus noble du mot, des pères pour leurs semblables, p. 144-146.

b) En pratiquant la virginité on rend service au monde par l'exemple.

Le monde se déclare incapable de remplir les préceptes de l'Eglise et surtout de remplir le sixième et le neuvième commandement.

Les vierges confondent les raisonnements du monde en dépassant les préceptes et en portant la chasteté à son dernier degré. Ils vivent comme des anges, ils prouvent à tous que les plus passionnés peuvent vivre comme des hommes. Les vierges sont des entraîneurs qui arrachent leurs semblables à la servitude de la matière, p. 146-149.

c) Les vierges rendent au monde le service du dévouement. La virginité laisse à ceux qui l'observent, la liberté de se dévouer complètement. Le prêtre. Son temps, son attention, son esprit, son talent, ses forces appartiennent au peuple chrétien. Il ne pourrait pas se sacrifier ainsi s'il avait une famille.

il n'en aurait pas le droit, il devrait accorder la moitié de son cœur à sa vocation d'époux et de père, la moitié à sa vocation d'apôtre et de pasteur. Dans la famille, les âmes qui ont renoncé aux noces sont la providence de tous. Les servantes. La virginité dilate le cœur, elle forme des mères pour les orphelins, des sœurs pour les malades, etc. Elle lutte de l'orient à l'occident pour le vrai et pour le bien, elle fait partout reculer la barbarie. La force qui soutient le dévouement, c'est la charité, mais la vertu qui permet à la charité de se déployer avec cette puissance, c'est la virginité, p. 149-151.

Il est permis de pratiquer la virginité comme de tendre à la perfection et de se donner complètement à Dieu. Il est utile de la pratiquer pour ceux qui s'y obligent et pour ceux qui profitent de leur exemple et de leur dévouement. Devoir pour nous de respecter ces hosties qui expient les désordres du cœur... Devoir de ne point les contrarier quand Dieu les appelle au sacerdoce ou au cloître. Récompense des parents qui auront donné leurs enfants à la virginité. Cette vertu ne doit pas effrayer les jeunes gens. Du moins tous les hommes sont tenus de faire les sacrifices qu'exigent la tempérance et la chasteté que l'Evangile demande à tous, p. 151-152.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE
LA VIRGINITÉ

Eminentissime Seigneur (1)

Monseigneur (2)

Messieurs,

Le Christianisme a révélé à l'homme des vérités sublimes que la philosophie n'avait pas soupçonnées, que le Judaïsme n'entrevoyait que d'une façon vague et à travers un voile. Il appartenait au Verbe incarné de nous les enseigner, *tanquam auctoritatem habens*, avec autant de précision que d'autorité. Les unes regardent Dieu, le mystère de sa vie, les relations qui unissent dans une société pleine de puissance, de lumière et d'ardeur, le Père, le Fils, l'Esprit ; les autres concernent nos rapports avec notre Créateur, notre Rédempteur, notre Rémunérateur.

(1) S. Em. Mgr le Card. Dubois, Arch. de Paris.
(2) S. Gr. Mgr Roland-Gosselin.

notre destinée, notre gloire, notre résurrection finale. Parallèlement, dans la sphère de l'activité, le Christianisme produit des vertus que n'a point connues le passé : telles l'humilité, la pauvreté, la charité; telle aussi la virginité qui est la perfection de la tempérance. La virginité comporte une chasteté perpétuelle, un renoncement total aux actes intérieurs et extérieurs qui attenteraient à l'intégrité du corps ou de l'âme. Il faut que ce renoncement soit non imposé par la nature ou par la violence, mais pleinement volontaire; que l'on se livre à cette continence absolue non en vue d'échapper à des ennuis ou à des responsabilités terrestres, mais en vue de plaire à Dieu et d'être invité aux noces éternelles de l'Agneau (1).

Après vous avoir rappelé ces notions, je poserai devant vous deux questions : 1° Est-il permis d'embrasser l'état de virginité? 2° Est-il utile que, parmi nous, une élite se consacre à la pratique de la virginité?

I

Est-il permis d'embrasser l'état de virginité, de renoncer aux satisfactions des sens, aux douceurs de la société domestique, aux joies et à l'honneur de la paternité?

Si vous êtes chrétiens, vous avez déjà répondu. Nous sommes les disciples d'un être parfait, d'un

(1) Append., N. 1, p. 319.

être assez sûr de lui-même pour porter ce défi à ses ennemis : « Qui de vous me convaincra de péché ; *quis ex vobis arguet me de peccato?* (1) » assez sûr de lui-même pour se donner comme modèle et pour dire à ses amis : « Je vous ai montré l'exemple, afin que vous fassiez ce que j'ai fait moi-même. *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum feci vobis, ita et vos faciatis* (2). »

Cet être a une histoire, une histoire qui resplendit dans le monde entier. Cet être a une personnalité qui a dominé vingt siècles. Cet être a une postérité spirituelle, postérité magnifique, qui, au point de vue de la science, de l'art, de la vertu, l'emporte sur toute autre. Cet être a un nom, un nom qui s'élève au-dessus de tout nom, un nom devant lequel tout fléchit le genou sur la terre, au ciel et dans les enfers. Vieille basilique, reine de la cité, si tes pierres pouvaient parler, elles prononceraient avec une indicible émotion le plus adoré de tous les noms, le nom de ton immortel fiancé, le nom de notre Maître, Jésus-Christ ! Messieurs, Jésus-Christ était vierge. Il n'eût point d'épouse, il n'eut point de fils selon la chair ; il naquit, il vécut, il mourut dans l'intégrité de sa chair et de son cœur.

Une créature idéale apparaît au milieu des temps. Nulle autre ne saurait lui être comparée, tellement elle est supérieure aux anges et aux hommes. Imma-

(1) S. Jean, VIII, 46.
(2) S. Jean, XIII, 15.

culée dans sa Conception même, par un privilège qu'en dehors d'elle personne n'a reçu, exempte de toute faute, elle a entièrement échappé à la corruption universelle, et, grâce à un mystère et à un miracle d'ineffable grandeur, Marie est devenue Mère du Sauveur en restant vierge.

L'Eglise non seulement n'a point condamné la virginité, mais elle l'a traitée avec un singulier honneur. Elle a placé, elle place chaque jour sur ses autels ceux et celles qui, dédaignant les plaisirs, se sont voués sans réserve aux choses de l'esprit et de l'éternité, depuis la bienheureuse Thècle jusqu'à Catherine de Sienne, Thérèse de Jésus ou Jeanne d'Arc, depuis le disciple bien-aimé jusqu'à Bernard de Clairvaux ou Louis de Gonzague.

Voilà le fait, un fait qui s'explique à la lumière de vérités nettement révélées. « Celui qui marie sa fille, dit l'Apôtre, fait bien, et celui qui ne la marie pas, fait mieux (1). » Cet enseignement émane directement de l'enseignement de Jésus. Jésus, en effet, après avoir ramené le mariage à sa dignité primitive, parlait d'un état plus saint : l'état de ceux qui, selon l'expression de saint Augustin, ont dans la chair quelque chose qui n'est plus de la chair. *Habent aliquid jam non carnis in carne* (2). Point de doute, la véritable religion, non contente de tolérer la virginité, l'approuve, l'admire, la considère

(1) I *Corinth.*, VII, 38.
(2) S. MATTH., XIX, 16, 12. Cf. S. AUGUST., *de S. Virginitate*, 12.

comme une vertu supérieure, comme une vertu donnant droit à une haute récompense et à une auréole dont l'éclat rappelle l'auréole des docteurs et des martyrs. L'auteur de l'*Apocalypse* assista, de loin, au triomphe des vierges. Il vit l'Agneau debout sur la montagne de l'éternelle Sion et avec lui une multitude qui portait au front un signe glorieux. Il entendit un son qui venait du ciel, un son pareil au bruit des grandes eaux, pareil à la voix puissante du tonnerre et harmonieux comme un concert de lyres. C'était, devant le trône et en présence des vieillards, un hymne nouveau, l'hymne des vierges que personne ne peut chanter, s'il ne compte parmi les âmes qui suivent partout l'Agneau parce que ayant toujours et volontairement ignoré les délices de la chair, elles sont restées pures aux pieds du Seigneur. « *Et cantabant quasi canticum novum,..... et nemo poterat dicere canticum* (1). » Enfin, Messieurs, l'Eglise craignant qu'un doute subsistât au sujet de sa pensée, a solennellement promulgué ce canon au Concile de Trente : « Si quelqu'un prétend que l'état conjugal doit être préféré à l'état de virginité et de célibat, qu'il n'est pas meilleur et plus heureux de rester vierge que de se marier, qu'il soit anathème (2). »

Le problème est donc résolu : le Christianisme reconnaît à tous ses enfants le droit de vivre dans la virgi-

(1) *Apoc.*, XIV, 1-5.
(2) *Sess.*, XXIV, c. 10. Cf. Append., N. 2, p. 320.

nité. Cependant, il n'oblige personne à embrasser cet état ; il professe que chacun est libre de l'embrasser ou de ne pas l'embrasser. C'est affaire de conseil, non de précepte. En écrivant : « Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur, je ne donne qu'un conseil. *De virginibus præceptum Domini non habeo, consilium autem do* » (1), saint Paul traduisait fidèlement la pensée de son Maître. Jésus, en effet, n'exigeait pas que tous eussent l'intelligence et le goût de la perfection propre à la virginité; il disait : « *qui potest capere, capiat*, que celui qui peut comprendre, comprenne (2). »

Cette loi a été méconnue de deux façons. Elle a été méconnue, lorsque l'on a enfermé, malgré eux, des jeunes gens dans les cloîtres; lorsque par intérêt, par égoïsme, par une piété mal entendue, les parents ou ceux qui les remplaçaient ont exercé une pression pour maintenir les enfants dans le célibat ou pour les pousser de force soit à la vie religieuse, soit à la vie ecclésiastique. Telle est la première manière d'offenser l'esprit de sainte liberté qui, en cette matière, doit régir notre conduite. Un autre excès consiste à empêcher les âmes de suivre leur attrait et leur vocation. Quelle responsabilité l'on porte si, n'écoutant que la voix du sang, l'on arrache au Christ une âme qui ne voulait d'autre époux que lui! Quel crime l'on commet, si l'on atteint son but en

(1) I *Corinth.*, II, 25.
(2) S. Matth., XIX, 12.

employant la violence, le mensonge, la corruption, en un mot, les moyens que le siècle choisit afin de réaliser ses plus misérables desseins! Quels comptes à rendre, si, détournées par notre zèle de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance, des âmes se perdent à jamais! Il est bien vrai, qu'en théorie, chacun de nous peut se sauver sans suivre les conseils; mais il est vrai aussi, en pratique, que beaucoup ne seront fidèles aux préceptes que par leur fidélité aux conseils, que beaucoup n'échapperont aux folies de la débauche qu'en se vouant à une perpétuelle chasteté, que beaucoup n'éviteront une vie infâme qu'en menant une vie héroïque, que, pour beaucoup, il faut choisir entre la damnation et le dépouillement total. Je ne reconnais à personne, ni aux pères, ni aux mères, ni aux amis un droit que l'Eglise refuse aux confesseurs, aux directeurs, aux évêques, aux princes : le droit d'arrêter dans sa voie une âme aspirant à la perfection (1).

Aux yeux de la Religion, la virginité est une vertu qui ne peut que nous ennoblir. En est-il de même aux yeux de la raison?

Oui certainement, Messieurs. Une première remarque s'impose et la voici : les hommes qui combattent la virginité avec le plus d'acharnement, qui s'efforcent de la compromettre dans l'opinion, qui ne craignent pas, pour en empêcher la pratique, de faire

(1) Append., N. 4, p. 320.

appel à des lois d'ostracisme, sont les mêmes qui encouragent un célibat honteux, un célibat où l'on s'affranchit des devoirs de la paternité sans renoncer à aucun plaisir des sens. S'ils étaient conséquents avec eux-mêmes ils feraient du mariage une obligation pour tous, et ils ne déploieraient pas seulement leur zèle contre les vierges qui conservent leur intégrité pour mieux servir Dieu, ils le déploieraient avec non moins de fermeté contre quiconque refuserait de fonder un foyer et d'en prendre la charge. S'ils étaient logiques, avant de fermer les saintes demeures où des âmes prédestinées se consument dans la contemplation, ils ne multiplieraient pas ces couvents infâmes où l'on fait son métier en se condamnant à une inavouable stérilité.

Quels arguments invoque-t-on pour déclarer immorale l'angélique vertu de virginité (1)?

La chasteté perpétuelle, dit-on, entraîne un attentat contre la nature de l'individu qui astreint l'homme à la loi de la génération comme à la loi de la nutrition. L'on n'a pas plus le droit de se soustraire à la première qu'à la seconde. Une même force intérieure pousse chacun de nous à s'alimenter pour vivre et à engendrer pour se survivre.

Le besoin de transmettre notre sang n'est pas en nous moins impérieux que le besoin de manger. Quand on se prive de la nourriture sans laquelle l'individu meurt, quand on renonce aux œuvres sans

(1) Append., N. 5, p. 321.

lesquelles l'individu reste sans postérité, la nature s'insurge et, avec violence, demande qu'on ne l'oblige pas à rentrer dans le néant, qu'on ne l'empêche pas de porter son fruit. Résister à ces tendances universelles, innées, étouffer cette voix qui ne se tait pas, qui retentit en nous jusqu'au soir de notre journée ici-bas, jusqu'à l'heure de notre décrépitude physique, n'est-ce pas renverser l'ordre, n'est-ce pas outrager l'Auteur de cet ordre, Dieu? N'est-ce pas dès lors offenser la morale qui cherche ses principes dans la nature et dans ses inclinations primordiales? D'ailleurs Dieu nous a instruits d'une façon nette et positive. Après nous avoir donné l'être, il nous a dicté deux préceptes destinés à sauver l'intérêt de l'individu et l'avenir de la race. Il semble que le Créateur attache au second plus de prix qu'au premier, car il le formule d'une façon plus impérative : « Croissez, dit-il, multipliez-vous, remplissez la terre (1). » Peut-on parler plus catégoriquement? Un commandement fut-il jamais formulé en termes plus clairs, plus absolus? Ne l'emporte-t-il pas même sur celui où Dieu se contente de dire à notre premier père : « Tu peux manger de tous les arbres du jardin? (2) » Par suite, la volonté obligeant l'homme à pourvoir à la propagation de l'espèce n'est-elle pas plus sacrée que la volonté obligeant l'homme à veiller sur sa propre conservation?

(1) *Genèse*, I, 28.
(2) *Genèse*, II, 16.

Voici ma réponse. Les biens dont nous disposons ici-bas nous ont été donnés en vue d'une fin. Nous avons le droit et même le devoir d'en user dans la mesure où ils nous acheminent vers cette fin. Nous avons le droit et même le devoir d'y renoncer dans la mesure où ils nous empêchent d'atteindre cette fin. En vertu de ce principe, lorsque l'usage soit des biens extérieurs, soit des biens du corps devient un obstacle dans l'ordre moral, lorsque nous sommes dans l'alternative de nous perdre à jamais ou de les sacrifier, il est manifeste que la raison nous ordonne de les sacrifier. Et lorsqu'un pareil sacrifice, sans s'imposer d'une façon rigoureuse, favorise notre ascension vers un bien meilleur et surtout vers le Souverain Bien, aucune loi ne nous défend de l'accomplir. Les médecins ne vous soumettent-ils pas à des régimes sévères, à des diètes prolongées que vous acceptez dans l'intérêt de votre santé? Qui oserait vous en blâmer? Qui même oserait vous critiquer, dès lors que, cette hygiène, bien qu'elle ne vous soit pas nécessaire, augmente vos forces à quelque degré?

Appliquons ce raisonnement à notre sujet. Un homme sait qu'il sera entraîné au delà des bornes, du jour où il aura goûté aux plaisirs, qu'il en deviendra l'esclave du jour où il ne s'en abstiendra pas totalement; un autre est convaincu qu'il ne se livrera pas aux joies charnelles sans que l'union à Dieu lui devienne très difficile, sinon impossible:

un troisième a entendu l'appel d'en haut : une voix le presse de se dépouiller de tout pour vaquer librement, uniquement, aux choses de l'éternité. En quoi ces hommes seraient-ils coupables de suivre les inspirations de la sagesse et de la grâce ? Si une science compétente adressait à votre fils ces paroles : pour vous, la virginité ou la mort ! vous vous empresseriez de dire à l'héritier de votre sang et de votre nom : « N'hésite pas, mieux vaut vivre sans postérité que de mourir à l'aurore de tes années. » Et vous m'interdiriez de faire le même raisonnement quand le sort de l'âme est en jeu, quand, pour un motif ou pour un autre, en sacrifiant sa virginité, on risque son avenir éternel ! Je serais innocent parce que, voulant à tout prix conserver une existence éphémère, je renonce aux noces ; mon renoncement deviendrait inexcusable parce que je m'y décide afin de m'attacher plus exclusivement à Dieu, afin d'opérer plus librement mon ascension vers les hauteurs, afin de donner plus de puissance à ma vision, afin de mettre plus de feu dans le royal amour qui m'emporte jusqu'à l'Infini ! Quelle logique, Messieurs ! C'est la logique des générations avilies qui placent le corps au-dessus de l'âme, les choses visibles et périssables au-dessus des choses impérissables et invisibles. Ici, je défends les droits de l'esprit contre les empiètements de la matière, les ambitions de l'ange contre les désirs de la bête, et les oracles de la raison contre la folie des sens

Croire que ces deux préceptes du Créateur, l'un : « Mangez de tous les fruits du jardin » : l'autre : « Croissez, multipliez, » doivent être complètement assimilés, c'est une erreur. Le premier s'adresse aux individus; lie, à moins de circonstances particulières, chacun de nous, parce qu'il est impossible de vivre sans manger. Le second s'adresse à la société. Pour que cette société subsiste, il n'est pas nécessaire que tous ses membres aient une descendance, il suffit que la plupart en assument le soin (1). D'ailleurs, la morale nous permet et même quelquefois nous oblige à négliger un précepte pour ne pas en violer un plus sacré, à réprimer un penchant naturel et profond pour ne pas manquer à un devoir. Il est vrai, vous n'avez pas le droit de vous laisser mourir de faim, mais si pour obtenir le morceau de pain qui vous empêcherait de succomber, il faut trahir votre pays, votre Dieu, votre conscience, votre ligne de conduite sera nettement tracée. Plutôt périr que d'acheter sa vie au prix d'un crime. Si, Messieurs, l'humanité dans tous ses membres, était mise en demeure de choisir entre le mal et la vie, elle n'aurait pas le droit d'hésiter, elle devrait sacrifier sa vie. Appliquez ce raisonnement au problème que nous étudions, vous conclurez que, tantôt pour des motifs d'ordre personnel, tantôt pour des motifs d'ordre public, il est permis de renoncer aux œuvres de la chair et de garder la virginité.

(1) Append., N. 6, p. 322.

II

Il est permis d'embrasser l'état de virginité. Est-il utile que, parmi nous, une élite se voue à la pratique de cette vertu? Oui, Messieurs, et cela pour des raisons multiples.

Premièrement la pratique de la virginité est utile à ceux qui s'y consacrent.

Elle les affranchit intellectuellement, puis elle les engage religieusement et moralement dans les voies admirables de la perfection. Elle les affranchit au point de vue intellectuel. Elle leur permet de chercher le vrai, de le répandre, de combattre à son service sans arrière-pensée, avec une pleine indépendance. Le meilleur des écrivains, quand il vit de sa plume et quand il a derrière lui une femme et des enfants, d'ordinaire du moins, ménage l'opinion, évite les questions que l'on ne tranche pas sans compromettre à droite ou à gauche sa popularité, fait quelques concessions aux préjugés d'une heure, d'une époque, d'une classe, flatte la presse, l'Académie, le roi, la multitude. Il n'est pas libre d'affirmer sa conviction dans toute sa netteté, dans toute sa victorieuse puissance, dans toute son intransigeante clarté. S'il est entouré d'une famille qui se dispute ses instants, qui le distrait de ses travaux, qui interrompt la suite de ses recherches, qui arrête le cours de ses raison-

nements, qui retarde ses conclusions, le plus actif des penseurs est divisé ; il n'appartient pas tout entier à la vérité, il ne l'étreint pas comme il l'aurait étreinte s'il n'avait eu qu'à la saisir et à la publier.

Au point de vue religieux, il n'en est pas autrement. Aimer le vrai Dieu de toutes ses forces, faire ce que l'on fait sous l'empire de cet amour, voilà toute la religion. Mais si un autre amour règne au cœur, quelque légitime et innocent qu'il soit, il nuit à la royale et souveraine charité qui donne à la piété sa perfection. « On vous aime moins, disait saint Augustin, quand on aime quelque chose avec vous. *minus te amat, qui tecum aliquid amat* (1). » En écrivant ces mots, l'évêque d'Hippone suivait saint Paul qui disait en substance aux Corinthiens : « Je voudrais vous voir dégagés des soins terrestres et entièrement occupés de Dieu. Or, celui qui n'est point marié songe uniquement aux choses du Seigneur et aux moyens de le servir Au contraire, celui qui est marié s'inquiète du monde et se demande comment il pourra être agréable à sa femme : son âme est partagée. De même, une vierge n'a qu'un souci : être sainte de corps, être sainte d'esprit, et, de cette façon, plaire au Seigneur. Mais la femme mariée est absorbée par le siècle et par le souci de charmer son mari. Je vous dis tout cela pour votre bien, pour vous porter à la perfection et vous offrir un moyen d'entrer plus facilement en de pieux rap-

(1) *Confessions*, x, 29.

ports avec Dieu (1). » L'histoire, Messieurs, apporte son témoignage aux idées que je viens d'exprimer. Les grands docteurs, les docteurs qui ont pénétré le plus profondément dans les secrets de la vérité humaine ou divine ont été des vierges; et les amis du Christ, ceux qui se sont attachés à son adorable Personne avec le plus de tendresse et le plus de vivacité n'ont pas connu l'ivresse des sens, ou bien, après l'avoir connue, y ont renoncé (2).

Non seulement la charité, mais toutes les autres vertus gagnent en perfection au contact de la virginité. Au contact de la virginité, la foi s'épanouit et sa lumière se reflète dans l'âme pure comme les rayons du soleil dans une eau limpide; l'espérance devient plus vibrante, car le cœur dégagé de la matière s'attache avec plus de facilité aux choses célestes, aspire à la possession de Dieu d'une façon plus ardente et devine mieux les douceurs de sa société. L'école de la virginité est une école de prudence, car rien n'obscurcit autant la pensée, rien ne trouble autant la réflexion, rien n'aveugle autant le jugement que les passions. L'école de la virginité est une école de force et de constance, car les êtres efféminés sont des êtres mous, des êtres craignant la mort qui leur enlèverait les seuls biens qui les touchent : les biens sensibles; des êtres changeants dont la volonté affaiblie est le jouet

(1) I *Corinth.*, VII, 32, 35.
(2) Append., N. 7, p. 322.

de tous les objets que l'imagination leur présente. Les êtres chastes, au contraire, redoutent d'autant moins la mort qu'ils ont plus entièrement renoncé aux délices de la vie terrestre. « *Minus mortem metuit qui minus deliciarum norit in vitâ* (1). » L'école de la virginité est une école de justice. L'amour de soi, voilà le grand ennemi de la justice : l'égoïsme, voilà le vice qui nous empêche de rendre aux autres ce qui leur appartient. Or, tandis que la luxure aboutit à l'amour de soi et à l'égoïsme, *amor sui, filia luxuriæ* (2), la virginité nous forme au désintéressement et à la générosité, nous habitue à vaincre en nous l'amour de nous-mêmes dans la passion qui en est l'expression la plus violente : la passion de la jouissance (3). Enfin, Messieurs, la virginité est un principe de tranquillité intérieure. L'homme sensuel n'a point de repos. En proie à une perpétuelle agitation, pareil à ces damnés qu'emporte, d'après Dante, un tourbillon éternel, il vit dans la tempête, la paix fuit sa conscience et son cœur. L'homme chaste s'élève au-dessus des émotions, il se possède lui-même, et, à mesure qu'il devient plus parfaitement maître de ses instincts et de ses désirs, il s'établit dans une sérénité plus solide et plus durable.

Secondement, il est utile pour la société que, dans son sein, une élite se consacre à la pratique de la virginité.

(1) Cité par S. Th., IIª, IIæ, q. 153, 5, art. ad 2um.
(2) *Ibid*, ad 3um.
(3) Cf. S. Th., *ibid.*

D'abord ceux qui se consacrent à la pratique de la virginité telle que nous l'entendons, s'y consacrent dans le dessein d'appartenir entièrement à Dieu et de ne s'appliquer qu'aux choses de Dieu. Certes il importe à l'humanité que son sang se communique, mais il ne lui importe pas moins que la vérité cultivée avec amour, avec suite, avec puissance, avec succès, la sanctifie, la sauve et passe de génération en génération. Si vos fils ne devaient pas naître de nouveau, je veux dire, ne devaient pas s'éveiller à la lumière de l'éternité après s'être éveillés à la lumière du temps, si après avoir trouvé le pain matériel pour leur corps, ils ne trouvaient pas d'aliment immatériel pour leur âme, ils auraient le droit de répéter avec plus d'amertume que Job :

« Périsse le jour où mes yeux se sont ouverts!
Périsse la nuit où l'on a dit : un homme a été conçu.
Pereat dies in qua natus sum,
Et nox in qua dictum est : conceptus est homo (1). »

C'est pourquoi il n'est pas seulement nécessaire que notre race s'accroisse par la transmission de sa vie physique, mais encore qu'elle grandisse par le progrès de sa vie spirituelle. « *Necessarium est non solum quod multiplicetur corporaliter, sed etiam quod spiritualiter proficiat* (2). »

Nos pères sont ceux qui nous appellent à l'être par

(1) Job, III, 3.
(2) S. Thom., IIª IIæ, q, 152 art. 2 ad 1um.

leur action génératrice ; nos pères sont aussi ceux qui nous arrachent aux ténèbres par leur action illuminatrice. En employant les premiers, Dieu pourvoit au renouvellement du genre humain ; en employant les derniers, il pourvoit à sa beauté et à son salut. « *Sufficienter providetur humanæ multitudini si quidam carnali generationi operam dent ; quidam vero, ab hac abstinentes, contemplationi divinorum vacent ad totius generis humani pulchritudinem et salutem* (1) ». Lors donc que l'on s'abstient des œuvres charnelles pour vaquer à la divine contemplation, pour garder en soi-même et pour partager avec les autres les biens supérieurs que l'on a découverts, on est, pour ses semblables, un bienfaiteur insigne et dans le sens le plus noble du mot, un père.

Il est utile, pour un autre motif, qu'une élite vive dans l'état de virginité. Le monde se plaint de la sévérité de la loi divine ; il se déclare incapable d'en porter le joug, d'en remplir les préceptes. Il s'insurge parce que l'Evangile met des bornes à son amour de l'or et de la fortune, parce que le Christ condamne les excès de l'opulence et du luxe. Il répète que se soumettre au régime préconisé par le Sauveur, c'est végéter, et empêcher le rayonnement de sa personnalité. Il ne s'indigne pas moins contre les restrictions apportées par la religion à sa liberté. « J'étouffe, dit-il, dans l'étroite enceinte où l'on me renferme. Je ne puis ni penser, ni agir comme je veux, mille

(1) S. Thom., IIª, IIæ, q. 152, art. 2, ad 1um.

règlements viennent briser mes élans et enchaîner mes initiatives. Qui jamais courbera le front sous une pareille servitude? » Les murmures deviennent de la colère et de l'exaspération lorsque le monde entend proclamer le sixième et le neuvième article du Décalogue :

Luxurieux point ne seras
De corps, ni de consentement,
L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

« Comment, s'écrie-t-il, avez-vous cru que vous assujettiriez à cette discipline une créature dont, à vingt ans, le cœur éclate, qui aspire malgré elle à aimer, qui se sent autant faite pour aimer que l'oiseau pour voler? Comment retiendrez-vous le cours impétueux du sang? Vous aurez beau faire, vous n'obtiendrez pas que l'humanité vous suive ; elle ne le peut pas. »

Que répondre à cette masse? Lui répondre, en s'appuyant sur des syllogismes que la logique et la morale réprouvent ses sophismes ? Oui, sans doute, et il ne faut pas craindre de poursuivre dans leurs derniers retranchements les défenseurs de la concupiscence déréglée, de les poursuivre au nom de la saine raison et de la vraie sagesse. Pourtant nous avons un autre moyen de les désarmer, de les faire rougir, de les confondre ; c'est de leur montrer la multitude de ceux qui, volontairement, dans le siècle ou

hors du siècle, sont devenus pauvres, obéissants et chastes ; c'est de leur dire : « Vous ne savez pas vous contenter de la part de bien-être que vous laisse l'Evangile, mais voyez donc ces femmes, ces jeunes hommes, ces princes qui renoncent à toutes leurs aises pour imiter de plus près le Prophète de Nazareth. Ils étaient de meilleure maison que vous, ils étaient habitués à un train plus somptueux que le vôtre ; ils ont assez du strict nécessaire, et le superflu ne vous suffirait pas ? Vous affirmez que le souci de votre dignité vous interdit de céder à des préceptes dont, la plupart du temps, votre raison reconnaît la justesse et la nécessité? Mais l'univers est rempli d'âmes au moins aussi fières que la vôtre, aussi attachées que la vôtre à leurs idées, à leurs affections. Elles ont sacrifié leur indépendance. Me soutiendrez-vous qu'en se comportant ainsi, elles ont dégénéré? Me soutiendrez-vous, qu'en obéissant, Jésus ait perdu quelque chose de sa grandeur? En tout cas, Dieu n'est point de votre avis. Il veut qu'au ciel, sur la terre et dans les enfers, tout genou fléchisse devant son Fils, que le nom de Jésus soit exalté au delà de tout nom, parce que Jésus a su s'anéantir jusqu'à mourir sur la croix par obéissance. Vous déclarez qu'en vous la chair est trop faible, la passion trop véhémente pour que vous observiez la continence exigée des fidèles en dehors du mariage et des époux dans le mariage. Eh quoi, votre vertu serait infirme à ce point! Pendant que des adolescents vigoureux se privent de

tout plaisir et s'élèvent à la chasteté absolue, vous seriez contraints par votre tempérament de vous plonger dans des joies folles et dégradantes ! Ils vivent comme des anges, vous ne pourriez pas vivre comme des hommes ! Ils se conduisent comme s'ils n'avaient qu'une âme, et vous seriez forcés de vous comporter comme si vous n'aviez qu'un corps ! » Leur exemple sera pour les luxurieux un perpétuel reproche, pour les volontés débiles un puissant aiguillon, pour tous une leçon éloquente. Les vierges sont des entraîneurs nécessaires au monde, des entraîneurs qui, par leur perfection, rappellent leurs semblables aux lois de la tempérance et les arrachent à la servitude de la matière.

En se vouant à la virginité, l'on rend à la société un dernier service, le service du dévouement. A coup sûr, le dévouement n'est pas le monopole des vierges, mais la liberté que la virginité laisse à ceux qui s'y consacrent est un moyen singulièrement efficace de le porter à son maximum. Le prêtre ne vit que pour Dieu et pour les âmes. Présenter à l'Etre souverain des vœux, des adorations, des hosties; offrir au peuple le pain de la vérité; soutenir ceux qui chancellent, rassurer ceux qui doutent, relever ceux qui tombent, consoler ceux qui pleurent, assister ceux qui agonisent; ensevelir dans les parfums de l'encens et de la prière ceux dont les yeux se sont fermés; en un mot, répandre du matin au soir et à pleines mains sur nos ignorances, sur nos craintes,

sur nos fautes, sur nos blessures, sur nos troubles, sur nos poussières, la lumière, l'espérance, le pardon, le baume, la paix, la bénédiction : voilà l'œuvre unique du prêtre, du vrai prêtre, du bon prêtre, du prêtre tel que vous le connaissez, tel que vous l'admirez, tel que vous l'aimez. Son temps, son attention, son esprit, son talent, ses forces appartiennent à son auguste ministère. Ici, dans cette grande cité, trop souvent il meurt au printemps de ses années, épuisé par le travail et brisé par son effort. Saluez bien bas cet incomparable bienfaiteur de nos quartiers populaires et de nos faubourgs ; c'est un héros, c'est un saint. Mais pensez-vous qu'il pourrait se sacrifier ainsi, qu'il en aurait le droit, s'il avait le souci d'une compagne, la charge d'une famille? Non, Messieurs, il devrait se partager, accorder la moitié de son cœur à sa vocation d'époux et de père, la moitié à sa vocation d'apôtre et de pasteur (1).

Dans vos maisons, on rencontre souvent des âmes qui ont renoncé aux noces terrestres. Filles attentives, sœurs très bonnes, tantes dont la vigilance n'a point de distraction, elles sont, chez vous, la providence de tous ; providence des petits dont elles apaisent les premiers cris, dont elles guident les premiers pas, dont elles essuyent les premières larmes ; providence des parents âgés dont elles soignent les infirmités, dont elles bercent les dernières plaintes ; anges gardiens des foyers où nous naissons, où nous

(1) Append. N. 8, p. 323.

grandissons, où nous mourons, elles comptent parmi les créatures dont nous ne saurions perdre le souvenir. Près d'elles, j'aperçois ces humbles servantes qui, jadis, nous étaient si attachées. Comment reconnaître les soins qu'elles nous ont prodigués? Quels termes suffiront à louer, comme il faudrait, leur désintéressement, leur oubli d'elles-mêmes, leur sollicitude pour nous? Lorsque leur modeste nom revient à notre mémoire, nos yeux se mouillent, nos âmes s'émeuvent, et, instinctivement, nous prions Dieu de récompenser au centuple ce dévouement qui est un fruit de la virginité. C'est que la virginité dilate le cœur. Elle forme des mères pour les orphelins, des sœurs pour les malades, les incurables, les insensés, les pestiférés, des filles pour les vieillards tristes et abandonnés. Les vierges sortent de leur pays, de leur parenté afin d'étendre plus loin le bienfait de leur action. Partout elles luttent en faveur du vrai et du bien; partout elles font reculer la barbarie, partout elles portent avec elles le flambeau de la civilisation, et, ce qui vaut mieux, les clartés indéfectibles de l'Evangile. La force qui les soutient, c'est la charité, mais la vertu qui permet à cette charité de rayonner avec cette puissance, c'est la virginité.

Messieurs, vous le voyez, il est permis et il est utile de pratiquer la vertu de virginité. Il est permis de la pratiquer comme il est permis de tendre à la perfection, comme il est permis de consacrer à Dieu

son cœur et son être. Il est utile de la pratiquer : utile pour ceux qui s'y obligent, utile pour ceux qui profitent de leur exemple et de leur dévouement. Ah! respectez ces blanches hosties qui, par leur sublime holocauste, expient les désordres sans nombre du cœur humain; respectez ces fleurs au parfum si pur et si pénétrant qui sont l'honneur de notre race et qui défendent d'une façon si victorieuse le royaume de la lumière contre les ténèbres. Lorsque le Christ, par un mouvement de sa miséricorde, choisit une âme à votre foyer ou près de vous pour en faire son épouse dans le sacerdoce ou dans le cloître; à toutes les autres alliances, les plus riches et les plus illustres, préférez l'alliance de votre enfant avec Dieu, Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Aux jours des noces éternelles du Très-Haut avec l'Église des élus, qu'il vous sera doux de voir vos enfants mêlés au cortège de l'Agneau et chantant l'hymne que, seul, le chœur des Vierges peut apprendre et chanter. Et vous, jeunes gens, n'ayez pas peur de l'angélique vertu dont je vous ai parlé. Si le Maître vous demande de le suivre dans les chemins de la continence absolue ou de la pauvreté volontaire, ne l'attristez pas en imitant l'adolescent de l'Évangile; répondez : « Seigneur, je vous écoute, je suis à vous et je viens. » Tous, Messieurs, au spectacle des vierges qui sacrifient à l'idéal toutes les jouissances sensibles, habituez-vous à sacrifier au moins les plaisirs que, selon votre état, vous devez sacrifier à la tempérance et à la chasteté.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE ET LA BEAUTÉ MORALE

SOMMAIRE

Les docteurs sont d'accord pour affirmer des rapports entre la tempérance et la beauté morale. Texte de saint Thomas. Les degrés de la beauté morale correspondent aux degrés de la tempérance. Enseignement des livres saints.

La beauté morale exige trois qualités : la proportion, l'intégrité, la splendeur. La tempérance, pour son compte, les assure à la vie humaine, p. 139-160.

I

1. La première qualité que réclame la beauté morale : c'est la proportion.

a) La beauté physique consiste dans la proportion des membres entre eux. Le défaut de proportion entraîne, dans la nature et dans l'art, une laideur. Exemples dans la nature. Exemples dans l'art : peinture, architecture, musique, poésie, éloquence, p. 160-162.

b) Application de ce principe à la beauté spirituelle. — Beauté que l'on trouve dans l'homme dont la vie n'offre rien de discordant, dont tous les sentiments sont au point et s'harmonisent. Développement de cette pensée, p. 163-164.

c) Beauté des discours où la forme correspond exactement au fond. Saint Augustin et les deux cités. Bossuet et le néant des choses. Massillon devant le cercueil de Louis XIV, p. 163-164.

d) Beauté de la conduite bien équilibrée. Rapports entre l'effort et le but. — Application de cette théorie à la magnificence, à l'héroïsme de Jésus-Christ et de saint Paul, p. 164-165.

2. Toute vertu suppose dans ses œuvres la mesure et la proportion et, par suite, la beauté. Mais c'est surtout la tempérance qui nous donne le sens de la parfaite proportion et de la parfaite mesure. Considérée comme vertu générale, la tempérance exclut tout excès et toute défaillance. Considérée comme vertu spéciale, la tempérance exclut les excès et les défaillances dans les choses où il est le plus difficile de les éviter : les plaisirs sensibles, p. 165.

II

1. Le second élément de la beauté, c'est l'intégrité.

a) Les êtres auxquels un membre fait défaut ne possèdent pas la beauté. Nécessité de l'intégrité pour la beauté morale. Rien ne manque à l'intégrité morale si la mesure voulue apparaît en tout. Explication de cette pensée, p. 165-166.

b) Beauté parfaite de J.-C. dans la vie duquel tout atteint le degré déterminé par la sagesse. Comment le Christ est beau dans son enfance, dans ses miracles, dans ses discours, dans la souffrance, dans la mort, p. 166-167.

c) Beauté morale des saints qui savent donner à leurs pensées, à leurs sentiments, à leur langage, à leurs actions, le mode requis et garder leur vie intègre, p. 167-168.

2. La tempérance assure l'intégrité à la vie morale.

a) Dans son domaine spécial, le domaine des plaisirs sensibles, elle nous retient sur la pente de la corruption qui nous jette toujours hors des bornes, p. 168-169.

b) Elle étend son influence modératrice à toute la vie humaine. Elle règle tous les phénomènes issus de notre liberté. Grâce, élégance, beauté de la vie entièrement soumise aux lois de la mesure fixée par la morale, p. 169.

III

Troisième élément de la beauté morale : la splendeur.

1. Splendeur du vrai, du bien, de l'ordre, de la forme nécessaire à la beauté.

a) Le rôle de la lumière dans la beauté des corps. Vives et suaves couleurs qu'Angelico a répandues sur le front de ses personnages. Rayonnement, animation, expression que le soleil communique aux monuments. Dans la nature, les beaux jours et les belles nuits sont les jours et les nuits que la clarté des astres rend radieux, p. 169-170.

b) Les œuvres spécifiquement humaines empruntent à la raison la splendeur qui achève leur beauté. Elément de beauté que la raison apporte aux œuvres de l'art, de l'esprit, de la volonté délibérée, p. 170.

c) Pour qu'une œuvre soit belle, il faut que la raison s'y montre puissante. Plus l'humanité est raisonnable, plus elle est

moralement belle. Laideur de l'idiot. Laideur et face hideuse des Jacobins et de ceux qui leur ressemblent, p. 170-171.

2. Le règne de la tempérance, c'est le règne de la raison.

a) La pudeur, racine de la tempérance, est la crainte des actes honteux, et surtout des actes les plus honteux. Les actes honteux sont tous les péchés, les actes les plus honteux sont les péchés de la chair. Comment les actes honteux sont laids et les plus honteux, les plus laids. Comment la tempérance nous les fait éviter, p. 172-173.

b) D'une façon positive, grâce à l'honnêteté qui est un de ses éléments, la tempérance remplit la vie humaine de lumière et de beauté. Comparaison de la pudeur et de l'honnêteté. Entendue soit dans un sens large, soit dans un sens strict, l'honnêteté est synonime de beauté. Ce qu'est l'honnêteté entendue dans un sens large. Ce qu'elle est entendue dans un sens strict. Beauté de l'homme qui plane au-dessus de la matière par l'honnêteté et par la puissance de la raison. Beauté de l'homme dont l'argile et la chair réflètent encore la lumière de l'esprit. La première beauté propre à la sagesse; la seconde, propre à l'honnêteté qui est partie intégrante de la tempérance, p. 173-174.

c) Rapports de la beauté morale et de la bonté. Degrés de la beauté morale correspondant aux degrés de la tempérance. Tendons à la perfection de cette vertu pour parvenir à la perfection de la beauté, p. 174-175.

La tempérance naturelle ou acquise, la tempérance surnaturelle ou infuse. Différence entre ces deux vertus. Supériorité de la seconde sur la première. Beauté divine que la seconde nous communique. Transfiguration de Jésus-Christ au Thabor. Sa beauté est un rayonnement de sa Divinité, beauté qui, à certains égards, est sensible et palpable. Le Christ partage avec nous cette beauté. Il la fait briller dans tout notre être par l'infusion en nos âmes de la grâce et de la tempérance chrétienne, p. 175-176.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE ET LA BEAUTÉ MORALE

Eminentissime Seigneur (1),
Messieurs,

Tous les docteurs sont d'accord pour affirmer les relations étroites que la tempérance entretient avec la beauté morale. « Bien que la beauté appartienne à toute vertu, dit saint Thomas, nous l'attribuons cependant d'une façon spéciale et suréminente à la tempérance. « *Quamvis pulchritudo conveniat omni virtuti, excellenter tamen attribuitur temperantiæ* (2). » Selon le Maître angélique, à chaque degré de cette vertu correspond une nuance de beauté. Dans la virginité la tempérance trouve sa perfection; dans la virginité l'âme se revêt d'une beauté à part. Cet enseignement est tiré du livre de Dieu. Les auteurs sacrés célèbrent la beauté des êtres qui n'ont jamais sacrifié leur conscience aux joies sensibles, qui n'ont jamais connu les souillures de la chair. Ils admirent dans ces créatures exception-

(1) S. Em. Mgr le Card. Dubois, Arch. de Paris.
(2) IIª IIæ, q. 141, art. 2, ad 3um.

nelles une perfection qui ravit le cœur, une perfection durable que le temps ne flétrit pas, une perfection à laquelle on s'attache pour l'imiter, une perfection enfin que le ciel couronne car elle est le résultat d'une grande victoire : la victoire de la volonté intellectuelle sur l'instinct brutal, la victoire de l'esprit sur les forces aveugles et de la liberté sur la fatalité. « *O quam pulchra est, casta generatio cum claritate !* » s'écrie le Sage. « Oh ! qu'elle est belle la race chaste ! Sa mémoire immortelle est en honneur devant Dieu et devant les hommes ! Quand elle est présente, on voudrait lui ressembler, quand elle a disparu on la pleure, et l'éternité ceint son front de l'incorruptible auréole décernée aux lutteurs sans tache (1). »

Par analogie avec la beauté physique, la beauté morale exige en celui qui la possède trois qualités : la proportion, l'intégrité, la splendeur. Ces trois qualités, la tempérance, pour son compte, les assure à la vie humaine et, de ce fait, lui confère réellement de la beauté : telle est la vérité que j'ai l'intention d'exposer aujourd'hui devant vous (2).

I

La première qualité que réclame la beauté morale, c'est la proportion. (3) « La beauté physique, dit saint

(1) Cf. *Sagesse*, IV, 1.
(2) Append. N. 1, p. 324.
(3) Append. N. 2, p. 325.

Thomas, consiste dans la proportion des membres entre eux. *Pulchritudo corporis in hoc consistit quod homo habeat membra bene proportionata* (1). » Une trop grosse tête sur de trop minces épaules, un buste trop long sur des jambes trop courtes, des bras immenses attachés à un corps minuscule choquent les yeux et donnent une impression de laideur. Dans l'art, il en est de même. Les choses nous plaisent lorsque les teintes sont vives sans être criardes, lorsque le dessin est ferme sans être violent, lorsque les notes sont fortes sans être assourdissantes. Les grands maîtres de la peinture, de la sculpture, de l'architecture ont su mettre dans leurs ouvrages cet équilibre qui flatte les sens et charme l'esprit. Quel heureux accord des nuances dans un Giotto, dans un Angelico, dans un Raphaël, dans un Michel-Ange! Sur leurs toiles quelle intelligente fusion de l'or, de la pourpre, de l'azur, de l'émeraude! Ici, dans ce sanctuaire, quelle harmonie entre les nefs, les colonnes, les arceaux que les fenêtres inondent discrètement de leurs silencieuses clartés! Et que dirai-je de la musique où saint Grégoire, Palestrina, Bach, Bethoveen, Mozart atteignent au sublime parce qu'ils ne brisent jamais avec les lois de la proportion? Que dirai-je de la poésie qui doit sa gloire aux soins avec lesquels David et Isaïe, Homère et Virgile, Corneille et Racine observent son rythme? Que dirai-je de l'éloquence qui tombe dans une

(1) IIª IIæ, q. 145. art. 2.

insupportable déclamation dès qu'elle exagère ses accents, qui perd toute sa puissance dès que par défaut, elle reste dans la froideur? Ainsi donc, Messieurs, dans la nature comme dans l'art, la beauté est inséparable de la proportion : tout ce qui manque de proportion est laid et nous offusque.

De même, la beauté spirituelle apparaît en nous lorsque notre activité se déploie en respectant la proportion. « *Pulchritudo spiritualis in hoc consistit quod conversatio hominis sive actio sit bene proportionata* (1). » Saint Thomas enseigne qu'une chose est belle lorsque sa vue nous charme. « *Pulchra dicuntur quæ visa placent* (2). Mais en ce monde, le plus aimable des spectacles n'est-il pas l'homme qui dans ses sentiments, dans ses paroles, dans sa vie, n'offre rien de discordant? Quelle joie nous vaut la contemplation d'une créature dont les passions vibrent sous le jeu des circonstances et des réalités, qui, pourtant, sait user comme il le faut, quand il le faut, autant qu'il le faut, de l'amour, de l'espérance, de l'indignation, de la crainte, de l'audace, qui ne permet ni à la prudence de verser dans l'astuce, ni à la force de se changer en brutalité, ni à la justice de dégénérer en dureté (3)! Quelle satisfaction n'éprouvons-nous pas en présence d'un esprit où les choses se peignent comme elles sont, sans

(1) II^{a} II^{ae}, q. 145, art. 2.
(2) I^{a}, P. q. 5, art. 4, *ad* 1^{um}.
(3) Append. N. 3, p. 325.

qu'aucune soit grossie ou amoindrie? Quel contentement est le nôtre devant un cœur ardent qui ne s'égare pas, qui n'a rien d'efféminé, rien de rude, devant un cœur ferme comme le diamant et tendre comme celui d'une mère!

Quel repos goûte l'âme quand elle entend des discours où la forme correspond exactement au fond! Qu'il est beau saint Augustin, embrassant d'un regard l'histoire et s'écriant soudain! « Deux amours ont bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu a bâti la cité de la terre, l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi a bâti la cité de Dieu! La première s'exalte en soi, la seconde dans le Seigneur. La première demande son immortalité aux hommes; la seconde la cherche en Dieu; la première marche, arrogante dans l'orgueil de son triomphe éphémère, la seconde dit au Seigneur : « Vous êtes ma gloire et c'est grâce à vous que je puis porter la tête haute (1). » Qu'il est beau Bossuet planant au-dessus du néant des choses et disant! « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons! » Qu'il est beau Massillon laissant tomber sur les cendres de Louis XIV ce mot magnifique! « Dieu seul est grand, mes Frères! » Et pourquoi sommes-nous profondément et agréable-

(1) *La Cité de Dieu*, XIV, 28.

ment émus en relisant ces lignes auxquelles les années n'enlèvent pas leur étonnant relief? Parce qu'il y a proportion entre les expressions et les idées. De cette proportion naît la beauté qui ravissait nos pères, qui nous ravit, qui ravira notre postérité.

Enfin, Messieurs, la beauté se manifeste dans notre conduite. Elle se manifeste en maintenant l'équilibre entre l'importance de notre effort et la grandeur de notre but, en réglant l'intensité de notre labeur par ce qui en est la fin. Nul ne vous reprochera de déployer toute votre énergie, toutes les ressources et tous les trésors dont vous disposez pour arracher votre pays à la servitude, à la mutilation, à la honte. Au contraire, on vous applaudira, car le succès que vous cherchez est digne de la vaste activité que vous dépensez en vue de l'obtenir. Personne ne critiquera l'attitude d'un roi qui, voulant glorifier le peuple dont il est le chef, s'environnera de pompe, mais personne ne lui pardonnera de montrer la même magnificence pour fêter des courtisanes ou pour recevoir des histrions. En voyant Jésus se soustraire à la transfiguration du Thabor et se hâter vers Jérusalem afin d'y racheter le genre humain par l'effusion de son sang; en entendant saint Paul dire aux Corinthiens : « Je dépenserai très volontiers tout ce que je possède et je me dépenserai moi-même pour vos âmes (1) », nous sommes dans l'enchantement, parce qu'il y a un rapport exact, un rapport touchant entre l'héroïsme

(1) II *Corinth.*, XII, 15.

du Maître, les ardeurs du disciple et la sublimité du résultat qu'ils veulent atteindre. A ces portraits, n'avez-vous pas reconnu l'homme pondéré, l'homme tempérant?

A coup sûr, Messieurs, toute vertu fait éclore cette proportion que demande la beauté, mais c'est à la tempérance qu'il faut l'attribuer spécialement. Considérée comme vertu générale, la tempérance, en effet, exclut de ses œuvres les excès et les défaillances, elle y fait régner l'harmonie et la modération qui leur convient. « *Secundum rationem communem temperantiæ ad quam pertinet quædam moderata et conveniens proportio, in qua consistit ratio pulchritudinis* (1) ». Considérée comme vertu spéciale, elle nous empêche de céder aux entraînements sensuels, à ces entraînements qui sont incompatibles avec la mesure et que l'on ne subit pas sans tomber dans la turpitude. Ainsi déjà la tempérance est pour l'âme et pour la vie un principe de spirituelle beauté (2).

II

Le second élément de la beauté, c'est l'intégrité. Les êtres auxquels un membre fait défaut, quelles que soient leurs qualités, ne possèdent point la beauté du corps, beauté vaine d'ailleurs et fugitive qu'il faut sans hésitation et sans regret sacrifier à une beauté supérieure, la beauté morale (3).

(1) IIª IIæ, q. 141, art., 2, ad 3um.
(2) Append. N. 4, p. 325.
(3) Append. N. 5, p. 326.

Cette beauté morale, la seule dont il soit ici question, requiert l'intégrité, c'est-à-dire une perfection à laquelle, en son genre, rien ne manque. « *Quæ enim diminuta sunt, hoc ipso turpia sunt* (1). Tout être diminué est un être laid ». Or rien ne manque à l'intégrité de notre vie spirituelle si la mesure dont nous parlions tout à l'heure apparaît sur tous les points où nous sommes les maîtres de notre activité. L'intégrité morale n'est pas compatible avec l'état d'une âme modérée dans son esprit et excessive dans ses affections, modérée dans son langage et insensée dans ses opérations, modérée dans son existence privée, folle dans sa conduite publique.

Nous appelons Jésus le plus beau des enfants des hommes. En nous exprimant ainsi, nous ne pensons pas à la noblesse de sa physionomie, à la rectitude de ses traits, au feu très doux de ses yeux, au timbre très vibrant de sa voix, nous pensons à cette intelligence, à ce cœur, à cette parole, à ce ministère où rien ne jure, où rien ne détonne, où tout s'accorde et nous plaît. Le Christ est beau dans la crèche, dans les bras de sa mère, dans la maison de Joseph, car il se comporte comme il convient à un enfant aimable et soumis. *Pulcher in manibus parentum*. Il est beau dans ses miracles, car il les accomplit avec un discernement qui ne se trompe jamais, et un sens infaillible des situations. *Pulcher in miraculis*. Il est beau dans ses

(1) Ia, P., q. 39, art. 8.

discours, car il sait les adapter divinement aux besoins des auditoires qui l'écoutent. Miséricordieux et attendri devant la multitude errant comme un troupeau sans pasteur, compatissant pour les pécheurs qui versent des larmes sur leurs faiblesses, sévère vis-à-vis des pharisiens menteurs qui abusent de leur autorité, son verbe ne s'égare pas: il reste indissolublement soumis aux règles d'une parole qui doit être en même temps d'une tendresse et d'une fermeté infinies. Il est beau dans la gloire à laquelle il interdit de l'enivrer, il est beau dans la souffrance et dans l'humiliation qui l'atteignent mais ne l'accablent pas. Il est beau dans la vie qu'il sacrifie sans la dédaigner, beau dans la mort qu'il supporte sans dissimuler la peine qu'elle lui cause et la crainte qu'elle lui inspire. *Pulcher in flagellis, pulcher invitans ad vitam, pulcher non curans mortem, pulcher in ligno* (1). Que les autres, s'écrie saint Augustin, en pensent ce qu'ils voudront, pour nous, croyants, l'Epoux est partout et en tout d'une beauté, qui nous transporte. *Nobis credentibus ubique sponsus pulcher occurrat* (2).

A la suite de ce Roi, le roi de la beauté, s'avancent les saints ses imitateurs. Ah! qu'ils sont admirables! Ils savent mettre dans leurs pensées, dans leurs sentiments, dans leur langage, dans leurs entreprises la modération opportune, mais ils savent, suivant les

(1) Append. N. 6, p. 327.
(2) Append. N. 7, p. 327.

circonstances, passer du calme à l'enthousiasme, de la patience à l'indignation. Qu'ils sont admirables! Ils découvrent le secret d'aimer et de haïr ce qu'il faut aimer et haïr, de l'aimer et de le haïr autant qu'il le faut! Qu'ils sont admirables! Ils ne s'écartent point de ces principes et leur vie majestueuse, régulière, tranquille s'écoule sans dévier, comme un grand fleuve toujours retenu entre ses rives.

En son domaine, la tempérance opère ce prodige et assure à la vie l'intégrité qui contribue à sa beauté morale. Dans tout le champ de l'activité, dans tout le champ des passions elle se tient constamment à la hauteur des exigences du bien. Sur le terrain des plaisirs où il est si difficile d'être modéré, elle nous maintient dans les lois d'une sage retenue. Sur le terrain des plaisirs auxquels les hommes ont le plus d'inclination, des plaisirs attachés à ces deux passions tyranniques : la passion de vivre et la passion de se survivre, la tempérance, qu'on l'appelle abstinence, chasteté, virginité nous empêche de succomber au mal qui déshonore l'âme. Pour atteindre son but, elle porte, aussi loin qu'il le faut, la mortification. Grâce à elle, l'homme reste toujours maître de lui-même, et, maître de lui-même, il pratique la pénitence et se soumet aux préceptes de la modestie intérieure et extérieure. Impossible de surprendre sur ses lèvres un mot regrettable, dans sa conduite une démarche qui sente l'excès spécial au vice et à la corruption. Mais la modestie est une

espèce de tempérance, c'est l'art de ne pas franchir les limites de la pudeur la plus exquise.

De la région inférieure des sens la tempérance étend à toute la vie humaine son influence pondératrice. Elle règle les phénomènes issus de notre liberté, de sorte que tous restent dans la note juste, de sorte que tous forment, malgré leur nombre et leur complexité, une symphonie à laquelle rien ne fait défaut. Une vie ainsi réglée, une vie où l'on n'entend ni un gros rire, ni une parole déplacée, ni une lourde plaisanterie, ni un jugement trop sévère ou trop indulgent, où l'on n'aperçoit ni trop de passion, ni trop d'indifférence, ni une témérité, ni une lâcheté est un chef-d'œuvre de grâce, d'élégance, de grandeur, de goût, un chef-d'œuvre de beauté, parce qu'on y admire l'intégrité de chaque élément et l'intégrité du tout. C'est le fruit de toutes les vertus, c'est d'une façon plus marquée le fruit de la tempérance.

III

Le troisième élément de la beauté, c'est la splendeur : splendeur du vrai, splendeur du bien, splendeur de l'ordre, splendeur de la forme : il faut à la beauté de la splendeur. Il ne suffit pas que les membres d'un corps soient bien proportionnés, que rien n'y manque, il faut que ce corps soit rayonnant.

Angelico ne s'est pas contenté pour ses sujets d'une composition harmonieuse et intégrale, il a répandu sur le visage de ses anges et de ses saints de suaves couleurs, il a orné leurs fronts d'auréoles, il a couvert leurs épaules de manteaux, de tuniques où les reflets le disputent aux reflets. Le soleil envahit-il la nef où nous sommes? Tous les éléments de la séculaire basilique s'animent, changent d'expression, trouvent comme une nouvelle jeunesse et une nouvelle beauté qui excitent notre enthousiasme : au contact magique du grand astre, le sanctuaire en un instant se transfigure. Il en est de même dans la nature où nous appelons beaux les jours éclairés par une limpide lumière, belles les nuits où le ciel se remplit d'étoiles radieuses.

Les œuvres spécifiquement humaines empruntent à la raison la splendeur qui achève leur beauté. La raison apparaissant dans les travaux qui ont pour objet la matière extérieure, on voit naître la beauté artistique. Se montre-t-elle dans les idées? Nous sommes en présence de la beauté intellectuelle. Se manifeste-t-elle dans les actes de la volonté délibérée? La beauté morale se découvre. Tout ce qui est raisonnable est beau, et beau au degré où il est raisonnable, tout ce qui est déraisonnable est laid, et laid au degré où il est déraisonnable.

Donc, nous admirons les vies où la raison met la proportion et l'intégrité dont nous parlions à l'instant, mais pour que leur beauté nous frappe, il

faut que la raison y soit puissante, qu'elle y ressorte avec grandeur, qu'elle les enveloppe dans l'ordre étincelant de la sagesse. La raison, c'est le rayon qui fait resplendir notre substance et notre activité. Plus l'humanité est raisonnable dans son évolution individuelle, domestique, sociale, politique, internationale, plus elle est divine et moralement belle. Rien ne nous déplaît autant que la vue de cet homme depuis sa naissance privé de raison : l'idiot. Rien ne nous gêne autant que la vue de cet homme qui a perdu la raison : le fou. Pour ne pas nous en éloigner, nous sommes obligés de faire appel aux sentiments les plus généreux, à la charité la plus désintéressée, à la religion la plus héroïque. Rien pour nous n'est aussi repoussant que le spectacle d'un peuple brisant avec la raison et suivant les fureurs de la convoitise. La face des Septembriseurs et des Jacobins est une face hideuse parce la raison s'y est effacée. Nous ne pensons qu'avec horreur à la bête aujourd'hui déchaînée aux confins de l'Europe, car cette bête à figure humaine ne porte plus trace de ce qui fait notre honneur et notre supériorité : la raison. Un regard où l'on ne voit pas luire la raison, un visage d'où elle est absente, un amour qui l'offense nous inspirent la même répugnance et le même dégoût. En un mot, Messieurs, la beauté morale s'évanouit quand la lumière de la raison s'éteint ; elle triomphe quand la lumière de la raison brille de tout son éclat.

Mais le règne de la tempérance c'est dans toute la vie le règne de la raison et par conséquent le règne de la lumière et de la beauté. La pudeur, en effet, sert de fondement à la tempérance, si bien qu'on les confond souvent. Or la pudeur c'est la crainte de tout acte honteux, de tout acte dont nous rougissons, de tout acte qui nous vaut l'opprobre des hommes. *Verecundia est timor turpitudinis et exprobrationis* (1). La pudeur est par-dessus tout la crainte des actes les plus honteux. Quels sont les actes honteux? Ceux où la lumière de la raison n'apparaît pas assez. Quels sont les actes les plus honteux? Ceux où la lumière de la raison n'apparaît pas du tout. Les actes où la raison n'apparaît pas assez sont tous les péchés, qui tous la blessent d'une façon ou d'une autre. Les actes où la raison n'apparaît pas du tout sont les péchés qui viennent de la chair et se consomment dans la chair.

Succomber à la tentation de l'orgueil, c'est pécher comme les anges; être entraîné par l'avarice et par le souci des intérêts matériels, c'est pécher en homme, mais s'abandonner aux œuvres et aux désirs de la chair, c'est pécher en bête, car on obéit à la passion qui ne prédomine que dans la bête. S'il est honteux de ressembler aux anges égarés, aux hommes pervers qui outragent la raison, il est beaucoup plus

(1) IIa IIae. q. 144, art. 1. ad 2um.

honteux encore de ressembler aux bêtes sans raison. « *Homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis* (1). » Donc la tempérance, inspirée par la pudeur, nous fait éviter ce qui est honteux. Mais en morale ce qui est honteux est laid. Ainsi la tempérance, qui bannit de notre vie morale ce qui est honteux, en bannit du même coup ce qui est ténébreux et laid et, dès lors d'une manière négative, elle défend la spirituelle beauté de l'âme.

D'une façon positive elle est pour l'âme un principe de splendeur. Par la pudeur elle nous arrache à ce qui est difforme, par l'honnêteté elle nous lie à ce qui est beau. Par la pudeur elle empêche les passions charnelles d'étouffer la lumière, par l'honnêteté elle établit sur nos jours la suprématie de la lumière. Par la pudeur elle chasse les ténèbres qui obscurcissent nos horizons, par l'honnêteté elle embrase ces horizons des feux très purs dont elle est le foyer. Par la pudeur, elle est l'aurore qui dissipe les ombres de la nuit, par l'honnêteté, elle est le soleil de midi qui répand sa clarté sur la vie et sur les actes les plus vulgaires de la vie. Qu'on l'entende, en effet, dans un sens large ou dans un sens strict, l'honnêteté est en morale, synonyme de beauté. *Honestum et decorum idem esse videtur* (2). Entendue dans un sens large, l'honnêteté n'est pas autre chose que la vertu. Alors elle comporte une

(1) Ps. XLVIII, 21.
(2) IIª IIæ, q. 145, art. 2, sed contra.

beauté qui est la propriété de toute vertu. Entendue dans un sens strict, elle relève les fonctions les plus vulgaires par la noblesse avec laquelle, sous son influence, nous les accomplissons. C'est la qualité de l'homme qui dans la vie physique, dans la vie de la sensibilité se conduit comme un être raisonnable et fait apparaître à travers les phénomènes les plus épais de notre nature la splendeur de l'intelligence, c'est la qualité de l'homme qui montre de la dignité, de la réserve spécialement quand il est le plus facile d'en manquer, c'est la qualité de l'homme qui ne s'oublie pas, qui reste homme, c'est-à-dire raisonnable dans ces œuvres de la chair où trop souvent la raison s'obscurcit et où l'œil n'aperçoit plus qu'un être abandonné à d'ignominieuses concupiscences.

L'homme est surtout beau, lorsque s'élevant aux cimes, il plane au-dessus de la matière, comme les purs esprits, mais il est beau encore, lorsque, par ses soins, l'argile qui constitue la moitié de sa substance est obligée de refléter l'esprit et de rendre, dans ses mouvements et dans ses évolutions, hommage à l'esprit. La première beauté est l'apanage de la sagesse, source de la contemplation, la seconde est l'apanage de l'honnêteté, partie intégrante de la tempérance (1).

Messieurs, ce qui rend les âmes bonnes, les rend belles aussi, car la beauté de l'âme n'est que l'éclat de sa bonté. Pour que nos âmes soient belles, efforçons-nous donc de les rendre toujours meilleures. Et

(1) IIª IIæ, q. 180, art. 2, ad 3um.

puisque la tempérance a des rapports spéciaux avec la beauté spirituelle, puisqu'un nouveau degré de tempérance apporte à ceux qui s'y élèvent un nouveau degré de beauté morale, ne nous contentons pas de la tempérance rigoureusement nécessaire, ne nous contentons pas de vivre par rapport à cette vertu dans la médiocrité, aspirons à nous dégager des éléments inférieurs qui l'empêchent de prendre entièrement possession de nos consciences et de nos volontés (1).

Dimanche, je défendais la plus sainte des libertés, la liberté de tendre à la perfection, je vous exhorte aujourd'hui à chercher, selon votre état, la perfection de la sobriété et de la chasteté. La tempérance acquise, lorsqu'elle arrive à son maximum, confère déjà une grande beauté; les Romains considéraient les vierges comme sacrées et l'on avait pour elles un tel respect que, quels que fussent leurs crimes en d'autres matières, seule une faute contre leur honneur permettait de les mettre à mort. Cependant, la tempérance acquise, avec la beauté qu'elle entraîne, ne doit pas être le dernier terme de notre ambition. Ce terme doit être la tempérance chrétienne. La tempérance chrétienne est une qualité surnaturelle que nous devons à la grâce et qui comporte une beauté d'ordre céleste (2). La beauté propre à la tempérance née de la répétition de nos actes est le

(1) Cf. S. Augustin. *Enarr. in Ps.* 45, nº 3.
(2) *Ibid.*

rayonnement de la raison humaine dans la sphère des choses sensibles et charnelles; la beauté propre à la tempérance infuse est, dans cette même sphère, le rayonnement de la raison divine. Au Thabor, au moment où Jésus fut enveloppé dans la gloire, Pierre, Jacques et Jean aperçurent, pour ainsi dire, sur son visage étincelant comme le soleil, sur ses vêtements blancs comme la neige, un rayon de l'éternelle beauté. Ce merveilleux rayon jeta les trois apôtres dans un tel bonheur qu'ils auraient voulu rester toujours sur la haute et solitaire montagne qu'ils avaient gravie. Ils s'écriaient : « Restons ici, il y fait si bon. *Bonum est nos hic esse* (1). » Saint Paul n'a-t-il pas osé dire que la plénitude et la beauté de la Divinité avaient apparu, en quelque façon, corporellement en Jésus? *In ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter* (2). Le disciple bien-aimé poussait cette idée jusqu'au bout. Il écrivait en substance à ses fidèles : « nous avons entendu la Beauté qui était dès le commencement, nous l'avons vue de nos yeux, nous l'avons contemplée, nous l'avons touchée de nos mains, en entendant, en voyant, en contemplant, en touchant le Verbe de vie qui en est la complète expression (3). » Mais cette envahissante Beauté, le Verbe incarné la partage avec nous. Il la fait briller dans nos âmes en nous

(1) Cf. S. Matthieu, xvii, 2.
(2) *Coloss.*, ii, 9.
(3) Cf. i, Jean, i, 1.

communiquant sa grâce : il la fait briller dans nos facultés en nous communiquant sa force et son esprit ; il la fait briller dans notre chair en nous communiquant les vertus chrétiennes de tempérance, de sobriété, de chasteté, de virginité. Cultivez, Messieurs, la grâce qui nourrit ces vertus surhumaines et la beauté morale de vos vies sera semblable à la beauté du Fils de Dieu.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

LES EXCÈS DE LA TABLE

SOMMAIRE

La tempérance nous interdit les excès de la table.

L'amour de la bonne chère est un péché capital.

Désordres qui suivent ce péché. — Deux faits historiques nous instruisent à ce sujet : le festin de Balthasar et le banquet d'Hérode Antipas, p. 183-184.

I

Action de l'intempérance sur ceux qui se livrent aux excès de la table. Récit de la Bible. Quatre folies sont pour Balthasar l'effet du festin qu'il a donné à ses courtisans, p. 184-185.

a) Première folie : il offre un banquet de mille couverts au moment où sa capitale est en danger. — Son devoir lui demandait autre chose : de songer au salut de son royaume. Oubli insensé dans lequel il tombe. Leçons contenues dans cette page des livres saints, p. 185-186.

b) Seconde folie du roi de Babylone qui se fait apporter les vases du temple et les fait servir à un usage profane. Outrages au vrai Dieu qui suivent les excès de la table : outrages aux mystères, à l'amour infini, à la miséricorde, à la justice. Outrages grossiers, outrages savants, blasphèmes abominables. Balthasar d'autant plus coupable qu'il connaissait le châtiment infligé à son grand père, Nabuchodonosor. Discours de Daniel, p. 186-187.

c) Troisième folie : Balthasar associe ses sujets à sa faute. Il oblige ses convives à boire comme lui dans les vases sacrés. Conduite du monde : l'amphytrion y donne le ton. Comment l'amphitryon entraîne souvent ses invités à la négation, au blasphème, aux mauvais lieux. Le scandale par entraînement, conséquence des banquets, p. 187-188.

d) Quatrième folie de Balthasar : l'idolâtrie. Les dieux de Balthasar : paroles de Daniel. Matérialisme stupide auquel arrive celui qui demande sa félicité au bien-être matériel. Sacrilèges, débauches, profanations, sacrilèges des mégères de la Révolution.

Cortèges ignobles, processions où la bestialité s'étalait sans vergogne. Les statues de la Raison et de la Liberté. Ces scènes se sont reproduites pendant la guerre de 1914, p. 188-189.

II

Le banquet d'Hérode Antipas et ses effets. Récit des évangélistes.

a) L'intempérance de la joie suit l'intempérance de la table. Joie inepte de l'être physiquement rassasié. Cette joie indigne d'une créature raisonnable. La joie délirante, frénétique d'Hérode. L'intempérance de la table ennemie de la mortification prêchée par le Christianisme. La pauvre table de Nazareth, p. 190-192.

b) L'incontinence, fille de la gourmandise. Incontinence des yeux, des oreilles, de l'imagination, de la mémoire, de la pensée, du cœur, de la volonté. Un vent de luxure souffle dans l'assemblée présidée par Hérode. Laisser-aller de celui-ci. Les danses et les chants par lesquels on provoque au libertinage. Paganisme de notre temps. Rapprochement entre nos festins et le festin d'Hérode, p. 192-193.

c) L'intempérance de la table et l'intempérance de la langue. Fautes de la langue au cours des repas pompeux et prolongés. Fautes contre la gravité. Fautes contre la discrétion : trahison des secrets. Fautes contre la justice et la charité. Fautes contre la chasteté. Fautes contre la prudence. Engagements téméraires d'Hérode. Hommes et jeunes gens qui, après Hérode, promettent avec une légèreté incroyable de donner à n'importe qui, leur nom, leur fortune, leur vie, p. 193-194.

d) Salomé demande la tête de Jean-Baptiste. Sous l'influence d'une double ivresse, l'ivresse du vin et l'ivresse des sens. Hérode immole à Salomé Jean-Baptiste qu'il aimait. L'intempérance de la table mène rarement à de pareils forfaits, elle y mène quelquefois. Elle mène fréquemment à des engagements dont on ne peut s'affranchir sans s'exposer à mille affronts et à mille chantages, p. 194-195.

Nécessité pour les Chrétiens de revenir à des mœurs frugales par religion et par amour de Notre-Seigneur, par charité fraternelle, par mesure de prudence et de précaution. Gardons-nous d'attirer sur nous la malédiction prononcée par le Maître contre ceux qui sont rassasiés, p. 195-196.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LES EXCÈS DE LA TABLE

Pete a me quod vis, et dabo tibi.
Demande-moi ce que tu voudras
et je te l'accorderai. »
S. Marc, VI. 22.

Messieurs,

La tempérance, au nom de la raison et au nom de la foi, nous interdit de trop nous attacher aux plaisirs de la table ; elle réprime la passion déréglée du bien-être, de l'abondance, de la délicatesse qui nous rendraient esclaves de notre corps. Je ne reviens pas sur ces idées que je crois vous avoir suffisamment expliquées dans la troisième conférence de cette station, mais l'amour de la bonne chère est un péché capital, c'est-à-dire un péché qui en entraîne beaucoup d'autres. On est effrayé des folies, des crimes,

des sacrilèges perpétrés par ceux qui, dans leurs festins, ne respectent pas les lois de la tempérance. Parmi les faits historiques qu'a cités le Saint-Esprit, j'en choisirai deux qui me semblent plus instructifs et auxquels je demanderai, pour vos âmes, des leçons salutaires. L'un appartient à l'ancien Testament et se rapporte au festin de Balthasar, l'autre est tiré de l'Evangile et se réfère au banquet d'Hérode Antipas.

I

Le premier effet de l'intempérance sur ceux qui se livrent aux excès de la table, c'est de diminuer la faculté de pénétration propre aux être raisonnables, c'est, à mesure que ce vice domine, de faire oublier les intérêts essentiels, c'est de rendre imbécile et stupide. « *Filia gulæ* « *hebetudo sensûs circa intelligentiam* » *propter fumositates ciborum perturbantes caput*; *sicut è contrario abstinentia confert ad sapientiæ perceptionem.* L'homme devient hébété, écrit saint Thomas, dans les vapeurs qu'une nourriture trop abondante et trop substantielle fait monter à son cerveau, tandis que l'abstinence le prépare aux œuvres de l'esprit (1). » C'est pourquoi l'auteur de l'Ecclésiaste disait : « J'ai résolu de me refuser l'usage du vin, voulant vaquer à l'étude de la sagesse, et éviter des imprudences qui

(1) IIª IIæ, q. 148, art. 6.

pourraient me perdre (1). » Que la bonne chère enlève l'intelligence à ceux qui s'y plaisent, le récit de Daniel, auquel je faisais allusion en commençant, nous le prouve d'une manière saisissante. Voici en résumé ce que raconte le prophète : « Balthasar offrit aux principaux seigneurs de son royaume un immense festin, un festin de mille couverts. Bientôt surexcité, hors de lui, le roi fit apporter les vases sacrés que son père Nabuchodonosor avait pris au temple de Jérusalem. Il les fit remplir, y but, les passa aux courtisans, aux femmes, aux concubines qui l'entouraient. Puis tous, repus et enivrés, s'abandonnèrent à une scène d'idolâtrie, et adorèrent des dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre (2). En cette conduite du roi de Babylone, j'aperçois quatre folies qui lui sont inspirées par l'amour du plaisir.

Première folie : il offre un banquet à mille invités, c'est-à-dire un banquet scandaleux pendant que sa capitale est assiégée par un peuple fort et jaloux, le peuple des Mèdes et des Perses. Etait-ce le jour de se livrer à ces dépenses, à ce luxe, à ces fêtes bruyantes? Ne fallait-il pas être insensé pour gaspiller ainsi le trésor public, pour arracher à leurs occupations patriotiques les ministres de son gouvernement, les officiers de ses armées en face d'un ennemi actif et vigilant, qui, sous la direction d'un chef redoutable, détournait le cours de l'Eu-

(1) *Ecclesiaste*, ch. II, 3.
(2) Daniel, v, 1, 4.

phrate afin d'entrer à Babylone ? La prudence la plus élémentaire ne lui commandait-elle pas d'économiser les vivres, de rassembler les ressources, de réveiller les courages, d'appeler tous les citoyens à la défense de la cité. Balthasar, au milieu de ses convives, oublie sa position critique, la situation désespérée de ses sujets ; et, dans les brouillards de l'ivresse, il ne pense même plus au danger qui menace son trône et son peuple. Ai-je besoin de souligner, Messieurs, la leçon écrite pour nous dans cette page du livre saint? Nous sommes au lendemain d'une période glorieuse, mais funèbre aussi. Nous sommes peut-être à la veille d'une autre période non moins inquiétante que celle où nos lauriers se sont teints d'un sang précieux. Quels que soient nos motifs d'espérer, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Ah ! par notre frivolité, ne provoquons pas la Providence, qui, pour nous sauver, a exigé de nous tant de sacrifices. Nous avons tous beaucoup pleuré, n'essuyons pas trop tôt nos larmes. Ne demandons pas aux théâtres, aux bals, à la table de nous distraire de notre deuil et de nous consoler. Ceux qui sont morts et qui nous voient auraient le droit d'écrire contre nous la sentence fatale que la main de Dieu écrivit contre Balthasar.

Seconde folie : le roi de Babylone, dans son égarement, ordonne qu'on lui apporte les vases sacrés que son grand-père, Nabuchodonosor avait enlevés au temple de Jérusalem, et il fait servir à un usage vil et

profane des objets destinés au culte du Seigneur. Que d'outrages au vrai Dieu, Messieurs, suivent les excès de la table ! Outrages aux mystères les plus augustes ! Outrages à l'amour infini qui nous a rachetés ! Outrages à la miséricorde qui nous pardonne sans se lasser ! Outrages à la justice qui nous prévient et nous menace ! Outrages grossiers que l'on entend dans les cabarets où le peuple mange et s'enivre ! Outrages savants qui retentissent, après boire, dans les palais de la science et du pouvoir ! Blasphèmes abominables qui viennent de têtes troublées par les libations ! Balthasar offensait d'autant plus le vrai Dieu qu'il connaissait le châtiment infligé à son aïeul. « Vous saviez, lui disait Daniel, que votre ancêtre, Nabuchodonosor, à cause de son orgueil et de son impiété, a été retranché de la société des hommes, que son cœur est devenu semblable à celui des bêtes, qu'il a vécu avec les ânes sauvages !... Et vous qui êtes son fils, qui n'ignorez point tout cela, vous n'avez pas humilié votre cœur !... Vous avez bu dans les vases consacrés à Jéhovah... et vous n'avez point rendu gloire au Dieu qui tient en sa main votre âme et tous les instants de votre vie (1). »

Le roi de Babylone oublie les leçons du passé : il pousse plus loin sa faute. Troisième folie : il associe à son impiété les grands de son empire, ses femmes et ses concubines. On dirait qu'en obligeant ses convives à partager son crime il veut atténuer sa propre

(1) Cf. Daniel. v. 17-25.

responsabilité. Il ordonne à son entourage de boire dans les vases saints où il a bu lui-même. Et tous ses courtisans, race de valets, lui obéissent servilement. La même chose se passe dans le monde. L'amphytrion donne le ton, l'on se croit obligé de rire quand il rit, d'applaudir quand il applaudit, de douter quand il doute, de nier quand il nie, de blasphémer quand il blasphème, de maudire quand il maudit, et, quand il y invite, d'aller au cirque et aux mauvais lieux. Le scandale par entraînement est une des conséquences les plus ordinaires des banquets. Comment finissent ces dîners, ces soupers où règne une intempérance qui, pour être dissimulée sous des dehors élégants, n'en est pas moins réelle? Elle aboutit à une quatrième folie, la folie de l'idolâtrie.

Balthasar, après avoir bu dans les vases du temple, après avoir ainsi outragé le Seigneur, se prosterne devant ses dieux. Quels dieux! L'homme tombé dans les excès de la table, devient l'esclave de la matière, il incline son âme immortelle devant un élément périssable : sa faute est déjà une espèce d'idolâtrie. Quoi d'étonnant s'il s'abaisse, comme le roi de Babylone, jusqu'à l'adoration de réalités sans grandeur et sans vie? Daniel, dans sa liberté apostolique, reprocha sévèrement son aveuglement au petit-fils de Nabuchodonosor : « Tu as adoré, disait-il, des dieux d'argent et d'or, d'airain et de fer, de bois et de pierre, des dieux qui ne voient rien, qui n'entendent rien, qui ne connaissent rien, et tu n'as pas rendu

gloire au Dieu qui tient en sa main ton sort, ta fortune et ton âme (1). » N'est-ce pas ainsi qu'il se conduit, Messieurs, celui qui attend sa félicité du bien-être? N'en arrive-t-il pas comme naturellement au matérialisme d'une stupide idolâtrie? Les mégères de la Révolution et leurs compagnons, après avoir banqueté, sentaient le besoin d'ajouter un raffinement à leurs débauches. Ils mangeaient des poissons grillés sur des patènes, ils buvaient dans des calices et dans des ciboires, ils revêtaient des chapes, des chasubles, des dalmatiques, ils parodiaient la messe, ils formaient des cortèges ignobles où l'on portait par dérision les croix, les bannières, les reliquaires, les ostensoirs. Au cours de ces processions la bestialité s'étalait sans vergogne, on ne cessait pas de s'abreuver pendant que la musique jouait la *Carmagnole*, puis on se rendait ici pour fléchir le genou devant les statues vivantes de la Raison et de la Liberté, des filles en robe courte et en bonnet rouge (2). Ces scènes, Messieurs, ne sont pas aussi rares qu'on le pense, elles se reproduisent dans nos villes, dans nos campagnes; elles se sont reproduites quotidiennement pendant la guerre, l'animal humain est capable de tout quand il est déchaîné et les excès de la table sont de ceux qui le déchaînent le plus et lui font complètement perdre le sens.

(1) Daniel, v. 23.
(2) Cf. Taine. *Orig. de la France contemp.*, vol. 7., 23e éd., p. 281-282.

II

J'emprunte à l'Evangile le récit d'un second banquet, le banquet d'Hérode Antipas.

Pour le jour anniversaire de sa naissance. Hérode dressa une table splendide et y convia les dignitaires de sa cour, les officiers de sa maison, les nobles de Galilée. Bientôt, une princesse entra dans la salle. C'était Salomé, fille d'Hérodiade. Cette princesse qui descendait des Machabées, était, comme plusieurs de ses pareilles, une habile danseuse. Entourée de jeunes filles qui, par leurs gestes, figuraient des scènes révoltantes pour la pudeur la moins ombrageuse, elle se livra aux danses lascives que l'on aimait, danses assez semblables, je pense, à celles des salons modernes. Elle dansa, et charma si violemment le roi, qu'aux applaudissements des convives dissolus, il jura de lui accorder tout ce qu'elle demanderait, fût-ce la moitié de son royaume. Après avoir consulté sa mère, l'épouse incestueuse d'Hérode, elle dit : « Je veux que vous me donniez immédiatement dans ce plat la tête de Jean-Baptiste. » A ces mots, Hérode s'attrista, mais les yeux de ses invités étaient fixés sur lui, il n'eut le courage ni d'affronter leurs censures, ni de résister aux prières des femmes perdues qui réclamaient le sang du Précurseur, il donna l'ordre fatal. Quelques minutes après, Jean-Baptiste n'était plus (1).

(1) Cf. S. Matth., xiv, 1-13 ; S. Marc, vi, 17-29.

Joies ineptes, impudicité, propos déshonnêtes et imprudents sont inspirés par les excès de la table. Ce que nous savons de la richesse d'Hérode, de son faste, nous fait croire que l'appareil de la fête racontée par les Evangélistes dépassait ce que l'on peut décrire. Les effets de cette profusion se produisent immédiatement. L'intempérance de la joie suit l'intempérance de la table. Le visage d'Hérode et ceux de la société réunie autour de lui reflètent une joie stupide qui enflamme les regards, qui colore les traits. Cette joie appelée par saint Thomas, extravagante et désordonnée, *lætitia vaga et incomposita* (1). n'est que la satisfaction d'un être physiquement rassasié, d'un être assez vulgaire pour se trouver heureux quand il est devant des mets surabondants, variés, préparés avec une délicatesse parfaite et un art consommé, piquant le goût le plus émoussé, réveillant le palais le plus indifférent, flattant la sensualité la plus blasée, devant des breuvages fins, chauds, capiteux. Cette joie est indigne d'une créature raisonnable. Dans le palais d'Hérode, elle devient du délire, de la frénésie lorsque Salomé entourée de son cortège s'exerce à ses jeux scandaleux. Le tétrarque pousse des cris de contentement et ses courtisans unissent leurs voix à la sienne. Image de ce qui se passe dans le monde : l'on s'y abandonne au plaisir de boire et de manger

(1) II^{a} II^{ae}, q. 148, art. 6, ad 1^{um}).

comme si l'on y cherchait la suprême béatitude ! Ah ! que nous sommes loin de l'abstinence en honneur chez les sages, loin de la mortification prêchée par le Christianisme, loin de l'indifférence que Paul témoignait pour son corps en écrivant : « Le royaume de Dieu, ce n'est ni la nourriture, ni le breuvage, mais la justice, la paix, la joie dans le Saint-Esprit (1) », loin de la pauvre table de Nazareth où s'asseyait Jésus !

Les excès de la table disposent à l'incontinence qui est fille de la gourmandise. Incontinence des yeux et des oreilles qui demandent une pâture malsaine aux spectacles et aux chants licencieux ; incontinence de l'imagination qui se trouble, incontinence de la mémoire qui cherche dans le passé des souvenirs capables d'exciter la concupiscence, incontinence de la pensée qui, s'égarant, se répand sur les objets illicites, *evagatio mentis super illicita*, incontinence du cœur qui aspire aux affections charnelles, incontinence de la volonté qui abdique pour s'asservir aux sens, incontinence de tout l'être humain emporté par la passion et l'animalité, voilà l'effet de l'intempérance. Un vent de luxure souffle dans l'assemblée présidée par Hérode. Après avoir bu et mangé, le maître et ses sujets n'ont plus d'attention que pour les femmes qui, à moitié vêtues, effrontées dans leurs airs et dans leurs allures, dansent, chantent, s'exposent cynique-

(1) *Rom.*, XIV, 17.

ment aux regards, et n'ont, dirait-on, qu'un désir, qu'un but, provoquer au libertinage. Prétendrez-vous que je raconte une histoire ancienne? Messieurs, je raconte l'histoire de nos jours. Le paganisme n'a point totalement disparu. Ce qui est arrivé sous le toit d'Hérode, arrive quotidiennement dans des maisons qui se croient chrétiennes. Vous savez, jeunes gens, à quel point en sont votre conscience et votre vertu au sortir de ces dîners et de ces soirées où règnent souverainement les chanteuses et les danseuses.

L'intempérance de la table mène à l'intempérance de la langue. Que de fautes la langue commet au cours des repas pompeux et prolongés! Fautes contre la gravité! On entend rarement dans les sociétés mondaines une parole sérieuse. La plupart du temps, il n'est question que de toilettes, de puérilités, de nouvelles sans importance. Fautes contre la discrétion! On trahit des secrets qu'on avait promis de garder, des secrets professionnels qui sont sacrés, et on livre à la malignité la réputation d'un mari, d'une épouse, d'une mère, l'honneur d'une famille, quand ce n'est pas l'avenir d'une nation. Fautes contre la justice et la charité! La médisance, la calomnie, la détraction sous leurs formes les plus inexcusables s'expriment avec une liberté déconcertante, et il serait difficile de compter les noms qui, au cours de certains repas, ont été à jamais compromis. Fautes contre la chasteté! que de mots à double sens, que de réflexions grivoises, que de

plaisanteries impures, et même que de propos orduriers retentissent dans des demeures considérées comme respectables ! Fautes contre la prudence ! on se lie par des engagements que l'on ne pourra pas tenir sans offenser toutes les lois de la morale. Hérode perd possession de lui-même jusqu'à dire à Salomé, en présence de ses convives : « Demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai, fût-ce la moitié de mon royaume. » Comprenez-vous, Messieurs, qu'un roi prononce de telles paroles et y mette le sceau du serment? N'est-ce pas là le comble de l'irréflexion et de la démence? oui, sans doute, et cependant, chaque jour, à la suite d'agapes trop opulentes, les hommes et les jeunes gens promettent, avec une légèreté incroyable, de donner à n'importe qui leur nom, leur fortune, leur vie.

Conseillée par son indigne mère, Salomé demande à Hérode la tête de Jean-Baptiste. S'il avait été de sang-froid, jamais Hérode n'aurait exaucé cette abominable prière. Bien que, sous la pression d'Hérodiade, il eût emprisonné le Précurseur, il le vénérait comme un juste, comme un saint, il veillait sur sa vie, il aimait à le consulter et à suivre ses avis. De plus, il eût été retenu par la peur. Il aurait craint la révolte du peuple qui voyait en Jean-Baptiste un grand prophète. Mais sous l'influence d'une double ivresse, ivresse du vin, ivresse des sens, il n'eut pas le courage de reculer. Il fit apporter à Salomé la tête de Jean et son banquet finit dans le sang.

Les dérèglements dans le boire et le manger. Messieurs, ne conduisent que rarement à de pareils forfaits. Cependant ils y conduisent quelquefois. Mais ce qui est plus commun, c'est l'impasse où l'on est jeté à la suite des excès de la table. Les hommes ayant à moitié perdu la raison donnent leur parole, la donnent par serment et, le lendemain ne savent plus comment la reprendre, comment sauver leur avenir s'ils ne la reprennent pas, comment échapper à mille affronts, à mille chantages, à mille avanies s'ils la reprennent.

Nous qui sommes chrétiens, revenons, Messieurs, aux mœurs frugales que le Christ avait introduites parmi nous. Revenons-y par religion, sachant qu'en nous privant des mets trop copieux et trop délicats, nous plairons à Dieu. Revenons-y afin de ressembler à notre Sauveur qui s'est soumis à de longs jeûnes, qui a eu faim au désert et qu'une soif dévorante a torturé sur la croix. Pourrions-nous dire que nous sommes ses disciples et ses enfants si nous étions attachés au plaisir de la table, si non contents de ce qui est nécessaire à notre subsistance et à notre santé nous entendions ne jamais manquer de rien et jouir toujours du superflu? Revenons à la frugalité par esprit de charité fraternelle, en vue de faire aux pauvres, proies de la misère, une part plus large et de leur offrir un pain moins insuffisant. Revenons-y par mesure de prudence et de précaution pour évi-

ter les fautes dont la gourmandise est le principe et les peines qui, au delà du temps, en sont la punition. Ah ! gardons-nous d'attirer sur nous les anathèmes de ce Jésus qui, dès le début de son ministère, disait : « Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous aurez faim ! (1) » Tâchons au contraire de mériter l'accomplissement en nous de cette miséricordieuse parole : « Heureux, vous qui vous privez volontairement en ce monde, car vous serez pleinement rassasiés dans l'autre. *Beati qui nunc esuritis, quia saturabimini* (2). » Ainsi soit-il.

(1) S. Luc, VI, 25.
(2) *Ibid.*, VI, 20.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

L'ALCOOLISME

SOMMAIRE

Parmi les excès de la table, aucun n'est aussi grave que l'alcoolisme. Fléau qui atteint tous les peuples, toutes les classes, tous les âges. Notre devoir est de combattre l'alcoolisme parce qu'il exerce d'immenses ravages dans la vie individuelle, dans la vie domestique, dans la vie publique. p. 201-202.

I

Effets de l'alcoolisme dans la vie individuelle.

a) L'alcoolisme amène peu à peu la déchéance intellectuelle et morale de l'individu. Portrait de l'homme qui s'abandonne à la passion de l'alcool. Ce que produisent les rechûtes, ce que produit l'habitude. L'homme esclave de ce vice perd la possession de sa pensée et de son vouloir. Son existence avilie, sa culpabilité. Nous n'avons pas le droit de renoncer, sans un grave motif, à l'usage même momentané de notre raison. Développement de ce principe, p. 202-203.

b) Sans aboutir à cette abjection extrême, l'homme qui abuse de l'alcool porte toujours à la raison un coup fatal. Alternatives de surexcitation et de dépression qui finissent par un affaiblissement de toutes les facultés intellectuelles. p. 203-204.

c) La débilité précoce qui va jusqu'à l'épuisement total de l'esprit est souvent un effet de l'alcoolisme. Austérité des professionnels des courses et de l'athlétisme. Cette austérité n'est pas moins nécessaire aux lutteurs qui combattent pour l'esprit et pour la vertu, p. 204.

II

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie domestique.

a) Désordres, hontes, humiliations dont l'alcoolisme est la cause dans la maison des riches et des grands. p. 204-205.

b) Calamités qu'entraîne l'alcoolisme chez le pauvre, le marin, l'ouvrier, le paysan. L'homme du peuple livré à l'alcoolisme dépense pour sa passion tout ce qu'il gagne. Il laisse ses enfants et sa femme dans une noire misère qui les entraîne souvent au désespoir.

Douleur du foyer où règne l'alcoolisme. Le chef toujours absent. Il vit au cabaret. Les siens sont abandonnés. Quand il rentre c'est pour augmenter la souffrance de tous par des scènes, des injures, des coups, etc., p. 205.206.

III

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie publique.

a) Les excès de l'alcoolisme constituent un attentat contre la race. Maladies innombrables issues de ces excès. La tuberculose et la folie sont plus fréquemment la suite de ce vice. Rapports et statistiques des médecins sur les relations de l'alcoolisme et de la tuberculose. Témoignages sur les relations de l'alcoolisme et de la folie, p. 206-207.

b) Les coupables transmettent leurs tares physiques et morales à leur postérité. Penchants presque irrésistibles de cette postérité. Recherches des savants. Ce qu'ils disent de la première, de la seconde, de la troisième génération d'alcooliques, p. 207-208.

c) Lutter contre l'alcoolisme, c'est lutter pour la sécurité de la société. Les liqueurs fortes, prises avec excès, font de l'homme une bête furieuse. Dangers courus par ceux qui vivent près de lui. Crimes commis par les alcooliques. Les orgies révolutionnaires se continuent par des massacres, etc., p. 208-209.

c) Comment combattre l'alcoolisme? Par l'apostolat, en éclairant le public sur les conséquences fatales de l'alcoolisme. Par une législation sage qui empêchera la diffusion de l'alcool. Les cabarets et les élections. Responsabilités des hommes politiques, p. 209-211.

Abus des stupéfiants plus redoutable encore que l'alcoolisme. Lois qui doivent régler l'usage des stupéfiants. Culpabilité fréquente, en cette matière, des médecins et des pharmaciens. Nécessité de dénoncer le caractère malfaisant de la morphine et des substances analogues, p. 211-212.

DEUXIÈME INSTRUCTION

L'ALCOOLISME

Væ qui consurgitis manè ad ebrietatem sectandam.

« Malheur à ceux qui courent dès le matin après les boissons enivrantes. »

Isaïe, v, 11.

Messieurs,

Parmi les excès de la table, aucun n'est aussi grave que l'alcoolisme. C'est un fléau qui sévit d'une extrémité à l'autre de l'univers et qui atteint toutes les nations : il n'en est pas une qui n'en souffre à quelque degré. C'est un fléau qui atteint toutes les classes : le riche demande aux spiritueux une jouissance, le pauvre et l'ouvrier y cherchent une heure d'oubli et d'abrutissement. C'est un fléau qui atteint tous les sexes : de plus en plus la femme, sur ce terrain, suit l'exemple de l'homme et s'efforce de lui ressembler. C'est un fléau qui atteint tous les âges :

il y a des provinces, en notre pays, de riches provinces dont les enfants, dès leurs plus tendres années, contractent à ce sujet, sous la pression de leurs parents, des habitudes déplorables.

Notre devoir, Messieurs, est de combattre l'alcoolisme avec un zèle énergique et opiniâtre.

Pourquoi faut-il combattre l'alcoolisme ?

Parce que l'alcoolisme cause d'immenses ravages dans la vie individuelle, dans la vie domestique et dans la vie publique.

I

L'alcoolisme amène peu à peu la déchéance intellectuelle et morale de l'individu. D'abord nous constatons que l'homme, s'il est complètement sous l'effet des boissons alcooliques, est incapable de faire usage de la raison. Cette faculté est muette, assoupie et comme éteinte aussi longtemps que dure cet état d'abrutissement. A chaque instant, à la ville, à la campagne, nous rencontrons cet être qui ne se connaît plus, qui ne sait ni où il est, ni où il va, qui ne se souviendra demain ni de ce qu'il a vu, ni de ce qu'il a dit, ni de ce qu'il a fait. C'est à peine si cette physionomie, si ces yeux gardent une lueur d'intelligence. Lorsque les rechutes sont continuelles, lorsque l'habitude est contractée de demander quotidiennement à la boisson une jouissance qui lui enlève entièrement la possession de son vouloir

et de sa pensée, ce malheureux n'est plus de sa race, il n'appartient plus à l'humanité. Il traîne au milieu de nous une existence avilie à laquelle l'esprit n'a plus aucune part. C'est là ce qui le rend coupable. Nous n'avons pas le droit, sans un motif impérieux, de renoncer, fut-ce momentanément, à l'usage de la raison. *Ebrietas est peccatum mortale, quia secundum hoc homo volens et sciens privat se usu rationis* (1). Y renoncer ce n'est pas seulement se dégrader, c'est sortir de l'ordre moral, rester à la merci de l'instinct, s'exposer à toutes les fautes qu'inspire cet instinct aveugle et corrompu, fautes que l'on ne veut pas directement parce que l'on n'en a pas conscience au moment de les commettre, fautes dont on est cependant responsable, parce que l'on y a indirectement et implicitement consenti en se jetant dans la démence dont elles sont l'effet.

Sans aboutir à cette abjection extrême et à la pleine ivresse, l'usage répété de l'alcool, suivant le degré où on le porte, est toujours fatal à la raison. La raison est atteinte par tous les excès de l'alcoolisme, parce que tous ces excès ébranlent les organes qui lui servent d'instruments pour agir. L'excitation nerveuse que recherche l'alcoolique est factice et passagère. Elle est bientôt suivie d'une fâcheuse dépression. Pendant quelques instants il semble que l'ardeur cérébrale s'accroît, comme il semble que les muscles deviennent capables d'un travail plus intense, que les

(1) S. Thomas, IIª IIæ, q. 150, art. 2.

St. Alb

battements du cœur sont plus forts, que les poumons se dilatent et respirent plus largement. Mais cet état ne dure pas : après une sorte d'exaltation toutes les facultés s'affaiblissent, leur activité diminue et tombe au-dessous de la normale.

Ces alternatives de hausse courte, artificielle et de baisse toujours plus longue et toujours plus marquée, finissent souvent dans une débilité précoce de l'esprit, une débilité qui va jusqu'à l'impuissance et jusqu'à l'épuisement total. Les professionnels des courses et de l'athlétisme adoptent un régime austère d'où l'alcool est proscrit, afin de garder la flexibilité de leurs membres, l'élasticité de leurs mouvements, et afin de résister à la fatigue de leur métier. Cette tempérance n'est pas moins nécessaire aux lutteurs de la pensée et de la vertu qui ne veulent pas perdre prématurément leur vigueur et leur souplesse intellectuelles.

II

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie domestique. Que pourrais-je, à ce sujet, vous dire que vous ne sachiez déjà, que vous n'ayez entendu répéter mille fois?

Si le désordre dont nous parlons se produit chez les riches et chez les grands, c'est dans la maison un trouble perpétuel; c'est devant les serviteurs, devant le monde, une humiliation qui se renouvelle en toute occasion, une honte que chaque jour il faut dévorer

en silence. Des femmes nobles, fières, ne sont-elles pas parfois obligées le soir, d'aller chercher dans les cafés borgnes, plus ou moins élégants, un mari, un enfant qui ne pourraient même pas retrouver leur chemin. Ah! qu'il doit être dur pour ces êtres délicats de faire de pareilles démarches et de cacher dans leur cœur les chagrins qu'elles ne confieraient pas sans déshonorer leur nom!

Si le vice de l'intempérance et de l'alcoolisme porte tant de malheurs et tant d'afflictions sous les toits dorés, de quelles calamités ne sera-t-il pas le principe au foyer du pauvre, du marin, de l'ouvrier, du paysan?

A ce foyer règnent la misère et la douleur.

A ce foyer règne la misère, car l'homme du peuple livré à l'alcoolisme dépense en un jour ce qu'il a gagné en six. Il le dépense à la hâte, craignant, pardessus tout, de le partager avec celle dont il avait juré d'être le soutien, avec ceux dont il est le père. Il s'abreuve pendant que sa compagne et ses enfants manquent de tout : de pain, de linge, de meubles, de feu. En certains cas, leur détresse est telle qu'ils ne peuvent pas la supporter, et qu'égarés par le désespoir, ils demandent leur délivrance à la mort en commun.

A ce foyer règne la douleur, parce que d'abord son chef en est presque toujours absent, parce qu'ensuite il n'y paraît que pour y augmenter la souffrance. Son chef en est presque toujours absent. En réalité, il n'habite pas chez lui, il habite au cabaret : c'est là

qu'il se rend au sortir de son usine, de son champ, de son bateau, de son atelier, là qu'il s'asseoit, qu'il se repose, qu'il cherche son bonheur. Est-il rien de plus humiliant, de plus déprimant, de plus douloureux pour une femme que d'être ainsi abandonnée? Est-il rien de plus triste pour des enfants que de se sentir sans protection et sans appui? Pourtant, Messieurs, dans leur logis froid et obscur ces êtres dénués de tout, regrettent moins l'éloignement du chef de famille qu'ils ne craignent son retour. A peine, en effet, a-t-il franchi le seuil de sa porte, que l'homme ivre éclate en fureur, en reproches, en insultes. La femme et les enfants tremblent, pleurent, crient, s'estiment heureux quands ils ne sont pas battus, et quelle que soit la saison, jetés dehors : c'est un enfer.

III

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie publique.

Les excès de l'alcoolisme constituent un attentat contre la race. Elles sont innombrables, les maladies issues de l'alcoolisme! Les médecins nous ont renseignés et nous renseignent chaque jour sur cette question. Leurs statistiques nous effraient, et l'on se demande pourquoi les pouvoirs publics, pourquoi les législateurs réagissent si peu contre le fléau destructeur.

Parmi les maladies qui sont la conséquence de

l'alcoolisme, deux se retrouvent plus fréquentes et plus incurables : la tuberculose et la folie. Des études consciencieuses prouvent que dans notre pays 80 p. 100 des phtisiques sont des alcooliques, et il est permis d'affirmer, à peu d'exceptions près, que les départements rongés par la tuberculose sont les départements où l'on boit le plus d'alcool, que le mal dont, jusqu'ici, la science n'a pu triompher suit une ascension parallèle à la consommation de l'alcool. Sur le chapitre de la folie les témoignages ne sont pas moins concluants. Le nombre des aliénés recueillis et soignés dans les hôpitaux a triplé depuis cinquante ans, et, de l'avis des hommes les plus sincères et les mieux informés, ce triste phénomène tient, pour une grande part, à la diffusion de l'alcoolisme. Les régions où ce vice est le plus répandu sont celles qui fournissent à la fois le plus grand nombre de tuberculeux et le plus grand nombre de fous.

Du moins, si le mal et ses conséquences s'arrêtaient au coupable! Il n'en est pas ainsi. Le coupable transmet avec la vie ses tares physiques et morales à ses enfants. Ces enfants, s'ils ne meurent pas au jour ou au lendemain de leur naissance, offrent un terrain tout préparé à la maladie et se sentent portés, par un penchant presque irrésistible, à imiter leurs parents. Alors, à moins d'interventions énergiques, la loi de l'hérédité pèse de plus en plus lourdement sur les générations successives. Un savant

a suivi l'évolution de 215 familles d'alcooliques. Voici le résultat de ses recherches. A la première génération il trouve des déséquilibrés, des impulsifs, des sourds-muets, des maniaques, des hystériques; à la seconde, les déséquilibrés font place aux rachitiques et aux aliénés; à la troisième, toute la descendance est faible d'esprit, imbécile, idiote (1). Les nations qui ont voulu anéantir certaines tribus dont elles convoitaient les territoires, n'ont pas employé les armes pour arriver à leur fin, elles ont employé l'eau de feu. C'est un moyen infaillible d'empoisonner une contrée, d'en faire un pays de dégénérés, puis de la changer en désert.

Lutter contre l'alcoolisme, c'est lutter non seulement pour la vie de la société, mais encore pour sa sécurité. Les liqueurs fortes ont la propriété d'exaspérer les nerfs, d'exciter la colère, de faire de l'homme une bête furieuse. Aussi l'on est en danger lorsque l'on vit avec un alcoolique, lorsque l'on passe près de lui, lorsque l'on est obligé de lui adresser la parole. Dans une crise subite il est capable de tous les crimes, depuis les impudicités bestiales jusqu'au suicide et à l'assassinat. Ici encore les statistiques parlent avec une impressionnante éloquence et nous révèlent que l'alcoolisme contribue à augmenter considérablement le nombre des délits. Combien d'attentats à la pudeur, d'incendies, de meurtres, sont dus à l'ivresse? Le soir venu, il est imprudent de

(1) Dr Legrain. Cf. *Ami du Clergé*, 1913, p. 185.

s'aventurer dans certains quartiers de nos grandes villes, à cause des malfaiteurs qui y pullulent ; mais ces bandes de malfaiteurs se recrutent surtout parmi les individus adonnés à la boisson.

Il est des heures où la société est menacée de sombrer dans le sang. Heures tragiques entre toutes, car l'on peut se demander si le dernier moment d'un grand peuple ne va pas sonner. Les soldats de ces armées qui veulent renverser l'ordre, brûler les monuments, tuer les meilleurs citoyens, tout détruire par le fer et par le feu sont, pour un grand nombre, des ivrognes qu'exploitent des chefs scélérats. On a tout à redouter de pareilles troupes qui, ayant perdu la raison, obéissent à une sorte de délire et ne reculent devant aucune atrocité. Dans les scènes les plus révoltantes de la Révolution, de la Commune et de toutes les guerres civiles, les acteurs sont, presque toujours, des malheureux mis hors d'eux-mêmes par la boisson. Les chroniques et les mémoires racontent que les Collot d'Herbois, les Carrier et leurs semblables ont commandé les massacres les plus barbares au sortir d'une orgie. Il est donc certain que l'alcoolisme est une des causes responsables des convulsions qui secouent les nations, et qu'à ce titre encore, il faut le combattre avec une courageuse persévérance.

Comment le combattre ? Par l'apostolat. Par l'apostolat religieux, en éclairant la conscience, en la réveil-

lant, en secouant sa torpeur et en montrant à tous que l'on ne manque pas à la tempérance sans offenser Dieu, sans s'exposer à des fautes dont on devra lui rendre compte.

Exercez cet apostolat autour de vous, dans vos entretiens particuliers, dans vos discours, dans vos écrits; rappelez à vos semblables les malédictions que Dieu a proférées contre les buveurs, quand il disait par la bouche d'Isaïe : « Malheur à vous qui êtes puissants à boire du vin et qui êtes vaillants à vous enivrer ! (1) » et, par la bouche de saint Paul : « Les ivrognes ne posséderont pas le royaume des cieux. *Neque ebriosi... regnum Dei possidebunt* (2). » Sur ce terrain, comme sur tous les autres, la vraie religion est le meilleur moyen de vaincre le mal. Combattez l'alcoolisme par l'apostolat de l'exemple. Entrez dans ces ligues, dans ces sociétés catholiques de tempérance qui ont pour but d'opposer aux dérèglements de la table les lois de l'abstinence et de l'austérité évangélique. Combattez l'alcoolisme par une éducation sérieuse de vos enfants. Enseignez-leur que les fautes contre la sobriété ont, pour leur santé, pour leur conduite, pour leur avenir éternel des conséquences funestes et souvent irréparables. Habituez-les à se contenter d'un régime simple, à se mortifier, à fuir les maisons où l'on boit avec excès et où l'on s'enivre. Redites ces leçons à tous les

(1) Isaïe, v, 22.
(2) I *Corinth.*, vi, 10.

enfants que vous rencontrez, à tous ceux qui dépendent de vous, aux fils du pauvre, aux jeunes ouvriers, aux jeunes soldats, aux jeunes marins, aux jeunes paysans.

Notre code en matière de tempérance est bien défectueux. Dans nos parlements on n'a pris aucune mesure efficace pour diminuer les ravages de l'alcoolisme. On a laissé se multiplier d'une façon scandaleuse les cabarets, les cafés, les restaurants qui offrent au peuple, à la bourgeoisie, à la noblesse un plaisir aussi grossier que nuisible. Nos gouvernements n'appliquent pas même les lois qui permettraient de résister un peu au fléau. Il y a une explication à cette trahison du bien public, de la famille, de la race et de l'avenir social; les élections se font dans les maisons où l'on vend à boire. L'on est difficilement élu si l'on n'est pas le protecteur de tous les cabarets du département. Cette explication, loin d'excuser nos maîtres, ajoute à leur faute quelque chose de lâche et de bas que je ne soulignerai pas davantage, mais que j'avais le devoir de dénoncer. Il appartient à tous les chrétiens et à tous les vrais Français de réagir hautement, d'exiger de leurs candidats une nouvelle attitude en cette question. Sans doute les lois ne suffisent pas à faire de bonnes mœurs, mais elles peuvent y aider et il faut qu'elles y aident.

Je voudrais, au terme de ce discours, parler d'un abus qui se généralise avec une inquiétante rapi-

dité, et qui est encore plus malfaisant que l'alcoolisme : l'abus de l'éther, de l'opium, de la morphine, de tous les stupéfiants. Que la médecine se serve de ces substances, afin d'adoucir des douleurs intolérables, la morale ne le lui défend pas, pourvu qu'elle procède avec une modération et une prudence scrupuleuses. Mais qu'elle n'expose pas ses clients à contracter des habitudes dont ils ne pourraient plus s'affranchir ; elle ne leur éviterait un mal que pour les sacrifier à un mal plus incurable. Si, par un défaut de discrétion, médecins et pharmaciens ne respectaient pas les principes que je viens de formuler, ils seraient infiniment coupables devant Dieu et devant les hommes. Ici, Messieurs, je ne m'adresse pas seulement aux médecins, aux pharmaciens, aux malades, je m'adresse à vous tous. Que je serais heureux si je vous inspirais l'horreur, le dégoût, la haine de ces jouissances dont l'Orient corrompu nous a révélé le secret, si nos jeunes gens, dans cette ville de Paris et dans nos grandes villes, dans nos ports et dans nos colonies, ne discutaient même pas avec la tentation de suivre des exemples déjà trop nombreux, si nous nous unissions tous pour faire disparaître de notre pays, avec la passion de l'alcool, la nouvelle et infernale passion de la morphine et des essences qui lui ressemblent. Puisse Dieu épargner à la France les sournoises atteintes de ces mortels ennemis : je le lui demande de toute mon âme. Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

L'IMPURETÉ

SOMMAIRE

Ce sujet a déjà été plusieurs fois abordé par le prédicateur. Utilité d'y revenir. On ne signalera pas ici tous les maux dont la luxure est la cause. On montrera seulement que l'impureté éloigne l'homme du foyer domestique et du foyer éternel où règne le Père céleste, p. 217-218.

I

L'impureté éloigne l'homme du foyer domestique.

a) Quelquefois, elle le sépare complètement des siens. Exemple de l'enfant prodigue. Dans toutes les classes on voit des malheureux abandonner leur famille pour se livrer à leurs passions, p. 218-219.

b) Séparations qui sans être aussi affichées sont cependant réelles. On ne vit plus que le moins possible au milieu des siens, on appartient au dehors et à une nouvelle société, p. 219.

c) On est séparé des siens parce qu'on ne les aime plus. Le voluptueux n'a plus de goût pour les joies saines, pour les affections tranquilles. Il veut des amours dévorantes et des émotions qui le bouleversent et l'absorbent. Ces affections ne laissent plus à ceux qui lui étaient chers de place dans son cœur, p. 219-220.

d) Cette indifférence devient souvent de l'aversion. Les reproches de son père, les larmes de sa mère, de sa femme, la présence de ses enfants exaspèrent le voluptueux. Il est mécontent de tout, ses paroles dures, amères, ses procédés blessants. C'est qu'il est encore tenu et gêné par le lien qui le rattache à sa famille. C'est que le silence des siens contient un blâme et ajoute à son remords, p. 220-221.

e) Cette aversion comporte un désintéressement complet de la famille. L'homme de plaisirs se désintéresse de ses enfants, de leur éducation, de leur avenir. Il s'en désintéresse au point de vue matériel, il les ruine en se ruinant lui-même, p. 221-222.

Fréquemment l'homme de plaisir se sépare des siens d'une

façon définitive. Les brebis égarées qui reviennent au bercail. Conséquences de leur conduite passée. Conséquences au point de vue de la fortune, de la santé, de la réputation, de la famille. Le prodigue avait dissipé tous ses biens quand il revint à son père. Les brebis égarées qui ne reviennent pas au bien. Difficultés qu'elles ont pour rompre avec le mal, difficultés dont leur volonté ne triomphe pas, p. 222-223.

II

L'impureté nous éloigne de Dieu.

a) Dieu étant esprit, le sensualisme qui nous rend comme étrangers aux choses de l'esprit, nous rend comme étrangers à Dieu. La moindre affection déréglée, une faute contre la pureté, une tentation mollement repoussée, troublent nos rapports avec Dieu, p. 223.

b) Le vice impur éloigne d'abord notre cœur de Dieu. *Minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Le cœur absorbé par une passion ne donne plus de part à Dieu. Dégoût qu'éprouve le voluptueux pour les choses de Dieu, pour les pratiques religieuses, p. 223-224.

c) Cette disposition se change facilement en haine du Dieu qui condamne et punit les vices charnels, p. 224.

d) Cette haine aboutit logiquement à l'irréligion. L'impudicité mène fréquemment à l'incrédulité, à l'athéisme même. Exemple de Salomon. Part des passions dans l'incrédulité. L'incrédulité, rupture absolue avec Dieu, p. 225.

e) On peut se convertir, il faut se convertir. Dieu nous attend, nous ouvre les bras. L'obstacle vient du pécheur qui n'a pas le courage de briser ses chaînes. Luttes de saint Augustin. Retards qui s'éternisent jusqu'à la mort. Le voluptueux surpris par la mort. Craintes que l'on ressent en songeant à son sort dans l'autre vie, p. 225-227.

Si nous avons imité l'Enfant Prodigue dans ses emportements, imitons-le dans son repentir. Parlons, agissons comme lui afin d'obtenir comme lui miséricorde et de retrouver les joies de l'innocence, p. 227.

TROISIÈME INSTRUCTION

L'IMPURETÉ

« *Peregre profectus est in regio nem longinquam.*
Il partit pour un pays lointain. »
S. Luc., xv, 13.

Messieurs,

En diverses occasions, soit directement, soit indirectement, j'ai abordé le sujet qui, aujourd'hui, m'offrira la matière de notre entretien. J'y reviens au risque de me répéter. Qu'importe que je me répète, si, le faisant, je puis vous être spirituellement de quelque utilité. La luxure n'est-elle pas un des péchés qui nuisent le plus à l'intégrité de notre vie morale, qui entraînent l'humanité en général et la jeunesse en particulier aux dernières folies? Je n'essayerai pas ce soir de vous dire tout ce qu'il faudrait, si l'on voulait être complet, d'un vice qui, parvenu à un certain degré, tue le corps, l'intelli-

gence, le cœur, qui trouble la vie présente et met en un danger extrême la vie future. Je me contenterai de commenter le texte que je viens de citer, en vous montrant que l'impureté éloigne d'abord du foyer domestique, qu'elle éloigne ensuite de l'éternel foyer où règne le Père céleste.

L'impureté éloigne celui qu'elle asservit du foyer domestique. Elle le sépare des siens. L'Enfant Prodigue rompt complètement avec sa parenté, quitte la maison où il est né, où il a été bercé, nourri, soigné, où habitent ceux qui l'aiment noblement et sincèrement et il s'enfuit dans un pays étranger. Le vice charnel entraîne celui qui en est la proie à une semblable extrémité. Quotidiennement, dans toutes les classes, on voit un homme abandonner ses proches pour se livrer sans réserve au désordre. Ce malheureux n'est retenu ni par le sentiment de l'honneur, ni par la crainte du scandale. A une heure d'exaltation et de crise, il dit adieu à tous ceux qui hier encore lui étaient souverainement chers et il suit au hasard les fantaisies de sa passion.

Ces tristes séparations ne sont pas toujours aussi radicales, aussi extérieures, aussi effrontément affichées. D'ordinaire le coupable, pour une raison ou pour une autre, essaie de sauver les apparences, de tromper son entourage, de cacher ses fautes. Sa désertion est

moins visible, moins publique, elle est cependant positive.

Il est séparé des siens parce qu'il ne vit au milieu d'eux que le moins possible. Il découvre mille raisons de multiplier ses absences et de les prolonger, d'aller d'un côté quand sa famille va de l'autre. Sa famille se transporte à la campagne, il reste à la ville, sa famille revient à la ville, des affaires urgentes, dit-il, l'appellent à la campagne, sa famille habite au bord de la mer, il lui faut l'air de la montagne. Sous son toit ses apparitions sont courtes, à peine est-il rentré à son domicile qu'il a hâte d'en sortir. Il appartient au dehors et à la nouvelle société qu'il a choisie.

Il est séparé des siens, parce qu'il ne les aime plus. Il ne les aime plus. C'est en vain que sa mère, sa femme, ses enfants se plaignent de leur solitude douloureuse et humiliante, leurs gémissements ne le touchent pas. Il n'éprouve aucun besoin de partager les joies de ceux qu'il a lâchement délaissés, d'assister à leurs fêtes, de s'asseoir à leur table, d'applaudir à leurs succès, de s'initier à leurs idées, d'entrer dans leurs conversations et dans leurs projets. Chez lui, il écoute ce qu'on dit d'une oreille distraite, il ne répond pas aux questions qu'on lui pose, c'est à peine s'il les entend. Pour lui, les tendresses calmes avec le bonheur innocent qu'elles assurent n'ont plus aucun attrait, il les trouve insipides et monotones. Il lui faut des émotions capables

d'affoler ses nerfs, de faire vibrer sur un mode exaspéré toutes les cordes de sa sensibilité. Il lui faut des amours capiteuses qui lui enlèvent la possession de lui-même et le jettent dans un délire où il ne se connaît plus. Il lui faut des amours violentes qui bouleversent l'imagination, qui par leur véhémence ébranlent tout l'organisme. Il lui faut des amours dévorantes dont son cœur soit la pâture. Le propre de cette passion, c'est d'absorber l'âme tout entière, d'en exclure les autres affections. Tout l'entretient, tout la réveille, tout la ramène à son objet et rien ne peut l'en distraire. Aussi ne vous étonnez pas qu'elle arrache le fils à son père, l'époux à son épouse, le père à ses enfants, l'ami à son ami, le soldat à son drapeau, le citoyen à sa patrie, le roi à son royaume. C'est une passion tyrannique qui exige tout quand on lui a cédé quelque chose, qui s'empare de toute la vie qu'on lui a livrée.

Non seulement l'homme entraîné par ses penchants n'aime plus les siens, évitant, autant qu'il le peut, leur compagnie, ne leur témoignant qu'indifférence et froideur, fussent-ils malades ou affligés, s'affranchissant à leur égard des devoirs les plus clairs et les plus sacrés, mais fréquemment il les prend en aversion. Au lieu de lui inspirer de sages réflexions, les tristesses et les remontrances de son père l'irritent; au lieu de le toucher, les larmes de sa mère et de sa femme l'exaspèrent; au lieu de lui être agréable, la présence de ses enfants lui est insuppor-

table et le met hors de lui. Mécontent de tout, s'emportant à propos de tout, il n'a pour son entourage que des paroles dures et amères, que des procédés blessants. C'est que tout ce monde est témoin de ses excès, et ce témoin le gêne. C'est que le lien extérieur qui l'attache à sa famille est encore un embarras et l'empêche encore de suivre son fatal penchant. C'est que cette famille, cette maison, l'accueil silencieux qu'il y reçoit, l'expression des visages qui l'y attendent apportent une nouvelle force à un remords qui lui est déjà insupportable. Voilà pourquoi l'indifférence du voluptueux pour les siens se change souvent en une antipathie sourde, en une antipathie croissante, l'antipathie du criminel pour ses juges et pour ses accusateurs.

L'homme de plaisir est séparé des siens parce que de plus en plus il s'en désintéresse. Dans l'ordre moral, il ne s'occupe ni de l'instruction, ni de l'éducation, ni de la carrière de ses enfants. Ces jeunes êtres vivent, grandissent, se développent, s'orientent, s'égarent sans que celui à qui la Providence en avait confié le soin, s'occupe de leur direction. Dans l'ordre matériel, l'homme de plaisir a toujours besoin d'argent. S'il est ouvrier, artisan, employé, il a du mal à subvenir aux frais qu'entraîne sa passion. S'il est riche, il n'est pas dans une situation moins défavorable. D'ordinaire ses dépenses dépassent ses ressources, il ne s'en tire qu'en dissipant son capital après avoir mangé son revenu, qu'en

rompant avec sa famille au point de vue de la fortune après avoir rompu avec elle au point de vue du cœur et des sentiments.

L'homme de plaisir se sépare des siens, et trop souvent il s'en sépare sans retour. Certes, bien des brebis égarées reviennent au bercail, beaucoup de prodigues, instruits par l'expérience, poussés par la faim, par le remords, répètent le mot de l'Evangile : « Je me lèverai, j'irai à mon père », et reprennent le chemin de la maison natale. Même pour ceux qui forment et qui tiennent ces résolutions, que de conséquences irréparables a eues leur conduite! Conséquences au point de vue de la fortune follement gaspillée! Conséquences au point de vue de la santé compromise pour toujours! Conséquences du côté de la réputation qu'il sera impossible de refaire! Conséquences du côté de la famille qui, par la faute du coupable, sera désormais condamnée à la gêne sinon à la misère. Le prodigue dont parle saint Luc ne se repent qu'après avoir dissipé son héritage et tous ses biens. *Postquam omnia consummasset* (1). Mais que de fois, ce coupable, trop déraciné, trop désorienté, restera enlisé dans le mal, soit qu'il n'ait la force ni de remonter le courant, ni de se soumettre à l'humiliation qui s'impose, ni d'affronter le jugement sévère d'un monde au courant de ses écarts, soit que, pour ainsi dire, il n'ait plus la possibilité de briser ses chaînes. Car mille liens l'attachent à son déplo-

(1) Saint Luc, xv, 14.

rable état et l'obligent presque à ne plus reparaître devant ceux dont il a anéanti le bonheur et désespéré la vie.

II

L'impureté nous éloigne de Dieu. Dieu est esprit, c'est par l'esprit que l'on peut entrer en relation avec lui. Le sensualisme qui nous rend comme étrangers à la vie de l'esprit, nous rend comme étrangers à Dieu. La moindre affection déréglée met une barrière entre Dieu et nous, une faute contre la sainte vertu de chasteté creuse un abîme de sa personne à la nôtre. une tentation à laquelle on n'a que mollement résisté trouble nos rapports avec lui. Aussi les saints ne prouvant pas souffrir qu'une ombre se glissât dans le culte qu'ils offraient à Dieu, avaient horreur de toute faiblesse en matière de plaisirs charnels. Ils se reprochaient à cet égard les imperfections les plus légères, ils les expiaient par des aveux humiliants, par des pénitences impitoyables, ils les effaçaient par des torrents de larmes.

Le vice impur éloigne d'abord notre cœur de Dieu. Naguère je vous disais, d'après saint Augustin, que l'on aime moins Dieu, quand on aime quelque chose avec lui. *Minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Mais où Dieu trouverait-il une place dans un cœur illégitimement absorbé par une créature, dans un cœur possédé par cette créature, dans un cœur qui

ne bat, qui ne respire que pour cette créature? Comment habiterait-il une âme qui montre un dégoût insurmontable pour lui et pour tout ce qui se rapporte à lui? Car c'est un effet de l'impureté de nous inspirer une profonde répugnance pour les choses divines. Il en coûte à l'esclave de la volupté d'entrer dans une église, d'assister au saint sacrifice, de réciter une prière, de faire un acte de religion, il n'est plus ni ému, ni saisi, ni charmé par les choses de l'esprit. Eût-il, au milieu de ses fautes, conservé la foi, il ne tarde pas à rompre avec les habitudes chrétiennes. Il renonce à la confession, à la communion, puis bientôt à la sanctification du dimanche et aux adorations quotidiennes que toute créature raisonnable doit à son Créateur.

Cette disposition se change facilement en animosité, en rancune, parfois en haine à l'égard de Dieu. Pour le débauché, l'ennemi de sa passion est l'ennemi de sa personne. Dieu condamne les plaisirs déréglés, il les punit en ce monde et en l'autre : contre ceux qui vivent de jouissances, il fait retentir cet anathème fulminé jadis contre Babylone, la cité maudite à cause de sa corruption : « Multipliez ses tourments et ses douleurs à proportion de l'orgueil et des délices où elle s'est plongée. *Quantum glorificavit se et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum* (1). » Dès lors, Dieu devient l'objet d'une hostilité qui ne désarme pas.

(1) *Apocalypse*, XVIII, 7.

Cette hostilité aboutit logiquement à l'irréligion. Ce n'est pas, en général, l'incrédulité qui mène à l'impudicité, c'est l'impudicité qui mène à l'incrédulité et à l'athéisme. De là vient que tant d'impudiques sont des incroyants ou affectent de l'être. Salomon était le plus sage et le plus pieux des rois. La nature, pour lui, n'avait point de secret, il connaissait le monde du cèdre à l'hysope, et du monde, son culte et sa pensée s'élevaient jusqu'à son Auteur. Dès qu'il tomba dans le sensualisme, il tomba dans l'idolâtrie, dès qu'il s'agenouilla devant les statues de chair, il s'agenouilla devant les statues de pierre et il leur éleva des temples. Il prouvait ainsi que dans notre incrédulité, les idées ont moins de part que les passions qui ont le plus de rapport avec la chair et avec le sang : les passions de la volupté. Mais perdre la foi c'est extirper la religion de son cœur, c'est, autant qu'on le peut, mettre une infranchissable distance entre Dieu et soi, puisque la foi est le premier principe de tous nos rapports avec Dieu.

Je le veux, on peut revenir au temple que l'on a déserté. Oui, Messieurs, et il faut y revenir, et, si vous l'avez quitté, au nom de vos intérêts les plus essentiels, je vous supplie d'y revenir. Quelles que soient vos ingratitudes, Dieu vous attend, Dieu vous appelle, Dieu va au-devant de vous, Dieu vous ouvre les bras, les bras d'un Père. Oh! Seigneur, que vous êtes bon, que vous êtes prévenant, que vous êtes

secourable! L'obstacle ne vient pas de Dieu, il vient du coupable qui aime ses chaînes, qui ne veut pas les rompre, qui même ne les aimant plus, n'a pas le courage de les rompre, qui continue à les porter par habitude, qui, pour s'éviter un effort, un changement de vie, des reproches, des scènes, des désagréments, se résigne à vivre dans une servitude devenue pour lui odieuse, qui confie toujours au lendemain le soin de régler ce qu'il faudrait trancher sur-le-champ, qui se répète chaque matin : « *Surgam et ibo ad patrem meum.* Je me lèverai, j'irai à mon père », et qui de fait n'a la force ni de se lever, ni de suivre la route le ramenant à son berceau. Saint Augustin nous a raconté l'histoire de ses luttes au moment de sa conversion. Il nous a dit les retards qu'avait subis son retour vers Dieu, comment des niaiseries le retenaient sur le chemin du salut. *Retinebant nugæ nugarum, et vanitates vanitatum* (1). Que de fois, Messieurs, ces retards se prolongent, s'éternisent jusqu'à la mort! La mort nous surprend toujours. Elle fond sur l'homme comme un voleur et elle l'emporte sur son char funèbre sans lui laisser le temps de tenir ses promesses, de réaliser ses projets, de formuler l'acte de repentir toujours remis au lendemain. Arrivé au soir d'une longue carrière, l'apôtre cache en son âme de douloureux secrets. Il pleure en particulier sur ces êtres voluptueux dont il connaissait l'état moral et qui,

(1) *Confess.*, VIII, c. 11-2.

n'ayant pas eu à temps le courage de rompre avec leurs habitudes, ont été tout à coup appelés devant Dieu et obligés de lui rendre leurs comptes. Où sont ces êtres, Messieurs, où sont-ils? Puisse la miséricorde leur avoir préparé cette grâce mystérieuse, foudroyante, à laquelle un instant suffit pour retourner un cœur, pour le sanctifier et pour le sauver?

Messieurs, si nous avons eu le malheur, pour obéir à nos passions, de nous éloigner de nos devoirs, de briser avec le Père, de dissiper tous nos biens, imitons l'Enfant Prodigue dans son revirement. Disons comme lui : *Surgam*. Je me lèverai, je m'arracherai à la servitude où je vis, où je souffre, où je m'avilis. Je me lèverai, et, tournant le dos à mon passé, je reviendrai à mon innocence et à mon Dieu. Ne nous contentons pas de parler comme l'Enfant Prodigue, ayons la même énergie, la même résolution, la même volonté que lui et agissons comme lui. Après l'avoir suivi dans ses égarements, suivons-le sur le chemin de son repentir. Le cœur contrit, prosternons-nous devant Dieu et répétons-lui : « J'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, traitez-moi comme l'un de vos serviteurs. » Dieu ne manquera pas de nous accorder le pardon que nous sollicitons, et de remplacer par des joies vives et pures les joies indignes auxquelles nous aurons renoncé. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

L'IMPURETÉ
PROFANATION DU MARIAGE

SOMMAIRE

Colère de Dieu lorsque, pour la première fois, l'homme, par des procédés criminels, mit des bornes volontaires à sa fécondité.

Différents buts du mariage. Son but principal : c'est la multiplication des êtres humains : « Croissez, multipliez. »

L'homme ne transgresse pas ce précepte sans pécher contre la nature, la religion, la patrie, l'humanité. Ce péché toujours grave. — Principe immuable qui doit régler la vie des époux : dans le mariage il faut s'abstenir ou observer la loi de la procréation.

On montrera dans cette instruction la vanité des raisons à l'ombre desquelles les profanateurs du mariage prétendent se justifier, p. 235-237.

I

a) Première raison. Les époux ont droit à leur liberté : ils la perdent s'ils ont des enfants, surtout de nombreux enfants. — Développement de cette raison, p. 237.

b) Réponse. La paternité et la maternité entraînent des obligations. Il faut que, pour leurs enfants, les parents renoncent à plusieurs libertés. Grandeur, beauté, des parents qui consentent à ce sacrifice. Comparaison de leur mérite avec celui des époux égoïstes qui ne vivent que pour eux-mêmes.

Le bonheur des premiers et celui des derniers, au point de vue chrétien. L'homme ne doit pas chercher son parfait bonheur en ce monde. — Au point de vue naturel, les familles nombreuses sont plus heureuses que les autres. Douces captivités. Chaînes que l'on baise. Joie des parents qui assistent au développement de leurs enfants. Tristesse des époux qui ont voulu garder leur liberté, p. 237-239.

c) Toute vocation met des bornes à l'indépendance et nous assujettit à des devoirs. Cet assujettissement est le partage de quiconque travaille et se rend utile. Ce que deviendrait le

monde si chacun voulait s'affranchir de toute contrainte, p. 239-240.

II

Seconde raison : la santé.

Danger mortel de la maternité pour certaines femmes.

a) Réponse. Fréquemment cette raison est sans valeur.

Femmes vigoureuses qui supportent toutes les fatigues et que leurs forces, disent-elles, vont abandonner si, pour elles, il s'agit d'être mères, p. 240-241.

b) Les médecins les encouragent dans leurs criminelles résolutions. — Conscience individuelle et conscience professionnelle. La religion n'est pas seulement une affaire privée. Doctrine de l'Eglise. Les médecins doivent suivre dans la pratique de leur art les préceptes de la morale. S'ils les suivent, ils n'engageront jamais, par leurs ordonnances ou leurs conseils, les époux dans les voies d'une coupable stérilité, p. 241-242.

c) Les craintes sont parfois motivées. Il n'y a qu'un moyen de sauver en ce cas la conscience et la vie des épouses : c'est l'abstention, p. 242-243.

III

Troisième raison : impossibilité de nourrir de nombreux enfants.

a) Réponse. Une société bien organisée doit pourvoir aux besoins de tous ses membres. Elle doit traiter avec une spéciale sollicitude les familles nombreuses. Insuffisances des initiatives individuelles. Nécessité d'avoir recours à diverses mesures, institutions, privilèges, etc., p. 243.

b) L'impossibilité de nourrir de nombreux enfants n'est point la vraie cause de la dépopulation. Preuve : Les provinces les plus riches sont celles qui ont le moins d'enfants. Comparaison de la Normandie et du Midi avec la Bretagne et l'Auvergne. La classe où règne le fils unique, c'est la classe fortunée. Même constatation chez les autres peuples, par exemple, chez les Allemands, p. 243-244.

c) Le principe du mal, c'est la paresse et la vanité. Paresse des hommes et des femmes qui ne veulent pas travailler, qui

ne veulent pas que leurs enfants travaillent. Le travail est la gloire de l'homme. L'homme vaut dans la mesure où il travaille. L'oisiveté est une déchéance. Le désir de vivre dans l'oisiveté est un des motifs qui poussent le plus les époux à la stérilité volontaire. La vanité dans cette question. Par vanité, on refuse de partager sa fortune. On espère qu'un seul héritier, étant très riche, sera un prince en ce monde. Déceptions qui attendent ces combinaisons. Bassesse de ces ambitions déréglées que condamne la morale chrétienne, p. 244-246.

Le grand remède au mal que l'on a dénoncé, c'est la réforme de la conscience par le retour aux idées chrétiennes. Utilité de certaines lois sociales en faveur des familles nombreuses. Ces lois seront impuissantes si elles n'ont pas pour base la vraie religion. Diverses vérités qu'il faut promouvoir pour remédier au fléau de la dépopulation, p. 246-247.

QUATRIÈME INSTRUCTION

L'IMPURETÉ
PROFANATION DU MARIAGE

« *Percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.*

Le Seigneur le frappa, parce qu'il faisait une action détestable. »

(*Genèse*, XXXVIII, 10.)

Eminentissime Seigneur (1),

Messieurs,

Ces paroles sont empruntées à la Genèse. elles expriment la colère de Dieu lorsque, pour la première fois, l'homme eut l'audace, par des procédés inavouables et criminels, de mettre volontairement des bornes à sa fécondité. Un des buts du mariage est de former entre l'homme et la femme une so-

(1) S. Em. Mgr le cardinal Dubois.

ciété affectueuse. Mais la fin principale de l'alliance conjugale, c'est de conserver l'espèce, c'est de peupler la terre, c'est de préparer au Christ des serviteurs, à l'Église des sujets et des élus au ciel. Après avoir décrété qu'il ne laisserait pas l'homme seul, Dieu lui donna une aide semblable à lui, une aide tirée de son cœur, une aide qui était l'os de ses os, la chair de sa chair, une aide pour laquelle il devrait quitter son père et sa mère. Cette aide c'était la femme. En unissant par une bénédiction nos premiers parents, le Créateur leur dit : « Croissez, multipliez, remplissez la terre (1) ».

Les époux ne transgressent pas ce précepte sans pécher contre la nature qui se révolte quand on l'empêche d'atteindre son but et de porter son fruit, contre la religion qui sur ce point ne fléchira pas, qui ne permettra jamais de renverser l'ordre établi par Dieu et de changer la vie conjugale en un commerce honteux et stérile, contre la patrie qui bientôt manque de citoyens et de défenseurs, contre l'humanité qui ne tarderait pas à disparaître si ce vice finissait par prévaloir. Vous savez tout cela, Messieurs, il serait inutile d'insister. Vous savez aussi que cette faute est grave, toujours grave, quels que soient les prétextes que l'on allègue pour s'excuser. La morale n'effacera jamais de son code ce précepte : dans le mariage, il faut ou s'abstenir, ou observer la loi de la procréation. Personne n'a le

(1) *Genèse*, I, 28.

droit d'ignorer ce précepte. Cependant afin de le graver plus profondément dans vos esprits, je veux appuyer aujourd'hui devant vous sur la vanité des raisons à l'ombre desquelles les profanateurs du mariage prétendent se justifier.

I

La première raison que l'on met en avant pour se soustraire à la loi de la procréation, c'est une raison de liberté. Les enfants, dit-on, surtout quand ils sont nombreux, enchaînent les parents. Ceux-ci ne peuvent plus disposer ni de leurs personnes, ni de leur temps. Il leur est défendu de faire un voyage, de prendre une distraction, d'aller dans le monde, de se reposer. Du matin au soir et pendant leurs plus belles années, ils sont retenus par les soins qu'ils doivent à leur postérité : c'est une véritable servitude. Tel est le discours que l'on tient à la veille et au lendemain de son mariage. Est-il permis de s'exprimer en une matière si importante avec une pareille légèreté, de considérer la vie, non comme un devoir, mais uniquement comme un amusement?

Non, Messieurs. La paternité et la maternité entraînent des obligations. Avec de nombreux enfants, on perd, d'ordinaire du moins, la faculté d'aller, de venir, de ne s'occuper que de soi, de ses aises, de son plaisir : j'en suis d'accord. Il faut même qu'il en soit ainsi, que les parents consacrent

leur journées à leurs enfants. Mais d'abord, n'est-ce pas là ce qui fait la beauté, le mérite, le bonheur de la vie? Est-il rien de plus admirable que cette femme, que cet homme oublieux d'eux-mêmes, capables de tous les sacrifices pour laisser derrière eux une grande et honnête génération? Comparez ces êtres généreux et dévoués aux êtres égoïstes qui ne pensent qu'à eux, qui ne vivent que pour eux, qui s'affranchissent de tout ce qui les gêne, qui ne savent pas s'imposer un effort, ni un sacrifice. Dites-moi où est la noblesse. Cette femme qui n'a d'autre souci que celui de sa toilette, de ses divertissements l'emporte-t-elle sur cette mère attachée à son foyer, surveillant avec sollicitude les tendres créatures dont elle a reçu le dépôt? La conduite de celle-ci n'est-elle pas plus méritoire auprès de Dieu dont elle respecte les commandements, à qui elle prépare des serviteurs et des saints, plus méritoire auprès de la société dont elle assure l'avenir, la puissance et la prospérité?

Vous cherchez du bonheur, et c'est pour en trouver davantage que vous renoncez aux enfants ou que vous en réduisez le chiffre? Je pourrais vous répondre que le bonheur des Chrétiens n'est pas en ce monde, qu'il nous attend au delà de ce siècle, que Jésus-Christ, notre modèle, n'a guère connu la joie terrestre, qu'il a, pour nous sauver, souffert le plus atroce des supplices, que nous n'aurons point de part avec lui, si comme lui nous ne pratiquons

l'abnégation, si comme lui nous ne portons notre croix, si comme lui enfin nous ne prenons le chemin du calvaire, le seul qui conduise à la gloire et à la béatitude.

Mais, en nous plaçant au seul point de vue du bonheur humain, êtes-vous sûr de ne point vous tromper? Certes les familles nombreuses ne sont point à l'abri de l'épreuve, cependant ne sont-elles pas plus heureuses que les autres? Après tout, une existence bien remplie, une existence que l'on sent utile n'est-elle pas plus enviable qu'une existence vide qui ne profite à personne? Il y a de douces captivités, des chaînes que l'on baise et que l'on porte allègrement. Les parents chrétiens aiment leurs chaînes. Voir leurs enfants grandir, se former, se développer physiquement, intellectuellement, moralement est une satisfaction partiellement ou totalement refusée aux époux qui ont voulu garder leur liberté.

En tout cas, Messieurs, toute vocation met des limites à notre indépendance, car toute vocation nous assujettit à des devoirs. Cet assujettissement est celui de l'ouvrier s'acquittant de sa tâche, celui du soldat fidèle à sa discipline, celui de l'apôtre soucieux de son ministère, celui de tout homme qui n'est pas pour le monde une charge et un parasite. Que deviendrions-nous, si sous prétexte d'indépendance, le paysan se détachait de son champ, l'artisan de son atelier, si personne ne voulait supporter le moindre

joug, ni la moindre contrainte? Nous manquerions bientôt des choses les plus indispensables à notre subsistance, bientôt l'humanité périrait de misère et de faim. Jésus-Christ lui-même s'est condamné à une obéissance héroïque, et c'est en obéissant à son Père jusqu'à la mort qu'il nous a enfantés à la vie éternelle. Ils sont donc mal inspirés ceux qui, pour s'affranchir, offensent leurs devoirs.

II

La seconde raison à laquelle on a recours quand on veut se soustraire aux obligations du mariage, c'est une raison de santé.

Un enfant de plus, dit-on, épuiserait la mère, la mettrait en danger de mort, ou même la conduirait certainement au tombeau.

Fréquemment, Messieurs, cette objection est sans valeur. Ceux et celles qui, s'y attachant, essayent d'en tirer un argument décisif en faveur de leur conduite, le savent bien. Il est beaucoup de femmes vigoureuses à la santé desquelles des maternités successives ne feraient courir aucun risque. Elles supportent pour leurs plaisirs, pour leur vanité, pour leurs succès mondains des fatigues plus accablantes que les fatigues sacrées auxquelles on les voit se dérober. Elles ne craignent pas de s'exposer aux refroidissements, de passer, quand il

s'agit de se distraire et de s'amuser, la moitié des nuits dans les bals, dans les théâtres : dès qu'il s'agit d'être mères, on dirait que toutes leurs forces vont les abandonner.

Je le sais et elles n'oublient pas de le dire, leurs médecins les encouragent dans leurs criminelles résolutions. Mais précisément, c'est une grande erreur de notre temps de penser que l'on doit dans la vie individuelle respecter la morale, et que l'on peut en faire abstraction dans l'exercice de sa profession. Que d'avocats se croiraient inexcusables s'ils causaient, comme particuliers, le moindre tort à autrui ! Et les mêmes avocats n'ont aucun scrupule de défendre une cause injuste, d'obtenir l'acquittement d'un coupable et la condamnation d'un innocent ! Les hommes publics n'ont-ils pas trop souvent deux consciences, l'une destinée à leur usage personnel, l'autre dressée à servir leurs intérêts politiques et à ménager leurs clients ? L'hérésie ne voyant dans la religion qu'une affaire privée envahit de plus en plus la morale, et nos actes les plus graves ne sont plus, dirait-on, soumis à la raison, ni à l'évangile dès qu'ils sortent de la sphère où se meut l'individu. L'Eglise, Messieurs, contrairement à cette doctrine, prétend que l'on est moins coupable d'offenser la loi naturelle ou surnaturelle pour son propre compte que de l'offenser dans l'exercice de sa charge et de sa vocation. Elle prétend que nous appartenons totalement à Dieu, que toute

notre conduite relève de lui, que tous nos actes sont criminels qui blessent ses commandements. Je me suis attardé à ces explications, pour vous montrer qu'un médecin est tenu d'observer les préceptes de la morale et de la religion dans la pratique de son art. Avant de donner un conseil, de signer une ordonnance, de procéder à une opération, il est obligé de se demander si la morale, si la religion ne mettent pas des bornes à sa liberté. Il est des conseils qu'il ne donnera pas, des ordonnances qu'il ne signera pas, des opérations auxquelles il ne procédera pas sans porter une lourde responsabilité devant sa conscience et devant le Souverain Juge. Qu'il interroge la raison et la théologie sur la question qui nous occupe, il sera contraint d'avouer qu'il lui était défendu de pousser, comme il l'a fait, tant d'époux dans les voies de la stérilité. Aussi, en une multitude de cas, le témoignage du médecin manque d'autorité, parce que le médecin, soit complaisance, soit défaut d'examen, favorise une lâcheté qu'il devrait dénoncer et condamner.

Mais, je le sais, les craintes sont parfois légitimes : en plusieurs cas la femme a toutes les chances de périr si elle consent à une nouvelle maternité. Quel est le remède à cet état de choses ? Je n'en connais qu'un, Messieurs, l'abstinence, la chasteté absolue pour les époux. Il faut avoir le courage devant de pareils cas, de prendre des mesures radicales pour échapper à cette profanation du mariage, à ce vice

contre nature que le Saint-Esprit appelle détestable, *rem detestabilem*.

III

Le troisième prétexte dont on se sert en vue de s'excuser est d'ordre matériel. Quand on a de nombreux enfants, il faut les nourrir. Comment les nourrir quand on vit de son travail, quand l'on a une seule ressource : son salaire?

Avant tout je proclamerai qu'une société bien constituée doit, par son organisation et par sa législation, pourvoir aux besoins de tous ses membres, qu'elle est obligée de traiter avec une spéciale sollicitude les familles qui, en lui fournissant des hommes, lui fournissent sa principale richesse. Notre temps est loin d'avoir compris cette vérité. On ne saurait trop louer les initiatives des personnalités nobles et généreuses qui s'efforcent d'apporter un soulagement aux ménages chargés d'enfants. Ces initiatives ne répondront jamais à toutes les nécessités. Il faut une série de mesures, un ensemble d'institutions et de privilèges permettant aux familles nombreuses de vivre honorablement. Il faut que tout citoyen puisse se dire : si habité que soit mon foyer, il ne connaîtra pas la misère.

Après ces concessions, que vaut la raison à laquelle je viens de faire allusion et à laquelle on attache tant d'importance?

Messieurs, l'impossibilité de nourrir de nombreux

enfants n'est point la vraie cause de la dépopulation. En voici la preuve irréfutable. Les provinces et les classes les plus riches sont celles qui ont le moins de berceaux. Est-il des départements où la terre soit plus grasse, le bien-être plus accessible qu'en Normandie? Est-il des contrées où il soit plus facile de vivre à bon marché que dans le Midi? Or, c'est là, en ces régions matériellement si heureuses que le fléau dont je parle, sévit avec le plus de fureur; et pendant ce temps, dans les landes de la pauvre Bretagne, dans les montagnes de la pauvre Auvergne l'on voit encore pulluler les petits êtres qui sont, à tant d'égards, notre principale espérance. La classe qui ne connaît que le fils unique, n'est pas la classe indigente, c'est la classe qui dispose de la fortune et à laquelle rien ne manque. Il y a des exceptions, et, dans les foyers réellement chrétiens, je me hâte de le reconnaître, quel que soit le milieu, on ne met point d'obstacle aux naissances. Il n'en reste pas moins vrai que les difficultés de la vie matérielle n'expliquent pas le désordre contre lequel je m'élève aujourd'hui. Elles ne l'expliquent pas chez nous, elles ne l'expliquent pas chez les autres nations; et il est de notoriété publique qu'à Berlin les quartiers les plus opulents se dépeuplent, tandis que les faubourgs les moins fortunés respectent la loi posée par le Créateur : « Croissez, multipliez (1). »

Il faut chercher ailleurs le principe du mal. On le

(1) *Ami du Clergé*, 1913, p. 553.

trouvera, en partie, dans la paresse et dans la vanité. On le trouvera dans la paresse des hommes et des femmes qui ne veulent pas travailler, qui ne veulent pas que leurs enfants travaillent.

« Tâchons d'abord qu'il soit rentier » (1),

disait un poète en parlant de son fils. Aveugles calculs ! Vous ne le comprenez donc pas : votre travail est votre gloire : vous valez dans la mesure où vous travaillez, vos descendants vaudront dans la mesure où ils travailleront. Dieu nous a placés sur la terre pour travailler. Quiconque ne travaille pas n'a pas le droit de manger, n'a pas le droit de vivre, est un être méprisable et manqué. Les familles nombreuses donnent au monde des travailleurs en toutes les sphères, c'est une des raisons de leurs mérites. Vouloir pour vous ou pour les vôtres une vie d'oisiveté, c'est déchoir; vous obliger vous-mêmes et obliger ceux qui dépendent de vous à l'effort, c'est vous ennoblir et monter. Voilà cependant une des tentations les plus communes : l'aspiration à l'oisiveté, qu'il s'agisse de soi ou qu'il s'agisse des siens, est un des motifs qui poussent le plus les époux à mettre des limites à leur fécondité.

Je parlerai avec la même fermeté à ceux qui profanent les lois du mariage par vanité, espérant que leur fortune, n'étant point partagée, reviendra à un ou

(1) Clovis Hugues.

deux enfants, que ces enfants, ainsi pourvus, ainsi dotés, seront des princes en ce monde. Ne disons rien des déceptions qui attendent de pareilles combinaisons. Disons seulement que ces ambitions sont basses, qu'une âme digne s'en affranchira toujours. Disons-le surtout, la profanation du mariage qui aboutit à la dépopulation n'a qu'un rapport secondaire avec la question matérielle; disons-le enfin, aucune des raisons que l'on invoque pour donner droit de cité au désordre impur que je viens de flétrir ne prévaudra contre cette loi : les époux doivent s'abstenir ou bien se conformer en leur commerce aux lois de la nature et du Créateur.

Je vous ai signalé le mal, Messieurs, le mal qui inquiète l'Eglise et la patrie. Le grand remède à ce mal, c'est la réforme de la conscience, c'est le retour aux idées chrétiennes. Je ne nie pas loin de là, l'utilité des lois sociales qui ont pour but de favoriser les familles nombreuses et de réagir contre la stérilité volontaire. Mais à la base de ces lois il faut mettre la religion, rehausser le niveau des idées et des sentiments, arracher notre génération au matérialisme. Toutes les autres mesures, si généreuses qu'elles soient, ne seront que des palliatifs insuffisants. Faites comprendre à notre temps qu'il faut travailler pour une autre vie, qu'il est inutile de demander à celle-ci le parfait bonheur et le parfait repos, faites-lui comprendre qu'il est préférable de mourir à la tâche et

victime de son devoir que de vivre dans un égoïsme qui refuse toute autorité à la loi de Dieu. élevez les âmes aux sommets habités par le Christianisme : du même coup vous aurez ramené dans la famille l'honneur et la fécondité. Ainsi soit-il.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

LA SOUFFRANCE EXPIATRICE DU CŒUR DE JÉSUS DANS SA PASSION

SOMMAIRE

La loi de l'expiation explique seule le mystère de la Passion. Rapports entre nos fautes et les souffrances de Jésus. Du cœur naissent tous nos péchés, c'est par les souffrances de son cœur que Jésus expie les excès de nos misérables cœurs, p. 255-256.

I

Gagner la sympathie, être aimés : tel est le désir qui entraîne les hommes au mal. Jésus expie ce premier désordre.

a) Son cœur souffre au jardin des oliviers, ses apôtres dorment. Bientôt Jésus est saisi par les envoyés du Sanhédrin, son cœur reçoit un nouveau coup de la trahison de Judas, de l'abandon de ses apôtres, de la timidité de Pierre et de Jean, du triple reniement de Pierre, p. 256-257.

b) Jésus souffre de ses ennemis. Son cœur est exposé à tous les traits de la haine. Profondeur de l'aversion qu'éprouvent, pour Jésus, Caïphe et les Pharisiens. De son côté, le peuple s'est retourné contre le Maître. Changement incroyable de ses dispositions, p. 257-258.

c) Jésus souffre d'autant plus de cette contradiction furieuse, universelle, qu'il est sans illusion. Il lit dans les cœurs l'évolution de la haine, il voit ce sentiment monter et grossir. Comme dans la haine dont il est l'objet, il y a quelque chose d'infini dans la souffrance de son cœur, p. 258-259.

II

L'homme veut qu'on affirme son amour pour lui par des protestations réitérées, par des louanges, etc.

Au cours de la Passion, Jésus n'entend pas un mot d'amour.

a) Ses amis se taisent, pendant la durée du sanglant mystère, le ciel et la terre gardent le silence. A la dernière heure, un

mot affectueux du bandit repentant, un mot d'adoration d'un soldat, p. 259-260.

b) L'amour se tait, la trahison ne se tait pas. Salut perfide de Judas. La lâcheté ne se tait pas. Reniements et protestations de saint Pierre, p. 260.

c) La haine ne se tait pas. Elle forme un concert homicide. Un peuple répète les refrains qu'elle inspire. Refrains qui hèrent notre cœur. Refrains qui blessent le cœur de Jésus. La haine parle toutes les langues : langue des magistrats, des tribunaux, des valets, du peuple, des soldats, de l'irréligion, de l'ironie, du blasphème, de la barbarie. Elle disperse les voix, puis elle les unit pour donner plus de force à l'injure et à la cruauté, p. 260-262.

III

Nous exigeons que les autres nous témoignent leur affection par des signes et par des actes.

a) Réserve rigoureuse des amis de Jésus. Personne ne lui tend la main, n'essaie de le délivrer. Vagues marques d'intérêt : l'ange des Oliviers, le Cyrénéen, Véronique, présence silencieuse de Marie, de Jean, de quelques femmes, respect du bon larron, l'indifférent et l'éponge trempée de vinaigre, p. 262-264.

b) Les manifestations qui peinent Jésus ne manquent pas. Le sommeil des apôtres, les embrassements de Judas; les crachats, les coups, les soufflets des valets; les moqueries d'Hérode, la flagellation; les scènes cruellement dérisoires auxquelles se livrent les soldats romains, p. 264.

c) Au Calvaire : ricanement de la foule et de ses chefs; railleries des soldats; regards insolents, joies impies des Juifs. Nos cœurs demandent une cour, cour qui se presse autour de Jésus. Ivresse amère de son cœur, p. 264-265.

d) Le cœur de Jésus souffre d'autant plus qu'il est plus délicat. Ce cœur était sensible aux moindres hommages : à la piété de Madeleine, des apôtres, de la Chananéenne, aux témoignages de Pierre. Il était sensibles aux outrages. A quel degré les procédés de ses amis et de ses ennemis ont blessé Jésus. Ses paroles aux apôtres, à Judas. Son regard navré devant Pierre, son silence déchirant devant l'ingratitude de son peuple, son cri de suprême douleur au moment de mourir, p. 265-267.

Penchant que nous avons pour le sensualisme. Difficulté que nous éprouvons lorsqu'il s'agit de résister à ce penchant. Nécessité pour nous de puiser dans le cœur de Jésus la force dont nous avons besoin pour renoncer aux plaisirs sensibles et pour vivre selon l'esprit, p. 267-268.

CINQUIÈME INSTRUCTION

LA SOUFFRANCE EXPIATRICE DU CŒUR DE JÉSUS DANS SA PASSION

« *Contritum est cor meum in medio mei.*
Mon cœur est brisé au-dedans de moi. »
JÉRÉMIE, XXIII, 9.

EMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MONSEIGNEUR (2),

MESSIEURS,

La loi divine de l'expiation suffit seule à expliquer le mystère douloureux dont nous célébrons aujourd'hui le souvenir. Jésus-Christ a souffert pour offrir à Dieu la satisfaction que celui-ci réclamait depuis des siècles. Son sacrifice devait avoir un rapport exact avec nos fautes, l'humiliation devait répondre à l'insolence de notre orgueil, le dépouillement à

(1) S. Em. Mgr le Card. DUBOIS, Arch. de Paris.
(2) S. Gr. Mgr ROLAND-GOSSELIN.

l'apreté de notre cupidité, la douleur à l'emportement de nos joies. Or en nous le cœur est le grand coupable, car du cœur naissent nos péchés. Du cœur viennent surtout les mauvaises pensées, les adultères, les impudicités et les autres crimes contraires à la sainte vertu de tempérance. « *De corde enim exeunt cogitationes malæ, ... adulteria, ... fornicationes* (1). » Il fallait dès lors que Jésus fût atteint et broyé dans son cœur avant de l'être dans sa chair, dans ses sens et dans son âme. Vous peindre le supplice que le Cœur de Jésus a enduré afin de nous obtenir le pardon des excès commis par nos misérables cœurs : voilà, ce soir, le but de mon discours.

I

Gagner la sympathie de ceux qui nous entourent, être aimés, être aimés passionnément, être aimés furieusement, être aimés frénétiquement, être aimés intellectuellement, sensiblement, totalement, éperdument, tel est le désir qui, d'ordinaire, entraîne les hommes aux fautes où sombre leur innocence.

Jésus-Christ, au cours de la Passion, expie ce désordre en acceptant d'être traité par ses apôtres avec une tiédeur qui finit dans l'indifférence, dans la trahison, dans l'abandon, dans le reniement, par ses ennemis avec une haine qui ne s'apaise pas avant de s'être baignée dans le sang.

Au Jardin des Oliviers, le cœur de Jésus souffre déjà. Il est en proie à des transes, à des craintes, à des ennuis, à des dégoûts, à des crises qui lui arrachent une prière suppliante.

Pendant ce temps, Pierre, Jacques et Jean sont endormis. L'amour de leur Maître n'est pas assez fort pour les tenir éveillés. Bientôt Jésus est en face de la troupe que le Sanhédrin a chargée de le saisir. Son cœur reçoit un nouveau coup, coup prévu, coup prédit, mais qui n'en est pas moins cruel, coup de la trahison, d'une trahison vile et hypocrite. Sans résistance les onze ont abandonné le Fils de Dieu ; du jardin de Gethsémani au palais du grand prêtre personne ne l'assiste, son pauvre cœur, son adorable cœur est seul. C'est à peine si de loin et timidement Pierre et Jean suivent le cortège qui se dirige vers la maison des Pontifes Là une nouvelle affliction attend Jésus, Pierre, l'apôtre à l'âme ardente et généreuse, Pierre qui se déclarait prêt à mourir et qui avait protesté avec tant de feu de son dévouement total, renie trois fois son Maître, et, par ce triple reniement, rompt publiquement avec lui.

Trahi, abandonné, renié par ses amis, Jésus est en face d'ennemis sataniquement acharnés à sa perte. Son cœur est exposé à tous les traits de la haine. Caïphe et les hauts dignitaires du Sanhédrin éprouvent pour le Fils de Dieu une aversion qui n'a jamais eu d'égale. C'est un sentiment profond, un sentiment qu'aucun spectacle n'apaise, qu'aucune douleur n'at-

tendrit, qu'aucune pitié ne vient tempérer, un sentiment qui ne s'usera pas, mais qui survivra au supplice et à la mort de Jésus. Le peuple lui aussi s'est retourné. Il n'y a plus trace chez lui de l'affection qu'il avait conçue pour le Prophète de Galilée. Il a oublié les paroles qui, à la porte du temple, au pied de la montagne, au désert, au bord des lacs, le transportaient d'admiration. Il a oublié les bienfaits de Celui qui pardonnait les fautes, consolait les malheureux, secourait les pauvres, caressait les enfants, multipliait les pains, guérissait les infirmes et ressuscitait les morts. Ils sont loin les jours où l'on entourait Jésus, où l'on formait des escortes en son honneur, où l'on voulait le choisir pour roi et le couronner sans retard. On croirait avoir rêvé, tellement le revirement de la foule est total, tellement ses dispositions pour le Sauveur sont devenues d'une hostilité farouche.

Jésus souffre de cette contradiction furieuse et universelle. Il lui est dur de constater qu'il est un objet d'exécration, que tous lui jettent l'anathème et le maudissent. Sa douleur est d'autant plus vive qu'il n'est point sujet aux illusions. Il lit dans les consciences et dans les pensées comme dans un livre. Rien ne lui échappe de l'opposition qui s'attaque à sa personne, à son caractère, à ses œuvres, à sa qualité de Messie et de Roi, à ses titres de Fils de l'Homme et de Fils de Dieu. Il suit les mouvements, le progrès, l'évolution intérieure de la haine que lui

a vouée la génération dont il est la gloire. Il voit cette haine sauvage monter, grossir comme la mer aux heures des grandes tempêtes et atteindre à son maximum d'intensité. Il y a, si j'ose dire, quelque chose d'infini dans cette haine qui poursuit Jésus, il y a quelque chose d'infini aussi dans la souffrance qu'en éprouve le cœur de Jésus. On a souvent comparé l'immensité de cette douleur à l'immensité de l'océan, l'image est trop faible. Pour mesurer la douleur qui étreint le cœur de Jésus, il faudrait mesurer la haine qui la cause et qui ronge, en l'exaspérant, le cœur des Juifs.

II

Non seulement l'homme veut être aimé, mais il veut qu'on affirme son amour pour lui, qu'on l'affirme par des protestations sincères et réitérées, par de longues effusions, par des louanges, qu'on l'affirme sur tous les tons, qu'on emploie à cet effet des expressions brûlantes, des notes variées, des serments absolus. Il ne se lasse pas d'écouter ces discours sans fin qui sont comme des hymnes, comme des chants en son honneur. Il demande qu'on lui répète à satiété les mêmes formules de fidélité. Je parle surtout, vous le comprenez, de ces affections déréglées auxquelles tant de cœurs humains demandent la béatitude.

Au cours de sa Passion, Jésus n'entend pas un mot

d'amour. Ceux qui lui restent attachés gardent un silence volontaire. Marie se tait, Jean se tait, Madeleine et les saintes femmes se taisent. Nulle part, ni au Jardin des Oliviers, ni au Sanhédrin, ni au Prétoire, ni au palais d'Hérode, ni sur le chemin du Calvaire, ni au Calvaire, ce silence accablant n'est rompu. Pas une voix ne monte de la terre, pas une voix ne descend du ciel pour dire à Jésus : « Vous êtes le Saint, vous êtes le Juste, nous vous adorons et nous vous bénissons ». C'est à peine si, à la dernière heure, un bandit repentant salue le Sauveur en termes émus : à peine, si au moment où Jésus expire, un soldat, inclinant son épée devant lui, s'écrie : « Cet homme était vraiment le Fils de Dieu. »

L'amour se tait, la trahison ne se tait pas. Judas parle pour faire arrêter Jésus. « Salut, dit-il, Maître. *Ave, Rabbi.* » Mais ce salut contient un mensonge perfide, et rien ne blesse autant le cœur que le mensonge. L'amour se tait, la lâcheté ne se tait pas. Pierre, dans la cour du grand prêtre fait retentir tous les échos du bruit de ses reniements et de ses protestations : « Je ne suis point de la société de cet homme, je n'ai rien de commun avec cet homme, je ne connais point cet homme, je vous jure que je ne le connais pas. »

L'amour se tait, la haine ne se tait pas. Au palais de Caïphe, elle élève déjà la voix, elle forme déjà un concert homicide, elle s'écrie déjà : « *Reus est mortis.* Il mérite la mort. » Au tribunal de Pilate, elle fait

d'abord entendre une note sourde, mais bientôt elle s'enhardit, elle éclate. Elle éclate et elle entraîne tout un peuple. Ce peuple répète à tue-tête les refrains qu'on vient de lui apprendre. Quels refrains! Quand on lui demande : « Qui délivrer, Jésus ou Barabbas? » il doit répondre unanimement : « Barabbas. Barabbas. *non hunc, sed Barabbam.* » Quand on lui demande : « Que ferai-je de Jésus, appelé le Christ? » il doit répondre impérieux et menaçant : « Qu'on le crucifie, qu'on le crucifie, *crucifigatur.* » Vous voulez des refrains qui bercent votre cœur et l'exaltent. souvenez-vous que pour expier ces dérèglements, Jésus a subi les refrains de haine qui ont meurtri son cœur. Vous voulez des accents variés, doux, forts, répondant aux dispositions de votre cœur changeant et susceptibles de le faire passer par toutes les joies sensibles auxquelle il aspire. Souvenez-vous que Jésus a expié ce dilettantisme. Au Sanhédrin, au Prétoire, au Calvaire la haine a parlé toutes les langues pour blesser plus profondément le cœur de Jésus. Elle a parlé la langue des magistrats et des tribunaux : « *Blasphemavit*, il a blasphémé. Maintenant nous n'avons plus besoin de témoins. » Elle a parlé la langue des valets : « Christ, prophétise, et dis-nous qui t'a frappé (2) ». Elle a parlé la langue du peuple : « Que son sang retombe sur nous

(1) S. Matth., xxvi, 66.
(2) S. Matth., xxvi, 68.

et sur nos enfants... Enlevez-le, enlevez-le (1). » Elle a parlé la langue des soldats romains : « *Ave, rex Judæorum,* salut, roi des Juifs (2). » Elle a parlé la langue de la colère : « Si tu délivres Jésus, tu n'es pas l'ami de César, car quiconque se fait roi est contre César. Nous n'avons pas d'autre roi que César (3). » Elle a parlé la langue de l'irréligion, de l'ironie, du blasphème, de la barbarie. « Allons, toi qui détruis le temple de Dieu et le rebâtis en trois jours, sauve-toi donc toi-même; si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix... Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. S'il est le roi d'Israël qu'il descende de la croix, et nous croirons en lui. Il a mis sa confiance en lui, que Dieu le délivre s'il le veut, puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu (4). Il appelle Elie, nous verrons bien si Elie viendra le délivrer. » Et les voix des princes, des scribes, des docteurs, des vieillards, des bandits s'enflent, se dispersent, puis s'unissent pour donner plus de force à l'injure, au défi, à la cruauté, au mépris. *Contritum est cor meum in medio mei.*

III

Nous ne nous contentons pas des mots exprimant les affections dont nous sommes jaloux, nous

(1) S. Matth., xxvii., 25; S. Jean., xiv, 15.
(2) S. Matth., xxvii, 29.
(3) S. Jean., xix, 12-15,
(4) S. Matth., xxvii, 39-44.

exigeons que ces affections se traduisent par des signes, par des témoignages, par des démonstrations, par des actes. Ceux qui nous aiment n'ont pas le droit, s'ils veulent nous plaire, de s'abstenir. Il faut, lorsque nous sommes heureux, qu'ils partagent notre joie, lorsque nous souffrons qu'ils compatissent à nos peines, lorsque nous triomphons qu'ils s'associent à nos succès. Il faut que nous puissions retrouver dans leurs regards, dans leur attitude, dans leurs démarches des preuves de leur attachement. Et quelles preuves d'affection l'homme demande parfois aux êtres qu'il a séduits! Je vous laisse le soin de donner à cette pensée le développement qu'elle comporte.

Du Jardin des Oliviers au Golgotha, les amis de Jésus se renferment dans une réserve rigoureuse. Parmi eux, personne ne lui tend la main, personne ne le soutient, personne n'essaie de le délivrer. Quelques vagues marques d'intérêt timide et comme lointain : un ange le réconforte, un passant l'aide à porter sa croix, sa mère lui tend les bras, Véronique essuie son visage couvert de sueur et ensanglanté, quelques femmes pleurent sur le Sauveur montant au supplice, quelques autres, en compagnie de Marie et de Jean, l'assistent de leur présence silencieuse pendant qu'il agonise sur le gibet, un voleur affirme pour lui son respect, pendant qu'un indifférent approche de ses lèvres en feu une éponge trempée dans l'aigre boisson des soldats; c'est tout. En dehors de là, Jésus ne reçoit pas une

marque de sympathie, son cœur reste dans une solitude absolue.

Mais les manifestations qui le peinent et le froissent abondent. Il ne se dérobe point aux outrages. Ces outrages volontairement subis expieront les plaisirs que nos cœurs demandent aux témoignages passionnés de ceux qui nous aiment. Suivez la série des procédés dont Jésus est la victime et vous verrez combien la souffrance que lui causent ces procédés correspond à ces mauvaises joies dont notre cœur à soif. A Gethsémani, ses apôtres dorment pendant qu'il est en proie à des transes indicibles, un peu plus tard Judas lui impose ses indignes embrassements. A la porte du Sanhédrin, les valets lui crachent au visage, l'accablent de coups et de soufflets; à la cour d'Hérode, à la porte du prétoire, les soldats romains se livrent à des scènes cruellement dérisoires. Ils dépouillent le condamné de ses vêtements, jettent sur ses épaules un manteau rouge, tressent une couronnes d'épines qu'ils posent sur sa tête, lui mettent un roseau à la main, le frappent sans pitié, puis fléchissant le genou, se moquent de sa majesté. « *Ave, rex Judæorum*, Salut, roi des Juifs, » Ah! nous sommes avides des adorations qui font palpiter vite et suavement notre cœur, voilà, les adorations qui font palpiter le cœur de Jésus! Voilà les caresses qu'il reçoit!

Montons maintenant au Calvaire. Nous entendrons les ricanements de la foule et de ses chefs. « *Et stabat*

populus spectans, et deridebant eum principes cum eis. » Nous entendrons les railleries des soldats qui s'approchent du mourant et par une feinte pitié lui présentent du vinaigre. « *Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes* (1). » Nous verrons les Juifs passer et repasser devant le Sauveur, le défier en branlant la tête et en le regardant avec insolence, afficher une joie impie en face de ses tortures. Ah! nos cœurs demandent une cour, voilà la cour qui se presse autour du Sauveur, voilà les hommages qu'on offre à son cœur. Ah! nous soupirons après les ivresses où la sympathie des cœurs fidèles plonge notre cœur! Voilà les ivressses où les manifestations des Juifs plongent le cœur de Jésus. Ah! nous cherchons dans les yeux de notre entourage les sentiments que nous désirons inspirer, voilà les sentiments que Jésus découvre dans les yeux de son peuple. Tous les mauvais traitements qu'on inflige au Maître ont leur retentissement dans son cœur. Son cœur est déchiré tout entier et mis en lambeaux.

Ce cœur souffre d'autant plus qu'il est plus vibrant et d'une complexion plus délicate. Jésus était si touché quand on avait confiance en lui, si sensible au moindre égard, à la moindre prévenance! Il exaltait si haut Marie de Magdala qui avait répandu sur ses pieds un parfum précieux, les avait baisés en les arrosant de ses larmes et en les

(1) S. Luc, xxiii, 35-36.

essuyant de ses cheveux! Il disait avec une si vive tendresse aux pêcheurs qui s'étaient attachés à lui : « Le Père vous aime, parce que vous m'avez aimé (1). » Avec quels accents il répond à la prière de la Chananéenne : « O femme, que ta foi est grande, qu'il te soit fait selon ton désir ! (2) » Quelles bénédictions il répand sur Pierre qui a proclamé sa gloire en disant : « Vous êtes le Christ, Fils de Dieu (3). » Quels privilèges il accordera à ce même apôtre quand celui-ci près de Tibériade lui aura répété : « Seigneur, vous savez que je vous aime (4). » Sensible aux honneurs qu'on lui rendait, le cœur de Jésus ne l'était pas moins aux outrages. D'avance il se soulevait de dégoût et d'horreur à la pensée des tribulations qui l'attendaient et qui inspiraient ces paroles et ces prières : « Mon âme est triste jusqu'à la mort... Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » Tout son organisme fléchissait sous les palpitations de ce cœur secoué de mortelles nausées en face de l'amertume qui devaient l'enivrer. Pendant la journée qui précéda sa mort, Jésus ne se plaignit pas, mais il laissa voir que son cœur était brisé par l'indigne conduite de ses amis et de ses ennemis. Aux trois apôtres endormis et distraits il dit : « Vous n'avez pu veiller une heure avec moi. » Il accueillit le salut et le baiser

(1) S. Jean, xvi, 27.
(2) S. Matth., xv, 29.
(3) S. Matth., xvi, 16.
(4) S. Jean, xxi, 15-17.

menteur de Judas par ce discours : « Mon ami, qu'es-tu venu faire ici? O Judas, tu trahis le Fils de l'homme par un baiser! » Il n'adresse à Pierre l'apostat aucun reproche, mais il arrête sur lui un regard navré dont l'ineffaçable souvenir arrachera toujours des larmes au chef des douze. Du Sanhédrin à ses derniers moments, Jésus n'a point parlé des souffrances de son cœur, mais le prophète nous a révélé ces souffrances, qui a mis sur les lèvres de la divine victime cette question adressée au peuple de Jérusalem : « Pour être ainsi traité par toi, ô mon peuple, que t'ai-je donc fait, en quoi t'ai-je causé de la peine? Réponds-moi (1). »

Enfin, Messieurs, quelques instants avant d'expirer, Jésus délaissé, tourmenté, maudit par tous, passe par de telles angoisses qu'il pousse ce cri, le plus déchirant qu'ait entendu le monde : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Ce cri de suprême détresse était le cri de son cœur ivre de souffrance. O cœur très bon, ô cœur très pur, ô cœur très saint, il fallait que tu fusses ainsi broyé pour que fussent expiées les joies désordonnées qui profanent nos cœurs corrompus!

Messieurs, nos cœurs dans leurs désirs et dans leurs affections sont enclins au sensualisme. Quand ils ont dévié, ils sont capables de toutes les extravagances et de tous les crimes. Aussi est-il nécessaire que nous ap-

(1) Michée, VI, 3.

prenions à les diriger, à réprimer leurs convoitises, si nous voulons tarir la source de nos fautes. Par nous-mêmes, nous ne pouvons pas complètement maîtriser nos cœurs, c'est pourquoi il faut chercher et puiser dans le cœur adorable de Jésus la force dont nous avons besoin pour être chastes et tempérants. Armés de cette force surnaturelle, nous briserons les liens qui nous enchaînent, nous renoncerons aux plaisirs et aux sentiments que la loi de Dieu condamne, nous nous dégagerons de la chair et du sang pour vivre selon l'esprit. Détachés de tout ce qui nous abaisse et nous avilit, nous consacrerons entièrement nos cœurs au grand amour qui doit régner souverainement en nous et nous préparer la béatitude éternelle, l'amour de Dieu par-dessus toutes choses. C'est ainsi que nous profiterons des souffrances qu'a endurées le Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous rendre purs ici-bas et heureux dans le ciel. Ainsi soit-il.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LA COMMUNION ET LES JOIES SENSIBLES

SOMMAIRE

Le Chrétien doit trouver une joie réelle dans la sainte communion. — Le champ eucharistique et le champ d'Aser. - Les délices de l'eucharistie doivent être d'un ordre supérieur. Il ne faut pas les confondre avec les joies d'ordre sensible, p. 273-274.

a) Notre goût pour les joies sensibles, nous les cherchons dans les choses spirituelles, et, par leur surabondance, les joies attachées aux choses spirituelles peuvent envahir la sensibilité. La gloire des élus transfigurera leurs corps après la résurrection. La poitrine des pèlerins d'Emmaüs était brûlante. Les transports de saint Paul. Phénomènes analogues en ceux qui communient saintement, p. 274.

b) Nous ne devons attacher qu'une importance secondaire aux joies sensibles que nous trouvons parfois dans la sainte communion. Il faut même s'en défier. Enthousiasmes, dilettantisme, mysticisme, littératures à forme pieuse, romantisme vague doivent être ramenés par la tempérance à la note évangélique, p. 274-275.

c) Joies de la sainte communion que la tempérance ne saurait condamner. Ces joies sont dues à notre certitude de posséder en nous Notre-Seigneur, de nous sanctifier dans cette possession, d'y trouver un motif d'espérance pour l'éternité et une preuve que Dieu nous aime. La tempérance nous apprend à préférer ces joies pures aux joies sensibles, p. 275-276.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LA COMMUNION ET LES JOIES SENSIBLES

« *Pinguis est panis ejus et præbebit delicias regibus.*

Son pain est savoureux et fait les délices des rois. »

Genèse, XLIX, 20.

MONSEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

Le Chrétien doit trouver une joie réelle dans la sainte communion. Le champ eucharistique est le champ d'Aser qui, partant du Carmel, longeait l'opulente Phénicie, produisait comme elle les meilleurs froments et dont Jacob disait : « Son pain est savou-

(1) S. G. Mgr ROLAND-GOSSELIN, auxiliaire de Paris.

reux et fait les délices des rois. » L'aliment eucharistique est savoureux mais les délices que l'on goûte en le mangeant sont d'ordre supérieur. Gardons-nous de les confondre avec les satisfactions terrestres de l'imagination, de l'art, de la poésie. Sachons mieux comprendre le mystère de nos autels et apprenons que le banquet divin est beaucoup plus destiné à nourrir nos âmes qu'à flatter nos sens.

Nous avons un tel goût pour la jouissance sensible que nous la demandons aux choses les plus spirituelles. Sans doute, le bonheur qui déborde l'âme envahit les sphères inférieures de notre substance. Au ciel la gloire, des hauteurs de la volonté et de la pensée, se répandra dans tout notre être et le transfigurera. Même en cette vie, Dieu aime quelquefois à faire pénétrer la douceur de sa présence et de sa grâce jusqu'à notre cœur de chair. Sur la route d'Emmaüs, non seulement l'âme des pèlerins, mais leur poitrine était toute brûlante lorsque le Christ expliquait les Ecritures. La puissance qui, arrachant saint Paul à ses tentations et à ses luttes, le transportait momentanément dans les splendeurs éblouissantes de l'éternelle patrie, enveloppait de lumière toute sa personne. Il n'est donc pas impossible, à certains jours de ferveur ou de souffrance, que le chrétien trouve dans la sainte communion un bonheur qui le remue jusque dans les profondeurs de son imagination et de sa sensibilité.

Cependant nous ne devons attacher qu'une importance secondaire à ces phénomènes. Il faut même s'en défier, car ils peuvent être l'effet d'illusions dangereuses, le produit d'un égoïsme subtil et n'avoir aucun rapport réel avec l'Esprit-Saint. Je l'avoue, les enthousiasmes de plusieurs pour la liturgie, pour le chant ecclésiastique, pour les cérémonies me causent un peu d'inquiétude. J'ai peur que, sous l'empire d'un dilettantisme inconscient ou d'un mysticisme obscur, l'on demande à la prière, aux sacrements, au culte, à la religion des émotions analogues à celles que l'on a éprouvées au contact du monde. Il est des littératures à forme pieuse, dont le romantisme vague et efféminé déplaira toujours aux chrétiens éclairés. Il appartient à la tempérance de les ramener à la note austère et pure de l'évangile.

La sainte communion nous assure des joies que la tempérance ne saurait condamner. Ces joies sont dues à la certitude où nous sommes, au sortir de la table sainte, de posséder réellement et substantiellement Dieu en nous. Lorsque vous vous agenouillez au festin du Christ, vous vous unissez à lui d'une façon sublime et ineffable, comme, proportion gardée, vous vous unissez au pain que vous mangez et au vin que vous buvez. Première joie! De plus cette union vous sanctifie, car le Christ vous communique en descendant en vous un surcroît de grâce, puis de la force, de la pureté, toutes les vertus dont

vous avez besoin pour vous arracher à vos misères et vous élever au-dessus de vous-mêmes. Seconde joie ! Ce n'est pas tout. En se donnant à nous sur la terre, le Fils de Dieu affirme sa volonté de se donner à nous dans le ciel. Cette affirmation ajoute à la joie de la foi, la joie propre à l'espérance. Mais pour que Dieu se donne si totalement à nous, il faut qu'il nous aime, qu'il nous aime infiniment. Dernière joie, joie de la charité. Etre sûrs que nous sommes unis à Dieu, être sûrs qu'uni à nous, Dieu nous sanctifie mystérieusement, être sûrs que cette union encore fragile n'est que le symbole d'une union éternelle, être sûrs enfin que Dieu nous aime et que cet Etre parfait et tout-puissant veille sur nous : telles sont les joies que nous trouvons dans la sainte communion. La tempérance nous enseigne à préférer ces joies solides aux émotions qui ébranlent les nerfs et les muscles. En suivant ses ordres, Messieurs, vous suivrez les ordres d'une sagesse qui vous maintiendra dans la voie droite et vous conduira au salut. Ainsi soit-il.

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Aristote. — *Rhétorique*, I. x, 8; *Morale à Nicomaque*, II, vii. 3; III. xi; VII. vii; *Problèmes. sect.* XXVIII: etc. (Trad. Barthélemy Saint-Hilaire.)

Cicéron. — *Ad Herennium*, *de Inventione*, II 38; *Pro L. Manitiâ seu de Imperatore Pompeio*; *De officiis*, I, etc.

S. Jean Chrysostôme. — *In Matthæum homil.* 78, 4.

S. Augustin. — *De beata vitâ*, 32: *de libero arbitrio*, I, 27: *de moribus Ecclesiæ catholicæ*, I. 25. 35: *de diversis quæstionibus LXXXIII*, 1: etc.

S. Thomas. — Iª IIæ. q. lxvi, art. 1-4: q. xxi: IIª IIæ, q. cxli; q. clxxxvi, art. 1; I Ethic. lect. 19: *de Virtut.*, q. i, art. 12; q. 5, art, 1: etc.

Cajetan. — Iª IIæ, q. lx, lxi, lxvi. art. 1-4. IIª IIæ. q. clxxxvi, art. 1.

Salmanticenses. — *Cursus theol.* (*Pars speculativa*). *Arbor prædicam. virtutum*, 105-106.

Billuart. — *Summa Sancti Thomæ. Tract de Temperantiâ*. Dissert. I, art. 1-3.

Concina. — *Theol. Christiana. Dissert ultima de Virtutibus*. Cap. v, i-ii.

P. Pègues. — *Commentaire de la Somme*, Iª IIæ. q. cxli.

P.-A.-M. Meynard. — *Traité de la vie intérieure*. T. I, nos 235-237.

Ste Catherine de Sienne. — *Dialogues.* (Edit. Hurlaud) t. I, pp. 162, 176-177 : 348, 355-356 ; t. II, p. 205.

Bossuet. — *Sermon sur la loi de Dieu. Sermon pour la profession de Mme Cornuau.*

Bourdaloue. — *Sermon sur la tempérance chrétienne.*

Lacordaire. — *Deuxième et troisième Conférences de Toulouse.*

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Aristote. — *Morale à Nicom.*, II, 7 : III, 11 : IV, 9 : VII, 2, 6, 7 : *Rhétorique*, I, 9 ; *Problèmes*, XXVIII, 1-4. (Trad. Barthél. S. Hilaire.)

S. Augustin. — *De musicâ*, VI, 50 ; *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, 35 ; *de Civitate Dei*, lib. IV, 20 : V, 20 ; XIX, 2-3.

S. Jean Chrysostôme. — *De Annâ, serm.*, IV, 2-3 : *In Epist.* 1am *ad Corinth. hom.*, XXXVIII, 3-4. *In Epist.* I. *ad Timoth.* cap. V, homil. XIII, 3.

S. Thomas. — Ia IIae q. xxxv, art. 6, ad 3um ; IIa IIae q. cxli : q. cxlvii, art. 2, ad 3um ; III Ethic, lect. 19 : *De Virtute*, q. 1, art. 12, ad 23, 24, 25, 26 ; etc.

Cajetan. — Ia IIa q. cxli ; *Summula peccatorum. Impudicitia.*

Salmanticenses. — *Arbor prædicam. virtutum.* 105-108.

Billuart. — *Summa S. Thomæ. De Temperantiâ.* Dissert. I, art. 1-3.

Concina. — *Theol. Christiana. Dissert. ult. de virtutibus*, cap. V, i-ii.

P. Pègues. — *Commentaire de la Somme Théologique.* IIa IIae q. cxli.

P.-A.-M. Meynard. — *Traité de la vie intérieure.* T. I, nos 235-237.

Bossuet. — *Sermon sur le danger des plaisirs; sermon sur l'Enfant Prodigue.*

Lacordaire. — *Vingt-deuxième et vingt-troisième conférences de Notre-Dame, troisième conférence de Toulouse.*

TROISIÈME CONFÉRENCE

Aristote. — *Problèmes*, I. 39; V. 33: *Opuscules*, VI, 1: *Rhét.*, I, XII, 11; *Morale à Nicom.*, III. 6, 8; VII. (Trad. Barth. S. Hilaire.)

Tertullien. — *De Jejunio.*

S. Augustin. — *De moribus manichæorum*, 29, 35, 36; Epist. Classis II, Epist. 36. 6-7; 29-30; *de utilitate jejunii sermo.*

S. Jean Chrysostôme. — *De compunctione*. I, 9: *Ad populum antiochenum*: hom. II, 7: hom. III, 3: hom, V: *de Pœnitentiâ*, 1-2. 4-5; in Cap. I Genes. hom. X. 2. 3.

S. Thomas. — IIª IIæ, q. CXLIII: q. CXLVI-CL; q. CLVII, art. 3; q. CLX. art. 1; 4 Dist. 15, q. III, art. 1. q. 2; Quol. 3. art. 12. ad 3um; *De malo*, q. XIV, art. 1-3; *Ad Romanos*, cap. 13. lect. 3; *Ad Galatas*, cap. 5, lect. 4; II *Ad Corinth.*, cap. 5, lect. 3.

Cajetan. — IIª IIæ q. CXLIII: q. CXLVI-CL; *Summula peccatorum. Jejunium, Gulæ peccatum. Ebrietas,*

Salmanticenses. — *Arbor prædic. virtutum.* 110-115.

Billuart. — *Loc. cit.* Dissert. II-IV.

Bellarmin. — *De clericis*, cap. XXI; *De monachis*, cap. XXXIX.

Concina. — *Theologia christiana*. Dissert. ultim. *De virtutibus*. Cap. V. IV-V: *De præceptis Ecclesiæ*, lib. II. *De Jejunio.*

VALGORNERA. — *Theol. mystica.* Q. II, Disp. VII, art. 4, n° 396.

P.-A. MEYNARD. — *Loc. cit.*, t. I, n° 49.

P. PÈGUES. — *Commentaire de la Somme*, IIª IIᵃᵉ, q. CXLVI-CXCL.

BOSSUET. — *Sermon sur les démons; Premier panégyrique de saint François de Paule; Esquisse d'une homélie pour le premier dimanche de Carême.*

MANY. — *Dictionnaire de la Bible. Abstinence; Animaux impurs.*

LESÊTRE. — *Ibid. Jeûne.*

Dictionnaire de théologie catholique. Abstinence, colon. 261-277, *Carême*, col. 1724-1750.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

ARISTOTE. — *Polit.* II, II, 7; *Problèmes*, IV, 30; XXVIII, 1 et suiv.; *Morale à Nicom.* IV, 9; *Rhétorique*, II, XII, 6. (Tr. B. S. H.)

TERTULLIEN. — *De Pudicitia. Exhortatio ad Castitatem; Ad Uxorem.*

S. AUGUSTIN. — *De libero arbitrio*, I, 11-13; II *Confessions*, VI-14; *de Beatâ vitâ*, 18; Epist. Classis II, Epist. 111, 9; Epist. Classis III, Epist. 157, 9; Epist. 188, 6; Epist. 228, 7; *De continentiâ; de Bono conjugali*, 13-14; *De sanctâ virginitate*, passim; *De mendacio*, 10; etc.

S. JEAN CHRYSOSTÔME. — *De Annâ serm.*, I, 5-6.

S. THOMAS. — II^{a} II^{ae} q. CLI, CLIII-CLVI; 3. Ethic. lect. 22; *De virtute*, q. I, art. 4; 2. Dist. 24, q. II, art. 1, ad 1^{um}; *De malo*, q. XV. art. 1, art. 4; etc.

CAJETAN. — II^{a} II^{ae} q. CLI, CLIII-CLVI. *Summula peccatorum : Fornicatio, Luxuria*, etc.

SALMANTICENSES. — *Arbor prædic. virtut.*, 116-122.

BILLUART. — *Loc. cit.* Dissert. V-VI.

BELLARMIN. — *De clericis*, cap. XVIII-XXIV. *De monachis.* Cap. V-XXXIV.

CONCINA. — *Theol. Christiana. In decalogum.* Lib. VIII, cap, IV.

VALGORNERA. — *Theologia mystica.* Q. II. Disp. I, art. 6; n° 113; appendix, 399-401.

P.-A. Meynard — *Traité de la vie intérieure*. T. I, n° 50; n° 235; t. II, n^{os} 151-153.

P. Pègues. *Commentaire français de la Somme*. II^{a} II^{ae} q. CLI-CLVI.

Sainte Catherine de Sienne. — *Loc. cit.*, t. I, p. 366-369; t. II, p. 124.

Renard. — *Dictionnaire de la Bible. Chasteté.*

Dublanchy. — *Dictionnaire de théologie catholique. Chasteté.*

Paul Goy. — *Dictionnaire apologétique. Chasteté.*

Bossuet. — *Sermon pour le jour de Pâques. (Carême des Minimes). Esquisse du Panégyrique de Saint-Sulpice: Sermon pour la vêture de M^{lle} de Beauvais.*

Bourdaloue. — *Sermon sur l'impureté.*

Lacordaire. — 22^{e} et 23^{e} Conférences de Notre-Dame: 3^{e} Conférence de Toulouse.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

Tertullien. — *De Virginibus velandis : Ad uxorem.*

S. Basile. — *De verâ virginitate.*

S. Jean Chrysostôme. — *Quod regulares feminæ viris cohabitare non debeant*, 2 ; *De Virginitate*, passim.

S. Augustin. — *Confessions* II. xxi-xxiii ; Epist. Classis III, Epist. 150 ; *De bono conjugali ; De sanctâ virginitate ; De bono viduitatis*, etc., etc.

S. Bernard. — *In cantica, sermo* 18 : *Vitis mystica*, cap. XXIV-XXXII.

S. Thomas. — IIª IIæ q. clii ; 4 Dist. 33, q. iii, art. 1 ; Dist. 34, q. i, art. 5 ad 4 ; *De malo*, q. xv, art. 13, ad 3um ; *De virtute*, q. i, art. 13, ad 6um.

Cajetan. — IIª IIæ, q. clii.

Salmanticenses. — *Arbor prædic. virtutum*, 117-122.

Billuart. — *Loc. cit.*, Dissert. V, art. I-V ; Dissert VI.

Bellarmin. — *De clericis*, Cap. XVIII-XXIV ; *de monachis*, cap. V-XXXIV.

Concina. — *Theol. Christiana. In decalogum* : Lib. VIII, cap. V.

Valgornera. — *Theol. mystica*, Q. II, Disp. VII, art. 5, nº 394.

Ste Catherine de Sienne. — *Loc. cit.*, t. Ier, p. 366-369, t. II, p. 124.

P. Pègues. — *Commentaire de la Somme*, IIa IIae, q. clii.

Bossuet. — *Sermon sur la virginité. Premier panégyrique de saint Joseph; Panégyrique de l'apôtre saint Jean;* etc., etc.

Bourdaloue. — *Panégyrique de saint Jean l'évangéliste.*

Balmès. — *Le Protestantisme*, c. xxxviii-xlvii.

Lacordaire. — 22e et 23e Conférences de Notre-Dame.

Mgr Gay. — *De la vie et des vertus chrétiennes*, t. II, *De la Chasteté.*

Dictionnaire de la Bible. — Renard, *Chasteté;* Lesêtre, *Virginité.*

Dictionnaire de théologie catholique. — Dublanchy, *Chasteté.*

Dictionnaire Apologétique. — Dr Paul Goy. *Chasteté.*

SIXIÈME CONFÉRENCE

Aristote. — *Morale à Eudème*, II, xi, 5: vii. 15; *Rhét.*, I, v; *Polit.*, I, ii, 15. (Trad. B. S. H.)

S. Augustin. — *Confessions*, IV, 13; *De musica*, VI, 38; *De verâ religione*, 76; Epistol. classis I, Epist. 3ª : 4. 5; Classis II. Epist. 120, 20.

S. Jean Chrysostôme. — *In Cap. I Genes.*, homil. X, 2-3; *In Epist. I ad Corinth.*, homil. III, 3-4; *In Epist. ad Ephes.*, cap. VI, homil. XXIV. 4-5.

S. Thomas. — IIª IIæ q. cxli, art. 2, 1um, 2um, 3um; art. 8. 1um: q. cxliv: q. cxlv: q. cliii, art. 5: q. clxxx, art. 2, ad 3um; 4. Dist. 33, q. iii, 3, 1um, etc.

Cajetan. — IIª IIæ q. cxli, art. 2: q. cxliv. q. clxxx, art. 2; etc.

Salmanticenses. — *Cursus theologicus*. Tract. XX. *De statu religioso*. Disp. I. Dub. 1: Disp. II. Dub. 1. *Arbor prædic. virtutum*, 107-108.

Billuart. — *Loc. cit.* Dissert. I, art. 4.

Concina. — *Dissert. ultima de virtutibus*. Cap. V, III.

P. Pègues. — *Commentaire de la Somme*. IIª IIæ q. cxliv-cxlv, cliii.

Bossuet. — *Sermon pour la Circoncision. Sermon sur la résurrection. Sermon sur l'unité de l'Eglise.*

Lacordaire. — 22e et 23e Conférences de Notre-Dame; 2e Conférence de Toulouse : *La vie des passions*. 3e Conférence de Toulouse ; *La vie morale*.

Mgr Gay. — *De la vie et des vertus chrétiennes, loc. cit.*

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

NOTE 1, 16.

La vie mystique a aussi grand besoin de la tempérance. Cette vertu est nécessaire à ce que les auteurs appellent la *purification* des sens extérieurs et intérieurs. C'est grâce à elle que l'on arrive à mortifier le sens *de la vue*, (S. Thom. in *Job*. ch. xxxi. Ste Catherine de Sienne, *dialogues*, édit. Hurtaud, IV Réponse, Ch. xi, t. II, p. 194. Humbert de Romans. *Exposit. Regulæ S. Augustini, cap.* lxxviii); le *sens de l'ouïe*, (S. Thomas in *Ps.* xliii, *Deus auribus nostris audivimus*. — Valgornera. *Theol. mystic.* Edition Berthier, n° 127. Ste Catherine de Sienne, op. cit., loc. cit. p. 195); *le sens de l'odorat* (S. Th. In *Isaïe*, cap. iii; in *Cantic.* c. i; Ste Catherine de Sienne, loc. cit. p. 195); *le sens du goût* (S. Thomas, 2, 2, q. cxlviii, art. 6. B. Humbert, op. c. lv); *le sens du toucher*, (le plus dangereux de tous les sens, *tactus omnium sensuum judicatur periculosissimus*, dit Valgornera. op. cit. n° 148. S. Thom. IIª IIæ q. lxxxviii, art. 2, ad 3um).

La tempérance est nécessaire à la *purification active et passive des sens*.

La purification active des sens consiste à soumettre toutes les connaissances et toutes les affections d'ordre sensitif à l'empire de la volonté raisonnable qui doit elle-même être soumise à Dieu.

La purification passive des sens est un ensemble d'épreuves auxquelles Dieu soumet l'âme en la privant de toute douceur sensible afin de purifier l'appétit sensitif et de le soumettre à l'esprit surnaturel. (Cf. Valgornera op. cit., n°s 435-438). Cette double purification n'est point possible si l'âme, par la tempérance, ne se détache de toutes les jouissances sensibles, si, après y avoir renoncé dans l'ordre sensible, elle les demande aux choses spirituelles, si elle tombe dans ce que les maîtres appellent l'*avarice spirituelle, la luxure spirituelle, la gourmandise spirituelle*.

L'avarice spirituelle, la luxure spirituelle, la gourmandise spirituelle sont les défauts des commençants. Il appartient à la tempérance de vaincre ces vices qui empêchent le progrès des âmes. « *L'avarice spirituelle*, dit Valgornera, (op, cit. 108) est le péché par lequel, l'on désire, d'une façon désordonnée, acquérir ou retenir les dons de Dieu. » « *Avaritia spiritualis est peccatum quo quis supra debitum modum cupit acquirere vel retinere dona spiritualia.* » Valgornera et S. Jean de la Croix insistent sur la manie qu'ont plusieurs commençants « d'entendre des conférences spirituelles, de recevoir des conseils, d'amasser des images, de se surcharger de rosaires, etc, etc. (Cf. S. Jean de la Croix : *La nuit obscure de l'âme*, liv. Ier ch. III. Traduct. des Carm. de Paris) ».

La luxure spirituelle est la tendance consciente ou inconsciente, voulue ou instinctive qu'éprouvent certaines âmes à demander aux choses divines des jouissances sensibles. S. Jean de la Croix étudie cette défaillance et en souligne les causes, dans la *Nuit obscure*, liv. Ier, ch. IV. Valgornera de son côté, rappelle les enseignements que nous donne S. Thomas (opusc. 64) à ce sujet. (Valgornera op. cit. 112).

S. Jean de la Croix dénonce également la *gourmandise spirituelle* qui n'est, d'après S. Thomas, que l'amour excessif des délices spirituelles. (Cf. S. Jean de la Croix, loc. cit., ch. VI ; Valgornera, 116-117).

Par la pratique de la tempérance on arrive à une double pureté du cœur, la première qui nous dégage de tout péché grave et de toute affection répréhensible, la seconde qui nous soustrait à toutes les représentations sensibles. Cette double pureté nous dispose admirablement à la contemplation. (Cf. S. Thomas, IIa IIae, q. VIII, art. 7 ; q. CLXXX, art. 2).

NOTE 2, p. 18.

Beaucoup d'auteurs parlent de la tempérance comme d'une vertu générale et dans le sens que nous avons expliqué au cours de cette première conférence. S. Augustin (*De moribus Ecclesiæ*, 19) donne au mot de tempérance cette large signification.

Il ne parle pas de la tempérance, dit en substance S. Thomas, comme d'une vertu spéciale, ayant un objet spécial. Il la considère comme une condition de toute vertu, comme une puissance générale qui étend son action modératrice à toute la vie humaine. (IIª IIªⁱ q. CXLI, art. 4, ad 1ᵘᵐ). Bossuet définit la tempérance : la vertu « qui nous enseigne *à être modérés en tout*, principalement dans ce qui regarde les plaisirs des sens ». (*Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. I, XIX). Le P. Lacordaire, à son tour, s'exprime ainsi : la tempérance est « la modération *dans les désirs et les besoins*, particulièrement en ce qui concerne la vie des sens : nourriture, sommeil, mouvement, repos, plaisirs extérieurs. Par elle l'homme se borne à ce qui convient... » (3ᵐᵉ Conf. de Toulouse). Ordinairement la langue française appelle tempérance la modération dans les plaisirs de la table. Cependant nous disons : l'intempérance de l'esprit, de la langue, de la plume, tempérer la vivacité par la douceur, etc.

S. Thomas enseigne que, même entendue dans un sens général, la tempérance nous arrache aux choses qui, en nous flattant, nous entraînent à des actes contraires à la raison, tandis que la force nous affermit contre les maux dont la crainte pourrait nous rendre infidèles au devoir. (IIª IIᵃᵉ q. CXLI, art. 2).

NOTE 3, p. 20.

Le surmenage dans l'éducation est un fléau de notre âge. Est-il rien de plus déraisonnable que de vouloir, en quelques années, initier un enfant aux langues vivantes et aux langues mortes, aux lettres, aux arts, aux sciences ? Ceux qui, depuis trente ans, ont rédigé les programmes de notre enseignement public ont manqué d'une façon incroyable aux lois de la sagesse et de la pondération. Les résultats sont déplorables. Il y cinquante ans, on savait plus de français, de latin, de grec, d'histoire en quatrième qu'on n'en sait aujourd'hui en rhétorique. Il est vrai qu'on parle un peu plus l'anglais et l'allemand, — et c'est heureux, — mais notre enseignement, en réalisant quelques progrès de détails, ne regagne point ce qu'il a perdu en rompant avec la méthode de nos pères. Cette méthode

vaut et vaudra toujours parce qu'elle s'inspire de la raison qui est la puissance régulatrice et modératrice de la vie humaine. Si elle a régné pendant des siècles, c'est qu'elle répondait admirablement à notre constitution, c'est qu'elle était modelée sur notre nature. Elle est devenue classique comme nous disons, précisément et uniquement à cause de cet avantage qu'elle ne partage avec aucune autre. Si j'osais, je dirais que parfois la pondération manque aussi à notre enseignement religieux. Avant tout, il faut apprendre aux enfants la lettre du catéchisme, le sens de cette lettre, puis leur donner les explications substantielles et nécessaires qui se rattachent au sens et à la lettre. Lorsque les enfants auront reçu et se seront assimilé le contenu de ces premières leçons, alors on pourra ajouter à leur science par de l'histoire, par de l'apologétique et même par de la théologie. Mais les accabler sous un programme qui comprend, outre le catéchisme : de l'histoire, de la métaphysique, de l'apologétique, des thèses concernant l'inspiration, les auteurs sacrés, la chronologie des livres saints, etc., c'est manquer à la sobriété voulue par la sagesse. Dans cette surabondance de questions et de notions, les jeunes esprits se perdent et se noient, et, parce qu'on a prétendu tout leur apprendre, finissent par ne pas savoir ce qu'il ne leur est pas permis d'ignorer.

NOTE 4, p. 23.

Bossuet, dans sa *Politique* tirée de l'Ecriture-Sainte ne cesse pas d'exhorter son royal élève à respecter en tout ce qui regarde le gouvernement des hommes, la juste mesure. Il insiste sur la nécessité pour le prince d'unir la force et la douceur, la majesté, la magnanimité, la magnificence et la bonté, la justice et la clémence, etc., etc. Appliquer ces principes au gouvernement des peuples, c'est rester dans un juste milieu, c'est se défendre contre la violence et contre la faiblesse, contre la mollesse, l'irrésolution et contre la dureté, contre la « fausse indulgence » et contre la cruauté, etc., etc. (Cf. Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture-Sainte*. Liv. II, III, IV, V, VII, VIII.)

NOTE 5, p. 27.

Dans les choses de Dieu l'Apôtre nous exhorte à rester dans les bornes de la modération. « En vertu de la grâce qui m'a été donnée, je vous exhorte à ne point vous élever au-delà de ce que vous devez, dans les sentiments que vous avez de vous-mêmes ; mais de vous tenir dans les bornes de la modération, chacun selon la mesure de foi que Dieu lui a départie. » (*Romains*, XII, 3).

Cette même loi nous demande d'éviter ce que nous avons appelé plus haut l'avarice spirituelle, la luxure spirituelle, la gourmandise spirituelle.

NOTE 6, p. 27.

L'exercice fructueux de l'apostolat suppose la *discrétion*, forme de la tempérance qui exclut le zèle aveugle, hâtif et aussi la nonchalance et le scepticisme pratique. Les hommes qui se sont longtemps livrés au soin des âmes et qui connaissent les déceptions du ministère apostolique manquent facilement à leur devoir par excès de discrétion et de défiance. Au contraire, les nouveaux convertis et les jeunes gens pèchent aisément par défaut de réserve. Les derniers ont en eux-mêmes et en leur action une confiance exagérée. Ils vont trop vite ; par leur ardeur irréfléchie, ils nuisent souvent à la cause du bien plus qu'ils ne la servent. Saint Paul écrit à Tite (II, 6) : « Exhortez les jeunes hommes à être sobres. » Ce mot doit s'entendre non seulement de la sobriété dans le boire et dans le manger, mais de la sobriété dans l'ordre spirituel et apostolique.

L'Apôtre défend à Timothée I, III-6, de pousser à l'épiscopat un nouveau converti, parce que le nouveau converti est exposé à manquer de discrétion. Avant de s'ériger en maître vis-à-vis des Chrétiens, il faut être un disciple sûr, éclairé du Christ. On attribue cette réflexion à Pie X parlant d'un homme illustre que l'on saluait comme un docteur d'Israël : « On dit qu'il est Père de l'Eglise, mais il n'en est pas encore fils.

NOTE 7, p. 29.

Rien n'est plus contraire à la raison que le libéralisme doctrinal qui conduit logiquement à la neutralité. Si l'on suivait jusqu'au bout les principes du libéralisme et de la neutralité, il serait interdit à un père, à un maître, d'enseigner quoi que ce soit. Ils n'auraient même pas le droit de plaider la cause du libéralisme et de la neutralité, car, plaider cette cause, ce serait sortir du libéralisme même, de la neutralité même et les outrager.

Le libéralisme et la neutralité aboutissent rigoureusement à la suppression de toute éducation, de toute culture, de tout enseignement, et, dès lors, à la barbarie. Par suite de quelle aberration en sommes-nous arrivés à ce scepticisme abject qui professe le même mépris pour le mensonge et pour la vérité? Demandez-le à Luther, à Descartes, à Kant et à leurs disciples.

J'ai parlé du libéralisme doctrinal. En pratique, on est souvent, à divers degrés et suivant les circonstances, obligé pour de graves raisons, de tolérer l'erreur et le mal. Mais l'emploi de cette tolérance doit être réglé par les principes que Léon XIII exposait le 20 juin 1888 dans son Encyclique *Libertas*. Il faut lire toute cette Encyclique si l'on désire n'exagérer ni dans un sens, ni dans un autre. Je me contente d'en citer un extrait. « Le plus vif désir, dit le glorieux Pontife, serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'Etat et y recevoir leur application ces principes chrétiens que nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre, ni la gravité, et qui sont nés en grande partie de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre et, par là même, la garantie de la vraie liberté.

Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine qui

entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droit qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver.

. . . . . .

Mais si, en vue d'une condition particulière de l'Etat, l'Eglise acquiesce à certaines libertés modernes, c'est non parce qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre. Que la situation vienne à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasion, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté, accordée indifféremment à tous et pour tous, n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le vrai et le faux aient les mêmes droits, et en ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le *Libéralisme*. »

NOTE 8, p. 31.

Léon XIII, dans la même Encyclique *Libertas* rappelle les tendances fâcheuses et l'esprit d'intolérance trop souvent en honneur chez ceux qui professent le *libéralisme*... « En accordant, dit-il, aux citoyens sur tous les points dont nous avons parlé une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et pour la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à

la patience et à la douceur ; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être dans la pratique, durs et serrés quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Eglise sa liberté. »

NOTE 9, p. 33.

Il faut rattacher ces pensées à ce que nous avons enseigné à diverses reprises et particulièrement en notre station de 1906. (Première Instruction, lundi saint : *Le juste milieu de la vertu*). S. Thomas résout la question, Iª IIªᵉ, q. XLIV. Il la résout en quatre articles. Dans le premier, il se demande si les vertus morales se renferment dans un juste milieu. Il répond affirmativement. Dans le second il enseigne que le juste milieu de la vertu est toujours déterminé par la raison. Mais il distingue le juste milieu propre à la justice et le juste milieu propre aux autres vertus morales. Dans la justice, le jugement de la raison est réglé par rapport aux choses extérieures et fondé sur l'égalité qui doit exister entre ce que l'on a reçu et ce que l'on doit rendre. Dans les autres vertus morales, le jugement de la raison est réglé par rapport à nous et aux diverses circonstances au milieu desquelles nous agissons... Dans la justice, la mesure mathématique et la mesure morale se confondent. Dans les autres vertus morales, le point mathématiquement extrême peut être moralement le juste milieu.

Dans les vertus intellectuelles, la science par exemple, le juste milieu existe lorsqu'il y a conformité et adéquation parfaite entre nos affirmations et la réalité objective. (Art. 3).

Considérées par rapport à Dieu, les vertus théologales ne connaissent pas de juste milieu, car jamais nous n'aimerons Dieu autant qu'il mérite de l'être, jamais nous ne croirons, jamais nous n'espérerons en lui autant qu'il le faudrait pour que notre foi et notre espérance fussent à la hauteur de sa vérité infaillible et de sa toute puissance

auxiliatrice. Mais si l'on considère les vertus théologales par rapport à l'homme, on peut dire qu'elles ne sortent pas du juste milieu. Le Chrétien éclairé, en effet, ne croit et n'espère ni plus ni moins qu'il ne faut. Trop croire serait tomber dans la crédulité aveugle ou superstitieuse. Ne pas assez croire serait verser dans le doute et l'hésitation déraisonnables. Trop espérer c'est pécher par présomption, ce qui est un excès, ne pas assez espérer, c'est pécher par découragement ou désespoir, ce qui est pécher par défaut. Excès et défaut sont deux extrêmes. De même, vouloir aimer Dieu à la manière des anges serait s'éloigner du juste milieu de la charité ; il faut l'aimer à la manière des hommes transfigurés par la grâce. (Art. 4).

NOTE 10, p. 34.

Parmi les vertus qui, à regarder les choses mathématiquement et matériellement, se plaisent dans les extrêmes, citons : la magnificence, la magnanimité, la pauvreté évangélique, la virginité... On peut dire du magnifique, du pauvre volontaire, des vierges ce qu'Aristote enseigne du magnanime *Magnanimus est quidem magnitudine extremus, eo autem quod, ut oportet, medius...* » (Morale à Nicomaque, IV, ch. III). S. Thomas (*ibid.*, lect. VIII) interprète ainsi le Philosophe. Le magnanime aspire aux grandeurs, en cela il est extrême, mais il n'aspire qu'aux grandeurs dont il est digne, ainsi il reste dans la mesure. « *Magnanimus quantum ad magna quibus seipsum dignificat, in extremo consistit. Sed in quantum hoc facit secundum quod oportet, consistit in medio, quia scilicet ipsum dignificat magnis secundum suam dignitatem. Medium enim virtutis non attenditur secundum quantitatem rei, sed secundum rationem rectam.* »

NOTE 11, p. 39.

Rappelons-nous que les anciens considéraient la vertu héroïque comme une vertu surhumaine, divine, opposée à l'intempérance et à la brutalité, qu'à leurs yeux, cette

vertu était le suprême triomphe de la raison humaine soutenue par la raison divine, qu'en suivant les inspirations de la Divinité, on ne se perdait pas dans des excentricités réprouvées par la raison, mais qu'on s'élevait aux sommets qu'éclairait la raison la plus pure et la plus radieuse : la Raison divine. (Cf. Aristote. Morale à Nicom. VII, ch. I. S. Thom. lect. I). Tout ce qu'Aristote et Platon ont dit de l'héroïsme, fils de la raison la plus puissante s'applique à la sainteté. (Cf. Liv. IX, ch. XI, § 9. Trad. B. S. Hilaire.)

SECONDE CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 49.

Aristote a déterminé avec beaucoup de clarté l'objet de la tempérance entendue dans son sens le plus strict. « La tempérance est un sage milieu, dit-il, en tout ce qui regarde les plaisirs... Déterminons parmi les plaisirs quels sont ceux auxquels la tempérance s'applique plus particulièrement. Partageons les plaisirs en plaisirs de l'âme et en plaisirs du corps ; je prends, par exemple, l'ambition et l'amour de la science. Sans aucun doute, celui qui ressent l'un de ces deux sentiments, jouit vivement de la chose qu'il aime ; mais son corps n'éprouve aucune passion ; et c'est plutôt son âme qui les ressent... La tempérance s'applique donc aux plaisirs du corps. Mais ce n'est pas même à tous les plaisirs corporels sans exception ; car les gens qui goûtent les plaisirs de la vue, et qui jouissent par exemple de ceux que provoquent les couleurs, les formes, la peinture, ne sont jamais appelés ni tempérants, ni intempérants. Cependant on pourrait soutenir, jusqu'à un certain point, qu'ils le sont ; et il semble que même dans les plaisirs de cette sorte, on peut ou en jouir comme il convient, ou y pécher aussi, soit par excès, soit par défaut. Même remarque pour les plaisirs de l'ouïe... La tempérance et l'intempérance s'appliquent à ces plaisirs qui sont

communs aussi aux autres animaux ; et voilà comment on dit que les passions de l'intempérance sont indignes de l'homme et qu'elles sont brutales. » (Morale à Nicom. Liv. III, ch. II. Trad. B. S. Hilaire[1]).

S. Thomas, au cours de la question CXLI, (IIª IIæ) précise encore l'enseignement du Philosophe. Art. IV, ad 1um il déclare qu'il appartient en propre et principalement à la tempérance de refréner le désir des jouissances se rattachant au toucher, secondairement, les désirs se rattachant aux autres plaisirs.

Pour ce qui est des plaisirs de la vue, de l'ouïe, etc., il ne les considère pas comme étant l'objet principal, mais comme l'objet secondaire de la tempérance. On pourrait dire aussi que les plaisirs de la vue, de l'ouïe, de l'odorat ont des rapports étroits avec les plaisirs du goût et du toucher, qu'ils entrent dès lors, par voie de conséquence, dans l'objet de la tempérance. Il semble donc que les plaisirs sensibles qui ne relèvent pas du goût ou du toucher sont cependant réglés par la tempérance, qu'on les considère en eux-mêmes ou qu'on les considère dans leurs rapports avec les plaisirs du goût et du toucher. Si on les considère en eux-mêmes, la tempérance entendue au sens large les maintient dans les bornes convenables. Si on les considère dans leurs rapports avec les plaisirs du goût et du toucher, la tempérance entendue au sens strict, *antonomastice*, s'en occupe, *non principaliter. sed ex consequenti.* (S. Th. *ibid.* ad 3um.

En soi les jouissances spirituelles ne tombent pas sous l'action de la tempérance, mais par accident lorsque pour les goûter on néglige un devoir urgent. *Ibid* ad 4um).

NOTE 2, p. 55.

Les plaisirs sont mauvais moralement que l'homme puise dans des objets et dans des actes justement considérés comme mauvais pas la raison. Les plaisirs contraires aux lois même de l'instinct sont l'effet ou d'une constitution anormale, ou d'une maladie, ou d'une habitude dépravée. « *Quædam enim sunt dispositiones bestiales propter perniciosam naturam, quædam vero ægritudinales*

quæ sunt propter ægritudinem corporalem vel animalem quæ est ex mala consuetudine. » (VII Ethic., Lect. v).

NOTE 3. p. 58.

Dans les questions de passions on se heurte toujours à deux erreurs extrêmes : l'erreur des Stoïciens et l'erreur des Epicuriens. Les Stoïciens prétendaient que toutes les jouissances sensibles sont mauvaises et les Epicuriens que toutes sont bonnes. La vérité se tient à distance de ces deux exagérations. Elle enseigne *qu'en elles-mêmes*, certaines joies sont moralement et essentiellement mauvaises, que d'autres sont moralement et essentiellement bonnes, que d'autres ne sont spécifiquement ni bonnes, ni mauvaises, mais indifférentes. Il faut appliquer à ces dernières ce que S. Thomas enseigne IIª IIæ, q. XXIV. Les hérétiques tantôt ont penché vers l'erreur stoïcienne, tantôt vers l'erreur épicurienne. Les Protestants regardent toutes les formes de la concupiscence, non pas comme des inclinations au péché, mais comme des péchés. En quoi ils se rapprochent des Stoïciens. Le Concile de Trente, (5e session) condamne leur interprétation de l'Ecriture. Au contraire, Rousseau et ses disciples affirment que l'homme, avec toutes ses tendances, serait bon s'il n'était perverti par la société. Il y a une parenté entre la thèse de Rousseau et celle des Epicuriens. Les Baianistes, les Jansénistes suivent plus ou moins les Stoïciens ; les Pélagiens, les Quiétistes, les Laxistes se rattachent plutôt aux Epicuriens. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit dans ma conférence. Mais il n'est pas inutile peut-être de rappeler, qu'en ces derniers temps, il a été trop question de la « réhabilitation de la chair » parmi nos littérateurs. S'il est permis de s'élever contre les Manichéens qui regardaient la chair comme essentiellement mauvaise et comme fille du mauvais Esprit, il ne faut pas oublier que, par l'effet du péché originel, la chair est corrompue, en guerre avec l'esprit et en contradiction avec la loi de Dieu. Ces penchants que nous sentons en nous sont, non le péché originel, mais la peine de ce péché. Nous porterons le poids de cette peine jusqu'à la mort. Si l'on croyait pou-

voir rendre à la chair la pureté qu'elle avait dans le paradis primitif, on se tromperait gravement et en théorie et en pratique. Les maximes que l'on invoque, par exemple, *omnia munda mundis*, sont vraies, mais l'homme est ici-bas incomplètement purifié. Sous la poussé de la chair et des sens, il est incliné à l'impureté, même quand sa volonté s'en est détachée.

NOTE 4, p. 60.

J'ai fait plusieurs fois allusion au dilettantisme religieux qui est une forme raffinée du sensualisme. Bien entendu, le catholicisme s'empare de l'homme tout entier, mais la piété extérieure chez certains jeunes gens, chez certaines femmes, est toute la religion. Ils attachent plus de prix aux chants, aux cérémonies, aux beautés littéraires de la liturgie qu'à la foi, qu'à l'espérance, qu'à la charité qui sont la fin du culte extérieur et le culte par excellence. Ils cherchent dans la religion non la satisfaction austère de la conscience, non la joie toute spirituelle de l'âme qui croit et espère en Dieu sans le voir, qui l'aime sans le posséder pleinement, mais les émotions qui ébranlent les nerfs, les jouissances sensibles d'un mysticisme auquel l'imagination plus ou moins exaltée apporte à peu près tout son aliment. Il est certain qu'il appartient à la tempérance de nous détacher de ces jouissances qui ne sont guère spirituelles, qui, en réalité rentrent dans la catégorie des plaisirs sensibles sinon dans celle des plaisirs charnels. Il convient d'appeler l'attention de nos contemporains sur les dangers d'une piété qui s'appuierait trop sur ce côté artistique de la religion.

NOTE 5, p. 61.

J'ai dû aussi plus d'une fois expliquer pourquoi les plaisirs sensibles exercent sur nous un empire si redoutable. Je me contente de rappeler ici que saint Thomas traite cette question dans plusieurs de ses œuvres. On peut consulter en particulier la *Somme théologique*, I[a] II[ae], q. IV, art. 1, 3[um]; q. XXXIII, art. 3; II[a] II[ae],

q. LIII, art. 6 ; q. CX, art. 4. Je ne pense pas que l'on puisse ajouter quoi que ce soit à cet enseignement si savant et si modéré.

NOTE 6, p. 62.

Deux réflexions au sujet de cette page. Premièrement la force nous rend capables de braver et de vaincre toutes les difficultés, toutes les souffrances qui par la crainte nous éloigneraient du bien. Elle mérite pleinement son nom, elle est vraiment la force par excellence, *antonomasticé*, lorsque, sous son inspiration, nous allons au-devant de la mort et nous la subissons pour ne pas trahir le devoir. De même la tempérance a pour but de modérer en nous l'amour des plaisirs. Surtout elle s'applique à nous retenir sur la pente des plaisirs sensibles et elle mérite pleinement son nom, elle est la tempérance *par antonomase* lorsqu'elle obtient que l'homme use comme il faut des deux plaisirs les plus vifs dans l'ordre sensible ; les plaisirs attachés à l'acte de la nutrition et à l'acte de la génération. Deuxièmement la tempérance doit régler son activité d'après une loi. Cette loi, saint Thomas la formule, IIª IIᵃᵉ, q. CXLI, art. 6. — La tempérance interdit tous les actes qui ne sont pas nécessaires à la vie de l'individu ou de l'espèce. Elle autorise tous les actes qui sont nécessaires pour le maintien de l'individu et de l'espèce. Il ne faut pas entendre ce principe d'une façon étroite, il faut l'entendre d'une façon large et intelligente. Il faut entendre que tous les actes sont légitimes qui permettent à l'individu de vivre et à la race de se perpétuer dans de *bonnes conditions*. (Cf. S. THOMAS, IIª IIᵃᵉ, q. CXLI, art. 6, ad. 2ᵘᵐ, Cajetan, *ibid.*). Par le fait que la tempérance autorise les actes dont nous parlons, elle autorise les plaisirs inséparables de ces actes.

NOTE 7, p. 62.

Indirectement la tempérance modère la tristesse. La privation des plaisirs sensibles devient pour les hommes une tristesse. C'est cette tristesse malsaine, cette mélan-

colie dangereuse que les auteurs mystiques combattent et qui vient d'un trop grand amour pour les joies du cœur et des sens. En attiédissant et en ramenant à la juste mesure cet amour, on ramène du même coup aux proportions raisonnables la tristesse que cet amour, privé de son objet, nous inspire. Il n'est pas inutile de se rappeler ce que S. Thomas enseigne (Iª IIæ, q. XXXII, art. 4; q. XXXV, art. 5, ad 1um; q. XLVIII, art. 4), sur les rapports de la tristesse et de la jouissance. — « *Tristitia quidem in actu existens est causa delectationis, in quantum facit memoriam rei dilectæ, de cujus absentia aliquis tristatur, et tamen de sola ejus apprehensione delectatur. Memoria autem tristitiæ fit causa delectationis propter subsequentem evasionem; nam carere malo accipitur in ratione boni; unde secundum quod homo apprehendit se evasisse ab aliquibus tristibus et dolorosis, accrescit ei gaudii materia, secundum quod Aug. dicit* 22, de Civ. Dei, *quod sæpe læti tristium meminimus et sani dolorum sine dolore, et inde amplius læti et grati sumus; et in 8 Confess. dicit. (Cap. 3, antemed.) quod quanto majus fuit periculum in prælio, tanto majus erit gaudium in triumpho.* »

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 75.

La vérité ne pactise avec aucune exagération. Le jeûne, l'abstinence, la mortification sont des moyens qu'il faut employer dans la mesure où ils sont nécessaires ou du moins utiles soit au point du corps, soit au point de vue de l'âme. En faire une fin serait donc se tromper. Lorsque les ordres religieux ont, sur ce terrain, dépassé la mesure, accordé trop d'importance et trop de place à la pénitence, l'Eglise a refusé d'approuver leurs règles. C'est qu'en cet ordre de choses l'excès nuit à la santé, et, si le corps est épuisé, l'âme a du mal à le dominer et à en obtenir les services dont elle a besoin. La tempérance

exige donc que l'on reste dans les bornes d'une sage modération.

NOTE 2, p. 76.

De même la tempérance doit s'accorder avec les autres vertus. S. Thomas ne manque pas de dire qu'elle permet d'user des choses délectables autant que l'exigent les nécessités de la vie. *Temperantia accipit necessitatem hujus vitæ, sicut regulam delectabilium quibus utitur : ut scilicet tantum eis utatur quantum necessitas hujus vitæ requiritur.* » IIª IIæ, q. CXLI, art. 6. — Il ajoute que ce mot de nécessité doit s'entendre en un sens large. — Il ne s'agit pas dans sa pensée de ce qui est nécessaire rigoureusement pour que l'homme ne meure pas, pour que la race ne s'éteigne pas, il s'agit de ce qui permettra à l'individu de vivre et à l'espèce de se perpétuer, en tenant compte des convenances et des conditions diverses. Parmi les choses qui ne sont nécessaires à la vie ni d'une façon, ni de l'autre, celles-ci nuisent à notre santé ou bien ne s'harmonisent pas avec notre situation, l'homme tempérant s'en abstient, celles-là ne font aucun mal à notre santé, ne jurent ni avec notre situation de fortune, ni avec les fonctions que nous remplissons, la tempérance permet d'en user suivant les circonstances de lieu, de temps, de personnes, au milieu desquelles nous arrivons. (Cf. S. Th., IIª IIæ, q. CXLI, art. 6 ; Cajetan, *Ibid.*).

NOTE 3, p. 76.

Les Ebionites, les Encratites, les Eustathiens, les Apostoliques défendaient de manger la chair des animaux, ils la considéraient comme impure, en elle-même. Les Manichéens condamnaient l'usage du vin. Sur ce point, Mahomet les a suivis. (Cf. Bellarmin, *De Controversiis. De Jejunio*, c. IV). On dira peut-être que la loi ancienne distinguait les animaux en animaux purs et impurs. Mais elle ne considérait pas les derniers comme impurs en eux-mêmes. Elle en interdisait l'usage pour diverses raisons que S. Thomas énumère et explique Iª IIæ, q. CII,

art. 6, ad 1^um. Raisons d'hygiène physique ou morale. La chair de certains animaux peut être nuisible à la santé du corps et indirectement à celle de l'âme. Raisons de religion. En déclarant impurs certains animaux, on condamnait les idolâtres qui les adoraient. Raisons de mortification et de douceur. En interdisant la chair de quelques animaux, on empêchait les fidèles de montrer trop de souci pour la nourriture et de s'habituer à l'effusion du sang, etc. M. Many énumère les animaux que l'Ancien Testament déclarait impurs. (Dictionnaire de la Bible, *Animaux*). Cette loi a été abolie par le Christianisme. S. Paul dit : « Je sais et j'en ai la pleine confiance dans le Seigneur Jésus, aucun aliment profane n'est impur. » (*Romains*, XIV, 14).

NOTE 4, p. 88.

Les hérétiques qui condamnent les lois du jeûne et de l'abstinence sont nombreux. Les Nicolaïtes, les Valentiniens, Jovinien enseignaient que le jeûne ne servait à rien. Luther et Calvin se séparaient sur ce point de l'Eglise catholique... Ils prétendaient que la doctrine de l'abstinence cachait une idée manichéenne, à savoir que certains mets sont en eux-mêmes mauvais et impurs. Ils disaient que le jeûne n'oblige pas à s'abstenir de viande, d'œufs, de fromage, mais de mets luxueux. A leurs yeux celui qui mange de la viande dure et fumée, pratique mieux le jeûne qu'un autre qui se nourrit de poissons excellents. Ils nous reprochent de traiter comme des coupables ceux qui ne respectent pas les lois de l'abstinence établies par l'Eglise, de considérer la pratique du jeûne comme méritoire et comme un hommage rendu à Dieu.

J'ai déjà rappelé plus haut que ni l'Ancien, ni le Nouveau Testament ne regardaient comme impurs, en eux-mêmes, les aliments dont ils proscrivaient l'usage. Il n'y a rien de manichéen dans notre attitude. Quant à la seconde objection, la raison suffit à la réfuter. Le jeûne a pour but de mortifier la chair et de vaincre la concupiscence. L'Eglise dût établir une règle qui, en soi et d'une façon générale, répondît au but qu'elle se proposait, or la viande passe pour une nourriture plus substantielle, et plus

agréable. C'est pourquoi l'Eglise défend d'en user à certains jours. (Cf. Bellarmin. Controversiæ : *De Jejunio.* Lib. II. c. V.)

Si nous regardons comme coupables ceux qui offensent le précepte du jeûne, c'est que la loi de Dieu, bien qu'elle ne détermine pas d'une façon précise et positive la forme et les conditions du jeûne, nous oblige cependant à jeûner, de nombreux textes de l'Ecriture-Sainte le prouvent. De plus, l'Eglise, en vertu de sa souveraine autorité, a le droit, en cette matière, comme dans toutes les autres, de nous dicter des préceptes qui nous lient en conscience et gravement. Il n'est donc pas douteux qu'en désobéissant à ces préceptes, on peut pécher mortellement. (Cf. Bellarmin, *loc. cit.*, cap. VI-VII). Les hérétiques affirment qu'en nous imposant le jeûne et l'abstinence, les auteurs inspirés ne veulent que nous interdire l'usage des aliments luxueux. Les textes, les récits de l'Ecriture-Sainte, la tradition qui les interprète, condamnent cette interprétation. (Cf. Bellarmin, *loc. cit.*, cap. VI-IX).

Nous disons que le jeûne sert au culte de Dieu lorsqu'on le pratique en vue de plaire à Dieu. On lui plaît, en effet, lorsqu'on se prive de nourriture pour échapper à l'intempérance. On lui plaît et l'on fait un acte de religion, lorsqu'on jeûne soit afin de mieux prier, soit afin de remplir un vœu ou une promesse. On lui plaît et l'on fait un acte de foi, lorsqu'on jeûne pour protester contre l'erreur des Protestants ou des sceptiques. On lui plaît et on fait un acte d'obéissance, lorsqu'on jeûne par esprit de soumission à l'Eglise. On lui plaît et l'on fait un acte de justice vindicative, lorsque l'on jeûne pour se punir soi-même de ses fautes. On lui plaît et l'on fait un acte de dilection lorsqu'on jeûne pour imiter Jésus-Christ. (Cf. Bellarmin, *loc. cit.*, cap. XI.)

Les formes et les conditions du jeûne varient suivant les temps et les peuples. On lira utilement au point de vue de l'érudition, les articles que divers auteurs ont écrits dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique* au mot *Abstinence*. Il est question, dans ces articles, de l'abstinence *dans l'Eglise latine*; chez les Grecs *unis et non unis;* chez les *Russes;* chez les *Syriens, Jacobites, Nestoriens, Maronites,* chez les *Arméniens, moines et Fidèles;* chez les *Coptes, Moines et Fidèles.*

On consultera également avec profit le long article consacré par M. Vacandard dans le même dictionnaire au *Carême* et à l'histoire de la quarantaine de jeûne préparatoire à la fête de Pâques. (Cf. Dictionnaire de théologie catholique. *Carême.*)

NOTE 5, p. 91.

L'Eglise, les Conciles et les SS. Pères ont réagi contre les diverses erreurs qui, par excès ou par défaut, se sont répandues au cours des siècles. Je citerai ici les principaux textes que l'on trouve à ce sujet dans l'Enchiridion de Denzinger-Bannwart. « Si quelqu'un dit ou croit que l'on doive s'abstenir de la chair des oiseaux ou des quadrupèdes, qui nous a été donnée pour nous servir de nourriture, non seulement parce que cette abstinence aide à la pratique de la mortification corporelle, mais encore parce que cette chair est exécrable, qu'il soit anathème. N° 37.

« Si quelqu'un n'honore pas, mais affecte d'honorer le jour de la naissance du Christ en jeûnant ce jour-là et le dimanche, parce que, à l'instar de Cerdon, de Marcion, des Manichéens et des Priscilliens, il ne croit pas à la naissance du Christ dans la nature humaine ; qu'il soit anathème. » (N° 234.)

« Celui qui rompt le jeûne commandé par l'Eglise, lorsqu'il est tenu de l'observer, ne pèche pas mortellement s'il ne le rompt par mépris ou par désobéissance, parce qu'il ne veut pas se soumettre au précepte. » (Prop. condamnée par Alexandre VII. N° 1123.)

« Celui qui, un jour de jeûne, prend fréquemment un peu de nourriture, ne rompt pas le jeûne, même si, à la fin de la journée, il en a pris une grande quantité. « (Prop. condamnée par Alexandre VII. N° 1129.)

Le Concile de Trente, de son côté, parle en ces termes (XXV^e^ session, ch. XXI. Décret touchant les indulgences) : « Le Saint Concile exhorte de plus, et conjure tous les Pasteurs, par le très saint avènement de N.-S. et Sauveur, que comme de braves combattants, ils ne cessent point de recommander à tous les fidèles toutes les choses que la

Sainte Eglise Romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, a ordonnées ; et pareillement aussi toutes celles qui ont été ordonnées et décidées, tant dans le présent Concile, que dans les autres Conciles Œcuméniques ; et qu'ils apportent toute sorte de soin et de diligence pour obliger les peuples à s'y rendre, et particulièrement aux observations qui vont à mortifier la chair, comme pour la différence des viandes et les jeûnes ; et à celles qui contribuent à augmenter la piété, comme la célébration pieuse et dévote des jours de fêtes ; les avertissant souvent d'obéir à ceux qui sont préposés à leur conduite, puisque ceux qui les écouteront entendront Dieu qui les invitera un jour à la récompense ; et ceux qui les mépriseront, éprouveront aussi la vengeance du même Dieu. »

NOTE 6, p. 92.

Il doit y avoir des jeûnes publics, car la société a besoin de Dieu comme l'individu, et parce que, comme l'individu, elle doit le servir par un culte public, l'apaiser par une pénitence publique. Pendant la guerre de 1914, plusieurs chefs de gouvernement, en particulier le président des Etats-Unis et le roi d'Angleterre ont demandé à leurs sujets un jeûne national. En agissant ainsi, ils restaient fidèles aux traditions chrétiennes. La conduite de ces deux protestants contenaient pour nous une leçon. En ces questions, dans notre pays, nous nous heurtons toujours à cette erreur fondamentale : l'incroyance et l'athéisme de l'Etat.

Chez les Israélites, il y avait des jeûnes publics. Outre le jeûne de la fête de l'Expiation, des jeûnes publics étaient ordonnés en certaines circonstances. Ainsi le peuple jeûnait pour expier certaines fautes générales, avant d'entreprendre la guerre, à la mort d'un roi, pour détourner un malheur public. L'obligation portait même sur les animaux. Virgile, de même, fait jeûner les quadrupèdes à la mort de Daphnis. (*Eglog.* v. 25-26.) Cf. Lesêtre. *Dictionnaire de la Bible. Jeûne*, col. 1529, 1530.)

NOTE 7, p. 93.

L'esprit de la loi qui impose le jeûne ne comporte pas seulement une privation d'aliments. Le législateur veut que l'on renonce momentanément à ce qui fait l'agrément et l'orgueil de la vie. Si le précepte du jeûne prescrit une pratique de mortification corporelle, c'est pour arriver à produire dans le cœur des sentiments correspondants de deuil, de repentir, de mortification. Le jeûne était chez les Israélites, comme la caractéristique de la fête de l'Expiation dans laquelle le peuple avait surtout à se repentir de ses péchés. L'Ecriture sainte est remplie de paroles où les auteurs sacrés déclarent inefficaces les jeûnes corporels qui ne sont pas unis à la fidélité, à la justice, à la miséricorde. « Incliner la tête comme un jonc, et se coucher sur le sac et la cendre, est-ce là ce qui s'appelle un jeûne, un jeûne qui plaise au Seigneur? Voici le jeûne que je veux : Brisez les chaînes injustes, relâchez les courroies du joug, pour renvoyer libres tous les opprimés et cesser toute espèce de tyrannie. Partagez votre pain avec l'affamé, recueillez chez vous les malheureux sans asile, couvrez celui que vous voyez sans vêtement et ne dédaignez pas celui qui est votre propre chair. » Ainsi parle Jéhovah par la bouche d'Isaïe. (Isaïe, Ch. LVIII, 3, 7.)

Notre-Seigneur en jeûnant et en nous ordonnant de jeûner à certains jours veut, qu'à cet exercice de pénitence, nous joignions celui de l'humilité, de la justice, etc. (Cf. Lesêtre, *loc. cit.*, col. 1528-29, 1532.)

QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 102.

Diverses condamnations, au cours des siècles ont frappé ceux qui ont voulu atténuer la gravité des fautes charnelles. Je citerai en latin quelques-unes des propositions

réprouvées par l'Eglise en renvoyant simplement à Denzinger-Bannwart. Les chiffres indiquent les numéros de Denzinger.

477. — *Quod mulieris osculum, cum ad hoc natura non inclinet, est mortale peccatum ; actus autem carnalis, cum ad hoc natura inclinet, peccatum non est, maxime cum tentatur exercens.*

1198. — *Tam clarum videtur, fornicationem secundum se nullam involvere malitiam, et solum esse malam, quia interdicta, ut contrarium omnino rationi dissonum videatur.*

1200. — *Copula cum conjugata, consentiente marito, non est adulterium ; ideoque sufficit in confessione dicere, se esse fornicatum.*

1124. — *Mollities, sodomia et bestialitas sunt peccata ejusdem speciei infimæ ; ideoque sufficit dicere in confessione, se procurasse pollutionem.*

1125. — *Qui habuit copulam cum soluta, satisfacit confessionis præcepto dicens : commisi cum soluta grave peccatum contra castitatem, non explicando copulam.*

1198. — *Mollities jure naturæ prohita non est. Unde, si Deus eam non interdixisset, sæpe esset bona et aliquando obligatoria sub mortali.*

1140. — *Est probabilis opinio, quæ dicit, esse tantum veniale osculum habitum ob delectationem carnalem et sensibilem, quæ ex osculo oritur, secluso periculo consensus ulterioris.*

NOTE 2, p. 103.

Les moralistes catholiques savent que les fautes contre la chasteté ne sont légères que par défaut de consentement. Cette règle s'applique aux fautes intérieures, pensées, désirs, affections, etc., et aux fautes extérieures. Il est bon de rappeler aux chrétiens qu'ils peuvent être gravement coupables en s'arrêtant volontairement à des pensées contraires à la chasteté. S. Alphonse de Liguori, un maître, écrit dans son *Instruction pour les curés et les missionnaires :* « Quelques personnes ignorantes croient n'être obligées de se confesser que des seuls actes d'impureté ; mais il n'en est pas ainsi. Il faut encore expliquer au confesseur toutes les mauvaises pensées auxquelles on s'est

livré. Les lois humaines ne prohibent que les actes extérieurs, par la raison que ce sont les seuls que les hommes puissent voir ; mais Dieu qui voit le fond de nos cœurs condamne encore tous les désirs coupables. « *Homo videt ea quæ patent, Dominus autem intuetur cor.* » (I Reg. xvi, 7). Et cela s'applique à toute espèce de péché pour les pensées volontaires. En un mot, aux yeux de Dieu, c'est un péché de désirer ce qui est considéré par les hommes comme mal quand on le fait. »

(S. Liguori, *Œuvres morales.* (Traduct. par une Société d'Ecclésiastiques, t. VI, p. 127-128).

Cependant, les pensées *volontaires ou consenties* sont seules coupables. « Il faut donc savoir distinguer, dit encore S. Alphonse, quand la mauvaise pensée est péché mortel ou péché véniel, et quand elle n'est pas péché. Dans le péché par pensée, il y a trois choses distinctes, savoir : la suggestion, la délectation et le consentement. » *Ibid.*, p. 128. Le saint montre que la suggestion, c'est-à-dire la « première idée du mal qui se présente à l'esprit » ne constitue pas un péché. Même la délectation ou jouissance que l'on trouve involontairement dans l'idée involontaire du mal ne suffit pas à nous rendre coupables, il faut le consentement. Mais quand on se laisse prendre aux charmes de la délectation, il est facile d'être entraîné au consentement. « *Nisi quis repulerit delectationem, delectatio in consensum transit, et occidit animam,* » dit saint Anselme, *De simil.*, c. xl. Cf. S. Alphonse, *Ibid.*, p. 129.

NOTE 3, p. 105.

Tertullien devenu montaniste tomba dans de nombreuses exagérations. Il divisait les péchés en deux classes : ceux qui peuvent être remis, ceux qui sont irrémissibles. Les sentiments de colère, d'orgueil, de jalousie, l'assistance aux jeux du cirque, aux combats de gladiateurs, aux représentations du théâtre, etc., peuvent être remis ; l'homicide, l'apostasie, l'idolâtrie, l'adultère, la fornication sont irrémissibles. (Cf. Labriolle, *Tertullien ; De Pœnitentia, De Pudicitia*, p. 67). Il est cependant probable qu'aux yeux de Tertullien, ces derniers péchés

ne sont pas absolument irrémissibles. « Il me paraît donc à peu près certain, dit Mgr Freppel, que Tertullien ne regardait aucun péché comme irrémissible devant Dieu ; de plus, il accordait à l'Eglise le droit de remettre certaines fautes moins graves qu'il rangeait dans une première catégorie ; mais il excluait formellement du pouvoir des clefs l'homicide, l'idolâtrie et les péchés d'impureté. Selon lui, l'Eglise devait retrancher impitoyablement de son sein tous ceux qui s'étaient rendus coupables d'un de ces crimes et leur interdire à jamais toute participation à ses offices ou à ses sacrements, sans aucun espoir de réhabilitation. A Dieu seul d'agréer leur pénitence, s'il le juge à propos. » (Freppel, *Tertullien*, t. II, p. 135-136, 2e édit.).

L'Eglise condamna cette doctrine outrée. Le Pape S. Callixte Ier fit cette déclaration : « Je remets le péché d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence. » (Denzinger-Bannwart, 43).

Tertullien s'irrita violemment contre cette déclaration. « J'apprends, s'écriait-il, qu'un édit est porté à la connaissance des fidèles, et ma foi, un édit péremptoire.

Le Souverain-Pontife, autrement dit l'évêque des évêques, édicte : « Moi, je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence. » L'édit sur lequel on ne pourra écrire : Pour votre bien ? Et où ce beau cadeau sera-t-il exposé aux regards ? Là, je pense, oui, là, sur la porte des lieux de débauche, au-dessous de l'enseigne des passions. » Cf. Labriolle, *loc. cit.*, p. 55 ; Freppel, *loc. cit.*, p. 121-131.

NOTE 4, p. 109.

On sait que pour Luther, il est impossible de résister à l'entraînement de la chair, que la concupiscence est le péché originel demeurant en nous, qu'elle est invincible, que Dieu nous a commandé l'impossible, que nous ne pouvons observer ni sa loi, ni ses préceptes. « En disant que la concupiscence est absolument *invincible*, Luther ne veut pas seulement affirmer qu'elle ne s'éteint jamais, et qu'elle renaît toujours en nous avec ses incitations à

violer la loi, mais encore qu'elle se présente à nous sous les traits d'Antée, le géant invincible, à qui personne ne pouvait résister et qui *terrassait* tous ses ennemis. » (Denifle, *Luther et le Luthéranisme*. Trad. Pâquier, t. II, p. 399). Il semble bien que l'on doive donner aux paroles de Luther le sens que leur attribue le P. Denifle. Cependant le P. Grisar entend la concupiscence *invincible* affirmée par Luther non d'une concupiscence fatalement victorieuse, mais d'un penchant indéracinable. Au sujet de l'opinion de Grisar, l'abbé Pâquier (*Op. cit.*, p. 392, *note*), écrit : « Nous nous permettons de croire que la théorie de Grisar et des théologiens protestants ne va pas au fond du sujet... » Il ajoute : « (*Ibid.*, p. 408, note 2). Notons encore que ça et là (et surtout en ce qui touche à ce *Commentaire* sur l'Epître aux Romains) le travail de Grisar semble un peu hâté. » M. Pâquier appuie son sentiment sur des textes et des arguments qui paraissent lui donner raison. Je renvoie les lecteurs à son savant ouvrage.

Pour soutenir sa thèse sensualiste, Luther invoquait son expérience. (Cf. Denifle, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 398). Les Epicuriens fatalistes en appellent, comme Luther à l'expérience, afin de prouver que l'homme ne peut pas être chaste.

Luther poussa plus loin l'audace et la corruption. Il soutint que la chasteté coexiste dans le même sujet avec la volupté et même avec la luxure et que plus la luxure est honteuse, plus la chasteté est belle. *Vera castitas est in luxuria, et quo fœdior luxuria, tanto speciosior castitas.* (Cf. Denifle, *loc. cit.*, p. 404).

NOTE 5, p. 115.

Trois erreurs s'élèvent contre cet enseignement :

1° Les Manichéens considérant que la chair est essentiellement mauvaise, condamnent le mariage comme criminel ;

2° Luther, sur le mariage, professait les idées les plus contradictoires. D'une part, il regardait l'union conjugale comme une nécessité commandée par la violence des passions auxquelles l'on ne pouvait autrement résister.

(Cf. Denifle, *loc. cit.*, p. 92). De l'autre il a écrit : « Comme le dit le Psaume L, le devoir conjugal *est un péché* et un acte d'une extrême violence ; à le considérer au point de vue de la conscience et du plaisir honteux, il ne se distingue en rien de *l'adultère et de la fornication...*, etc. » (Denifle, *Ibid.*, p. 82-83) ;

3° Dans ses *deux lettres* à sa femme, Tertullien exhorte celle-ci à rester dans l'état de veuvage, il ne déclare les secondes noces ni illicites, ni invalides. Quand il eut embrassé la secte de Montan, il soutint avec âpreté que les secondes noces étaient interdites et aussi coupables que la fornication et l'adultère. (Cf. Tertullien, *De exhortatione ad castitatem*, *De Monogamia*. Freppel, *Tertullien*, 21e et 24e leçon).

NOTE 6, p. 118.

Luther autorisait la polygamie. Le Concile de Trente (Session XIV, Can. II), rappelle en ces termes la loi de la monogamie : » Si quelqu'un dit, qu'il est permis aux Chrétiens d'avoir plusieurs femmes et que cela n'est défendu par aucune loi divine ; qu'il soit anathème. »

NOTE 7, p. 120.

Le Concile de Trente contient plusieurs canons destinés à éclairer les fidèles et à maintenir l'indissolubilité du mariage.

Session XXIV, le saint Concile dit : « Si quelqu'un dit, que le lien du mariage peut être rompu pour cause d'hérésie, de cohabitation fâcheuse, ou d'absence affectée de l'une des parties : qu'il soit anathème. » (Can. V.)

« Si quelqu'un dit, que l'Eglise est dans l'erreur, quand elle enseigne, comme elle a toujours enseigné, suivant la doctrine de l'Evangile et des apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous, pour le péché d'adultère de l'une des parties ; et que ni l'une, ni l'autre, non pas même la partie innocente, qui n'a point donné sujet à l'adultère, ne peut contracter d'autre mariage, pendant

que l'autre partie est vivante ; mais que le mari qui ayant quitté sa femme adultère, en épouse une autre, commet lui-même un adultère ; ainsi que la femme, qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre : qu'il soit anathème. » (Can. VII.)

Pie IX, Alloc. (*Acerbissimum vobiscum*, 27 sept. 1852), proclame que le mariage civil qui n'est pas suivi du mariage religieux, n'est pas un mariage, que quiconque n'est marié que civilement est coupable de concubinage. (Denzinger-Bannwart, 1637. Cf. 1765-1767, 1865.)

NOTE 8, p. 120.

En certains cas, il est permis aux époux de se séparer. Le Concile de Trente l'affirme (*loc. cit.*, Can. VIII). « Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur, quand elle déclare que pour plusieurs causes, il se peut faire séparation, quant à la couche et à la cohabitation entre le mari et la femme, pour un temps déterminé ou non déterminé : qu'il soit anathème. » Mais cette séparation ne donne pas aux époux le droit de contracter un autre mariage. « Bien que, pour cause d'adultère, la séparation de couche soit licite, il n'est cependant pas permis de contracter un autre mariage, car le lien du mariage légitimement contracté est perpétuel. » (Concile de Florence, 1431-1437. Cf. Denzinger-Bannwart, 702.)

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 130.

Les théologiens enseignent que la virginité pour être une vertu, doit réunir trois conditions : 1° l'intégrité de la chair ; 2° la volonté de toujours s'abstenir des jouissances char-

nelles ; 3° la volonté de pratiquer ce renoncement en vue de vaquer aux choses spirituelles et de plaire à Dieu.

S. Thomas, IIª IIæ, q. CLII, art. 1 et 3 insiste sur cette pensée de S. Augustin à savoir que la virginité est la continence par laquelle on consacre au Créateur de l'âme et du corps l'intégrité de la chair. *Virginitas est continentia, quâ integritas carnis ipsi Creatori animæ et carnis voretur, consecratur, servatur.* (*De Virginit.*, c. 8 *in fine.*)

Dans son livre de la *Virginité*, le même S. Augustin enseigne qu'il ne suffit pas de garder l'intégrité de sa chair pour mériter les louanges accordées aux vierges. Il ne suffit même pas de vouloir la garder toujours, il faut la garder intégralement en vue de la consacrer à Dieu. « *Nec nos hoc in virginibus prædicamus quod virgines sunt, sed quod Deo dicatæ, pia continentia virgines sunt.* » (*De Virginit.*, c. 8.)

NOTE 2, p. 133.

Luther, nul ne l'ignore, s'élevait furieusement contre les vœux monastiques et en particulier contre le vœu de chasteté. Dans ses diatribes, il emploie des expressions tellement obscènes qu'il en est beaucoup qu'une plume honnête ne saurait transcrire... Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, « le plus grand des Allemands » se livrait à d'incroyables extravagances. (Cf. Denifle, *op. cit.*, trad. Pâquier, t. II, p. 40-243.) Les diverses révolutions qui se sont succédé en Europe se sont inspirées de Luther pour déclarer les vœux de chasteté et la virginité contraires à la raison et à la nature. Le Concile de Trente a condamné d'avance leurs lois en condamnant Luther. S. Thomas, IIª IIæ, q. CLII, art. 2-4, montre efficacement que la virginité est licite, qu'elle est une vertu, et même, que l'état de virginité l'emporte en perfection sur l'état de mariage.

NOTE 3, p. 135.

La virginité est affaire de conseil, non de précepte. Notre Seigneur l'affirme, et, après lui, S. Paul, comme je l'ai dit

dans la conférence. Quand il s'agit de vocation religieuse et de chasteté perpétuelle, les parents et les directeurs doivent éviter deux excès opposés. Il est permis de pousser avec modération les âmes à la perfection et à l'état religieux, il est défendu d'user de contrainte pour les y amener. S. Thomas, IIª IIæ, q. CIXC, art. 8-9, traite magistralement cette question et répond à toutes les objections par lesquelles on essaie de prouver qu'il est interdit de pousser à la vie religieuse. Il est permis de faire réfléchir les jeunes gens qui aspirent à la vie religieuse, de leur signaler les sacrifices propres à cette vie, mais nul n'a le droit de les empêcher de suivre leur vocation. Que de parents ont amèrement regretté leur conduite à ce sujet! Par leur faute, des enfants à qui ils ont interdit d'embrasser la vie religieuse sont tombés dans les pires désordres et ont déshonoré leur famille et leur nom. Ce qui doit surtout les faire trembler, c'est que, peut-être, leurs enfants seront damnés parce qu'ils n'auront pas obéi à l'Esprit-Saint.

NOTE 4, p. 136.

Il est étrange de constater que parmi les législateurs acharnés contre les vœux de religion, on trouve des célibataires endurcis qui ne veulent à aucun prix se lier par le mariage, Voltaire, cet ennemi des ordres religieux, recula toujours devant le mariage. Il entendait être libre de mener une vie licencieuse et affranchie de toute obligation.

NOTE 5, p. 136.

S. Thomas, IIª IIæ, q. CLII, art. 2-4, résout toutes les objections que l'on a coutume de formuler contre la virginité. Que l'on remarque la belle doctrine qu'il enseigne art. 2, ad 2ᵘᵐ. On verra que la virginité est pour la chasteté ce que la magnificence est pour la libéralité. Que l'on remarque aussi (art. 4, ad 1ᵘᵐ et 2ᵘᵐ) pourquoi, en certains cas et pour divers motifs, l'état du mariage peut être quelquefois plus méritoire que l'état de virginité.

NOTE 6, p. 140.

Il faut insister, pour bien comprendre la vérité que j'ai enseignée, sur la différence des préceptes imposés à tous les individus et des préceptes imposés à *l'humanité en général*. Les premiers obligent tout le monde, les derniers n'obligent personne en particulier. La perpétuité de la race humaine est suffisamment assurée si, parmi ses membres, les uns se livrent à l'acte de la génération, si les autres s'en abstiennent, pour se vouer aux choses divines et au salut de leurs semblables. « *Sufficienter providetur humanæ multitudini, si quidam carnali generationi operam dent; quidam vero ab hac abstinentes, contemplationi divinorum vacent, ad totius humani generis pulchritudinem et salutem.* » (IIª IIᵃᵉ, q. CLII, art. 2, ad 1ᵘᵐ; supplém. q. LXI, art. 1 et 2).

Les docteurs rappellent aussi que fréquemment, les lois humaines, en vue du bien commun, obligent certaines catégories de citoyens, par exemple, les soldats à un célibat plus ou moins prolongé.

NOTE 7, p. 143.

Les païens dont la morale était si relâchée ne connaissaient guère la virginité. Même ils infligeaient des peines à quiconque voulait vivre perpétuellement dans le célibat. D'ailleurs, il était bien rare qu'ils se condamnassent à la chasteté par amour de la vie purement intellectuelle. Cependant ils reconnaissaient que le renoncement aux plaisirs charnels favorisaient singulièrement la contemplation. Platon, d'après S. Augustin (*de Vera Religione* cap. 3 *propre fin.)* aurait consenti à ce renoncement afin de s'adonner plus librement à l'étude de la vérité. Condamné par l'opinion de son temps, il se soumit à la sentence qui le frappait, bien qu'il ne se regardât point comme coupable. (S. August. *ibid.* Cf. S. Tomas. IIª IIᵃᵉ q. CLII, art. 2, ad 3ᵘᵐ).

De plus, chez plusieurs peuples et dans plusieurs religions, on considérait les personnes des vierges comme

sacrées, par exemple les Vestales, les Druidesses, etc.

Ces faits prouvent encore que les peuples, fussent-ils avilis par le paganisme, ne peuvent s'empêcher d'admirer la vertu de virginité.

NOTE 8, p. 150.

L'histoire rend un témoignage éclatant à cette doctrine. Dans les églises dissidentes, comme les églises protestantes et orthodoxes, le zèle apostolique s'éteint, le prêtre oublie ou néglige une grande partie de ses devoirs à l'égard des âmes et à l'égard des pauvres, parce que, ayant renoncé au célibat, il est obligé de s'occuper de ses intérêts matériels et de ceux de sa famille. En Russie, dans l'Orient schismatique, l'ignorance du peuple en matière religieuse est incroyable. Un culte extérieur mêlé d'erreurs grossières et de superstitions ridicules tient lieu de tout. Le prêtre qui ne porte plus l'auréole de la virginité perd presque complètement son prestige et son autorité. On ne le respecte guère, souvent on le traite avec mépris. Les ennemis de la religion n'ignorent pas cette vérité. Ils s'efforcent, par tous les moyens, d'abolir le célibat ecclésiastique, sachant bien que du jour où ils auraient réussi, l'Eglise aurait reçu un coup redoutable. Les schismatiques eux-mêmes reconnaissent implicitement ces principes. Ils exigent que les évêques soient choisis parmi des prêtres ou des moines fidèles à la loi du célibat.

Il convient de l'ajouter, le niveau général de la moralité baisse lorsque, dans un pays, on cesse d'estimer l'état de virginité. Au moment du protestantisme, le célibat fut condamné, on vit immédiatement apparaître le divorce qui est, à tous égards, la désorganisation de la famille, la bigamie et la licence sous ses formes les plus répugnantes. « Luther avait foulé aux pieds le célibat, dit le P. Denifle, il l'avait livré au mépris public ; en regard, il avait montré le mariage comme l'état le plus recommandable, comme le seul recommandable. Et voici que précisément dans cette Allemagne protestante qu'il a égarée, le mariage est considéré comme un supplice! Il avait loyalement reproché au Pape d'avoir méprisé et condamné le mariage ; et, maintenant, ce ne sont pas seulement ceux que

Luther a égarés qui nous apprennent que chez eux l'on méprise le mariage : parlant plus haut encore, que les prédicateurs luthériens, les faits nous montrent partout la fornication et l'adultère prenant le pas sur le mariage régulier, honnête et pudique. Tout ce que Luther avait méchamment reproché aux catholiques se vérifiait chez ses adeptes; on eût presque dit que la perfection consistait à « quitter le lit nuptial pour courir à la maison publique. » Luther avait conçu le mariage comme une œuvre extérieure et physique, du genre des occupations journalières ; et partout cette conception était traduite en pratique. Dans le luthéranisme, le mari laisse sa femme, et la femme, son mari pour faire des essais avec d'autres, ou même, et cela est honteux à dire, écrit le dominicain Mensing, ils ont non seulement donné deux femmes à un homme, mais encore, ce qui ne s'était jamais vu, et ce que les païens n'avaient jamais permis, ils ont donné deux hommes à une femme; quand la femme se montre récalcitrante, ils ont permis à l'homme d'aller trouver la servante, et si son mari est impuissant, la femme peut aller trouver un autre homme », etc. (Cf. Denifle, *Op. cit.* Traduct. Pâquier, t. II, p. 116-117.)

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 160.

S. Thomas, répète à chaque instant que ces trois conditions; l'intégrité, la proportion, la clarté sont requises pour la beauté morale comme pour la beauté physique... Cependant il est des ouvrages où il ne parle que de deux conditions. Il dit : (Iª P. q. xxxix, art. 8.) *Ad pulchritudinem tria requiruntur. Primo quidem integritas sive perfectio; quæ enim diminuta sunt, hoc ipso turpia sunt, et debita proportio, sive consonantia; et iterum claritas; unde quæ habent colorem nitidum, pulchra esse dicuntur.* » Dans le traité de la tempérance (IIª IIªᵉ, q. cxxxxv, art. 2).

le saint Docteur écrit : « *Pulchritudo spiritualis in hoc consistit, quod conversatio hominis, sive actio ejus sit bene proportionata secundum spiritualem rationis claritatem.* » Mais à diverses reprises il rappelle que l'intégrité du corps et de l'âme est nécessaire à la beauté spirituelle qui est propre à la tempérance et à la virginité. (Cf. IIª, IIæ, q. CXXXXI, art. 2, ad 1um).

NOTE 2, p. 160.

La proportion est le rapport harmonieux d'une quantité avec une quantité, rapport qui exclut tout excès, tout défaut, toute dissonance. (Iª p., q. XII, art. 1, ad 4um). Dans l'ordre moral, il appartient à la raison d'établir la mesure et la proportion dans lesquelles doit se renfermer la vie volontaire et délibérée, de déterminer le point qu'il faut atteindre sans le dépasser pour que l'harmonie règne dans cette vie.

NOTE 3, p. 162.

S. Thomas répète souvent que le beau est ce qui nous plaît. On doit expliquer cette parole. Le beau est ce qui, en soi, doit plaire à un esprit disposé comme il convient ; ce qui charme celui-ci ou celui-là n'est pas nécessairement beau en soi. Il est des objets qui sont fort laids et cependant flattent les âmes en proie aux passions.

NOTE 4, p. 165.

En morale ce qui est honteux est laid. Cependant pour qu'un acte soit laid moralement, il faut qu'il soit librement voulu. Il est laid et honteux moralement lorsque, librement voulu, il est contraire à la raison. Plus un acte est, par le fait de notre volonté, contraire à la raison, plus il est moralement laid et honteux. Si la vie luxurieuse est particulièrement laide et honteuse, c'est que la raison y

apparaît beaucoup moins que dans les autres péchés. Le propre de la laideur morale c'est de nous faire rougir et de nous exposer au blâme et au mépris des hommes. (Cf. S. Thom., IIª IIæ, q. CXLIV, art. 2). De là, en nous une pudeur naturelle et instinctive qui nous pousse à nous cacher lorsque nous commettons un acte honteux.

NOTE 5, p. 165.

L'intégrité que suppose la beauté contient deux éléments : la première qui se rapporte au corps et aux sens, la seconde qui se rapporte à l'âme. L'intégrité qui se rapporte au corps et aux sens suppose le renoncement aux jouissances défendues, jouissances que l'on ne recherche pas sans pactiser avec la corruption. (Cf. Capreolus, édit. Paban et Pègues, t. IV, p. 176, a. b.). L'intégrité qui se rapporte à l'âme entraîne une parfaite rectitude de la raison et des désirs dans l'homme qui se prive des jouissances coupables pour le présent et pour l'avenir comme il s'en est volontairement privé dans le passé. (Cf. Capreolus, *loc. cit.*, p. 176, a.). Cette double intégrité est d'autant plus admirable que l'on renonce à des plaisirs plus vifs et plus séduisants. C'est pourquoi la virginité qui nous rend comme étrangers aux joies charnelles nous confère une beauté supérieure. — Les saints Pères, S. Cyprien, Tertullien, S. Augustin, S. Chrysostome, par exemple, ne se lassaient pas de louer cette beauté. S. Thomas (4, Dist. 33, q. III, 1, ad 1^um^) la célèbre avec enthousiasme. Il dit en substance : elle conserve la pureté de la chair, elle est pour l'âme un décor et un ornement, elle nous rend semblable aux anges, elle nous fiance au Christ, elle nous rapproche de Dieu et nous unit à lui, elle nous élève au-dessus des autres hommes, elle nous assure une bonne renommée, elle dispose aux noces éternelles. Qu'elle est belle, s'écrie S. Augustin, cette créature qui, dans une chair corruptible s'attache pour toujours à l'incorruptibilité (Cf. S. Thomas, IIª IIæ, q. CLII, art. 1, ad 1^um^). Si précieuse que soit dans la virginité l'intégrité de la chair, l'intégrité de l'âme lui est cependant préférable et est le principe d'une plus grande beauté. Toutefois, la

première intégrité est essentielle à la virginité. (S. Thom., 2, Dist. 20, q. 1, 2, ad 1^um).

NOTE 6, p. 167.

La parfaite tempérance est une victoire éclatante de la raison et dès lors un principe de beauté. Elle fait briller dans toute la vie et spécialement dans les ténèbres épaisses de la chair et des sens la vive lumière de la raison. — En définitive toute la beauté morale a son principe dans le règne resplendissant de la raison sur la vie, et toute la beauté spirituelle qui découle de la vertu de tempérance vient de la maîtrise avec laquelle la raison exerce son empire sur la chair et sur les sens. — Aussi, comme l'enseigne S. Thomas (II^a II^ae, q. CLXXX, art. 2, ad 3^um), la plus belle des vies est la vie contemplative. La clarté, l'harmonie, l'intégrité que requiert la beauté, dit le saint Docteur, ont leur racine dans la raison et les vertus morales contribuent à rendre les âmes belles dans la mesure où elles font partager à la chair et aux sens la vie de la raison. « *In virtutibus moralibus invenitur pulchritudo participative, in quantum scilicet participant ordinem rationis; et præcipue in temperantia, quæ reprimit concupiscentias maxime lumen rationis obscurantes.* » (S. Thom., *Ibid.*).

C'est à l'âme, qu'avant tout, la tempérance communique de la beauté. Mais la beauté dont elle est la source s'étend à l'expression du regard et du visage. La sobriété, la chasteté, la virginité répandent sur tout l'homme extérieur une sérénité lumineuse, une pureté attrayante qui sont de la beauté.

NOTE 7, p. 167.

A diverses reprises, au cours de mes conférences, j'ai distingué les vertus naturelles et acquises des vertus surnaturelles et infuses. Il m'a semblé inutile de répéter au sujet de la tempérance ce que j'ai enseigné au sujet des autres vertus. Les lecteurs qui voudraient, d'une façon

plus détaillée, appliquer à la tempérance et à la beauté propre à cette vertu l'enseignement général, trouveront en S. Thomas des idées pleines d'amabilité et des explications pleines de profondeur. Ils apprendront à ne pas confondre la beauté naturelle et la beauté surnaturelle, la clarté qui est en nous le rayonnement de la raison divine et celle qui est le rayonnement de la raison humaine. Ils verront comment la clarté reflétée par la grâce est d'un ordre supérieur à celle qui émane de la nature, comment dans la transfiguration de N.-S., symbole et modèle de la transfiguration que le Saint-Esprit opère en nous par la grâce et les vertus infuses, la splendeur de l'âme vient de la Divinité, la splendeur du corps de la lumière de l'âme et la splendeur des vêtements de la clarté du corps. (Cf. S. Th., 3ª p., q. XLV, art. 2). Bien que divine et surnaturelle, la clarté des corps glorieux peut être vue par des yeux qui n'ont pas encore été glorifiés. (4 Lib., Dist. 44., qu. II., art, 4., quœst. 2, incorp.) On connaît par l'Evangile les transports des apôtres lorsqu'ils purent contempler sur la montagne la beauté du Seigneur transfiguré. Leurs yeux, loin d'être offusqués par cette vision, étaient ravis. (Cf. S. Th., Lib. 3, Dist., 16, q. II, 1, 4ᵘᵐ).

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Son Eminence le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, a l'auteur. 5

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DE LA VIE HUMAINE.

Rôle de la force morale dans la vie. Rôle de la tempérance. En tout ordre et à tout propos, la tempérance nous ramène au juste milieu fixé par la sagesse, elle nous arrache aux folles joies et aux folles douleurs, elle étend le règne de la raison et de l'Evangile aux puissances les plus aveugles et les plus rebelles de la nature, elle répand de la beauté dans nos œuvres, elle est la gardienne de l'honneur.

Importance de cette vertu pour les individus, pour les famille, pour les peuples. — Comment, en cette matière, les excès légers mènent aux excès graves. — Doctrine des prophètes et des philosophes.

Sujet de la première conférence : la tempérance considérée comme puissance modératrice de la vie humaine. . . 15-17

Hommage à la mémoire de Son Eminence, Mgr le Cardinal Amette; hommage à son Eminence Mgr le Cardinal Dubois, le nouvel archevêque de Paris. 17-18

I

Considérée comme vertu générale, la tempérance se confond avec la modération. Alors elle nous initie au secret d'atteindre

la mesure en toutes choses, sans rester en deçà, sans aller au-delà.

Dieu, dans ses œuvres, respecte les lois de la mesure, du nombre, du poids. Nous devons imiter Dieu, nous l'imitons à cet égard, par la tempérance. La tâche de la tempérance entendue dans un sens large et universel. 18-20

1. Tâche de cette vertu dans la vie individuelle.

a) La tempérance règle d'abord le jeu de notre vie intérieure. Son action sur les intelligences paresseuses, sur les esprits aventureux, son action sur l'indifférence et sur la vaine curiosité, sur les caractères faibles et sur les volontés intraitables, sur les cœurs trop ardents et les cœurs trop froids. Elle tire parti des passions, elle corrige une vertu par une autre vertu. 20-21

b) La tempérance étend son domaine au dehors.

Elle introduit la sobriété dans nos discours. Verbiage et mutisme, discrétion et cordialité, brutale franchise et réticence hypocrite, noires humeurs et bouffonnerie, impureté et pruderie, courtoisie affectée et rusticité, banalité et bizarrerie, emphase et vulgarité sont, par ses soins également proscrits de notre langage. Expression que la tempérence donne au regard, à l'attitude. Elle observe la règle que dicte saint Augustin quand il parle de notre démarche, de notre maintien, de notre allure. 21-22

2. Au foyer, la tempérance exerce son empire bienfaisant.

a) Elle l'exerce dans la vie commune des époux.

Elle apprend à l'homme à concilier l'autorité avec l'affection. Elle enlève la rigueur au Commandement, elle entretient dans la maison un doux commerce où l'abandon ne nuit pas au respect, où le respect ne nuit pas au charme de l'abandon. 22-23

b) Elle l'exerce dans l'éducation des enfants. Elle partage la sollicitude des parents entre les soins du corps et les soins de l'âme. Elle interdit de tout sacrifier soit à la formation physique, soit à la formation intellectuelle. Elle enseigne à développer harmonieusement le corps et l'âme. Les anciens appelaient *moderatores*, les maîtres de la jeunesse. . . . 23-24

3. L'esprit de tempérance et de modération est nécessaire dans la société civile.

a) Le pouvoir trop inflexible ou trop faible, trop arrogant ou trop familier, trop tyrannique ou trop indulgent, trop dédaigneux ou trop esclave de l'opinion, trop susceptible ou trop

craintif vis-à-vis de l'étranger manque à la tempérance et remplit mal son devoir. 24-25

b) Le pouvoir perd son prestige et devient un fléau pour la société s'il ne sait pas, quand il le faut, parler et se taire, se tenir loin de la raideur et de l'ironie, de l'irrésolution et de l'opiniâtreté. 25

4. Même dans les choses de Dieu, la tempérance est indispensable.

a) Elle maintient l'équilibre entre le culte intérieur et le culte extérieur. Elle nous fait adopter les dévotions qui excitent la piété et éviter celles qui la noient. Elle nous empêche de tomber dans l'exagération et elle établit une parfaite proportion entre la ferveur de l'âme et ses expressions sensibles. . 25-26

d) La tempérance est nécessaire dans le déploiement du zèle et dans l'exercice de l'apostolat. Saint Paul exhorte Timothée à prêcher à temps et à contre-temps, cependant il se soumet à une prudence dont la modération exécute les ordres. Il suit les exemples du Christ. 26-27

5. Pourquoi la tempérance considérée comme vertu générale intervient dans toute notre vie morale : parce que toute la morale consistant à vivre selon la raison, cette vertu est nécessaire en tout, qui, en tout, met la mesure prescrite par la raison. Ainsi nous sommes obligés d'être tempérants comme nous semmes obligés d'être raisonnables. 27-28

II

Il faut peindre d'une façon précise la tempérance qui ne fait qu'un avec la modération.

1. La véritable tempérance nous attache au bien comme toute vertu.

Le bien qui lui sert d'objet n'est pas un point situé entre un autre bien et un mal, ni entre deux degrés du même mal, mais entre deux maux opposés. — Explication de ce principe. Triple erreur contraire à cette vérité. . . . . , 28-29

a) Aux yeux de ce siècle, on est modéré, quand on tient la balance entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. — C'est la neutralité. — Comment la neutralité manque aux lois de la tempérance et de la modération et verse dans une extravagance insensée. Comment Dante traite les âmes misérables

qui n'ont pris parti ni pour le bien, ni pour le mal. Comment le poète emprunte sa pensée à N.-S. 29-30

b) Aux yeux de ce siècle, on est tempérant et modéré si, favorisant le mal, on tolère le bien. — On appelle intempérant et exagéré quiconque demande que l'on reconnaisse autant de droit au bien qu'au mal, fanatique quiconque demande qu'on accorde au bien des privilèges qui lui appartiennent. A ce second degré, le faux modérantisme place le bien au-dessous du mal. 30-31

c) Aux yeux de ce siècle, l'on est encore modéré lorsque, persécuteur de l'ordre et du droit, l'on procède avec une doucereuse astuce pour étouffer plus silencieusement la justice et la vérité. Insupportable excès caché sous cette mensongère modération. 31

2. La tempérance est compatible avec les sentiments sublimes, avec les beaux gestes, avec les actions héroïques.

a) Elle ne se confond pas avec la médiocrité des êtres qui ne portent au cœur aucune ardente passion, qui ne connaissent aucune émotion forte. Cette modération éteindrait la flamme du génie, elle condamnerait les transports des saints, elle eût arrêté Jésus sur le chemin de notre salut, elle ramènerait l'Infini aux proportions du fini. L'homme médiocre est un homme inférieur, non un homme modéré. 31-32

b) La modération propre à la tempérance consiste à suivre les ordres de la raison. Quand on est d'accord avec la raison, on est toujours modéré. Le point déterminé par la raison n'est pas mathématiquement fixe. Il varie suivant les circonstances.

Vertus qui, à considérer les choses matériellement, se plaisent dans les extrêmes. La magnanimité. Sous un rapport ces vertus passent les bornes, mais en passant les bornes, elles atteignent la mesure assignée par la raison. Application de ce principe à l'amour qui s'appelle la charité envers Dieu. A la même vertu, suivant les temps et les cas, la raison et la modération demandent des efforts et des sacrifices qui vont des plus insignifiants aux plus absolus, des plus faciles aux plus douloureux. Divers exemples. — Conduite de Jésus-Christ. La modération propre à la tempérance n'est pas la force nonchalante des gens médiocres, des intelligences bornées, des volontés craintives. — On est modéré parce que l'on agit comme il le faut, avec réticence et avec éclat selon qu'il le faut. Nécessité du lyrisme dans la vie. 32-36

3. La modération propre à la tempérance est compatible avec les états les plus surnaturels et les plus extraordinaires de la vie chrétienne.

a) Accusation portée contre les saints. Ils se meuvent, dit-on, en dehors des voies raisonnables. Les saints portèrent leurs sentiments à l'extrême. Leurs ravissements, leurs extases, leur enlèvent la possession d'eux-mêmes. Ne manquent-ils pas à la mesure et à la raison? 36

b) Le monde est incompétent quand il s'agit de juger les saints, parce qu'il a peur de l'idéal, du sacrifice, de la perfection 37

Examinée de près, la vie des saints est souverainement raisonnable, par conséquent souverainement tempérante et modérée. — C'est qu'en effet, dans leurs enthousiasmes les plus déconcertants, les saints obéissent à la raison qui nous ordonne de renoncer à tout pour sauver le plus précieux de tous les biens, l'âme. C'est que les saints ne quittent les sentiers de leur propre raison que pour s'assujettir à la raison divine qui est la raison suprême. 37-39

Difficulté pour nous de suivre la raison, de vivre toujours à la hauteur où elle veut que nous vivions sans excéder, ni sans défaillir. Impuissance de l'homme à réaliser cet idéal. Banqueroute de la raison qui brise avec la raison suprême. Nécessité de recourir à la grâce et au Christ quand on veut renforcer la raison, affaiblir la concupiscence et rester fidèle à la véritable tempérance et à la véritable modération. 39-40

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE CONSIDÉRÉE COMME PUISSANCE MODÉRATRICE DES PLAISIRS.

L'homme né pour la béatitude ne peut l'atteindre ici-bas, il doit attendre l'autre vie. Cette attente lui coûte. Il s'expose à perdre le bonheur parfait en le cherchant où il n'est pas. La crainte de la souffrance et l'amour des plaisirs sont des obstacles au salut. Par la force on triomphe du premier, et, du second, par

la tempérance considérée comme vertu spéciale. La tempérance, modératrice des plaisirs, surtout des plaisirs qui exercent sur nous un attrait plus impérieux. Lutte dangereuse, tragique, humiliante à laquelle nous condamne la tempérance. Phases de cette lutte, objet de la deuxième Conférence, ... 47-49

I

La tempérance lutte d'abord contre les plaisirs mauvais par essence. Les plaisirs essentiellement mauvais sont de deux sortes : les uns n'excèdent pas la perversité commune dans l'humanité, les autres nous relèguent hors de la nature.

1. La tempérance réprime les premiers.

a) Nombre de ces plaisirs attachés à l'envie, à la calomnie, au mensonge, au mal, à l'impiété, etc.. etc. Joies orgueilleuses, sacrilèges, etc. Rires de la méchanceté, de l'incrédulité, etc., ... 49-50

b) Ces plaisirs n'inspirent que du dégoût à l'homme tempérant qui, malgré les dérèglements de la concupiscence, sait y renoncer, ... 50-51

2. La tempérance lutte contre les plaisirs qui jettent l'homme hors des lois ordinaires de la corruption.

a) Plaisirs contre nature. Misères de l'humanité, Atrée, Phalaris, Antropophages, Jeux du cirque, combats de taureaux, scènes révolutionnaires (Collot d'Herbois, La Porte, Fouché, Carrier). Notre civilisation n'a pas banni ces mœurs atroces. Lutte des classes. Passions incompréhensibles pour le monde lui-même, ... 51-53

b) Saines joies que la Providence nous a ménagées dans tous les ordres. Énumération abrégée de ces joies. Ces joies ne nous suffisent pas. Nous en cherchons d'autres qui ne correspondent à aucun penchant normal. Explication de ce phénomène humiliant par la dégénérescence, par l'égarement voulu des passions. Besoin de sensations inconnues, ... 53-54

c) Ennemi de tout excès, l'homme tempérant est surtout ennemi des passions contraires à la nature. Discipline à laquelle il se condamne pour les vaincre, ... 54-55

II

La tempérance règle l'usage des plaisirs qui, en eux-mêmes, peuvent être permis.

1. Tout plaisir est-il coupable?

a) Exagération des Stoïciens qui prétendent aimer le bien dépouillé de tout appas. Anathème des Puritains contre quiconque cherche ici-bas de la joie. Faux désintéressement des Quiétistes. Pour ces sectes, la tempérance est une vertu destructrice. 55-56

b) Ce rigorisme prépare le triomphe d'un sensualisme éhonté. Contradictions scandaleuses en ceux qui la professent. La vraie religion le condamne. 56

2. Enseignement de l'Eglise au sujet des joies légitimes qui relèvent soit de l'esprit, soit de la chair et des sens.

a) La tempérance ne nous interdit nullement de goûter les joies de l'esprit. Exemples de ces joies qui sont saintes, parce qu'elles émanent d'actes saints. Nous n'avons pas même à craindre leur surabondance, ... 56-58

c) La tempérance nous défend seulement contre le dilletantisme mystique, puis elle nous empêche de nous soustraire à des devoirs urgents sous prétexte de nous livrer à la prière, à l'étude, etc. 58

3. Les plaisirs sensibles.

a) Le champ propre de la tempérance, c'est le champ des plaisirs sensibles.

Dangers de ces plaisirs, fautes dont l'amour des plaisirs sensibles est la cause. Raisons de cet empire des plaisirs sensibles sur notre vie morale. 1° Ils sont plus accessibles que les plaisirs de l'esprit. 2° Ils nous émeuvent davantage en nous atteignant dans notre être physique. 3° Ils nous arrachent momentanément à nos ennuis. 4° L'amour désordonné des plaisirs sensibles et aussi l'effet de la corruption originelle, . . 58-60

b) Parmi les plaisirs des sens, il en est qui par la véhémence l'emportent sur les autres.

Ils dépendent de la nutrition et de la génération. Excès dont les passions qui se rattachent à ces deux actes sont la source. 60-61

c) La principale tâche de la tempérance c'est de modérer ces passions, de les régler d'après la raison. On n'est pas vraiment tempérant si l'on n'est pas capable de résister aux deux tendances dont il est ici question. Quand on leur a résisté, on résiste facilement aux attraits des autres plaisirs, et aussi aux mélancolies vagues qui sont une occasion de mal faire 61-62

Combien nous sacrifions fréquemment le devoir au plaisir.

Les plaisirs les plus innocents nous acheminent vers les plus coupables. Discrétion et sobriété des saints dans l'usage des plaisirs. Besoin que nous avons de la grâce et de la tempérance surnaturelle pour ne pas succomber à l'attrait du bonheur criminel. Il faut prier Dieu d'augmenter en nous cette grâce et de rendre chaque jour cette vertu infuse plus agissante. 62-64

TROISIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE, L'ABSTINENCE

Le baptême de Jésus. Retiré au désert, Jésus consacre au jeûne, à la mortification, à la prière, quarante jours. Il voulait nous donner l'exemple de l'abstinence. Les amis du Sauveur l'imitèrent. L'abstinence est une vertu dont la pratique s'impose à toute l'Église. Paroles de Bourdaloue.

Liberté que nous laisse la loi chrétienne de l'abstinence; austérité qu'elle nous commande. 71-73

I

Liberté que nous laisse la loi chrétienne de l'abstinence.

1. Elle nous permet l'usage des aliments nécessaires à l'entretien de la vie.

a) La vie est un don précieux. Dieu nous ordonne de la conserver. Création du corps de l'homme. Soin avec lequel Dieu veut le modeler de ses doigts. Pourquoi ce souci en Dieu? Parce que le corps est le compagnon de l'âme, le temple du Saint-Esprit, l'instrument de notre rédemption et parce qu'il est appelé à la gloire de la résurrection. 73-74

b) De là pour nous l'obligation de lui assurer la nourriture, le breuvage, les soins sans lesquels il perdrait la vie, la force, la beauté 74

2. La tempérance nous permet parfois d'ajouter quelque luxe à nos tables.

a) Circonstances de temps et de personnes où la loi de la charité, de l'amitié nous autorise à augmenter les frais de la table, à montrer quelque magnificence, à chercher pour les enfants, pour les vieillards, etc., des mets plus délicats. Le dimanche des ouvriers. 74-75

b) L'Eglise catholique respecte toutes les nuances, toutes les nécessités, toutes les convenances. Elle ne pactise ni avec le rigorisme, ni avec le laxisme. 75-76

3. La tempérance nous laisse la faculté d'user de tous les aliments et de tous les breuvages.

c) Les Esséniens témoignaient d'une aversion absolue pour la chair des animaux. Erreurs analogues chez les Ebionites, les Manichéens, etc. Ces sectes supposaient qu'il y a des êtres et des aliments essentiellement mauvais et impurs. . . . 76

b) Dès le commencement, la Genèse condamne cette théorie et affirme qu'en elles-mêmes toutes les créatures sont bonnes. Le Christ proclame aussi cette vérité. Pour lui, comme pour ses disciples, le mal ne vient pas des choses, mais de l'abus que nous en faisons. 76-77

c) Conséquences : Dieu a mis entre nos mains l'univers pour que nous en usions suivant nos besoins. Paroles formelles de la Genèse. Belle interprétation de saint Thomas. Paroles de Dieu à Noé. Jésus consacre nos principes par son exemple. L'agneau et le vin de la fête pascale. Réserves de Dieu dans le paradis terrestre et au cours de l'histoire. Raisons de ces réserves. Magnificence de Dieu. La loi chrétienne est ennemie de l'ascétisme aveugle des sectes. 78-79

II

Austérité que la tempérance exige de nous.

1. Elle nous prescrit d'éviter tous les excès.

a) Elle condamne ceux qui, pour le corps, montrent un trop grand attachement, en deviennent les esclaves, font passer ses intérêts avant ceux de l'âme. Exemple des Israélites : leurs plaintes, leurs regrets. Rome au temps de la décadence. Objection de la foule qui ne réclame qu'une abondante pâture. . . . 79-80

b) Le Christ à cet égard, change les sentiments. Il nous apprend à placer le royaume des cieux au-dessus de tout. Il guérit nos infirmités physiques, mais le grand objet de son ministère, c'est le salut des âmes. Succès de son action apostolique. Les foules de Galilée. L'élite s'éprend de mortification. Jadis ces dispositions évangéliques étaient le partage de tous. Il y avait partout de l'idéal. Matérialisme de notre époque. La masse trompée s'attache avec fureur aux biens immédiats. Rôle de la tempérance chrétienne. 81-84

c) La tempérance nous habitue à nous contenter du nécessaire.

Elle réprouve la profusion, la délicatesse extrême, le luxe exagéré des banquets. Le mauvais riche. Il mangeait. Il mangeait magnifiquement. Il mangeait magnifiquement chaque jour. Il péchait contre la tempérance à raison de la surabondance, de la variété, de la délicatesse des mets servis à sa table. Le châtiment du mauvais riche. L'esprit du Christianisme, esprit de tempérance, bannit de nos maisons ce qui, eu égard à notre situation, est du superflu. 84-86

2. La tempérance chrétienne nous commande d'accepter sans murmure les privations auxquelles Dieu nous soumet.

a) Les serviteurs du Christ manquent souvent du nécessaire. Saint Paul. L'unique nécessaire. Beau texte de Bossuet. Du moins soumettons-nous, par esprit de tempérance, aux restrictions qu'en des jours comme les nôtres, la Providence nous prescrit. 86-88

b) En tout temps obéissons à l'Église sur ce point. Observons les jours de jeûne et d'abstinence que l'Église a établis. Luther et ses disciples. 88-89

c) Heureux effets du jeûne et de l'abstinence. Moïse, Elie, Daniel. Texte de saint Jean-Chrysostome. En nous livrant au jeûne et à l'abstinence, nous honorons Dieu, nous l'apaisons, nous méritons ses grâces et ses bénédictions. . . . 89-90

d) Puissance de la vie intellectuelle et de la sainteté dans les solitudes, dans les monastères où le jeûne et l'abstinence étaient en honneur. Les grands docteurs et les grands saints trouvaient la lumière et la perfection, non dans les somptueux banquets, mais dans l'union à Notre-Seigneur Jésus-Christ. . . 90-92

Lorsque les hommes refusent de pratiquer les lois du jeûne et de l'abstinence, Dieu les punit. Il les prive du nécessaire parce qu'ils n'ont pas voulu renoncer au superflu. Soumettons-nous à sa volonté. Allons plus loin, observons ce jeûne de l'âme qui entraîne une mortification universelle, qui nous arrache à la tyrannie des sens, donne à la vie de l'esprit toute son ampleur, expie nos fautes, mérite à nos corps et à nos âmes la béatitude 92-93

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE. LA CHASTETÉ

La Chasteté est la seconde forme de la tempérance. Révoltes du monde contre les lois de la chasteté. Raisons de ces révoltes.

Cependant cette vertu, sainte en elle-même, nous aide à la pratique de toutes les autres. La plupart du temps les autres démons servent le démon de la luxure. Au cours de cette conférence, on établira les principes qui doivent, en matière de chasteté, régler notre conduite. 101-102

I

Premier principe : en dehors du mariage, l'œuvre de chair est gravement criminelle.

1. Elle est gravement criminelle.

a) Explication de cette pensée. Délicatesse de la chasteté. Bien que les atteintes à la chasteté ne soient pas également coupables, aucune n'est vénielle sinon par défaut de consentement. 102-103

b) Enseignement du décalogue. Dans cet enseignement, il s'agit non d'un conseil, mais d'un précepte qui s'étend aux actes extérieurs et intérieurs. Preuves de cette assertion. Importance que Dieu attache à ce commandement. Place qu'il occupe parmi les autres articles de la loi ancienne. Châtiments infligés aux impudiques. 103-105

c) Enseignement du nouveau Testament. Anathèmes de Jésus contre l'adultère. Sévérité de saint Paul à Corinthe. Tertullien déclare irrémissibles les péchés contraires à la vertu de chasteté. Exagération de cette thèse. Il n'y a point de péché irrémissible. Miséricorde de J.-C. à l'égard de Madeleine, de la Samaritaine, etc. Il n'en est pas moins vrai que le Christianisme éprouve une répugnance instinctive pour l'homme charnel, qu'il exige le respect de la chasteté de quiconque n'est pas engagé dans le mariage. 105-106

2. Objections contre ces principes.

a) Les Epicuriens soutiennent le droit au plaisir, à l'amour libre, à l'union libre, etc. Ils exhortent leurs semblables à la débauche. Leur apostolat infernal. Les libertins au temps du Sage et au temps de Socrate. Bentham. La religion et le bon sens condamnent cette philosophie qui nous ramène à l'animalité et même au-dessous. 107-108

b) La chasteté est d'une pratique trop difficile ou même impossible. Conduite inexcusable de certains parents. Motifs invoqués pour approuver ou du moins ménager cette morale relâchée. 1° Il faut que la fougue du sang trouve une issue.

autrement on s'expose à des catastrophes irréparables. 2° L'accomplissement de certaines fonctions est nécessaire à l'homme fait comme le boire et le manger. 108-110

c) Réfutation. Aucun chrétien ne peut souscrire à ces idées. 1° Les faits les condamnent. La chasteté a toujours été pratiquée par des jeunes gens et des hommes au sang impétueux. Les vierges, les pénitents, Marie immaculée prouvent que la chair n'est pas nécessairement maîtresse de l'esprit. 2° Il est plus impossible d'être à moitié pur que de l'être tout à fait. 3° La fonction de la génération n'est pas nécessaire comme la fonction de nutrition. La première s'impose à quiconque veut vivre, la seconde ne s'impose en particulier à personne. Témoignage de 150 médecins. 110-113

d) Les faibles, pour s'excuser, prétendent que la chasteté est trop difficile. Il est vrai que cette vertu est d'une pratique très difficile. Luttes auxquelles il faut se condamner et auxquelles se sont condamnés les saints. Saints Jérôme, saint Paul. Sur ce terrain les combattants dignes de pitié, les victorieux dignes d'admiration. Mais 1° toute vertu est difficile. Exemples dans la charité, dans la force. 2° Il est plus difficile de contenter ses passions que de les réprimer. Sacrifices auxquels sont soumis les esclaves de la concupiscence. La débauche coûte plus cher que la chasteté. 3° Nous ne sommes pas seuls dans les luttes de la chasteté. Dieu nous assiste. Sa grâce suffit à nous rendre vainqueurs. 113-115

II

Second principe : La chasteté qui permet l'œuvre de chair dans le mariage, astreint les époux à une sainte et positive discipline.

1. La vraie religion autorise le mariage. Elle bénit les premières noces. Doctrine contraire des sectes. L'Eglise ne condamne pas les secondes noces. Sectes qui interdisent aux veufs et aux veuves de voler à d'autres hymens. 115

2. Mais elle assujettit les conjoints à des préceptes qu'il faut souligner.

a) Les intérêts charnels ne doivent pas absorber toute la vie des époux. Part de l'esprit et du cœur dans la société domestique. Mariage de la Sainte-Vierge et de saint Joseph, d'après saint Thomas. Retenue qui s'impose aux époux et spécialement

aux époux chrétiens. L'affection doit se dégager peu à peu de la matière. Le vin miraculeux de Cana, symbole de l'amour chrétien 115-117

b) La chasteté conjugale oblige les époux à une affection exclusive. Ils ne s'appartiennent plus. La polygamie officielle ou secrète est contraire à la chasteté conjugale. Faute, injustice et trahison qu'entraîne la polygamie. Infidélité brutale et scandaleuse, infidélité de la pensée, du cœur, amitiés troubles, confidences trop intimes en dehors du foyer sont, à des degrés divers, inconciliables avec la chasteté conjugale. . . 117-118

c) La chasteté conjugale ne permet pas aux époux de rompre le pacte qu'ils ont signé pour suivre les caprices de la passion. Le mariage est indissoluble. Aucune loi humaine ne peut séparer ce que Dieu a uni. Enseignement de saint Paul et des saints Pères. Point d'exception à cette règle. Insuffisance des motifs qu'on allègue pour la violer. La séparation de corps et de biens n'est pas le divorce, elle entraîne pour les époux séparés la nécessité de garder une parfaite continence jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre. 119-120

Sur ces principes, l'Eglise ne cédera pas. Elle frappe les rois, les particuliers, les docteurs qui voudraient s'en affranchir : Henri VIII, Luther, les sectes du Moyen Age, les Laxistes. Censures contre la polygamie, la fornication, l'adultère, le divorce. Dans la lutte elle soutient et elle encourage. Les chrétiens doivent unir leurs efforts aux siens. Devoirs sur ce terrain des écrivains, des maîtres de maison, des législateurs. Utilité de la chasteté pour la prospérité des nations. 120-122

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LES FORMES DE LA TEMPÉRANCE. LA VIRGINITÉ

Le Christianisme révèle à l'homme des vérités que la philosophie ne soupçonne pas, que le Judaïsme n'entrevoit que vaguement. Parallèlement il produit des vertus inconnues du passé : telle la virginité.

La virginité chrétienne comporte une chasteté perpétuelle, librement voulue en vue de plaire à Dieu.

Est-il permis d'embrasser l'état de virginité?

Est-il utile qu'une élite se consacre à la pratique de la virginité? 129-130

I

Est-il permis d'embrasser l'état de virginité, de renoncer aux satisfactions des sens, aux douceurs de la société domestique, aux joies et à l'honneur de la paternité?

1. Les Chrétiens répondent affirmativement.

a) Le Christ, notre modèle a une postérité spirituelle, il n'a point de postérité ni d'épouse selon la chair, il est vierge. Sa mère, Marie, créature idéale, reste vierge. 130-132

b) L'Eglise, loin de condamner la virginité, la traite avec un singulier honneur. Elle place sur les autels ceux qui se sont voués sans réserve aux choses de l'esprit. 132

c) Ce fait s'explique à la lumière de vérités nettement révélées. Témoignage de saint Paul. Témoignage de Jésus, interprété par saint Augustin. Le triomphe des vierges d'après l'*Apocalypse*. Le Concile de Trente rappelle qu'il est meilleur de rester vierge que de se marier. 132-133

2. La virginité est affaire de conseil, non de précepte.

a) Texte de saint Paul, traducteur fidèle de la pensée de Jésus *qui potest capere, capiat*. 133-134

b) Cette loi méconnue par ceux qui exercent une pression afin de forcer à la vocation ecclésiastique ou religieuse, par ceux qui empêchent les âmes de suivre la voie des conseils et de la virginité. Responsabilité de ces derniers. En pratique, pour plusieurs, l'observation des conseils est une condition de salut. Personne n'a le droit d'arrêter dans sa voie une âme aspirant à la perfection. 134-135

3. La virginité est une vertu aux yeux de la raison.

a) Contradiction chez les hommes qui combattent la virginité avec acharnement et favorisent un célibat honteux et stérile. Leurs inconséquences. 135-136

b) Argument que l'on invoque pour déclarer immorale la vertu de virginité. La nature astreint l'homme à la loi de la génération comme à celle de la nutrition. La même force intérieure pousse chacun de nous à s'alimenter pour vivre, à engendrer pour se survivre. Développement de cette pensée. Parallélisme des deux commandements qui obligent l'homme à « croître », à « multiplier », pour la conservation de l'espèce et à manger, pour sa conservation personnelle ». 136-137

c) Réponse à l'objection. Les biens dont nous disposons ici-bas nous ont été donnés en vue d'une fin. Nous avons le droit et le devoir soit d'en user, soit d'y renoncer dans la mesure où ils nous acheminent vers cette fin. Application de cette vérité au sujet de la Conférence. Un homme qui risque son salut s'il goûte aux plaisirs des sens a le droit d'y renoncer. Un autre qui tend à la perfection et qui ne peut y tendre efficacement s'il ne se voue à la virginité, a le droit de se consacrer à cette vertu. Les deux commandements cités plus haut ne sont point complètement assimilables. Le premier lie les individus, le second ne lie que la société. Pour vivre, l'individu doit manger; il n'est pas nécessaire que tous les individus engendrent pour que l'espèce se perpétue. Par suite, il est permis, en vue d'un bien supérieur, de renoncer aux œuvres de la chair. . . 137-140

II

Est-il utile que, parmi nous, une élite se voue à la pratique de la chasteté? Oui.

1. Utilité pour ceux qui la pratiquent.

a) Elle les affranchit intellectuellement, elle leur permet de chercher et de répandre la vérité avec une pleine indépendance. Servitude de l'écrivain qui, vivant de sa plume, a derrière lui une femme et des enfants. Sa famille se dispute ses instants, il n'appartient pas entièrement à la vérité, il est divisé. 141-142

b) Au point de vue religieux il n'en est pas autrement. Quand un autre amour règne au cœur, il nuit à la souveraine charité qui donne à la piété sa perfection. *Minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Doctrine de saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens. Les plus grands docteurs et les plus fervents amis du Christ n'ont point connu l'ivresse des sens, ou bien, après l'avoir connue, y ont renoncé. 142-143

c) Toutes les autres vertus gagnent au contact de la virginité. La lumière de la foi se reflète plus vivement dans l'âme pure. Le cœur dégagé de la matière vibre mieux au souffle de l'espérance. La virginité est une école de prudence, car les passions aveuglent; de force et de constance car l'être efféminé est mou et changeant; de justice, car elle forme au désintéressement tandis que la luxure aboutit à l'amour de soi, ennemi de la justice; de paix car l'homme sensuel n'a point de repos, l'homme chaste se possède lui-même et est maître des instincts et des désirs troublants. 143-144

2. Il est utile pour la société que, dans son sein, une élite se consacre à la chasteté.

a) On se consacre à la chasteté afin d'appartenir entièrement à Dieu. Il est nécessaire que notre race grandisse par le progrès de sa vie spirituelle. Ceux qui s'abstiennent des œuvres charnelles pour vaquer à la divine contemplation, pour s'assurer les biens supérieurs et les partager avec les autres, sont des insignes bienfaiteurs et, au sens le plus noble du mot, des pères pour leurs semblables. 144-146

b) En pratiquant la virginité on rend service au monde par l'exemple.

Le monde se déclare incapable de remplir les préceptes de l'Eglise et surtout de remplir le sixième et le neuvième commandement.

Les vierges confondent les raisonnements du monde en dépassant les préceptes et en portant la chasteté à son dernier degré Ils vivent comme des anges, ils prouvent à tous que les plus passionnés peuvent vivre comme des hommes. Les vierges sont des entraîneurs qui arrachent leurs semblables à la servitude de la matière. 146-149

c) Les vierges rendent au monde le service du dévouement.

La virginité laisse à ceux qui l'observent, la liberté de se dévouer complètement. Le prêtre. Son temps, son attention, son esprit, son talent, ses forces appartiennent au peuple chrétien. Il ne pourrait pas se sacrifier ainsi s'il avait une famille, il n'en aurait pas le droit, il devrait accorder la moitié de son cœur à sa vocation d'époux et de père, la moitié à sa vocation d'apôtre et de pasteur. Dans la famille, les âmes qui ont renoncé aux noces sont la providence de tous. Les servantes. La virginité dilate le cœur, elle forme des mères pour les orphelins, des sœurs pour les malades, etc. Elle lutte de l'orient à l'occident pour le vrai et pour le bien, elle fait partout reculer la barbarie. La force qui soutient le dévouement, c'est la charité, mais la vertu qui permet à la charité de se déployer avec cette puissance, c'est la virginité. 149-151

Il est permis de pratiquer la virginité comme de tendre à la perfection et de se donner complètement à Dieu. Il est utile de la pratiquer pour ceux qui s'y obligent et pour ceux qui profitent de leur exemple et de leur dévouement. Devoir, pour nous, de respecter ces hosties qui expient les désordres du cœur... Devoir de ne point les contrarier quand Dieu les appelle au

sacerdoce ou au cloître. Récompense des parents qui auront donné leurs enfants à la virginité. Cette vertu ne doit pas effrayer les jeunes gens. Du moins tous les hommes sont tenus de faire les sacrifices qu'exigent la tempérance et la chasteté que l'Evangile demande à tous. 151-152

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA TEMPÉRANCE ET LA BEAUTÉ MORALE

Les docteurs sont d'accord pour affirmer des rapports entre la tempérance et la beauté morale. Texte de saint Thomas. Les degrés de la beauté morale correspondent aux degrés de la tempérance. Enseignement des livres saints.

La beauté morale exige trois qualités : la proportion, l'intégrité, la splendeur. La tempérance, pour son compte, les assure à la vie humaine. 159-160

I

1. La première qualité que réclame la beauté morale : c'est la proportion.

a) La beauté physique consiste dans la proportion des membres entre eux. Le défaut de proportion entraîne, dans la nature et dans l'art, une laideur. Exemples dans la nature. Exemples dans l'art : peinture, architecture, musique, poésie, éloquence, ... 160-162

b) Application de ce principe à la beauté spirituelle. — Beauté que l'on trouve dans l'homme dont la vie n'offre rien de discordant, dont tous les sentiments sont au point et s'harmonisent. Développement de cette pensée, ... 162-163

c) Beauté des discours où la forme correspond exactement au fond. Saint Augustin et les deux cités. Bossuet et le néant des choses. Massillon devant le cercueil de Louis XIV. . 163-164

d) Beauté de la conduite bien équilibrée. Rapports entre l'effort et le but. — Application de cette théorie à la magnificence, à l'héroïsme de Jésus-Christ et de saint Paul. 164-165

2. Toute vertu suppose dans ses œuvres la mesure et la proportion et, par suite, la beauté. Mais c'est surtout la tempérance qui nous donne le sens de la parfaite proportion et de la

parfaite mesure. Considérée comme vertu générale, la tempérance exclut tout excès et toute défaillance. Considérée comme vertu spéciale, la tempérance exclut les excès et les défaillances dans les choses où il est le plus difficile de les éviter : les plaisirs sensibles. 165

II

1. Le second élément de la beauté, c'est l'intégrité.

a) Les êtres auxquels un membre fait défaut ne possèdent pas la beauté. Nécessité de l'intégrité pour la beauté morale. Rien ne manque à l'intégrité morale si la mesure voulue apparaît en tout. Explication de cette pensée, ... 165-166

b) Beauté parfaite de J.-C. dans la vie duquel tout atteint le degré déterminé par la sagesse. Comment le Christ est beau dans son enfance, dans ses miracles, dans ses discours, dans la souffrance, dans la mort, ... 166-167

c) Beauté morale des saints qui savent donner à leurs pensées, à leurs sentiments, à leur langage, à leurs actions, le mode requis et garder leur vie intègre, ... 167-168

2. La tempérance assure l'intégrité à la vie morale.

a) Dans son domaine spécial, le domaine des plaisirs sensibles, elle nous retient sur la pente de la corruption qui nous jette toujours hors des bornes, ... 168-169

b) Elle étend son influence modératrice à toute la vie humaine. Elle règle tous les phénomènes issus de notre liberté. Grâce, élégance, beauté de la vie entièrement soumise aux lois de la mesure fixée par la morale, ... 169

III

Troisième élément de la beauté morale : la splendeur.

1. Splendeur du vrai, du bien, de l'ordre, de la forme nécessaire à la beauté.

a) Le rôle de la lumière dans la beauté des corps. Vives et suaves couleurs qu'Angelico a répandues sur le front de ses personnages. Rayonnement, animation, expression que le soleil communique aux monuments. Dans la nature, les beaux jours et les belles nuits sont les jours et les nuits que la clarté des astres rend radieux, ... 169-170

b) Les œuvres spécifiquement humaines empruntent à la raison la splendeur qui achève leur beauté. Elément de beauté que

la raison apporte aux œuvres de l'art, de l'esprit, de la volonté délibérée, ... 170

c) Pour qu'une œuvre soit belle, il faut que la raison s'y montre puissante. Plus l'humanité est raisonnable, plus elle est moralement belle. Laideur de l'idiot. Laideur et face hideuse des Jacobins et de ceux qui leur ressemblent, ... 170-171

2. Le règne de la tempérance, c'est le règne de la raison.

a) La pudeur, racine de la tempérance, est la crainte des actes honteux, et surtout des actes les plus honteux. Les actes honteux sont tous les péchés, les actes les plus honteux sont les péchés de la chair. Comment les actes honteux sont laids et les plus honteux, les plus laids. Comment la tempérance nous les fait éviter, ... 172-173

b) D'une façon positive, grâce à l'honnêteté qui est un de ses éléments, la tempérance remplit la vie humaine de lumière et de beauté. Comparaison de la pudeur et de l'honnêteté. Entendue soit dans un sens large, soit dans un sens strict, l'honnêteté est synonyme de beauté. Ce qu'est l'honnêteté, entendue dans un sens large. Ce qu'elle est entendue dans un sens strict. Beauté de l'homme qui plane au-dessus de la matière par l'honnêteté et par la puissance de la raison. Beauté de l'homme dont l'argile et la chair réflètent encore la lumière de l'esprit. La première beauté propre à la sagesse ; la seconde, propre à l'honnêteté qui est partie intégrante de la tempérance, ... 173-174

c) Rapports de la beauté morale et de la bonté. Degrés de la beauté morale correspondant aux degrés de la tempérance. Tendons à la perfection de cette vertu pour parvenir à la perfection de la beauté , ... 474-175

La tempérance naturelle ou acquise, la tempérance surnaturelle ou infuse. Différence entre ces deux vertus. Supériorité de la seconde sur la première. Beauté divine que la seconde nous communique. Transfiguration de Jésus-Christ au Thabor. Sa beauté est un rayonnement de sa Divinité, beauté qui, à certains égards, est sensible et palpable. Le Christ partage avec nous cette beauté. Il la fait briller dans tout notre être par l'infusion en nos âmes de la grâce et de la tempérance chrétienne, ... 175-177

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

LES EXCÈS DE LA TABLE

La tempérance nous interdit les excès de la table.
L'amour de la bonne chère est un péché capital.
Désordres qui suivent ce péché. — Deux faits historiques nous instruisent à ce sujet : le festin de Balthasar et le banquet d'Hérode Antipas. 183-184

I

Action de l'intempérance sur ceux qui se livrent aux excès de la table. Récit de la Bible. Quatre folies sont pour Balthasar l'effet du festin qu'il a donné à ses courtisans. . . 184-185
a) Première folie : il offre un banquet de mille couverts au moment où sa capitale est en danger. — Son devoir lui demandait autre chose : de songer au salut de son royaume. Oubli insensé dans lequel il tombe. Leçons contenues dans cette page des livres saints. 185-186
b) Seconde folie du roi de Babylone qui se fait apporter les vases du temple et les fait servir à un usage profane. Outrages au vrai Dieu qui suivent les excès de la table : outrages aux mystères, à l'amour infini, à la miséricorde, à la justice. Outrages grossiers, outrages savants, blasphèmes abominables. Balthasar d'autant plus coupable qu'il connaissait le châtiment infligé à son grand-père, Nabuchodonosor. Discours de Daniel. 186-187
c) Troisième folie : Balthasar associe ses sujets à sa faute. Il oblige ses convives à boire comme lui dans les vases sacrés. Conduite du monde : l'amphitryon y donne le ton. Comment l'amphitryon entraîne souvent ses invités à la négation, au blasphème, aux mauvais lieux. Le scandale par entraînement, conséquence des banquets. 187-188
d) Quatrième folie de Balthasar : l'idolâtrie. Les dieux de Balthasar : paroles de Daniel. Matérialisme stupide auquel arrive celui qui demande sa félicité au bien-être matériel. Sacrilèges,

débauches, profanations, sacrilèges des mégères de la Révolution. Cortèges ignobles, procession où la bestialité s'étalait sans vergogne. Les statues de la Raison et de la Liberté. Ces scènes se sont reproduites pendant la guerre de 1914. . . . 188-189

II

Le banquet d'Hérode Antipas et ses effets. Récit des évangélistes.

a) L'intempérance de la joie suit l'intempérance de la table. Joie inepte de l'être physiquement rassasié. Cette joie indigne d'une créature raisonnable. La joie délirante, frénétique d'Hérode. L'intempérance de la table ennemie de la mortification prêchée par le Christianisme. La pauvre table de Nazareth. . 190-192

b) L'incontinence, fille de la gourmandise. Incontinence des yeux, des oreilles, de l'imagination, de la mémoire, de la pensée, du cœur, de la volonté. Un vent de luxure souffle dans l'assemblée présidée par Hérode. Laisser-aller de celui-ci. Les danses et les chants par lesquels on provoque au libertinage. Paganisme de notre temps. Rapprochements entre nos festins et le festin d'Hérode. 192-193

c) L'intempérance de la table et l'intempérance de la langue. Fautes de la langue au cours des repas pompeux et prolongés. Fautes contre la gravité. Fautes contre la discrétion : trahison des secrets. Fautes contre la justice et la charité. Fautes contre la chasteté. Fautes contre la prudence. Engagements téméraires d'Hérode. Hommes et jeunes gens, qui, après Hérode, promettent avec une légèreté incroyable de donner à n'importe qui, leur nom, leur fortune, leur vie. 193-194

d) Salomé demande la tête de Jean-Baptiste. Sous l'influence d'une double ivresse, l'ivresse du vin et l'ivresse des sens. Hérode immole à Salomé Jean-Baptiste qu'il aimait. L'intempérance de la table mène rarement à de pareils forfaits, elle y mène quelquefois. Elle mène fréquemment à des engagements dont on ne peut s'affranchir sans s'exposer à milles affronts et à mille chantages. 194-195

Nécessité pour les Chrétiens de revenir à des mœurs frugales par religion et par amour de Notre-Seigneur, par charité fraternelle, par mesure de prudence et de précaution. Gardons-nous d'attirer sur nous la malédiction prononcée par le Maître contre ceux qui sont rassasiés. 195-196

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

L'ALCOOLISME

Parmi les excès de la table, aucun n'est aussi grave que l'alcoolisme. Fléau qui atteint tous les peuples, toutes les classes, tous les âges. Notre devoir est de combattre l'alcoolisme parce qu'il exerce d'immenses ravages dans la vie individuelle, dans la vie domestique, dans la vie publique. 201-202

Effets de l'alcoolisme dans la vie individuelle.

a) L'alcoolisme amène peu à peu la déchéance intellectuelle et morale de l'individu. Portrait de l'homme qui s'abandonne à la passion de l'alcool. Ce que produisent les rechutes, ce que produit l'habitude. L'homme esclave de ce vice perd la possession de sa pensée et de son vouloir. Son existence avilie, sa culpabilité. Nous n'avons pas le droit de renoncer, sans un grave motif, à l'usage même momentané de notre raison. Développement de ce principe. 202-203

b) Sans aboutir à cette abjection extrême, l'homme qui abuse de l'alcool porte toujours à la raison un coup fatal. Alternatives de surexcitation et de dépression qui finissent par un affaiblissement de toutes les facultés intellectuelles. . . . 203-204

c) La débilité précoce qui va jusqu'à l'épuisement total de l'esprit est souvent un effet de l'alcoolisme. Austérité des professionnels des courses et de l'athlétisme. Cette austérité n'est pas moins nécessaire aux lutteurs qui combattent pour l'esprit et pour la vertu. 204

II

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie domestique.

a) Désordres, hontes, humiliations dont l'alcoolisme est la cause dans la maison des riches et des grands. . . . 204-205

b) Calamités qu'entraîne l'alcoolisme chez le pauvre, le marin, l'ouvrier, le paysan. L'homme du peuple, livré à l'alcoolisme, dépense pour sa passion tout ce qu'il gagne. Il laisse ses

enfants et sa femme dans une noire misère qui les entraîne souvent au désespoir 205

Douleur du foyer où règne l'alcoolisme. Le chef toujours absent. Il vit au cabaret. Les siens sont abandonnés. Quand il rentre c'est pour augmenter la souffrance de tous par des scènes, des injures, des coups, etc. 205-206

III

Il faut combattre l'alcoolisme dans l'intérêt de la vie publique.

a) Les excès de l'alcoolisme constituent un attentat contre la race. Maladies innombrables issues de ces excès. La tuberculose et la folie sont plus fréquemment la suite de ce vice. Rapports et statistiques des médecins sur les relations de l'alcoolisme et de la tuberculose. Témoignages sur les relations de l'alcoolisme et de la folie. 206-207

b) Les coupables transmettent leurs tares physiques et morales à leur postérité. Penchants presque irrésistibles de cette postérité. Recherches des savants. Ce qu'ils disent de la première, de la seconde, de la troisième génération d'alcooliques. 207-208

c) Lutter contre l'alcoolisme, c'est lutter pour la sécurité de la société. Les liqueurs fortes, prises avec excès, font de l'homme une bête furieuse. Dangers courus par ceux qui vivent près de lui. Crimes commis par les alcooliques. Les orgies révolutionnaires se continuent par des massacres, etc. . . 208-209

c) Comment combattre l'alcoolisme? Par l'apostolat, en éclairant le public sur les conséquences fatales de l'alcoolisme. Par une législation sage qui empêchera la diffusion de l'alcool. Les cabarets et les élections. Responsabilités des hommes politiques. 209-211

Abus des stupéfiants plus redoutable encore que l'alcoolisme. Lois qui doivent régler l'usage des stupéfiants. Culpabilité fréquente, en cette matière, des médecins et des pharmaciens. Nécessité de dénoncer le caractère malfaisant de la morphine et des substances analogues. 211-212

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

L'IMPURETÉ

Ce sujet a déjà été plusieurs fois abordé par le prédicateur. Utilité d'y revenir. On ne signalera pas ici tous les maux dont

la luxure est la cause. On montrera seulement que l'impureté éloigne l'homme du foyer domestique et du foyer éternel où règne le Père céleste. 217-218

I

L'impureté éloigne l'homme du foyer domestique.

a) Quelquefois, elle le sépare complètement des siens. Exemple de l'enfant prodigue. Dans toutes les classes on voit des malheureux abandonner leur famille pour se livrer à leurs passions. 218-219

b) Séparations qui sans être aussi affichées sont cependant réelles. On ne vit plus que le moins possible au milieu des siens, on appartient au dehors et à une nouvelle société. . . . 219

c) On est séparé des siens parce qu'on ne les aime plus. Le voluptueux n'a plus de goût pour les joies saines, pour les affections tranquilles. Il veut des amours dévorantes et des émotions qui le bouleversent et l'absorbent. Ces affections ne laissent plus à ceux qui lui étaient chers de place dans son cœur. 219-220

d) Cette indifférence devient souvent de l'aversion. Les reproches de son père, les larmes de sa mère, de sa femme, la présence de ses enfants exaspèrent le voluptueux. Il est mécontent de tout, ses paroles dures, amères, ses procédés blessants. C'est qu'il est encore tenu et gêné par le lien qui le rattache à sa famille. C'est que le silence des siens contient un blâme et ajoute à son remords. 220-221

e) Cette aversion comporte un désintéressement complet de la famille. L'homme de plaisirs se désintéresse de ses enfants, de leur éducation, de leur avenir. Il s'en désintéresse au point de vue matériel, il les ruine en se ruinant lui-même. . 221-222

f) Fréquemment l'homme de plaisir se sépare des siens d'une façon définitive. Les brebis égarées qui reviennent au bercail. Conséquences de leur conduite passée. Conséquences au point de vue de la fortune, de la santé, de la réputation, de la famille. Le prodigue avait dissipé tous ses biens quand il revint à son père. Les brebis égarées qui ne reviennent pas au bien. Difficultés qu'elles ont pour rompre avec le mal, difficultés dont leur volonté ne triomphe pas. 222-223

II

L'impureté nous éloigne de Dieu.

a) Dieu étant esprit, le sensualisme qui nous rend comme

étrangers aux choses de l'esprit, nous rend comme étrangers à Dieu. La moindre affection déréglée, une faute contre la pureté, une tentation mollement repoussée, troublent nos rapports avec Dieu 223

b) Le vice impur éloigne d'abord notre cœur de Dieu. *Minus te amat, qui tecum aliquid amat.* Le cœur absorbé par une passion ne donne plus de part à Dieu. Dégoût qu'éprouve le voluptueux pour les choses de Dieu, pour les pratiques religieuses. 223-224

c) Cette disposition se change facilement en haine du Dieu qui condamne et punit les vices charnels. 224

d) Cette haine aboutit logiquement à l'irréligion. L'impudicité mène fréquemment à l'incrédulité, à l'athéisme même. Exemple de Salomon. Part des passions dans l'incrédulité. L'incrédulité, rupture absolue avec Dieu. 225

e) On peut se convertir, il faut se convertir. Dieu nous attend, nous ouvre les bras. L'obstacle vient du pécheur qui n'a pas le courage de briser ses chaînes. Luttes de saint Augustin. Retards qui s'éternisent jusqu'à la mort. Le voluptueux surpris par la mort. Craintes que l'on ressent en songeant à son sort dans l'autre vie. 225-227

Si nous avons imité l'Enfant Prodigue dans ses emportements, imitons-le dans son repentir. Parlons, agissons comme lui afin d'obtenir comme lui miséricorde et de retrouver les joies de l'innocence. 227

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

L'IMPURETÉ, PROFANATION DU MARIAGE

Colère de Dieu lorsque, pour la première fois, l'homme, par des procédés criminels, mit des bornes volontaires à sa fécondité.

Différents but du mariage. Son but principal : c'est la multiplication des êtres humains : « Croissez, multipliez. »

L'homme ne transgresse pas ce précepte sans pécher contre la nature, la religion, la patrie, l'humanité. Ce péché toujours grave. — Principe immuable qui doit régler la vie des époux : dans le mariage il faut s'abstenir ou observer la loi de la procréation.

On montrera dans cette instruction la vanité des raisons à

l'ombre desquelles les profanateurs du mariage prétendent se justifier. 235-237

I

a) Première raison. Les époux ont droit à leur liberté : ils la perdent s'ils ont des enfants, surtout de nombreux enfants. — Développement de cette raison, ... 237

b) Réponse. La paternité et la maternité entraînent des obligations. Il faut que, pour leurs enfants, les parents renoncent à plusieurs libertés. Grandeur, beauté, des parents qui consentent à ce sacrifice. Comparaison de leur mérite avec celui des époux égoïstes qui ne vivent que pour eux-mêmes.

Le bonheur des premiers et celui des derniers, au point de vue chrétien. L'homme ne doit pas chercher son parfait bonheur en ce monde. — Au point de vue naturel, les familles nombreuses sont plus heureuses que les autres. Douces captivités. Chaînes que l'on baise. Joie des parents qui assistent au développement de leurs enfants. Tristesse des époux qui ont voulu garder leur liberté. 237-239

c) Toute vocation met des bornes à l'indépendance et nous assujettit à des devoirs. Cet assujettissement est le partage de quiconque travaille et se rend utile. Ce que deviendrait le monde si chacun voulait s'affranchir de toute contrainte, ... 239-240

II

Seconde raison : la santé.

Danger mortel de la maternité pour certaines femmes.

a) Réponse. Fréquemment cette raison est sans valeur.

Femmes vigoureuses qui supportent toutes les fatigues et que leurs forces, disent-elles, vont abandonner, si, pour elles, il s'agit d'être mères, ... 240-241

b) Les médecins les encouragent dans leurs criminelles résolutions. — Conscience individuelle et conscience professionnelle. La religion n'est pas seulement une affaire privée. Doctrine de l'Eglise. Les médecins doivent suivre dans la pratique de leur art les préceptes de la morale. S'ils les suivent, ils n'engageront jamais, par leurs ordonnances ou leurs conseils, les époux dans les voies d'une coupable stérilité. . . 241-242

c) Les craintes sont parfois motivées. Il n'y a qu'un moyen

de sauver en ce cas la conscience et la vie des épouses : c'est l'abstention. . . . . — 242-243

III

Troisième raison : impossibilité de nourrir de nombreux enfants.

a) Réponse. Une société bien organisée doit pourvoir aux besoins de tous ses membres. Elle doit traiter avec une spéciale sollicitude les familles nombreuses. Insuffisances des initiatives individuelles. Nécessité d'avoir recours à diverses mesures, institutions, privilèges, etc. 243

b) L'impossibilité de nourrir de nombreux enfants n'est point la vraie cause de la dépopulation. Preuve : Les provinces les plus riches sont celles qui ont le moins d'enfants. Comparaison de la Normandie et du Midi avec la Bretagne et l'Auvergne. La classe où règne le fils unique, c'est la classe fortunée. Même constatation chez les autres peuples, par exemple, chez les Allemands. 243-244

c) Le principe du mal, c'est la paresse et la vanité. Paresse des hommes et des femmes qui ne veulent pas travailler, qui ne veulent pas que leurs enfants travaillent. Le travail est la gloire de l'homme. L'homme vaut dans la mesure où il travaille. L'oisiveté est une déchéance. Le désir de vivre dans l'oisiveté est un des motifs qui poussent le plus les époux à la stérilité volontaire. La vanité dans cette question. Par vanité, on refuse de partager sa fortune. On espère qu'un seul héritier, étant très riche, sera un prince en ce monde. Déceptions qui attendent ces combinaisons. Bassesse de ces ambitions déréglées que condamne la morale chrétienne. 244-246

Le grand remède au mal que l'on a dénoncé, c'est la réforme de la conscience par le retour aux idées chrétiennes. Utilité de certaines lois sociales en faveur des familles nombreuses. Ces lois seront impuissante si elles n'ont pas pour base la vraie religion. Diverses vérités qu'il faut promouvoir pour remédier au fléau de la dépopulation. 246-247

CINQUIÈME INSTRUCTION — VENDREDI SAINT

LA SOUFFRANCE EXPIATRICE DU CŒUR DE JÉSUS DANS SA PASSION

La loi de l'expiation explique seule le mystère de la Passion. Rapports entre nos fautes et les souffrances de Jésus. Du cœur

naissent tous nos péchés, c'est par les souffrances de son cœur que Jésus expie les excès de nos misérables cœurs. . 255-256

I

Gagner la sympathie, être aimés : tel est le désir qui entraîne les hommes au mal. Jésus expie ce premier désordre.

a) Son cœur souffre au jardin des oliviers, ses apôtres dorment. Bientôt Jésus est saisi par les envoyés du Sanhédrin, son cœur reçoit un nouveau coup de la trahison de Judas, de l'abandon de ses apôtres, de la timidité de Pierre et de Jean, du triple reniement de Pierre. 256-257

b) Jésus souffre de ses ennemis. Son cœur est exposé à tous les traits de la haine. Profondeur de l'aversion qu'éprouvent pour Jésus Caïphe et les Pharisiens. De son côté, le peuple s'est retourné contre le Maître. Changement incroyable de ses dispositions. 257-258

c) Jésus souffre d'autant plus de cette contradiction furieuse, universelle, qu'il est sans illusion. Il lit dans les cœurs l'évolution de la haine, il voit ce sentiment monter et grossir. Comme dans la haine dont il est l'objet, il y a quelque chose d'infini dans la souffrance de son cœur. 258-259

II

L'homme veut qu'on affirme son amour pour lui par des protestations réitérées, par des louanges, etc.

Au cours de la Passion, Jésus n'entend pas un mot d'amour.

a) Ses amis se taisent pendant la durée du sanglant mystère, le ciel et la terre gardent le silence. A la dernière heure, un mot affectueux du bandit repentant, un mot d'adoration d'un soldat. 259-260

b) L'amour se tait, la trahison ne se tait pas. Salut perfide de Judas. La lâcheté ne se tait pas. Reniements et protestations de saint Pierre. 260

c) La haine ne se tait pas. Elle forme un concert homicide. Un peuple répète les refrains qu'elle inspire. Refrains qui bercent notre cœur. Refrains qui blessent le cœur de Jésus. La haine parle toutes les langues : langue des magistrats, des tribunaux, des valets, du peuple, des soldats, de l'irréligion, de l'ironie, du blasphème, de la barbarie. Elle disperse les voix, puis elle les unit pour donner plus de force à l'injure et à la cruauté. 260-262

III

Nous exigeons que les autres nous témoignent leur affection par des signes et par des actes.

a) Réserve rigoureuse des amis de Jésus. Personne ne lui tend la main, n'essaie de le délivrer. Vagues marques d'intérêt : l'ange des Oliviers, le Cyrénéen, Véronique, présence silencieuse de Marie, de Jean, de quelques femmes, respect du bon larron, l'indifférent et l'éponge trempée de vinaigre, 262-264

b) Les manifestations qui peinent Jésus ne manquent pas. Le sommeil des apôtres, les embrassements de Judas; les crachats, les coups, les soufflets des valets; les moqueries d'Hérode, la flagellation; les scènes cruellement dérisoires auxquelles se livrent les soldats romains. 264

c) Au Calvaire : ricanement de la foule et de ses chefs; railleries des soldats; regards insolents, joies impies des Juifs. Nos cœurs demandent une cour, cour qui se presse autour de Jésus. Ivresse amère de son cœur. 264-265

d) Le cœur de Jésus souffre d'autant plus qu'il est plus délicat. Ce cœur était sensible aux moindres hommages : à la piété de Madeleine, des apôtres, de la Chananéenne, aux témoignages de Pierre. Il était sensible aux outrages. A quel degré les procédés de ses amis et de ses ennemis ont blessé Jésus. Ses paroles aux apôtres, à Judas. Son regard navré devant Pierre, son silence déchirant devant l'ingratitude de son peuple, son cri de suprême douleur au moment de mourir. . 265-267

Penchant que nous avons pour le sensualisme. Difficulté que nous éprouvons lorsqu'il s'agit de résister à ce penchant. Nécessité pour nous de puiser dans le cœur de Jésus la force dont nous avons besoin pour renoncer aux plaisirs sensibles et pour vivre selon l'esprit. 267-268

ALLOCUTION

POUR LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LA COMMUNION ET LES JOIES SENSIBLES

Le Chrétien doit trouver une joie réelle dans la sainte communion. — Le champ eucharistique et le champ d'Aser. — Les

délices de l'eucharistie doivent être d'un ordre supérieur. Il ne faut pas les confondre avec les joies d'ordre sensible. 273-274

a) Notre goût pour les joies sensibles, nous les cherchons dans les choses spirituelles, et, par leur surabondance, les joies attachées aux choses spirituelles peuvent envahir la sensibilité. La gloire des élus transfigurera leurs corps après la résurrection. La poitrine des pèlerins d'Emmaüs était brûlante. Les transports de saint Paul. Phénomènes analogues en ceux qui communient saintement. 274

b) Nous ne devons attacher qu'une importance secondaire aux joies sensibles que nous trouvons parfois dans la sainte communion. Il faut même s'en défier. Enthousiasmes, dilettantisme, mysticisme, littératures à forme pieuse, romantisme vague doivent être ramenés par la tempérance à la note évangelique, ... 274-275

c) Joies de la sainte communion que la tempérance ne saurait condamner. Ces joies sont dues à notre certitude de posséder en nous Notre Seigneur de nous sanctifier dans cette possession, d'y trouver un motif d'espérance pour l'éternité et une preuve que Dieu nous aime. La tempérance nous apprend à préférer ces joies pures aux joies sensibles. 275-276

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS. 279

II

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CONFÉRENCES. 293

PARIS. — IMP. DE L'ARCHEVÊCHÉ, 17, RUE CASSETTE.

12866. 252
J15

12866 252
J15

Janvier, Le Pl M. Albert

AUTHOR

Conferences de Notre Dame de Paris

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

St. Albert's College Library